



UNE COOPÉRATION QUÉBEC-HAÏTI

INNOVANTE EN AGROALIMENTAIRE

L'économie sociale et solidaire
en mouvement

Sous la direction de
Yves Vaillancourt et Christian Jetté



UNE COOPÉRATION QUÉBEC-HAÏTI

INNOVANTE EN AGROALIMENTAIRE

L'économie sociale et solidaire
en mouvement



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier
bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418 657-4399 - Télécopieur : 418 657-2096
Courriel : puq@puq.ca - Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA

Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7 - Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE ET BELGIQUE

Sofédís, 11, rue Soufflot, 75005 Paris, France - Tél. : 01 5310 25 25
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France
Tél. : 01 60 07 82 99

SUISSE

Servidis SA, chemin des Chalets 7
1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse - Tél. : 022 960.95.25

Diffusion / Distribution (ouvrages anglophones) :

Independent Publishers Group, 814 N. Franklin Street
Chicago, IL 60610 - Tel. : (800) 888-4741



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée — le « photocopillage » — s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

UNE COOPÉRATION QUÉBEC-HAÏTI

INNOVANTE EN AGROALIMENTAIRE

L'économie sociale et solidaire
en mouvement

Sous la direction de
Yves Vaillancourt et Christian Jetté



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Une coopération Québec-Haïti innovante en agroalimentaire : l'économie sociale
et solidaire en mouvement / sous la direction de Yves Vaillancourt et Christian Jetté.
(Innovation sociale)

Comprend des références bibliographiques.

Publié en formats imprimé(s) et électronique(s).

ISBN 978-2-7605-5005-6

ISBN 978-2-7605-5006-3 (PDF)

ISBN 978-2-7605-5007-0 (EPUB)

1. Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire. 2. Économie
sociale – Haïti – Coopération internationale. 3. Recherche évaluative (Programmes
d'action sociale). 4. Cuisines collectives – Haïti – Études de cas. 5. Écoles – Services
alimentaires – Haïti – Études de cas. I. Vaillancourt, Yves, 1941- , éditeur intellectuel.
II. Jetté, Christian, 1961- , éditeur intellectuel. III. Collection : Collection Innovation sociale.

HC153.C66 2018 306.3097294 C2018-942036-7
C2018-942037-5

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SODEC

Québec

Révision

François Mireault

Correction

Julie Berthiaume

Conception graphique

Richard Hodgson

Mise en page

Richard Hodgson

Dépôt légal : 4^e trimestre 2018

› Bibliothèque et Archives nationales du Québec

› Bibliothèque et Archives Canada

© 2018 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada

D5005-1 [01]



TABLE DES MATIÈRES

■ LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	XV
■ LISTE DES ABRÉVIATIONS	XVII
■ INTRODUCTION	1
<i>René Lachapelle, Christian Jetté et Yves Vaillancourt</i>	
Bibliographie	7
PARTIE 1 – La mise en contexte du Projet d’ESS.....	9
1 Le projet d’économie sociale et solidaire (ESS) Québec-Haïti en agroalimentaire	11
<i>Yves Vaillancourt, René Lachapelle, Christian Jetté et Stéphanie Tourillon-Gingras</i>	
1. Les caractéristiques du Projet d’ESS.....	12
1.1. Un projet pilote	12
1.2. L’objectif principal du projet.....	12
1.3. Le financement du projet	13
1.4. Les deux zones rurales où le projet se réalise	13
2. Les partenaires du projet.....	13
2.1. L’Union des producteurs agricoles – Développement international.....	15
2.2. La Fondation pour le développement économique et social	15

2.3.	L'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti	16
2.4.	Les autres partenaires québécois.	17
2.5.	Les autres partenaires haïtiens	17
3.	Au cœur du projet, les cuisines collectives et les cantines scolaires. . .	18
3.1.	Le lien entre les cuisines collectives et les cantines scolaires. . .	19
3.2.	La définition des cuisines collectives	20
3.3.	La base du financement des cuisines collectives: 1,09 \$ CA pour chaque repas	22
	Conclusion: un projet soumis à une double démarche d'évaluation. . . .	23
	Bibliographie	24
2	Le projet de recherche évaluative	27
	<i>Yves Vaillancourt, Irdèle Lubin et Christian Jetté</i>	
1.	Le difficile démarrage de la démarche de recherche	28
1.1.	Le défi de constituer une équipe de recherche avec deux pôles	28
1.2.	Le défi de trouver des fonds complémentaires pour financer les activités de recherche	29
1.3.	Le développement d'un devis de recherche-action et d'évaluation participative	30
2.	Nos orientations théoriques.	30
2.1.	Une attention aux innovations sociales.	30
2.2.	La priorisation de deux questions de recherche	31
2.3.	Une option pour la coopération Nord-Sud solidaire	33
2.4.	Une définition de l'ESS ouverte aux apports du Sud	34
2.5.	Une ESS contributive à la transition écologique de l'économie.	36
2.6.	Un intérêt pour l'approche des capacités	37
2.6.1.	Le concept de capacités	37
2.6.2.	Les dix capacités de Nussbaum	39
2.6.3.	Le développement des capacités et la lutte contre la pauvreté	41
2.6.4.	Le développement des capacités des femmes. . .	43
2.6.5.	L'approche des capacités et celle de l' <i>empowerment</i>	45
2.7.	Un parti pris pour la co-construction des politiques publiques.	46
2.8.	Une problématique axée sur la souveraineté alimentaire . . .	47
3.	Nos choix méthodologiques et pratiques	49
3.1.	La prise en compte de cinq sortes de parties prenantes . . .	49
3.2.	Une forme de recherche-action et de recherche évaluative participative	51

3.3.	Les quatre composantes de la méthodologie	54
3.4.	Cinq missions de recherche sur le terrain	55
	Conclusion	56
	Bibliographie	58
3	Éléments de contexte politique.	65
	<i>Yves Vaillancourt, Jean Rénol Élie et Irdèle Lubin</i>	
1.	Le concept de « politiques publiques ».	66
2.	La Constitution de 1987 eu égard à la participation citoyenne et à la décentralisation	68
2.1.	Le contexte d'émergence de la Constitution de 1987	68
2.2.	Le contenu de la Constitution de 1987 au chapitre de la décentralisation	70
3.	La succession des gouvernements au fil des 30 dernières années	72
3.1.	Une période de grande instabilité politique	72
3.2.	Le tremblement de terre accroît le risque de tutelle étrangère	76
3.3.	La crise électorale de 2014 à 2017	79
4.	Les collectivités territoriales, des actrices et acteurs politiques longtemps négligés	85
5.	La politique des cantines scolaires	86
5.1.	Sur le plan factuel	88
5.2.	Sur le plan de l'analyse	90
6.	Les pratiques de cuisines collectives	92
	Conclusion : fenêtre sur le gouvernement Moïse-Lafontant	94
	Bibliographie	95
PARTIE 2 – Le Projet d'ESS et la coopération Nord-Sud de type solidaire.		101
4	Un projet novateur de coopération Nord-Sud.	103
	<i>Christian Jetté et Yves Vaillancourt</i>	
1.	Les origines de la coopération Québec-Haïti en économie sociale et solidaire	105
1.1.	La dynamique de recherche partenariale impliquant le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, le Groupe d'appui au développement rural, l'Université d'État d'Haïti et le Groupe d'économie solidaire du Québec (2005-2012) . . .	105

1.2.	La dynamique du projet de coopération en économie sociale et solidaire impliquant la Fondation pour le développement économique et social, l'Union des producteurs agricoles – Développement international et le Groupe d'économie solidaire du Québec (2009-2013). . .	109
2.	Le croisement de la dynamique de recherche partenariale avec celle du projet de coopération en économie sociale et solidaire (2012-2013)	112
2.1.	Une première mouture du Projet d'ESS développée par le Groupe d'économie solidaire du Québec en 2012 . . .	112
2.2.	Une deuxième mouture du Projet d'ESS développée par l'Union des producteurs agricoles – Développement international en 2013	115
3.	La coopération entre les partenaires pendant la réalisation du projet (de 2013 à 2016).	117
3.1.	L'idée des cuisines collectives provenait-elle du Nord plutôt que du Sud?	117
3.2.	Des relations difficiles entre la Fondation pour le développement économique et social et l'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti	122
3.3.	Une source d'innovation: la contribution des autres partenaires du Nord.	124
3.4.	Le Groupe d'économie solidaire du Québec: un partenaire qui favorise la délibération et la coopération entre les acteurs	126
	Conclusion	130
	Bibliographie	131
5	Un pas vers la souveraineté alimentaire sur les plans local et national.	135
	<i>René Lachapelle, Gérald Larose et Franck Saint-Jean</i>	
1.	La souveraineté alimentaire et l'agriculture familiale	136
2.	Les Savoirs des gens de la terre en Haïti	138
3.	L'économie circulaire comme modèle de mise en œuvre	142
4.	Le projet des cuisines collectives et des cantines scolaires	147
5.	Des politiques qui sont axées sur la souveraineté alimentaire	149
	Conclusion	150
	Bibliographie	151
6	Une expérience de développement des capacités pour les femmes et pour les enfants	153
	<i>Irdèle Lubin et Stéphanie Tourillon-Gingras</i>	
1.	Capabilité, de quoi est-il question ici (précisions conceptuelles)? . .	155
2.	Mise au point concernant les activités de cuisines collectives et de cantines scolaires	158

3.	L'établissement des cuisines collectives en Haïti : doutes et réticences des acteurs et actrices	162
4.	La cuisine collective: une occasion pour favoriser <i>l'empowerment</i> et les capacités des femmes et des enfants	164
5.	Quelques mots sur la place de la femme rurale dans la famille en Haïti	168
6.	De la capacité des femmes et de la visée du développement de l'économie sociale et solidaire	170
6.1.	Les référents culturels	170
6.2.	Du cadre organisationnel de la réalisation des séances de cuisine collective et les contraintes afférentes (croyances populaires et dicton versus l'approche de capacité)	171
6.3.	De la démarche du projet.	172
	Conclusion	173
	Bibliographie	174

PARTIE 3 – Le Projet d'ESS et l'innovation en ESS en Haïti

175

7 Un projet novateur qui s'inscrit dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire?

177

Gérald Larose, Jean Rénoël Élie et René Lachapelle

1.	La longue tradition du travail collectif et de l'aide mutuelle	178
1.1.	Les organisations	178
1.1.1.	Les associations traditionnelles et les <i>konbit</i>	178
1.1.2.	Les coopératives	178
1.1.3.	Les sociétés agricoles de crédit	178
1.1.4.	Les groupements	179
1.2.	Les structures porteuses de projets de développement	179
1.2.1.	Les conseils communautaires	179
1.2.2.	Les îlots de développement	180
1.2.3.	Les projets de développement local	180
1.3.	Des écueils	180
2.	Un projet novateur	181
2.1.	Surmonter les écueils de la tradition historique	181
2.2.	Faire de l'économie sociale et solidaire	183
2.3.	Un mouvement d'économie sociale et solidaire	185
3.	Feuille de route	187
3.1.	Mobilisation générale et lutte idéologique	187
3.2.	Reconstruire le tissu économique	188

3.3.	Mettre le social en poste de commande	188
3.4.	Convenir d'un plan stratégique	189
3.4.1.	Quelques grandes priorités	189
3.4.2.	S'inscrire dans la durée pour changer d'échelle. . .	190
3.5.	Se doter d'une voix forte	190
	Conclusion	191
	Bibliographie	192
8	Le soutien des pouvoirs publics	193
	<i>Yves Vaillancourt, Jean Réno! Élie et Wista Délice</i>	
1.	Les pouvoirs publics sur le plan national	195
1.1.	Les engagements de la Constitution de 1987 concernant la promotion de l'économie sociale et solidaire	196
1.2.	Les politiques gouvernementales laissent en rade les promesses constitutionnelles	198
1.2.1.	Avant 1987	198
1.2.2.	De 1987 à 2011	200
1.2.3.	De 2011 à 2018	202
2.	Les pouvoirs publics dans les collectivités territoriales	203
2.1.	Le rôle des autorités politiques locales dont les Conseils d'administration des sections communales.	204
2.2.	La coopération internationale solidaire de ville à ville entre le Canada et Haïti	210
3.	Les pouvoirs publics internationaux, notamment le Programme alimentaire mondial	211
3.1.	L'Union européenne et le Bureau de nutrition et développement (BND)	212
3.2.	Pourquoi avons-nous tendance à percevoir le Programme alimentaire mondial comme une organisation non gouvernementale?	213
4.	Les rapports entre le secteur public et l'économie sociale et solidaire, sans oublier le secteur marchand	215
4.1.	La promotion de l'économie sociale et solidaire par les pouvoirs publics	215
4.2.	Notre position concernant les organisations non gouvernementales.	217
4.3.	Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont-ils prêts à co-construire des politiques publiques avec des élus? . . .	217
	Conclusion	219
	Bibliographie	223

9 Les processus de développement local, les organisations d'économie sociale et solidaire et le rôle des universités	227
<i>Jean Rénol Élie, Gérald Larose et Christian Jetté</i>	
1. Du développement communautaire au développement local	228
1.1. Éclairage des intellectuels et questions non traitées	228
1.1.1. Les conseils communautaires	229
1.1.2. Les coopératives	230
1.1.3. Les îlots de développement	230
1.1.4. Le développement local	231
1.1.5. Contribution des intellectuels	233
2. L'économie sociale et solidaire dans le développement local	234
2.1. Les entraves historiques à la communication citoyenne	235
2.1.1. Le caporalisme	235
2.1.2. La centralisation administrative	235
2.2. Le mode d'implication des pouvoirs locaux	237
2.3. La non-disponibilité du capital coopératif	238
2.4. Les déficiences de la mobilisation participative à l'activité de développement	239
3. La contribution des universités au développement local et à la promotion de l'économie sociale et solidaire	241
3.1. Produire et utiliser des matériaux locaux	241
3.2. Intégrer les parcours antérieurs sur le plan organisationnel des communautés	242
3.3. Constituer des banques de données	243
3.4. Produire des connaissances, diffuser, former, animer, contribuer au débat public	243
3.5. Adopter une ligne de travail conséquente	244
3.5.1. Le recours à la recherche-action	245
3.5.2. La valorisation des acquis	246
3.5.3. La disposition à affronter les défis	247
Conclusion	248
Bibliographie	248

■ CONCLUSION	
Vers un nouveau modèle de développement d’ESS en agroalimentaire en Haïti?	251
<i>Christian Jetté et Yves Vaillancourt</i>	
Nos principales conclusions	252
Cinq conditions pour la pérennisation du projet.	256
Quel avenir pour le modèle des cuisines collectives et des cantines scolaires développé à Labrousse et à Rivière-Froide?	261
Bibliographie	264
■ ANNEXE 1 – Liste des entretiens collectifs et individuels.	265
■ NOTICES BIOGRAPHIQUES.	267



LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figures

Figure 1.1	Localisation des partenaires haïtiens du projet	14
Figure 5.1	Modèle de l'économie circulaire.	144
Figure 6.1	Les activités de cuisines collectives et de cantines scolaires. . .	159

Tableaux

Tableau 3.1	Liste des chefs d'État haïtiens de février 1986 à février 2017 . . .	74
Tableau 5.1	Le contenu des programmes de formation.	139
Tableau 9.1	Population, territoire et rattachement des sections communales de Labrousse	236



LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFP	Agence France-Presse
ALAI	Agencia Latinoamericana de Información
ALC	Amérique latine et Caraïbes
AMC	Affaires mondiales Canada
AQANU	Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies
ARUC-ES	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
ARUC-ISDC	Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés
ASEC	Assemblée de section communale
BND	Bureau de nutrition et développement
CASEC	Conseil d'administration des sections communales
CEC	Coopératives d'épargne et de crédit
CEP	Conseil électoral provisoire
CIRH	Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti
CNC	Conseil national de la coopération, Conseil national des coopératives
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
CVCSR	Cuisine et vie collectives Saint-Roch
EPPMPH	Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti
ERE	Équipe de recherche évaluative
ESS	Économie sociale et solidaire
FODES-5	Fondation pour le développement économique et social
FOPADES	Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles pour le Développement Économique et Social
GADRU	Groupe d'appui au développement rural

GESQ	Groupe d'économie solidaire du Québec
GRAHN	Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle
HPE	Haïti Projet Éducation
LAREPPS	Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales
LSGT	Les Savoirs des gens de la terre
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MRIFCE	Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur
OCI	Organisation de coopération internationale
OEA	Organisation des États Américains
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PCM2	Programme de coopération municipale Haïti-Canada, phase 2
PNCS	Programme national de cantines scolaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PQ	Parti québécois
PQDI	Programme québécois de développement international
RMB	Rencontres du Mont-Blanc
UE	Union européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPA	Union des producteurs agricoles
UPA DI	Union des producteurs agricoles – Développement international
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international



INTRODUCTION

**René Lachapelle, Christian Jetté
et Yves Vaillancourt**

Fruit d'une démarche de recherche qui a permis de « mutualiser des connaissances provenant de savoirs expérientiels, professionnels et scientifiques » (Fontan et René, 2014, p. 87), cet ouvrage est une production collective associant des chercheurs du Québec et d'Haïti, en collaboration avec des intervenants d'organismes québécois et haïtiens et les femmes haïtiennes qui ont été au cœur du Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS dans l'ouvrage). Ce projet pilote visait la stimulation d'une économie circulaire et un développement de la capacité d'agir des femmes comme prolongement des démarches de structuration d'organisations paysannes dans les régions de Labrousse et de Rivière-Froide en Haïti. Il a été porté, du côté québécois, par l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) et, du côté haïtien, par la Fondation pour le développement économique et social (FODES-5) et par Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH). D'autres partenaires québécois et haïtiens, qui seront présentés dans les prochains chapitres, ont soutenu cette approche de coopération internationale pour le développement d'une économie sociale et solidaire (ESS) en Haïti. Le projet comportait aussi dès sa définition une démarche de recherche évaluative quant à son caractère innovant, ajoutant une dimension nouvelle au bilan des réalisations par ses promoteurs.

Le Projet d'ESS se présente en effet comme une manifestation d'innovation sociale puisqu'il repose sur des

arrangements d'acteurs qui permettent de poser les problématiques sociales de façon nouvelle et de créer des dispositifs susceptibles de trouver de nouvelles solutions au sein de la collectivité, tout en assurant des services de façon à faire avancer dans la construction d'une société à haut niveau de qualité de vie (Harrisson et Klein, 2004, p. 3).

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) était responsable d'évaluer le caractère novateur de ce projet pilote, spécifiquement en termes d'appropriation par les femmes de l'ESS et de coopération solidaire Québec-Haïti. Le rôle de l'équipe de recherche réunie par le GESQ a donc été de «développer et coordonner la mise en œuvre d'un protocole de recherche-action et d'évaluation participative» afin d'analyser «les processus d'appropriation mutuelle, afin de capitaliser sur les apprentissages de ce projet novateur [...] unissant la solidarité internationale et l'économie sociale» (UPA DI, 2013). L'intérêt d'une telle recherche évaluative tient à la volonté d'innover des promoteurs, c'est-à-dire d'apporter «une réponse ou une solution [...] pour faire face à un problème concret, vécu localement, auquel ils sont confrontés» (Bourque, Proulx et Fréchette, 2007, p. 11).

La préoccupation du secrétaire général de l'UPA DI d'étudier les dimensions innovantes de la solidarité internationale en regard des défis de l'agriculture paysanne en Haïti a joué un rôle de bougie d'allumage dans l'entreprise dont rend compte cet ouvrage. Convaincue que «l'économie circulaire est riche d'enseignements en matière de développement et de coopération» (Favreau, 2017, p. 7), l'UPA DI a inclus à la demande de subvention au ministère québécois des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) un volet recherche de sorte qu'une part de ce financement a fourni ses premières ressources à un projet qui a par ailleurs largement reposé sur l'engagement bénévole des chercheurs et chercheuses.

Une recherche d'évaluation participative implique la contribution des personnes en action dans le projet, ce qui représente des exigences particulières puisqu'il faut répondre à la fois aux attentes de personnes qui font des choix quotidiens sur le terrain, et à celles des promoteurs qui ont besoin de démontrer l'efficacité de leur intervention, tout en respectant les règles de la recherche qui exigent un défrichage patient de multiples données dont les résultats d'analyse ne viennent qu'à long terme. Le Projet d'ESS est terminé depuis août 2016 et l'UPA DI est déjà en train de lui donner des suites sur le terrain. L'équipe de recherche, quant à elle, a dû prendre le temps nécessaire pour que son travail puisse apporter plus qu'une évaluation de programme puisque ce projet de recherche présentait certains défis reliés à sa dimension internationale.

Ces défis sont d'ailleurs précisés dans les premiers chapitres avant de mettre en évidence par la suite les avancées que le Projet d'ESS a permis en termes de solidarité internationale, d'*empowerment* des femmes et de développement de l'ESS en Haïti.

L'ouvrage se présente en trois parties comportant chacune trois chapitres. Les trois premiers chapitres définissent en détail le projet lui-même et la recherche en les mettant en contexte; les trois suivants déclinent le caractère novateur du Projet d'ESS en termes de solidarité internationale; et les trois derniers portent sur son apport à l'ESS en Haïti. La conclusion se présente comme une synthèse dont la rédaction est axée sur la diffusion des résultats, notamment auprès des partenaires du projet.

Le chapitre 1 – rédigé par Vaillancourt, Lachapelle, Jetté et Tourillon-Gingras – présente le Projet d'ESS et les acteurs concernés. Il précise sa visée de contribuer à la souveraineté alimentaire et présente les zones rurales où il est mis en œuvre. Les partenaires québécois et haïtiens sont présentés, notamment la FODES-5 et l'EPPMPH que le texte permet de situer sur leur terrain d'intervention. Le chapitre aborde enfin comment se présentent les projets de cuisines collectives et de cantines scolaires en Haïti au moment de la mise en œuvre du projet dans le contexte culturel haïtien (Lubin, 2017).

Le chapitre 2 – œuvre de Vaillancourt, Lubin et Jetté – s'attache aux caractéristiques du projet de recherche évaluative. Il précise d'abord les contraintes financières, les difficultés qu'a connues la composition de l'équipe de recherche et comment les efforts de recrutement ont finalement permis d'en faire un groupe à la fois québécois et haïtien. Il présente ensuite les choix théoriques qui ont guidé ses travaux: l'innovation sociale et la définition précise des deux questions de recherche. La première s'intéresse au caractère solidaire de la coopération Nord-Sud dont se réclame le Projet d'ESS. La seconde repose sur une définition de l'ESS ouverte aux apports du Sud et contributive à la transition écologique de l'économie. Pour répondre à ces deux objets de recherche, l'équipe s'est tournée vers le concept de capacités à développer dans le cadre des cuisines collectives, dans une perspective d'*empowerment* des femmes qui les ont réalisées. Le chapitre s'intéresse enfin au concept de co-construction des politiques publiques et aux enjeux de la souveraineté alimentaire. Il se conclut par la présentation des principaux choix méthodologiques pour mettre à contribution les diverses parties prenantes dans une démarche de recherche-action axée sur l'évaluation participative. La collecte des informations s'est appuyée sur une recension des écrits, des entretiens individuels et collectifs (voir l'annexe 1), de l'observation participante dans le cadre de cinq missions de recherche sur le terrain et l'organisation de quatre événements réunissant des gens du Québec et d'Haïti.

Pour mettre en évidence la portée du projet, l'équipe a cru nécessaire de l'inscrire dans le contexte des politiques publiques en Haïti, notamment en ce qui concerne les cantines scolaires et les pratiques de cuisines collectives (République d'Haïti, 2016). Le chapitre 3, de Vaillancourt, Lubin et Élie, démarre avec une définition du concept de « politiques publiques » et présente la Constitution haïtienne de 1987 comme un plan de démocratisation et de décentralisation en panne depuis 30 ans. L'examen des gouvernements des 30 dernières années met en évidence le caractère laborieux de la transition du pays vers la démocratie depuis la fin de la dictature des Duvalier. Il est intéressant de noter que l'État haïtien a une politique à l'égard des cantines scolaires, mais il faut constater que, dans les faits, le bilan des réalisations est décevant. La dernière section du chapitre traite de l'existence de pratiques récentes de cuisines collectives dont le principal dynamisme est le plaisir des femmes d'être ensemble.

Avec le chapitre 4 de Jetté et Vaillancourt s'amorce une seconde partie de l'ouvrage, qui présente les constats répondant à la question du caractère novateur du Projet d'ESS sur le plan de la coopération Nord-Sud de type solidaire. Il est structuré autour de trois sections abordant les racines lointaines du Projet d'ESS, ses origines rapprochées et les pistes d'analyse retenues pour apprécier le type de partenariat qu'il a instauré. Pour bien camper la correspondance au modèle de la coopération solidaire, la première section rappelle que depuis 2005 des membres de l'équipe de recherche et le GESQ ont amorcé des collaborations et mené divers travaux d'échange avec des acteurs économiques et universitaires en Haïti. Une seconde section s'attache plus particulièrement à l'élaboration du Projet d'ESS impliquant la FODES-5, l'UPA DI et le GESQ. La dernière section aborde la question à partir de sa mise en œuvre et met en évidence comment les femmes haïtiennes se sont approprié les cuisines collectives avec le soutien de partenaires québécois qui avaient fait une démarche semblable à partir du modèle péruvien. Le chapitre se conclut sur la contribution du GESQ à cette dynamique de coopération solidaire.

Le chapitre 5, rédigé par Lachapelle, Saint-Jean et Larose, traite du projet en regard des enjeux de souveraineté alimentaire et d'agriculture familiale dont la réponse repose sur la création d'un marché local permettant la génération de revenus à partir de la production locale. La mise en œuvre du programme Les Savoirs des gens de la terre (LSGT) dans la région de Labrousse crée les conditions nécessaires pour lancer un processus d'économie circulaire dans lequel s'inscrivent les cuisines collectives et les cantines scolaires. L'achat de produits locaux pour approvisionner les cuisines collectives et permettre aux femmes de produire des portions pour les cantines scolaires devient la pierre d'assise d'une économie locale à mettre en réseau avec d'autres initiatives comme base d'un modèle d'économie sociale et solidaire qui fait l'objet des chapitres de la troisième partie de l'ouvrage.

Le chapitre 6 de Lubin et Tourillon-Gingras présente le développement des capacités des femmes qui sont les artisanes au cœur du Projet d'ESS et des enfants qui profitent de cantines à base de produits locaux. Une première section, plus conceptuelle, revient sur les concepts de capacité et d'« *empowerment* » abordés dans le chapitre 2 de façon à outiller l'analyse de la deuxième section. Plus descriptive, cette section met à contribution les entretiens individuels et collectifs et les démarches d'observation participante pour montrer comment le Projet d'ESS a constitué un cadre de capabilisation des femmes regroupées dans les cuisines collectives et des élèves qui ont bénéficié des cantines scolaires. Le chapitre se termine sur une section d'allure plus analytique qui dégage comment le Projet d'ESS a constitué une innovation en termes d'*empowerment* dans les milieux où il a été expérimenté.

Avec le chapitre 7 de Larose, Élie et Lachapelle s'amorce la troisième partie de l'ouvrage, qui vise à répondre à la deuxième des questions de recherche : la contribution du Projet d'ESS à l'innovation en ESS en Haïti. Une première section du chapitre revient sur la longue tradition de travail collectif et d'aide mutuelle en Haïti qui s'est concrétisée dans divers types d'organisations comme les *konbit*¹, mais aussi les coopératives et les structures porteuses de projets de développement. Cette tradition émerge dans les organismes partenaires et sert de base à la dynamique entrepreneuriale du Projet d'ESS et sa mise en réseau avec d'autres initiatives qu'il reste à fédérer pour renforcer le mouvement de l'ESS en Haïti. Le chapitre propose à cet effet une feuille de route qui pourrait permettre au projet d'être plus clairement contributif au renforcement d'un modèle haïtien d'ESS. La conclusion présente l'Université populaire planifiée pour avril 2018 et organisée par le GESQ et la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti comme une contribution à la reconnaissance et à la consolidation du mouvement d'ESS en Haïti.

Le chapitre 8, rédigé par Vaillancourt, Élie et Délice, porte sur le partage de responsabilités entre les acteurs publics et la société civile. Il tente de cerner quels soutiens sont fournis et pourraient être fournis aux acteurs de l'ESS par les pouvoirs publics sur le plan des collectivités territoriales – les assemblées de même que les élus, élues et fonctionnaires des sections communales, des communes et des départements – de même que sur le plan national – l'État et le gouvernement haïtien – et sur le plan international – les institutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU), notamment le Programme alimentaire mondial (PAM). L'analyse aboutit au constat que la faiblesse des structures démocratiques locales et nationales et l'hybridation des logiques économiques – libérale, d'ESS et publique – entraînent un grave déficit de régulation dans une perspective

1. Réunion de travail où des paysans et paysannes s'entraident.

de solidarité. Dans un tel contexte, les organisations non gouvernementales (ONG) assument un rôle de suppléance plutôt que de co-construction de politiques publiques. L'émergence d'un nouveau modèle de développement en Haïti passe plutôt par une économie plurielle dans laquelle les principes de l'économie publique font alliance avec les valeurs de l'ESS pour mettre au pas l'économie privée, et soutenir les capacités et le bien-vivre des individus et des communautés locales.

Le chapitre 9 – élaboré par Élie, Larose et Jetté – s'intéresse particulièrement à la contribution des universités dans les processus de développement local et la promotion de l'ESS en Haïti. Après les échecs du développement communautaire durant la période duvaliériste, la formule du développement local a valorisé la participation citoyenne, mais les ressources n'ont pas suivi les planifications. Le chapitre signale que le déploiement de l'ESS en Haïti exige que l'on prenne en compte les entraves historiques à la communication citoyenne, la participation des pouvoirs locaux, la non-disponibilité du capital coopératif et la mobilisation participative à l'activité de développement à partir des pratiques de coopération déjà présentes. En s'appuyant sur ces pratiques, les professeurs-chercheurs, leurs étudiants stagiaires, leurs thésards peuvent contribuer à soutenir l'ESS et à relier l'économie locale à l'économie nationale. Pour être plus pertinentes, les universités doivent construire des connaissances à partir du terrain et avec celui-ci. C'est le défi que l'ESS pose aux universités, un défi qu'elles pourront relever en s'associant aux parties prenantes de ces projets. Ce faisant, leur contribution est susceptible d'être déterminante dans le renouvellement du modèle de développement d'Haïti.

La conclusion présente une synthèse dynamique des grands constats de la recherche. Elle constitue un sommaire que l'on pourra mettre à contribution afin de rendre largement accessibles les conclusions de la recherche évaluative. L'ouvrage se veut d'abord un instrument de base de mobilisation des connaissances acquises dans le cadre de la recherche évaluative. Nous souhaitons que sa diffusion dans les milieux universitaires en Haïti et au Québec, mais aussi dans le réseau des organismes de coopération internationale, soit une occasion de réflexions stimulantes pour renouveler les pratiques à tous les niveaux.

Bibliographie

- Bourque, D., J. Proulx et L. Fréchette (2007). *Innovations sociales en Outaouais. Rapport de recherche*, Alliance de recherche université communauté – Innovation sociale et développement des communautés, Série Recherches n° 13, Université du Québec en Outaouais.
- Favreau, L. (2017). *Syndicalisme agricole québécois et citoyenneté. Du local à l'international*. UPA Développement international (UPA DI). 25 ans d'engagement citoyen, Chaire de recherche en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais et Union des producteurs agricoles – Développement international.
- Fontan, J.-M. et J.-F. René (2014). «La recherche partenariale et la mobilisation citoyenne», dans J.-M. Fontan, J.-L. Klein et D. Bussi res (dir.), *Le d fi de l'innovation sociale partag e*, Qu bec, Presses de l'Universit  du Qu bec, p. 85-113.
- Harrison, D. et J.-L. Klein (2004). «Introduction», dans J.-L. Klein et D. Harrison (dir.), *L'innovation sociale.  mergence et effets sur la transformation des soci t s*, Qu bec, Presses de l'Universit  du Qu bec, p. 1-14.
- Lubin, I. (2017). *Quelques exp riences de cuisines collectives et de cantine scolaire dans le cadre de l' conomie solidaire en Ha ti*, notes de recherche.
- R publique d'Ha ti (2016). *Politique et strat gie nationale d'alimentation scolaire (PSNAS)*, Port-au-Prince, Minist re de l' ducation nationale et de la Formation professionnelle et Programme national de Cantines scolaires.
- Union des producteurs agricoles – D veloppement international (UPA DI) (2013). *Projet d' conomie sociale et solidaire Qu bec-Ha ti en agroalimentaire*, Longueuil, Union des producteurs agricoles – D veloppement international, avril.



PARTIE 1

**La mise en contexte
du Projet d'ESS**

1



LE PROJET D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) QUÉBEC-HAÏTI EN AGROALIMENTAIRE

**Yves Vaillancourt, René Lachapelle,
Christian Jetté et Stéphanie Tourillon-Gingras**

Dans ce livre, nous visons à rendre compte des résultats d'une recherche évaluative qui porte sur un projet pilote. Le premier défi que l'on rencontre, c'est de bien distinguer les deux projets et les deux propos. Pour tenir un discours cohérent sur les résultats de la recherche évaluative, il faut être clair sur les moments où on parle du projet pilote et les moments où on parle de la recherche sur ce projet pilote. C'est la raison pour laquelle, dans ce premier chapitre, nous nous en tenons aux principales caractéristiques du Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS dans le reste du chapitre). Notre objectif dans ce chapitre consiste à livrer des informations succinctes sur le projet pilote en oubliant pratiquement le projet de recherche qui se propose d'en faire une évaluation et dont nous rendrons compte des résultats dans les chapitres 3 à 9. En somme, nous visons à décrire les principales caractéristiques du Projet d'ESS, de façon concise et descriptive, c'est-à-dire en évitant de passer tout de suite à un registre d'analyse critique.

Le chapitre comprend trois sections principales. Dans la première, nous présentons les caractéristiques du Projet d'ESS. Dans la deuxième, nous identifions les partenaires québécois et haïtiens qui ont travaillé

ensemble à la réalisation du projet. Dans la troisième, nous expliquons la relation étroite entre les cuisines collectives et les cantines scolaires qui constitue le cœur du projet.

1. Les caractéristiques du Projet d'ESS

1.1. Un projet pilote

Le Projet d'ESS est un projet pilote. Cela signifie qu'il a été planifié au départ pour être mis en œuvre pendant une durée limitée de trois ans (du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016), même si ses promoteurs l'ont conçu comme étant une expérimentation innovante qui serait promise à une certaine pérennisation.

1.2. L'objectif principal du projet

L'objectif général du Projet d'ESS se trouvait bien résumé dans la demande de soutien financier adressée par l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) du Québec, en avril 2013:

[Le projet d'ESS] vise l'avancement de la souveraineté et de la sécurité alimentaire dans les zones rurales de Labrousse, Miragoâne et Rivière-Froide en Haïti. Axé sur l'économie sociale et solidaire (ESS), par le développement de cuisines collectives, d'activités rémunératrices pour les femmes et de circuits courts de commercialisation, il permet d'améliorer l'approvisionnement alimentaire, tout en stimulant la production locale et le renforcement du pouvoir économique des femmes et de leurs organisations. Les services alimentaires collectifs mis en place (cuisines collectives, cantines scolaires autogérées, achats regroupés) permettront d'améliorer l'accès des familles et des enfants à une alimentation variée et équilibrée [...] La coopération et l'échange d'expérience avec des organisations du Québec, d'Amérique latine et des autres régions d'Haïti contribueront à jeter les bases d'un mouvement haïtien porteur d'un nouveau modèle de développement. (UPA DI, 2013a, p. 1-2)

Ce résumé le fait bien ressortir, le cœur du projet renvoie aux cuisines collectives et aux cantines scolaires comme nous l'expliquerons ci-dessous, mais ces dernières s'inscrivent à la manière d'un chaînon manquant dans une suite d'éléments qui jouent un rôle essentiel pour rendre possibles des circuits courts de production locale et de consommation agroalimentaire.

1.3. Le financement du projet

Le Projet d'ESS a bénéficié d'un financement de 240 000\$ CA pour 3 ans (1^{er} septembre 2013 – 31 août 2016) du MRIFCE. Ce financement représente plus de la moitié des coûts du projet. L'autre part de financement, évaluée à 198 900\$ CA, provient de contreparties des partenaires et de la Fondation Louise-Grenier. Elle est soit financière, soit en nature. Elle provient notamment du temps d'intervention non rémunéré (UPA DI, 2013a, 2013b, 2013c, 2016).

1.4. Les deux zones rurales où le projet se réalise

La réalisation du Projet d'ESS se déploie dans deux zones rurales d'Haïti indiquées sur la figure 1.1. D'une part, la zone de Labrousse (département des Nippes, entre Côtes-de-Fer et Miragoâne) et, d'autre part, la zone de Rivière-Froide, dans la commune de Carrefour, dans l'arrondissement de Port-au-Prince.

2. Les partenaires du projet

Le Projet d'ESS compte trois partenaires principaux et une série d'autres partenaires québécois et haïtiens. Parmi les trois principaux, deux sont maîtres d'œuvre, l'un au Québec, UPA DI, et l'autre en Haïti, la Fondation pour le développement économique et social (FODES-5¹). Il compte également un troisième acteur, l'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH). Cette association paysanne est responsable de la mise en œuvre du projet dans la zone de Rivière-Froide, tout en ayant une reddition de comptes à faire à la FODES-5 qui doit elle-même faire une reddition de comptes à l'UPA DI en rapport avec ce qui se passe dans les deux zones du projet en Haïti. Avant d'amorcer la description du Projet d'ESS, il y a lieu de fournir quelques informations supplémentaires sur l'UPA DI, ainsi que sur la FODES-5 et l'EPPMPH, les deux organismes haïtiens à but non lucratif qui constituent les «opérateurs» et les partenaires principaux de l'UPA DI dans les deux zones du Projet d'ESS.

Soulignons également que les relations partenariales entre l'UPA DI et ses deux partenaires principaux en Haïti n'étaient pas de la même nature et ne jouissaient pas de la même ancienneté. En somme, en 2013, au début

1. «Le but fondamental de FODES-5 est de promouvoir le développement économique, social et culturel de la zone de sa juridiction tout en aidant les populations locales à se procurer des services sociaux de base et des moyens d'existence dignes et honnêtes.» (UPA DI, 2013a, point 4.3.5) Pour plus d'informations sur cet organisme haïtien, voir son site Web: <<http://www.fodes5.org/>>, consulté le 11 mai 2018.

Figure 1.1
Localisation des partenaires haïtiens du projet



Source: Centre national de l'information géo-spatiale (CNIGS), 2018.

du projet, les relations de l'UPA DI dataient de 2009 avec la FODES-5, tandis qu'elles étaient nouvelles avec l'EPPMPH. En effet, les relations partenariales entre l'UPA DI et la FODES-5, de même qu'avec L'Œuvre Léger, se sont développées depuis 2009 à partir de divers projets de coopération, notamment à partir du programme Les Savoirs des gens de la terre (LSGT). Par contre, les relations entre l'UPA DI et la FODES-5 d'un côté et l'EPPMPH de l'autre sont plus récentes. Elles datent en fait de l'année 2013. Par ailleurs, elles ont été facilitées par le fait que l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies (AQANU), partenaire québécois de l'UPA DI, avait développé, depuis plusieurs années, des liens de coopération forts et marqués au sceau de la confiance avec l'EPPMPH.

2.1. L'Union des producteurs agricoles – Développement international

L'UPA DI est une corporation à but non lucratif fondée en 1993 par l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Québec. Elle fait la promotion d'un modèle de «coopération de paysans à paysans» axé sur le soutien de «la ferme familiale comme modèle d'agriculture durable». L'UPA DI appuie «les organisations professionnelles agricoles démocratiques, les systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles et toute autre initiative structurant l'avenir de l'agriculture dans les pays en voie de développement» (UPA DI, 2018a). C'est par l'entremise de son programme LSGT que l'UPA DI a développé à partir de 2009 un partenariat avec la FODES-5 dans quatre zones de son territoire: Lhomond, Lauzier, Labrousse et Garou. Ce programme sera décliné de manière plus détaillée au chapitre 5, mais qu'il suffise de dire pour le moment qu'il vise à outiller les paysans dans l'orientation et le développement de leur entreprise agricole familiale tout en leur donnant les moyens de participer activement à l'essor de leur territoire (renforcement de la citoyenneté active). L'UPA DI fonde son action internationale «sur la valorisation de la profession d'agriculteur, sur le droit de produire et sur le droit d'obtenir un prix juste pour les produits de la terre qui en découlent» (Favreau et Molina, 2014, p. 53; voir aussi la monographie de l'UPA DI publiée par Louis Favreau, 2018).

2.2. La Fondation pour le développement économique et social

La FODES-5 est une organisation non gouvernementale (ONG) haïtienne à but non lucratif, créée en 1998. Elle intervient dans cinq sections communales de quatre communes limitrophes réparties sur quatre départements géographiques: Petit-Goâve (Ouest), Aquin (Sud), Côtes-de-Fer (Sud-Est) et Miragoâne (Nippes). Son centre d'intervention et de gestion

communautaire est à Labrousse. Ce territoire fait partie des régions les plus défavorisées du pays et fait face aux défis majeurs qui caractérisent le milieu rural : ressources économiques insuffisantes, taux de chômage élevé, exode rural, etc. Autant de défis exacerbés par l'isolement géographique de la zone. Formée de montagnes et de plateaux hauts de 400 à 600 mètres et de pentes escarpées de 15 % à 20 %, la région de Labrousse est dépourvue de voies de communication en bon état. L'enclavement de la région et l'absence de transport public organisé rendent difficiles les échanges commerciaux avec les localités avoisinantes. L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques de la région. Malgré un potentiel agricole appréciable, l'agriculture pratiquée ne dépasse pas le modèle de subsistance. Le manque d'encadrement technique, les mauvaises pratiques agricoles, la dégradation de l'environnement et la baisse de fertilité des sols ne permettent pas aux familles d'améliorer les rendements agricoles et leurs revenus. À Labrousse, peu d'espaces publics sont propices aux échanges ; les maisons sont éparpillées dans les montagnes ; les seules infrastructures de la zone étant l'hôpital, l'église, les deux écoles fondamentales et les installations de la FODES-5. Estimée à 48 000 habitants, dont la moitié est âgée de moins de 20 ans, la population vit sous le seuil de la pauvreté, dans des habitations qui sont dispersées sur un territoire où la majorité n'a pas accès à l'électricité, même si Labrousse bénéficie depuis peu d'un réseau électrique limité, grâce à un projet d'Hydro-Québec et de la Fondation Paul Gérin-Lajoie. Lors de l'inauguration de ce nouveau projet, au printemps 2016, il fut avancé qu'environ 400 familles avaient accès à l'électricité, sur un millier de foyers dans la région. Par ailleurs, bien qu'il n'y ait pas de réseau de téléphonie fixe, la plupart des habitants de Labrousse possèdent un téléphone cellulaire. En éducation, le taux de scolarisation demeure très faible.

2.3. L'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti

L'EPPMPH est une ONG haïtienne fondée en 1990 par les Petites Sœurs de Sainte-Thérèse, une communauté religieuse haïtienne. C'est un organisme sans but lucratif qui intervient à Rivière-Froide, une région périurbaine de Port-au-Prince, dans la commune de Carrefour. Le but de l'EPPMPH consiste à apporter du soutien aux paysans et aux paysannes de la région, tout en privilégiant une approche agroécologique. « Cette institution se donne pour objectifs de mobiliser, former et accompagner les paysannes et paysans en agro-écologie : la conservation des sols, le reboisement et les techniques agricoles et d'élevage. » (UPA DI, 2013a, p. 6) À l'origine, le projet de cuisines collectives et de cantines scolaires relevant de la responsabilité de l'EPPMPH misait sur deux sites dans sa zone : Rivière-Froide où se trouve l'école et un site plus isolé dans les mornes, Dufresnay.

2.4. Les autres partenaires québécois

Le Projet d'ESS bénéficie aussi de l'apport de cinq organisations de coopération internationale (OCI) québécoises qui, de diverses manières et à divers moments du déroulement du projet, ont coopéré avec l'UPA DI et ses deux partenaires principaux pour soutenir la réalisation du projet :

- Agro-Paix;
- L'AQANU;
- L'Œuvre Léger;
- Les Cuisine et vie collectives Saint-Roch (CVCSR);
- Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ).

2.5. Les autres partenaires haïtiens

On ne pourrait parler du Projet ESS sans considérer les femmes qui y sont impliquées comme étant des partenaires à part entière. Comme nous le verrons au chapitre 6, ce sont elles qui ont facilité la mise en amorce du projet à Labrousse et à Rivière-Froide, en démontrant un intérêt et une volonté d'y participer, malgré certaines réticences exprimées par les partenaires haïtiens. En tout, environ une centaine de femmes de Labrousse et de Rivière-Froide sont impliquées dans le Projet d'ESS. Parmi ces dernières, certaines font partie de groupements qui existaient avant le démarrage du projet. Il est ici question du groupement Femmes Étincelles, du groupement Femmes Actives et du groupement Union des Femmes Sixième Jamais-Vu. Pour d'autres, c'est le Projet d'ESS qui a favorisé leur mise en commun. Comme mentionné plus haut, le Projet d'ESS fut implanté à Labrousse, région rurale, puis à Rivière-Froide, région périurbaine. La quasi-totalité des femmes du Projet d'ESS font partie de la paysannerie, c'est-à-dire qu'elles habitent en milieu rural² et possèdent un petit jardin. Ces femmes, tout comme l'ensemble des paysans en Haïti, subissent des mécanismes de discrimination et d'exclusion sociale, politique, économique, culturelle, voire « massive et totale » (Midy, 2011, p. 18). Elles évoluent dans

des conditions plus rudes d'existence, marquées par une absence d'infrastructure de base, un accès plus difficile à l'éducation, à la formation et aux loisirs, une absence ou une rareté de couverture médicale, une alimentation déficiente [...] et un manque d'opportunités en termes de vie professionnelle (Trouillot, 2010, p. 332).

2. Bien que la plupart des femmes impliquées dans le Projet d'ESS de Rivière-Froide habitent dans des régions rurales plus éloignées, certaines d'entre elles ont dû déménager et se rapprocher de la ville : « Il n'y a pas de bonnes écoles dans les mornes, alors les parents viennent lorsque leurs enfants avancent [en âge]. » (E11 et E12)

Bien que nous aborderons plus en profondeur, au chapitre 6, les retombées du Projet d'ESS, soulignons tout de même que grâce à ses caractéristiques décrites plus haut, il visait à offrir une occasion pour ces femmes de gagner un petit salaire, de diversifier leur alimentation et de jouir d'un espace d'apprentissage et de socialisation.

En plus des groupements de femmes, le Projet d'ESS compte sur la participation de la Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles pour le Développement Économique et Social (FOPADES), qui a comme objectifs « d'offrir des services à [ses] membres, [de] favoriser l'avancement d'une réflexion stratégique sur les politiques agricoles et [de] contribuer à la sécurité alimentaire de la population tout en protégeant les ressources du milieu » de Labrousse et ses environs (UPA DI, 2018b). La FOPADES fut créée en 2014, grâce aux fruits de la collaboration entre la FODES-5 et l'UPA DI, de même que du projet LSGT. À la manière d'une organisation paysanne, elle est composée de huit groupements villageois, répartis à travers les cinq sections communales dans lesquelles intervient la FODES-5. La FOPADES permet aux femmes des cantines scolaires de s'approvisionner de produits alimentaires locaux. Fait intéressant, plusieurs conjoints des femmes impliquées dans le Projet d'ESS de la région de Labrousse sont membres de la FOPADES. Ce principe d'économie circulaire, tel que formulé par l'UPA DI, est décrit en profondeur dans le chapitre 5.

3. Au cœur du projet, les cuisines collectives et les cantines scolaires

Nous l'avons vu dans le résumé du Projet d'ESS cité plus haut, ce projet met l'accent sur le développement de cuisines collectives dans les zones rurales d'intervention de la FODES-5 à Labrousse (incluant Jamais-Vu) et de l'EPPMPH à Rivière-Froide (incluant Dufresnay). Dès les premiers documents dans lesquels le Projet d'ESS est défini, il est fait mention de la création de six cuisines collectives (UPA DI, 2013a, 2013b, 2013c, p. 7), dont quatre arrimées à une cantine scolaire dans la zone de Labrousse et deux à une cantine scolaire dans la zone de Rivière-Froide. En cours de route, le développement du Projet d'ESS ne permettra la mise sur pied que d'une seule cuisine collective à Rivière-Froide, celle de Dufresnay n'ayant jamais pu prendre son envol à cause du manque d'infrastructure. Par contre, un groupe de cuisine collective s'est ajouté à Labrousse qui en compte cinq plutôt que quatre prévus initialement. Au final, le Projet d'ESS regroupe donc six groupes de cuisine collective (même si leur répartition entre les deux zones n'est pas la même que celle envisagée au départ), puis deux de cantines scolaires.

3.1. Le lien entre les cuisines collectives et les cantines scolaires

Le modèle sous-jacent au Projet d'ESS, à ses origines, établit un lien fort, quasi indispensable, entre les cuisines collectives et les cantines scolaires. Comme l'ont dit des intervenantes à propos des cuisines et des cantines, «*les deux marchent ensemble*» (E20, E21 et E22). Le modèle vise à offrir des services alimentaires collectifs (cuisines collectives, cantines scolaires autogérées, achats regroupés) qui misent sur la production, l'approvisionnement, la transformation et la commercialisation effectués sur le territoire local. En facilitant l'accès aux équipements des cuisines collectives pour fournir des cantines scolaires, les cuisines permettent des activités rémunératrices pour les femmes à partir d'un approvisionnement par des circuits courts de production et de commercialisation. Le projet souhaite ainsi consolider le pouvoir économique des femmes organisées au sein d'entreprises d'ESS en alimentation, augmenter la capacité productive et les rendements des agriculteurs réunis, dans le cas de Labrousse, dans la FOPADES, et, à terme, renforcer la sécurité alimentaire dans la région en stimulant la production locale. C'est une stratégie qui se démarque du modèle dominant que l'on retrouve dans la plupart des cantines scolaires en Haïti, c'est-à-dire un modèle comme celui du Programme alimentaire mondial (PAM) dans lequel la nourriture est produite et achetée à l'extérieur d'Haïti, notamment dans les pays du Nord.

Nous le verrons de manière plus approfondie dans le chapitre 3, l'originalité du Projet d'ESS provient moins des cuisines collectives et des cantines scolaires en elles-mêmes que de la manière de concevoir le lien entre les cuisines collectives et les cantines scolaires³. En fait, l'aspect novateur du projet est moins relié aux cantines scolaires qui existent depuis plus d'un demi-siècle en Haïti et s'inscrivent à l'intérieur d'une politique publique qui, elle, existe depuis 1997. Il est lié à la manière de concevoir les interfaces entre les cuisines collectives et les cantines scolaires dans une vision de souveraineté alimentaire à partir d'un argumentaire basé sur l'économie circulaire que nous déclinons dans le chapitre 5.

3. Les cantines scolaires sont l'objet d'une politique publique en Haïti depuis 1997 et il y a un Programme national de cantines scolaires (PNCS) qui relève du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP). En dépit de la volonté de l'État haïtien d'assumer une planification et une coordination nationales, le programme des cantines scolaires, hier comme aujourd'hui, est enlisé dans plusieurs contradictions bien pointées dans un document gouvernemental récent (République d'Haïti, 2016). De leur côté, les concepteurs du projet pilote étaient conscients des interfaces entre les initiatives récentes du gouvernement haïtien «visant le renforcement de la sécurité alimentaire» et le projet d'ESS. Ils font même le pari que ces initiatives «sont susceptibles d'agir en synergie avec le présent projet» (UPA DI, 2013a, p. 2). Il n'en demeure pas moins qu'au départ, les liens entre les cuisines collectives et le PNCS paraissaient peu articulés. Nous y reviendrons dans le chapitre 3.

3.2. La définition des cuisines collectives

En somme, il y a un lien entre le modèle haïtien de cuisines collectives privilégié dans le projet d'ESS et les modèles de cuisines collectives pratiqués au Québec et au Pérou, qui ont inspiré le projet comme nous l'expliquerons dans le chapitre 4. Toutefois, dans le projet pilote, le modèle haïtien de cuisines collectives, tout en partant des modèles québécois et péruvien, aura la préoccupation de les adapter, c'est-à-dire de ne pas les répliquer. Pour saisir les ressemblances et différences entre les trois modèles (québécois, péruvien et haïtien), il est utile de jeter un coup d'œil sur les définitions des cuisines collectives, qui ont alimenté la réflexion des artisans du Projet d'ESS dans lequel les cuisines collectives occupent une place centrale. Partons de trois définitions :

- Premièrement, il y a la définition de Lucie Fréchette, une chercheuse québécoise proche du GESQ, qui a fait des recherches sur les cuisines collectives au Pérou et au Québec. Pour elle, les cuisines collectives constituent une mesure d'aide alimentaire qui se distingue d'autres « modes traditionnels d'assistance aux personnes par une intervention proactive qui réclame la participation de ses membres dans la perspective de la résolution de leurs problèmes en exploitant une activité d'autoproduction et en activant l'entraide entre les participants » (Fréchette, 2000, p. 17);
- Deuxièmement, il y a la définition que Roxanne Milot, représentante de CVCSR, a proposé aux acteurs et actrices du Projet d'ESS, lors de sa mission en janvier et février 2014, c'est-à-dire au moment où on s'apprêtait à lancer les premières cuisines collectives : « Un petit groupe de personnes (4-5 personnes) qui met en commun son temps, argent et ses compétences pour cuisiner pour eux et leur famille des plats sains, économiques et appétissants ! » (Milot, 2014, p. 2) En présentant cette définition, Milot précisait qu'elle pouvait s'adapter à la réalité haïtienne en empruntant des traits au modèle des « *Comedores populares* » des pays d'Amérique du Sud où un groupe cuisine pour nourrir une grande quantité de personnes, notamment des enfants. En d'autres termes, elle ouvrait la porte à un modèle de « cuisines-cantines » dans lequel « le groupe de femmes pourrait être de 12 à 20 maximum » (Milot, 2014, p. 2);
- Troisièmement, il y a la définition que Gloria Fernandez, coordinatrice de CVCSR, proposait en juin 2016 dans un colloque du Regroupement des cuisines collectives du Québec après avoir fait elle-même deux missions dans le cadre du Projet d'ESS :

«Les cuisines collectives sont composées de plusieurs groupes de personnes qui mettent en commun leurs temps, argent et compétences pour confectionner en quatre étapes des plats économiques, sains et appétissants qu'elles rapportent chez elles» (CVCSR, 2016, diapositive 7).

Si on compare les trois définitions, on constate que la première est plus générique et universelle. Elle met l'accent sur «l'entraide entre les participants» dans une «activité d'autoproduction» de la nourriture et «d'aide alimentaire», mais sans prédéterminer si la nourriture cuisinée est destinée à être consommée par les femmes elles-mêmes et leurs familles ou si elle est destinée à être utilisée pour répondre à d'autres besoins, par exemple pour fournir des repas à des cantines scolaires ou des orphelinats, etc. Quant aux 2^e et 3^e définitions, elles partagent un tronc commun qui appartient aux acquis de CVCSR: l'entraide d'un groupe de personnes qui partagent leur temps, argent et compétences pour produire des «plats économiques, sains et appétissants» qu'elles rapportent à la maison pour elles et leur famille. Toutefois, la deuxième définition, fabriquée pour répondre aux besoins du Projet d'ESS, dénote un effort pour adapter le modèle québécois à la réalité haïtienne, tout en s'inspirant du modèle péruvien. Cela signifie que les groupes de cuisines collectives peuvent produire des repas pour alimenter des «*Comedores populares*» au Pérou ou des «cantines» en Haïti. C'est comme cela que l'UPA DI concevait l'inspiration québécoise et péruvienne dans sa demande de subvention au MRIFCE d'avril 2013, tout en attribuant l'idée au GESQ:

S'inspirant des cuisines collectives du Pérou et du Québec, le GESQ a eu l'idée de mettre à contribution ces expériences afin de répondre de façon innovante aux difficultés alimentaires rencontrées par de nombreuses familles des environs de Labrousse, de Miragoâne et de Rivière-Froide et aux défis de plusieurs agriculteurs de la région d'écouler leur production. (UPA DI, 2013a, p. 2)

Cette citation illustre bien le défi entrevu par l'UPA DI: s'inspirer du modèle péruvien et du modèle québécois de cuisines collectives avec le souci «de répondre de façon innovante» aux besoins rencontrés en milieu rural haïtien. Cela signifie: partir des modèles péruvien et québécois pour inventer un modèle haïtien de cuisines collectives qui pourrait entre autres combler «les difficultés d'approvisionnement en aliments des institutions publiques ou sociales telles que les écoles, orphelinats ou autres» (UPA DI, 2013a, p. 2). Nous y reviendrons au chapitre 4.

3.3. La base du financement des cuisines collectives: 1,09\$ CA pour chaque repas

Le projet prévoyait que les cuisines collectives, à partir de la production de repas articulée à la production agroalimentaire locale, fourniraient les repas des cantines scolaires d'une partie des élèves⁴ et que ces repas seraient payés aux cuisines collectives en fonction d'un prix établi à même le Projet d'ESS. Dans le devis initial du projet, on prévoyait que le prix unitaire des repas servis serait de 1,23\$ CA et qu'une «contribution de 0,15\$ sera demandée aux familles», ce qui veut dire que le reste du coût assumé par le budget du projet serait de 1,08\$ CA (UPA DI, 2013a, p. 8). Dès le début du projet en septembre 2013, le coût unitaire des repas assumés par le projet pilote⁵ fut établi à 1,09\$ CA, montant auquel devait s'ajouter la contribution de 0,15\$ provenant des familles, ce qui ramenait le prix unitaire à 1,24\$ CA. Pendant le déroulement du projet, le 1,09\$ CA versé aux cantines à même le budget du projet devait être indexé pour tenir compte de l'inflation qui sévissait fortement. Si bien que le 1,09\$ CA deviendra 1,41\$ CA en 2016.

Du côté de l'UPA DI, au début de l'année 2014, au moment où on s'apprêtait à lancer les premières cuisines collectives, on prévoyait que la formule du 1,09\$ CA par repas pour chacun des 90 élèves⁶ soutenus par le projet dans les deux écoles choisies pouvait assurer la rentabilité des cantines scolaires et assurer indirectement un certain revenu pour les femmes engagées dans les cuisines collectives (Gendreau, 2014, p. 19). Voici comment le chargé de projet de l'UPA DI voyait l'utilisation du 1,09\$ CA au début de l'année 2014, soit au moment où l'inflation n'avait pas encore comprimé le pouvoir d'achat représenté par le 1,09\$ CA :

Un exercice réalisé avec 3 femmes de Labrousse nous permet de croire qu'un bénéfice d'environ 30 % peut être dégagé après le coût d'achat des aliments. Concrètement, nous avons en gros 4 500 gourdes de disponibles (1,23\$ x 90 personnes) chaque jour pour la préparation de 90 repas et cela dans chacune des deux zones d'intervention. Le coût de production d'un gros repas avec viande pour 100 personnes est estimé à 3 500 gourdes. Ce montant n'inclut pas les salaires et les équipements. Les 1 000 gourdes différentielles doivent servir notamment à compenser les femmes travaillant au sein de l'entreprise d'économie sociale. (Gendreau, 2014, p. 6)

-
4. On fait référence ici aux élèves de la maternelle à la 3^e année incluse.
 5. Pour saisir certaines contraintes liées à la gestion du projet, mentionnons que les sommes versées aux cantines scolaires à partir de la règle du 1,09\$ CA, sont transférées par l'UPA DI à la FODES-5 en\$ US. Par la suite, la FODES-5 les verse directement en gourdes (monnaie haïtienne) à la cantine scolaire de la zone de Labrousse et à l'EPPMPH, qui de son côté les verse également en gourdes à la cantine scolaire dans la zone de Rivière-Froide.
 6. Dans les mois qui vont suivre, il sera question non pas de 90 mais de 100 élèves et même de 110 dans l'école concernée par le projet à Rivière-Froide.

Le projet pilote financé par le MRIFCE devait durer trois ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016. Mais il est évident que la mise sur pied des cuisines collectives et des cantines scolaires ne pouvait pas commencer dès septembre 2013. Elle exigeait un travail colossal de préparation auquel devaient participer les acteurs québécois et haïtiens concernés. C'est ce qui explique que les cuisines collectives et les cantines scolaires ont été mises sur pied à partir de septembre 2014, c'est-à-dire de la deuxième année du projet pilote qui correspond avec l'année scolaire de septembre à juin. C'est dire aussi que le projet pilote allait, dans les faits, soutenir les cuisines collectives et les cantines scolaires pour une durée de deux ans, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2016. Dans le bilan du projet d'ESS présenté par l'UPA DI au MRIFCE, on constate que 15,6 % du budget total du projet a été dépensé pour payer les repas consommés par les élèves ciblés dans le projet pilote⁷ (UPA DI, 2016, section 4).

En d'autres termes, il était prévu, dès l'année 2013, que la question de la pérennisation des cuisines collectives et des cantines scolaires allait se poser de manière cruciale en septembre 2016, au début de l'année scolaire 2016-2017. C'est ce qui est arrivé effectivement. Nous reviendrons sur cet enjeu au chapitre 6 et dans la conclusion générale de l'ouvrage. Pour le moment, nous allons nous en tenir aux caractéristiques du projet pilote de trois ans tel qu'il était planifié en 2013.

Conclusion: un projet soumis à une double démarche d'évaluation

Une dernière caractéristique du projet d'ESS réside dans le fait qu'il devait être soumis à une double démarche d'évaluation.

D'une part, une **évaluation interne** classique menée par les gestionnaires du projet en tenant compte des règles et procédures exigées pour tous les projets subventionnés par le Programme québécois de développement international (PQDI)⁸. Cette évaluation interne relève de l'UPA DI

7. En effet, sur des dépenses totales de 448 409\$ CA dont 240 000\$ CA proviennent du Programme québécois de développement international (PQDI) et 208 408\$ CA des autres OCI, partenaires du projet, 69 839\$ CA ont été dépensés pour l'achat des repas à 1,09\$ CA l'unité pour une centaine d'élèves en lien avec les cantines scolaires dans les deux écoles soutenues par le Projet d'ESS, l'une à Labrousse et l'autre à Rivière-Froide.

8. Pour avoir une idée des balises et du contenu de cette évaluation interne, on peut se référer à deux documents: premièrement, au Plan de mise en œuvre négocié entre le MRIFCE et l'UPA DI au moment du démarrage du projet (UPA DI, 2013c); deuxièmement, au bilan du projet transmis par l'UPA DI au MRIFCE à la fin du projet (UPA DI, 2016).

et de la FODES-5 (UPA DI 2013a, 2013b, 2013c) et porte sur l'atteinte des buts, objectifs et résultats attendus, définis dans les termes du modèle logique (UPA DI, 2013b) et ajustés par la suite dans le Plan de mise en œuvre.

D'autre part, une **évaluation externe** qui serait confiée à une équipe de recherche indépendante créée par le GESQ⁹. Cette évaluation externe était annoncée et justifiée dans les documents qui ont jalonné la genèse du projet pilote (GESQ, 2013; UPA DI, 2013a, 2013c). Mais elle était précisée dans des termes plutôt généraux:

Développer et coordonner la mise en œuvre d'un protocole de recherche-action et d'évaluation participative. Documenter les processus d'appropriation mutuelle afin de capitaliser sur les apprentissages de ce projet novateur en vue de reproduire ce projet pilote unissant la solidarité internationale et l'économie sociale. (UPA DI, 2013a, p. 6)

La recherche évaluative constitue donc un élément spécifique et original du projet pilote, sans pour autant relever de ce dernier en ce qui concerne sa mise en œuvre. Un rapport préliminaire a été élaboré à partir des premières collectes de données (GESQ, 2016) afin de compléter le rapport d'évaluation interne produit par l'UPA DI au terme du projet. Première étape de la recherche évaluative dont nous rendons compte dans le reste du livre, il appelait une analyse plus approfondie, une démarche dont nous ferons ressortir les principales caractéristiques dans le chapitre qui suit.

Bibliographie

- Cuisine et vie collectives Saint-Roch (CVCSR) (2016). *Projet d'économie sociale et solidaire agroalimentaire en Haïti*, diaporama présenté par Gloria Fernandez dans le cadre d'un colloque national du Regroupement des cuisines collectives du Québec, le 1^{er} juin 2016.
- Favreau, L. (2018). *Syndicalisme agricole québécois et citoyenneté. Du local à l'international*, Longueuil et Gatineau, Union des producteurs agricoles et Chaire de recherche en développement des collectivités.
- Favreau, L. et E. Molina (2014). *La solidarité internationale du mouvement des agriculteurs québécois. L'expérience de l'organisation UPA Développement international (UPA DI)*, Longueuil et Gatineau, Union des producteurs agricoles et Chaire de recherche en développement des collectivités.
- Fréchette, L. (2000). *Entraide et services de proximité: l'expérience des cuisines collectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

9. Pour plus d'informations sur le GESQ, consulter son site Web: <<http://www.gesq.org>>, consulté le 14 mai 2018.

- Gendreau, M. (2014). *Rapport de mission en Haïti. Projet PQDI 2562 Production maraîchère sur terrasses aménagées & Projet PQDI 2708 Économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire, du 22 janvier au 5 février 2014*, Longueuil, Union des producteurs agricoles – Développement international, 25 mars.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2013). *Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2013*.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), Équipe de recherche évaluative (ERE) (2016). *Rapport préliminaire d'évaluation du projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, décembre.
- Midy, F. (2011). «Les paysans: “tout moun se moun”», *Relations*, n° 746, février, p. 18-21.
- Milot, R. (2014). *Économie sociale et solidaire Québec – Haïti en agroalimentaire, Première mission en Haïti du 22 janvier au 5 février 2014*, février.
- République d'Haïti (2016). *Politique et stratégie nationale d'alimentation scolaire (PSNAS)*, Port-au-Prince, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et Programme national de cantines scolaires.
- Trouillot, E. (2010). «La femme *potomitan*... À quel prix?», dans P. Buteau, R. Saint-Éloi et L. Trouillot (dir.), *Refonder Haïti?*, Montréal, Mémoire d'encrier.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2013a). *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Longueuil, Union des producteurs agricoles – Développement international, avril.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2013b). *Modèle logique* (concernant le Projet d'ESS), Longueuil, Union des producteurs agricoles – Développement international.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2013c). *Plan de mise en œuvre (PMO) de projet du Programme québécois de développement international (PQDI)*, Montréal, Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2016). *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire. Rapport final de projet PQDI*, Longueuil, Union des producteurs agricoles – Développement international, décembre.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2018a). Union des producteurs agricoles – Développement international, <<https://www.upadi-agri.org>>, consulté le 2 mai 2018.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2018b). Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles pour le Développement Économique et Social (FOPADES), <<https://www.upadi-agri.org/federation-de-paysans-et-dagriculteurs-pour-le-developpement-economique-et-social-fopades/>>, consulté le 2 mai 2018.

2



LE PROJET DE RECHERCHE ÉVALUATIVE

**Yves Vaillancourt, Irdèle Lubin
et Christian Jetté**

Dans ce livre, nous visons à rendre compte des résultats d'une recherche évaluative qui porte sur le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS dans le reste du chapitre), une expérimentation qui a eu lieu de 2013 à 2016 dans deux zones rurales d'Haïti et que nous avons présentée dans le chapitre 1. Dans le présent chapitre, nous communiquons des informations essentielles sur les grandes orientations et caractéristiques du projet de recherche évaluative en tant que tel.

Le chapitre est structuré autour de trois sections. Dans une première, nous évoquons et expliquons les conditions difficiles dans lesquelles l'équipe de recherche embryonnaire a lancé ses activités en septembre 2013. Dans une deuxième, nous présentons les grandes orientations théoriques et les concepts clés qui ont guidé l'analyse des résultats de la recherche. Enfin, dans la troisième section, nous faisons état des choix méthodologiques et pratiques retenus pour mener notre recherche-action sur le Projet d'ESS.

1. Le difficile démarrage de la démarche de recherche

Au début de septembre 2013, au moment même où commençait la mise en œuvre du projet pilote, le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) était invité par l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) à assumer la responsabilité de la recherche évaluative. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le mandat confié au GESQ était à la fois ambitieux et emballant. Cependant, les conditions de mise en route de cette recherche étaient loin d'être réunies. Parmi les tâches à prioriser pour mettre en route une démarche de recherche évaluative, le GESQ devait se préoccuper des trois points suivants :

- Constituer une équipe de recherche avec deux pôles;
- Trouver des fonds complémentaires pour financer les activités de recherche;
- Développer un devis de recherche et d'évaluation participative.

1.1. Le défi de constituer une équipe de recherche avec deux pôles

La réalisation de cette tâche a été plus longue et laborieuse que prévu. Le 3 septembre 2013, à la suite d'une convocation faite par l'UPA DI, quelques représentants du GESQ qui constituaient le premier noyau de l'équipe de recherche – Émilie Fortin-Lefebvre, Franklin Midy et Yves Vaillancourt de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et René Lachapelle de la Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire Université du Québec en Outaouais (CROC-UQO) – ont participé à une réunion d'une journée consacrée au lancement du Projet d'ESS avec d'autres partenaires québécois dont Agro-Paix et l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies¹ (AQANU). À la mi-octobre 2013, le pôle québécois de l'équipe de recherche évaluative (ERE) était complété avec l'arrivée de Christian Jetté (Université de Montréal), Gérald Larose et Andréanne Martel (UQAM) (GESQ, 2013a). La coordination de l'ERE était confiée à Franklin Midy (UQAM). Tout au long de l'année 2014, et au début de l'année 2015, l'ERE a déployé des efforts pour constituer un pôle haïtien de chercheurs en misant d'abord sur Jean-Mary Louis, coordonnateur du Groupe d'appui au développement rural (GADRU) et doyen de la Faculté des sciences humaines de l'Université Notre-Dame. Mais au cours de l'année 2015, il y a eu des changements. Franklin Midy a remis sa démission à la coordination de l'ERE, non sans avoir hautement contribué

1. Les personnes du premier noyau de l'équipe de recherche évaluative (ERE) avaient fait partie au cours de l'année 2012 d'un comité de travail du GESQ qui avait élaboré une première mouture du Projet d'ESS comme nous le verrons dans le chapitre 4.

à l'avancement des travaux. Christian Jetté (Université de Montréal) a accepté d'assumer la relève. Il y a eu des changements aussi du côté des professionnelles de recherche : Andréanne Martel et Émilie Fortin-Lefebvre (UQAM) ont quitté et ont été remplacées par Stéphanie Tourillon-Gingras (Université de Montréal). En ce qui concerne le pôle haïtien, Jean-Mary Louis a beaucoup aidé l'ERE jusqu'en février 2015, mais ses responsabilités professionnelles l'ont amené à s'éloigner du projet par la suite. À ce moment-là, l'équipe a sollicité et obtenu à l'été 2015 la collaboration d'un pôle de chercheurs ancré dans la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti (UEH) coordonné par Irdèle Lubin et comprenant aussi Jean Rénol Élie, Wista Delice et Franck Saint-Jean (de la Faculté de droit et des sciences économiques [FDSE] de l'UEH). Depuis l'automne 2015, l'ERE est demeurée stable et productive avec un pôle québécois de cinq chercheurs (Jetté, Lachapelle, Larose, Tourillon-Gingras et Vaillancourt) et un pôle haïtien de quatre chercheurs (Lubin, Élie, Délice et Saint-Jean).

1.2. Le défi de trouver des fonds complémentaires pour financer les activités de recherche

En tenant compte du fait que le budget de 240 000\$ CA obtenu du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) comprenait une enveloppe de 16 000\$ CA pour permettre aux membres de l'ERE d'effectuer des missions de recherche en Haïti au cours des trois années de réalisation du projet pilote mais rien de plus, l'ERE devait donc s'activer pour trouver des fonds additionnels pour financer les activités de recherche en priorisant le soutien aux tâches des professionnelles de recherche. À court terme, à l'automne 2013, un fonds de dépannage de quelques milliers de dollars a été constitué grâce à des contributions du GESQ, du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Puis, à l'automne 2014, après une démarche infructueuse du côté du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), une réponse favorable de la Fondation Lucie-et-André-Chagnon a permis d'obtenir une subvention de 30 000\$ CA pour les trois années de la recherche².

2. À la fin du projet de recherche, il sera possible de constater que la contribution bénévole des membres de l'équipe de recherche aura dépassé de beaucoup la valeur de 100 000\$ CA en travail salarié.

1.3. Le développement d'un devis de recherche-action et d'évaluation participative

Comme le prévoyait le texte de la demande de subvention, l'ERE devait « développer et coordonner la mise en œuvre d'un protocole de recherche-action et d'évaluation participative » portant sur le projet pilote.

La préparation de ce protocole de recherche, qui n'existait pas encore au moment du démarrage du projet pilote, constituait une tâche urgente et cruciale à partir de septembre 2013. Sa préparation a donc constitué la tâche prioritaire de l'ERE au cours des premiers mois de la recherche. Entre septembre 2013 et juin 2014, plusieurs versions du devis de recherche ont été préparées et discutées au sein de l'ERE. La 8^e version considérée comme finale était prête en juin 2014 (GESQ, 2014; E25 et E26).

Autrement dit, pendant les neuf premiers mois de mise en route du projet de recherche qui coïncidaient avec les neuf premiers mois du Projet d'ESS, le gros de l'énergie du premier noyau de chercheuses et chercheurs recrutés par le GESQ se trouvait accaparé par trois tâches : bâtir une équipe de chercheurs et chercheuses, définir un devis de recherche et trouver des fonds pour réaliser la recherche.

2. Nos orientations théoriques

2.1. Une attention aux innovations sociales

En raison de sa composition, l'ERE a beaucoup d'affinités théoriques et idéologiques avec les traditions de recherche incarnées par le LAREPPS et le CRISES qui confèrent une importance centrale au concept d'« innovation sociale », et auxquelles plusieurs parmi nous ont participé ou participent encore intensément³. On ne sera pas surpris alors d'apprendre que dans le devis de recherche que l'ERE a conçu et rédigé au début de ses activités, elle s'est beaucoup intéressée au fait que le Projet d'ESS se définissait comme innovant à plusieurs égards, notamment au chapitre de son inscription dans un nouveau modèle de développement et de coopération Nord-Sud. Avant d'en dire plus sur les innovations sociales que l'ERE a décidé de privilégier dans son devis de recherche, revenons à notre concept d'« innovation sociale » que nous avons commencé à baliser dès l'introduction du livre. Nous nous appuyons cette fois sur la définition d'une institution française, le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui,

3. Qu'il suffise de mentionner que le nom même du CRISES incorpore les mots *innovations sociales* : Centre de recherche sur les innovations sociales.

elle-même, emprunte des éléments aux définitions québécoises construites avec des apports provenant à la fois de Camil Bouchard, du CRISES et du Réseau québécois en innovation sociale (RQIS)⁴:

L'INNOVATION SOCIALE consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution [...] Elles passent par un processus en plusieurs démarches: émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. (CSESS cité dans l'AVISE, 2016, p. 6)

En référence au Projet d'ESS, cette définition peut indistinctement être appliquée à une pratique sociale comme celle des cuisines collectives, ou à un projet comme celui d'ESS Québec-Haïti en agroalimentaire, ou à une politique publique locale ou nationale qui contribue à la pérennisation de ces mêmes pratiques. Dans le cas du Projet d'ESS, il est intéressant de noter que l'innovation a un ancrage dans une expérimentation locale comme cela arrive souvent. Comme le disent Klein, Laville et Moulaert (2014, p. 11), l'innovation sociale est souvent une réponse à un problème social qui «se construit localement. Le local est un des lieux d'émergence de l'innovation sociale». Conséquemment, pour examiner le caractère novateur des pratiques de cuisines collectives et de cantines scolaires du Projet d'ESS, nous serons particulièrement attentifs aux arrangements organisationnels (par exemple l'arrimage avec d'autres composantes de l'écosystème local d'économie sociale ou, plus largement, avec le mouvement haïtien d'ESS) et institutionnels (par exemple les liens avec des politiques locales et nationales de soutien aux cantines scolaires) susceptibles de contribuer à leur réussite et à leur diffusion.

2.2. La priorisation de deux questions de recherche

Dans la préparation du protocole de recherche, le défi le plus important que devait relever l'ERE renvoyait à la tâche de bien cerner les objectifs de la recherche évaluative en tenant compte du fait qu'il ne fallait pas dupliquer l'évaluation interne déjà prévue par l'UPA DI dans le Projet d'ESS comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 1. Il allait de soi que l'ERE, de façon globale, allait devoir évaluer jusqu'à quel point et comment le Projet d'ESS constituait une innovation sociale telle que définie ci-dessus. Mais quel angle de prise retenir et utiliser pour s'attaquer concrètement

4. Voir la définition de l'innovation sociale proposée sur le site du RQIS (<<http://www.rqis.org/innovation-sociale/>>, consulté le 14 mai 2018). Elle met bien en évidence les liens entre innovation sociale et transformation sociale en insistant sur le fait que «[l]a portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique».

à cette question générale? Quel choix faire pour mesurer la réussite ou la non-réussite de la volonté d'innover affirmée dans le Projet d'ESS en «unissant la solidarité internationale et l'économie sociale» (UPA DI, 2013, p. 6)? Ou encore, comment tenir compte des propos avancés dans le Projet d'ESS selon lesquels les pratiques d'ESS, notamment celles des cuisines collectives, en raison de leur caractère novateur, «pourront être transposées dans d'autres régions et contribuer à jeter les bases d'un mouvement d'ESS en Haïti, en lien avec les autres organisations similaires actives dans l'ensemble des Amériques» (UPA DI, 2013, p. 2)?

Déjà, dans le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2013 du conseil d'administration du GESQ, il est fait mention d'une première version du devis de recherche qui a été présentée aux administrateurs et dans laquelle les objectifs de la recherche évaluative sont présentés sous forme d'une question à deux volets: «Dans quelle mesure la coopération Québec-Haïti dans le Projet d'économie sociale et solidaire en agroalimentaire a-t-elle été effectivement une expérience de coopération internationale solidaire et une contribution au renforcement et au développement du mouvement d'ESS en Haïti?» (GESQ, 2013a) Cette question à deux volets, dans une formulation ou une autre, se retrouve dans les huit versions du devis de recherche qui se sont succédé, de septembre 2013 à juin 2014. Dans la version finale, la distinction est faite non pas entre deux volets d'une même question, mais entre deux questions:

- D'abord une question générale: «En quoi la coopération Québec-Haïti à travers le Projet d'ESS est-elle “novatrice”, “innovante”, comparée aux pratiques courantes de coopération internationale pour le développement?»;
- La question générale mène à une question particulière précisée: «Dans quelle mesure la coopération Québec-Haïti pratiquée dans le cadre du Projet d'ESS a-t-elle été effectivement une expérience de coopération internationale solidaire pouvant contribuer au renforcement du mouvement d'ESS en Haïti et à l'avancement de la souveraineté/sécurité alimentaire en Haïti?» (GESQ, 2014, p. 6)

Une fois bien déterminées et formulées, ces deux questions de recherche ont guidé l'ERE tout au long de sa démarche⁵.

Les balises conceptuelles et méthodologiques retenues sont déclinées sous les rubriques qui suivent. Elles se présentent comme autant de points d'appui pour mieux répondre à nos deux questions centrales.

5. La formulation de ces deux questions de recherche doit beaucoup à la contribution de Franklin Midy, qui a coordonné l'équipe de recherche, de septembre 2013 à septembre 2015.

2.3. Une option pour la coopération Nord-Sud solidaire

Le courant dominant de la coopération internationale demeure marqué par la prédominance des intérêts des pays « donateurs » sur ceux des pays « récepteurs », à l'intérieur d'une relation dépourvue d'horizontalité, d'équité et de transparence, comme l'illustre l'histoire de l'aide internationale en Haïti, hier (Farmer, 1994) comme aujourd'hui (Seitenfus, 2015). En bout de ligne, on reconnaît aujourd'hui que la coopération Nord-Sud a peu ou pas contribué au développement des pays assistés. Conditionnée, liée à la défense et à la promotion des intérêts des puissances occidentales donatrices, elle a favorisé le maintien de liens coloniaux ou néocoloniaux (Rainhorn, 2012). Depuis les années 1970 et 1980, ce type de coopération liée et instrumentale a été mis en demeure de s'amender en profondeur sous la pression des critiques venant du monde de la recherche scientifique, d'organismes de la société civile, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'acteurs de terrain engagés dans des relations d'aide internationale davantage partenariales et symétriques. De façon plus positive, on assiste à l'émergence d'un courant alternatif de coopération internationale que nous appelons solidaire. Certes, ce courant demeure encore marginal, mais il existe.

Nous empruntons à Paul Cliche (2014) et à un dossier de l'Agencia Latinoamericana de Información ([ALAI], 2016) le concept de « coopération solidaire en coopération internationale, en coopération Nord-Sud et en coopération Sud-Sud ». Elle peut prendre une forme bilatérale ou multilatérale. Elle peut être pratiquée par des gouvernements, des entreprises ou des organisations de la société civile. Quels en sont les traits ?

- Elle est le fait d'organisations de coopération internationale (OCI), de centrales syndicales, de fédérations paysannes ou d'organisations de la société civile (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2010; Favreau, Larose et Fall, 2004);
- Concrètement, elle est bidirectionnelle et favorise la réciprocité. Elle noue des rapports partenariaux qui sont mutuellement bénéfiques aux parties impliquées. Elle favorise la participation des populations concernées aux décisions et s'insère dans une dynamique socio-culturelle qui place les communautés marginalisées et les acteurs subalternes au centre des projets de coopération. Elle les considère comme des acteurs engagés dans la définition du projet de société inscrit dans le programme de coopération (Cliche, 2014; Fortin-Lefebvre et Martel, 2014; Larose, 2016);
- Elle s'inscrit dans une perspective de coopération pour le développement, ce qui la distingue de la coopération humanitaire;

- Elle se démarque de la coopération de type « assistencialiste » dans laquelle les parties prenantes du Sud qui reçoivent l'aide doivent accepter les conditions imposées par les donateurs du Nord si elles veulent continuer d'en bénéficier (ALAI, 2016);
- Elle mise sur un renforcement des capacités des acteurs politiques et des acteurs sociaux. Elle inverse les rôles des pays donateurs et récepteurs. Comme l'exprime Anne Vincent du Service universitaire canadien outre-mer (SUOCO) à propos d'un projet à Jacmel, « [c]e qui nous importe aussi, c'est de donner confiance aux communautés en les accompagnant dans leur autonomisation » (citée dans Lafleur, 2016);
- Elle peut s'incarner dans des projets de coopération Sud-Sud et Sud-Nord autant que Nord-Sud (ALAI, 2016).

2.4. Une définition de l'ESS ouverte aux apports du Sud

Le thème de l'ESS est abordé avec le sens qu'on lui donne dans la tradition québécoise (Jetté *et al.*, 2000; Lévesque, 2007; Lévesque et Mendell, 1999; Vaillancourt, 2008a; Vaillancourt et Favreau, 2001) et dans la tradition latino-américaine (Cattani, 2004; Coraggio, 2007, 2012; Guerra, 2012; Hillenkamp, 2013; Marañón et López, 2010; Ortiz, 2012; Razeto, 2007; Shenaz Hossein, 2016; Singer, 2004, 2007), en étant attentifs aussi aux apports des pratiques et connaissances développées en Amérique centrale et dans les Caraïbes, notamment en Haïti (Chalmers, 2014; Develtère et Fonteneau, 2004; Élie, 2010, 2015; Midy, 2009, 2011).

Dans une équipe de recherche Québec-Haïti sur l'ESS comme la nôtre, nous avons pris conscience de l'existence de sensibilités particulières concernant la vision de la contribution de l'ESS dans la transformation de l'économie et de la société. Par exemple, les collègues haïtiens se réfèrent plus facilement à une ESS qui établit une rupture avec l'économie capitaliste. Autre exemple, au nom de ses collègues haïtiens, Irdèle Lubin (2017) écrira : « L'ESS, telle qu'entendue par le groupe de recherche en Haïti, se veut une alternative à l'économie capitaliste. » De leur côté, les collègues québécois parleront plus facilement de contribution de l'ESS à l'émergence d'un modèle de développement alternatif au modèle dominant et dans lequel la place et le rôle de l'ESS le rendront plus solidaire parce que forçant l'économie marchande et l'économie publique, dans le contexte d'une économie plurielle, à partager des objectifs sociaux et environnementaux démocratiquement débattus et établis⁶.

6. Ces sensibilités différentes auraient pu nous empêcher de travailler ensemble. Ce ne fut pas le cas. Au contraire, elles ont enrichi nos échanges, nos regards sur la réalité et nos textes.

Le mot *économie* dans l'expression *économie sociale et solidaire* (ESS) ne doit pas être confondu avec les mécanismes du marché. Il importe de le gérer à partir d'une approche non pas orthodoxe mais hétérodoxe qui confère au concept d'«économie» un «sens substantif», pour reprendre une formulation de Laville. Ce dernier s'inscrit lui-même à l'intérieur d'une perspective d'abord développée par Polanyi (1983) et qui fait de la place à une «économie plurielle» (Laville, 2016a, p. 420; 2016b, p. 15):

Dans une économie substantielle [ou substantive], les principes de comportement [économique] sont pluriels: le marché coexiste avec la réciprocité qui advient par la symétrie entre groupes, la redistribution qui nécessite un pouvoir central, l'administration domestique qui renvoie aux relations familiales dans le groupe de base. (Laville, 2016a, p. 420)

En somme, lorsque nous faisons référence avec Laville à une pluralité de principes qui entrent en jeu dans une approche d'économie plurielle (et substantielle), nous en distinguons quatre: le principe de la concurrence propre à l'économie marchande, le principe de la redistribution propre à l'économie publique, le principe de l'entraide familiale propre à l'économie domestique et le principe de la solidarité et de la réciprocité propre à l'ESS. Dans une activité économique concrète, on a souvent affaire à des configurations dans lesquelles une diversité de principes s'entrelacent et donnent lieu à des hybridations dans lesquelles l'hégémonie peut être conférée par tel ou tel principe. C'est ainsi que dans certaines configurations, le principe de la concurrence propre à l'économie marchande peut occuper une place dominante ou marginale, tandis que dans d'autres configurations, le principe de la réciprocité propre à l'ESS peut être absent, ou présent de façon marginale ou de manière dominante. Donc, il ne suffit pas de parler d'économie plurielle. Il faut être attentif aux principes qui définissent la couleur dominante dans la configuration.

Comme le suggère le titre d'un ouvrage de Demoustier (2001), l'ESS fait référence au fait de «s'associer pour entreprendre autrement». Cet «autrement» renvoie au caractère collectif de l'initiative et à la préférence donnée aux rapports de coopération plutôt qu'aux rapports de compétition. Nous prenons en considération à la fois les statuts juridiques (coopératives, associations, mutuelles, fondations) et les principes (gouvernance démocratique; autogestion; participation des personnes qui travaillent et consomment, et des communautés locales; entrepreneuriat collectif; «non-lucrativité» et redistribution collective des surplus; etc.) pour définir l'ESS aussi bien dans ses interfaces avec l'État qu'avec le marché et l'économie domestique (Bouchard, 2011; Vaillancourt et Jetté, 1997).

La prise en compte des contributions théoriques provenant de la région de l'Amérique latine et Caraïbes (ALC) nous incite à conférer un sens large à l'économie et à la production de richesses. Elle nous invite à nous appuyer sur les contributions de l'économie populaire qui occupe

une grande place dans les économies et sociétés de ces pays et qui peut, à certaines conditions, contribuer à l'essor de l'économie solidaire et au « bien-vivre » (*buen vivir*) (Coraggio, 2012; Élie, 2015, 2017; Razeto, 2007; Vaillancourt, 2012).

En somme, quand on l'applique à la réalité concrète des pays de l'ALC, et notamment d'Haïti, cette définition large de l'ESS trouve des résonances dans la vie des familles paysannes de milieu rural :

[L'ESS se] retrouve présentement sous des formes nouvelles dans la petite production agroalimentaire, les fonds communs autogérés et le microcrédit. Les acteurs de l'ESS, ce sont des hommes et des femmes qui s'associent pour produire, commercialiser, transporter et consommer la nourriture et autres biens et services, dont ils ont besoin pour vivre et se reproduire, par exemple à travers le commerce équitable. C'est là une dynamique solidaire qui a pris de l'importance dans plusieurs pays de l'ALC. C'est le cas au Honduras où la Red Comal (Réseau de commercialisation communautaire alternative), depuis 15 ans, a permis à des dizaines de milliers de familles de petits producteurs de se regrouper pour collectiviser leurs pratiques de production, d'achat et de consommation en visant l'autonomie alimentaire. (Vaillancourt, 2012)

L'ESS peut s'inscrire dans trois grandes configurations que nous avons souvent nommées néolibérale, sociale-étatiste (ou providentialiste) ou solidaire (ou partenariale) (Jetté *et al.*, 2000; Lévesque et Thiry, 2008; Vaillancourt, 2015, 2017; Vaillancourt et Jetté, 1997; Vaillancourt et Laville, 1998). Dans la réalité, ces trois modèles sont des idéaux types qui donnent lieu à des hybridations dans les pratiques et les politiques socioéconomiques concrètes (Billis, 2010; Evers et Guillemard, 2013). L'ESS peut contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement qui mise à la fois sur l'économie plurielle et sur le pluralisme politique, et débouche sur des configurations marquées par la prédominance des rapports sociaux de coopération sur les rapports sociaux de compétition (Lévesque et Thiry, 2008).

2.5. Une ESS contributive à la transition écologique de l'économie

Nous nous intéressons aussi, à partir de l'expérience du GESQ et des Rencontres du Mont-Blanc ([RMB], 2011), au défi capital de la transition écologique de l'économie (Favreau, 2017; Favreau et Hébert, 2012; GESQ, 2011; Lafleur, 2016; Lipietz, 2012). Nous sommes sensibles au fait que les pratiques et recherches concernant l'ESS dans la région de l'ALC obligent ce secteur à prendre en compte de manière centrale les questions de justice environnementale (Ortiz, 2012).

L'ESS est restée longtemps inconnue en Haïti sous cette appellation, quoique la première coopérative ait vu le jour en 1937 et la première caisse populaire près d'une dizaine d'années plus tard en 1946. Elle est aujourd'hui un phénomène émergent qui est décrit ou se présente sous les dénominations d'« économie sociale » (Develtère et Fonteneau, 2004) ou d'« économie populaire solidaire » (Ndiaye et Boutillier, 2011). Jusqu'à tout récemment peu visible socialement et confinée dans des espaces géographiques marginalisés, elle a, depuis peu, élargi son champ d'action et ses modes d'intervention. Elle est née et se développe au sein d'organisations de la paysannerie pauvre : *Mouvman Peyizan Papay*, *Tèt Kole Ti Peyizan*, autres *Rasanbleman Peyizan*, mais aussi d'associations populaires des quartiers marginalisés et du mouvement des femmes (Élie, 2015). Nous reviendrons sur ces questions dans les chapitres 6, 7, 8 et 9.

2.6. Un intérêt pour l'approche des capacités

Certains concepts ont été mis à contribution pour favoriser l'atteinte des objectifs. Nous nous intéressons particulièrement aux concepts de « développement des capacités » et des capacités⁷ tels que conceptualisés par Amartya Sen (2012), Martha Nussbaum (2008, 2012), Marie Garrau⁸ (2013) et Jean-Mary Louis (2010). Lorsque nous parlons de capacités et de capabilités, nous nous référons particulièrement à celles des acteurs et actrices de développement local, notamment aux capabilités des femmes en pensant à leur participation aux cuisines collectives et aux cantines scolaires en milieu rural haïtien. C'est le cas dans les territoires de Labrousse et de Rivière-Froide, comme nous le verrons dans le chapitre 6.

2.6.1. Le concept de capabilités

L'approche des capabilités « traite à la fois de la qualité de vie et de la justice de base » (Nussbaum, 2012, p. 39). Elle vise l'atteinte de la justice sociale, une perspective hautement pertinente dans un pays comme Haïti, une société polarisée et inégalitaire travaillée par une grande demande de justice sociale. Elle est née de la critique de la théorie du bien-être et de l'utilitarisme de John Rawls (1987). Rawls vise l'atteinte de la société juste et voit « la théorie de la justice comme équité » (1987, p. 9). Il s'intéresse

7. Notre équipe de recherche s'est approprié le concept de « capabilités » à partir d'un séminaire de recherche d'une journée animé par Franklin Midy et réalisé le 25 août 2015.

8. Marie Garrau est une jeune philosophe française qui a travaillé sur le concept de « vulnérabilité » en s'appuyant sur les écrits de Nussbaum sur les capabilités, d'Axel Honneth sur la reconnaissance et des théoriciennes du *care* comme Carol Gilligan et Joan Tronto. Elle s'identifie à la théorie féministe et critique. Elle s'intéresse aux thèmes de la vulnérabilité et de l'autonomie. Elle fait le lien avec la théorie des « capabilités », mais ne s'en réclame pas (Garrau et Le Goff, 2010).

aux «libertés de base» et aux «biens premiers» (Rawls, 1987, p. 12) «qui sont des moyens d'ordre général comme le revenu, la fortune, les pouvoirs et prérogatives des fonctions, les bases sociales du respect de soi» (Sen, 2012, p. 287). Toutefois, comme le soulignent Éric Monnet (2007) et Marie Garrau (2013), l'approche de Rawls ne permet pas de solutionner les problèmes de pauvreté et de misère auxquels sont confrontés les êtres humains. D'où leur intérêt pour la théorie des capacités développée par Sen et Nussbaum.

Sen se demande «comment procéder pour promouvoir la justice et éliminer l'injustice», il est à la recherche «des moyens de déterminer comment réduire l'injustice et faire progresser la justice» et cela sans «viser exclusivement à définir des sociétés parfaitement justes» (Sen, 2012, p. 13). Pour lui, l'approche des capacités «propose d'abandonner la focalisation sur les moyens d'existence pour s'intéresser aux possibilités réelles de vivre» qui varient selon les contextes et les environnements physiques, économiques, culturels, sociaux et politiques (Sen, 2012, p. 286). Par exemple, une personne ayant un gros revenu peut être affectée par une maladie chronique ou un handicap et avoir de la difficulté à «le traduire en vie satisfaisante» (Sen, 2012, p. 288). Ou encore, «des personnes différentes peuvent avoir des possibilités dissemblables de convertir le revenu et d'autres biens premiers en bien-vivre et en liberté individuelle» (Sen, 2012, p. 311).

En complicité avec Sen, Nussbaum se demande comment créer les conditions d'un monde plus juste. Elle parle des capacités au pluriel et les définit comme étant ce que la personne «est capable de faire et d'être» et, à l'instar de Sen, les qualifie de «libertés substantielles» permettant «de choisir et d'agir» :

Selon une formulation standard de Sen, la capacité d'une personne se rapporte aux différentes combinaisons possibles de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas simplement des capacités dont une personne est dotée, mais des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique. Pour marquer clairement la complexité des capacités, je désigne ces «libertés» comme des capacités combinées [... c'est-à-dire] la totalité des possibilités dont elle dispose pour choisir et agir dans sa situation politique, sociale et économique. (Nussbaum, 2012, p. 39-40)

Ce qui compte concrètement pour Sen et Nussbaum, c'est de scruter les «possibilités réelles» d'une personne et «de réaliser ce à quoi elle a des raisons d'attribuer de la valeur» (Sen, 2012, p. 284). C'est de pouvoir transformer en capacités «substantielles» – ou «combinées» –, les «capacités de base» – ou «innées» (Nussbaum, 2012, p. 40-43). C'est de miser sur les capacités «fécondes», telle l'éducation, pour ouvrir la porte à un accroissement des capacités. C'est de réduire les «désavantages corrosifs» – par exemple la violence domestique – qui empêchent les capacités innées de se déployer. Marie Garrau résume ainsi le concept de capacité défini par Sen et Nussbaum :

Elle est un pouvoir effectif d'être et de faire qui traduit la liberté d'accomplir des fonctionnements, c'est-à-dire des combinaisons d'états et d'actions qui vont du plus élémentaire (avoir de quoi manger, être en bonne santé) au plus complexe (être heureux, participer à la vie de la communauté). Ce pouvoir est fonction des capacités de l'individu mais dépend aussi centralement des ressources et des opportunités offertes par l'environnement social. (Garrau, 2013, p. 4-5)

Les auteurs de l'école des capacités veulent contrer un courant dominant à l'échelle mondiale qui compare les pays à partir de la croissance du Produit national brut (PNB) et du Produit intérieur brut (PIB) et n'arrive pas à sortir d'une perspective utilitariste. En effet, l'enjeu réside moins dans la croissance des ressources que dans leur répartition. Ainsi, Nussbaum dénonce «les approches ressourcistes» qui génèrent des inégalités et s'avèrent «en réalité l'alliée du *statu quo*» (2012, p. 85).

[L]e revenu et la richesse sont de mauvais indicateurs de ce que les gens sont véritablement capables de faire et d'être. Les gens ont des besoins différents en ressources pour atteindre un même niveau de fonctionnement, et ils ne sont pas tous également capables de transformer des ressources en fonctionnements. (Nussbaum, 2012, p. 84-85)

Dans ce contexte, l'Indice de développement humain (IDH) développé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se présente comme un outil plus nuancé (Nussbaum, 2012, p. 74-88; Sen, 2012, p. 277-278). Mais il peut être amélioré à partir d'une prise en compte plus complète des capacités.

2.6.2. Les dix capacités de Nussbaum

C'est ainsi que Nussbaum propose sa liste des dix «capacités centrales» qui constituent autant de «capacités qui définissent une vie authentiquement humaine» et permettent aux sujets humains d'aller vers plus d'autonomie tout en demeurant vulnérables (2012, p. 55-57). Partons de la liste des dix capacités telle que synthétisée par Garrau⁹. Pour elle, la liste de Nussbaum «stipule que chaque citoyen doit être capable»:

1) de mener jusqu'à son terme une vie normalement longue, 2) d'être en bonne santé, 3) de se mouvoir librement, 4) d'utiliser ses sens, d'imaginer et de penser, 5) de s'attacher à des choses et à des gens autres que soi, 6) de former et de réviser une conception du bien, 7) de vivre avec les autres et de jouir des bases sociales [ou l'affiliation], 8) de se soucier et de vivre en relation avec le monde naturel, 9) de rire et de jouer, et enfin 10) d'exercer un contrôle sur son environnement. (Garrau, 2013, p. 6-7)

9. Voir aussi la présentation des dix catégories de Nussbaum faite par Fortin-Lefebvre (2015).

Avant de commenter la liste des dix capacités centrales de Nussbaum, il est intéressant de voir ce qu'elle en pense elle-même. Pour elle, « [c]ette liste est une proposition: elle peut être contestée, et l'on peut soutenir qu'un ou plusieurs éléments ne sont pas si importants et pourraient donc être confiés au processus politique ordinaire » (2012, p. 59). Elle reconnaît que Sen ne les approuve pas (Nussbaum, 2012, p. 61). Elle affirme que parmi les dix capacités, il y en a deux qui ont un « rôle plus architectonique [puisqu']elles organisent et traversent les autres. Il s'agit de l'affiliation et de la raison pratique » (Nussbaum, 2012, p. 63), soit les capacités 6 et 7 de la liste de Garrau.

Pour Nussbaum, dans un pays « minimalement juste », le gouvernement est « responsable de la présence des dix capacités » centrales qui figurent sur sa liste (2012, p. 93-94). « Il doit soutenir les capacités des individus », en misant sur « la structure politique fondamentale », sur un ensemble de politiques publiques adéquates et de « programmes nationaux énergiques ». Les pouvoirs publics doivent promouvoir des mesures « de discrimination positive en politique et dans l'éducation » pour protéger les capacités de personnes vulnérables en raison d'un handicap, du risque de violence domestique, de la race, du genre, etc. (Nussbaum, 2012, p. 95-97).

La liste des capacités de Nussbaum a été commentée par plusieurs, notamment par Marie Garrau (2013) qui traite cette liste de manière plutôt positive, mais s'empresse d'en signaler les limites. La principale limite provient du fait que cette liste est élaborée à partir d'une approche philosophique qui demeure abstraite en s'ouvrant insuffisamment aux contributions des sciences sociales. Pour Garrau, elle-même philosophe, la liste de Nussbaum s'en remet d'abord et avant tout à une « perspective normative » qui relève d'une « anthropologie essentialiste » et « naturaliste » (Garrau, 2013, p. 8-10). Du même coup, elle propose de ne pas attribuer aux dix capacités un caractère universel comme si la liste des capacités – qui pointe autant de formes de vulnérabilité – ne pouvait pas changer dans le temps et l'espace. Pour ficeler son argumentation, Garrau (2013, p. 2-4) commence par mettre Nussbaum dans la même catégorie que Honneth (2000), soit celle de philosophes qui ont développé leurs « conceptions philosophiques de la vulnérabilité », tout en leur reprochant de ne pas avoir fait un meilleur usage des sciences sociales¹⁰. Puis, en s'appuyant sur les travaux de Robert Castel sur la « désaffiliation » (1995) et de Serge Paugam sur la « disqualification sociale » (1991), Garrau souligne l'importance « de repérer les facteurs sociaux qui suscitent des formes de vulnérabilité induites et d'identifier les groupes sociaux qui sont particulièrement

10. Toutefois, à la différence de Nussbaum, Honneth a travaillé aussi sur le concept de « reconnaissance », ce qui lui a permis de tenir compte des « conditions relationnelles » dans ses travaux sur les formes de vulnérabilité (Garrau, 2013, p. 3 et 8-11).

vulnérables à un moment historique donné et dans une configuration sociale donnée» (Garrau, 2013, p. 16). En d'autres termes, elle affirme que si les philosophes apprennent à dialoguer avec les sciences sociales, ils doivent reconnaître que les dix capacités de la liste de Nussbaum ne sont pas immuables et universelles. En outre, ces capacités ne conservent pas le même poids d'une période historique à l'autre. Toutefois, à la fin de son article, Garrau prend la contrepartie de la position qu'elle avançait au début en affirmant l'importance d'avoir une approche normative pour contrer le danger du relativisme culturel qui survient lorsqu'on s'en remet trop aux contributions des sciences sociales pour traiter de la question des capacités et des vulnérabilités. Pour elle, «la philosophie peut, à condition d'être informée par la sociologie, assumer un discours normatif sur les phénomènes sociaux qu'elle interroge» (Garrau, 2013, p. 18). La «perspective normative» d'une philosophe comme Nussbaum ressort alors comme «un apport de la philosophie» (Garrau, 2013, p. 17).

En ce qui nous concerne, tout en tenant compte des limites et critiques qui précèdent, nous pensons que la liste des dix capacités de Nussbaum constitue un ensemble stimulant tout en considérant qu'il faut éviter de la sacraliser et de la gérer avec rigidité. Nous accueillons cette liste comme une source d'inspiration qui pointe dans la direction que nous voulons emprunter. Sans mettre les dix capacités de Nussbaum sur un même pied, nous n'avons pas pour autant l'intention de commencer à faire un tri parmi elles, ni de les hiérarchiser.

2.6.3. Le développement des capacités et la lutte contre la pauvreté

Les écrits concernant l'approche des capacités sont souvent contributifs à la réflexion sur la pauvreté qu'il est possible de conceptualiser comme une privation de capacités (Sen, 2012, p. 310-314). Louis (2010) a approfondi de manière originale la réflexion sur cette dimension¹¹. Dans sa thèse de doctorat intitulée *L'invention d'Haïti comme société pauvre*, il s'appuie sur la théorie des capacités de Sen pour renouveler la définition de la pauvreté. Il le fait en mettant l'accent sur le manque de capacités et de capacités plutôt que sur le manque de ressources financières. Il retient de Sen (2012) une définition de la capacité qui renvoie à ce qu'une personne peut réellement faire et être. Puis, dans le prolongement de cette définition, il décline sa vision de la pauvreté :

11. Comme nous le mentionnons dans le chapitre 4, Jean-Mary Louis a joué un rôle important dans les origines lointaines du projet de recherche et pendant les deux premières années de la démarche de notre équipe de recherche évaluative.

Cette approche déplace la discussion sur la pauvreté du terrain quantitatif (quantité de biens) au terrain qualitatif parce qu'il trouve la première approche insuffisante et incapable de saisir l'essentiel de la réalité de la pauvreté. L'approche des capacités offre la possibilité de mesurer le bien-être et l'espace de liberté dont dispose l'individu pour se réaliser. Ce n'est pas l'égalité des ressources ou des moyens qui doit être recherchée mais l'égalité des capacités de façon à offrir aux individus malgré leur différence la possibilité de choisir et de réaliser les mêmes objectifs [...] Ce qui est recherché, c'est le bien de l'individu qui a rapport avec sa capacité de vivre d'une manière ou d'une autre. En général, la préoccupation fondamentale de Sen repose davantage sur la pauvreté humaine que sur la pauvreté financière ou pauvreté comme insatisfaction des besoins fondamentaux. L'individu pauvre souffre d'un déficit de capacités et comme tel n'exerce pas certaines capacités humaines fondamentales à son épanouissement et à sa réalisation. (Louis, 2010, p. 128-129)

Ainsi donc, la pauvreté, définie à l'aune de la théorie des capacités, n'est pas seulement une question d'avoirs financiers, mais aussi de capacités, d'autonomie, de liberté, de pouvoir. L'important pour Sen, c'est de convertir les ressources en capacités. Une société pauvre, c'est une société qui se trouve «in-capacitéée», c'est-à-dire marquée par des incapacités économiques, sociales et écologiques. C'est une société marquée par «un déficit d'autonomie» (Louis, 2010, p. 129-143), ce qui empêche les personnes et les collectivités d'avoir une maîtrise d'œuvre sur leur développement, ou encore de devenir sujet de leur histoire, d'avoir du pouvoir sur leur vie.

Nous pouvons ici faire des liens avec la définition proactive de la pauvreté que l'on retrouve dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, adoptée par le gouvernement du Québec en 2002, à la suite de plusieurs années de mobilisation des acteurs concernés dans la société civile¹². En somme, cette législation, connue sous le nom de «Loi 112», a été co-construite avec la participation citoyenne des acteurs et actrices de la société civile et notamment des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Vaillancourt et Aubry, 2014, 2017). Dans l'article 2 de cette loi, la pauvreté est définie de la façon suivante : «la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société» (Gouvernement du Québec, 2002).

12. En novembre 2012, sous la coordination de la ministre Marie Carmèle Rose Anne Auguste, le gouvernement haïtien a organisé un colloque de quatre jours sur la thématique *Penser et lutter vers une Haïti sans pauvreté*. Dans le cadre de ce colloque, parmi les personnes invitées, il y avait Vivian Labrie, la principale leader de la mobilisation citoyenne faite au Québec en lien avec les préparatifs de la loi québécoise de 2002. Grâce à la participation de Vivian Labrie, l'expérience québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été mise à contribution dans le déroulement et les à-côtés du colloque (voir Labrie dans Auguste, 2014, p. 199-203 et 216-223).

Nous le voyons, dans cette définition, la pauvreté n'est pas réduite à un manque de ressources financières. Elle renvoie aussi à un manque d'autonomie, de pouvoir et de capacité de choisir pour participer à la société. En un mot, la pauvreté est vue ici comme un manque de capacités.

Nous faisons aussi le lien avec le *Independent Living* (Vie autonome), un courant international développé par le mouvement et les associations de personnes handicapées depuis plus de quatre décennies (Lubin, 2007, p. 71-73; Vaillancourt et Aubry, 2017, p. 217-218; Vaillancourt et Jetté, 1997, p. 215-216). Dans ce mouvement, les personnes atteintes par des déficiences physiques et cognitives ne sont pas définies à partir de leurs incapacités, mais surtout à partir de leurs capacités de s'autogérer et de s'auto-organiser, c'est-à-dire de leurs capacités. Cette façon de voir a été souvent affirmée et argumentée dans les écrits de Sen et de Nussbaum.

Dans certains passages, Sen souligne que la théorie des capacités s'applique non seulement aux individus, mais aussi aux groupes et aux collectivités (sexes, classes, religions; 2012, p. 298-302). Cette remarque sur les « capacités collectives » est pertinente parce que, dans notre recherche, nous nous sommes intéressés particulièrement à la portée collective et communautaire de la notion de capacités. Néanmoins, il nous est apparu que dans leurs écrits, Sen et Nussbaum se réfèrent plus souvent aux capacités des individus qu'à celles des collectivités. De son côté, Louis, un politologue haïtien, se démarque de Sen et Nussbaum en conceptualisant ce que signifient les capacités pour des collectivités. Il reproche à Sen de rester « prisonnier de l'imaginaire libéral du développement », d'où l'invitation qu'il fait à « radicaliser » la pensée de ce dernier (Louis, 2010, p. 130). À cet effet, il marque sa préférence pour Castoriadis qui, à la différence de Sen, « associe les capacités individuelles et les capacités sociales » et tient compte du fait que « les capacités ont un caractère individuel, social et politique » (Louis, 2010, p. 131).

2.6.4. Le développement des capacités des femmes

À partir de l'été 2015, notre équipe de recherche est revenue sur le concept de capacités en l'appliquant particulièrement au rôle des femmes dans les cuisines collectives et les cantines scolaires. Cela nous a amenés graduellement à expliciter et approfondir la perspective féministe présente, quoique de manière implicite, au cœur du Projet d'ESS élaboré par l'UPA DI en janvier 2013. En effet, ce projet ne visait-il pas à « faire avancer la sécurité alimentaire en plaçant les femmes au cœur de ces initiatives », dans une société où « une grande partie des travaux agricoles et presque toutes les tâches reliées à l'alimentation sont effectuées par les femmes » (UPA DI, 2013, p. 2-4). En somme, la perspective féministe était *de facto* primordiale à la fois dans le projet d'expérimentation

et dans le projet de recherche évaluative. Mais on pourrait dire qu'elle a été insuffisamment mise en valeur, voire sous-conceptualisée, dans les premières phases du projet d'intervention et du projet de recherche. D'où les efforts déployés pour l'affirmer davantage dans les phases ultérieures du projet de recherche. Ce qui nous a amenés à creuser non seulement la question des capacités en général, mais aussi celle des capacités des femmes en particulier.

D'ailleurs, les travaux effectués pour la préparation du chapitre 6 nous ont forcés à réexaminer ces questions et à amorcer une forme d'autocritique. Les présentations des résultats préliminaires des résultats de recherche faites en 2015, 2016 et 2017, notamment au Forum social mondial (FSM) à Montréal en août 2016 et au Congrès international de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale (AIFRIS) en juillet 2017, ont permis à notre équipe de recherche de faire un certain rattrapage pour mieux cerner et mettre en valeur la présence de la dimension féministe et de l'apport des femmes dans le Projet d'ESS.

À cet égard, Nussbaum (2008 et 2012), Garrau (2013), Shenaz Hossein¹³ (2016), de même que Oriza et Paul (2014)¹⁴, apportent de l'eau au moulin. Nussbaum applique l'approche des capacités aux femmes dans une perspective féministe en faisant le constat que, très souvent, les pratiques et les politiques qui visent à aider les femmes demeurent « assistantialistes ». En somme, « les femmes sont souvent traitées comme dépendantes et passives, des créatures dont il faut s'occuper (ou pas) plutôt que comme des êtres humains indépendantes dont les choix méritent le respect » (Nussbaum, 2012, p. 83).

13. Caroline Shenaz Hossein est une politologue de l'Université York à Toronto. Elle se définit comme une « *black academic* » (2016, p. 185) qui s'intéresse aux pratiques d'ESS à partir d'une approche féministe en portant une attention particulière à ce qui se passe dans le microcrédit. Au cours des années 1990 et 2000, elle a mené une recherche comparative sur l'ESS et le microcrédit dans cinq pays des Caraïbes (la Grenade, la Guyane, la Jamaïque, Trinidad et Haïti). Lors de missions réalisées entre 2008 et 2011, dont deux missions d'un mois après le tremblement de terre de 2010, elle a réalisé 91 entretiens avec des personnes clés de l'ESS, dont 43 avec des femmes entrepreneures (2016, p. 93 et 117). En comparant l'ESS en Haïti et dans les quatre autres pays des Caraïbes qui faisaient partie de son échantillon, elle a fait le constat suivant : « *Haïti is the most inspiring* » sur le plan de la capacité de s'auto-organiser (2016, p. 61). Ses commentaires sur les pratiques haïtiennes d'ESS sont particulièrement élogieux au chapitre du leadership des femmes dans le domaine de la microfinance (2016, p. 133-136).

14. Oriza et Paul (2014) mènent des travaux qui convergent avec les nôtres sur le « rôle des femmes entrepreneures dans le renforcement de l'ESS en Haïti » (p. 23). Pour eux, les femmes sont « les piliers », voire « la base de la structuration de l'ESS en Haïti » (p. 24). Leur contribution se déploie non seulement dans le domaine de la microfinance (domaine qui reste toutefois sujet à la critique compte tenu des taux d'intérêt très élevés pratiqués par certains organismes pour accéder au microcrédit), mais aussi dans le domaine agroalimentaire. En effet, elles « jouent aussi un rôle de levier dans l'agriculture », même si ce rôle y gagnerait à être davantage valorisé et conceptualisé (p. 24).

Nussbaum révèle sa sensibilité féministe en soulignant que «pour réussir à placer les hommes et les femmes dans une même situation face à l'éducation, dans une société qui dévalue fortement l'éducation des femmes, il faudra dépenser plus pour éduquer celles-ci que ceux-là» (2012, p. 85).

2.6.5. L'approche des capacités et celle de l'*empowerment*

En terminant cette section sur les capacités, nous voulons attirer l'attention sur la grande proximité qui existe entre le courant de littérature portant sur les capacités et un autre courant qui se penche sur le concept et les pratiques d'«*empowerment*». Ce rapprochement est d'autant plus pertinent que, malgré la polysémie du terme (et même sa récupération dans une version plus individualiste et dépolitisée portée par certains organismes de développement international), le mouvement féministe a lutté depuis les années 1970, notamment dans les pays du Sud, pour maintenir une définition qui met de l'avant une vision critique du développement et «la transformation des rapports de pouvoirs inégaux» (Calvès, 2009, p. 747). Ce constat sera repris et décliné dans le chapitre 6 qui porte sur le développement des capacités des femmes et des enfants dans le Projet d'ESS. Nous aurons alors l'occasion de mettre à contribution le concept d'«*empowerment*» tel que théorisé par Ninacs (2003 et 2008). Ce dernier définit le concept de la façon suivante : «La particularité de l'approche axée sur l'*empowerment* est de soutenir les efforts des individus et des communautés dans la recomposition de leur capacité d'agir de façon autonome.» (Ninacs, 2003, p. 1) Dans le prolongement de cette définition, Ninacs distingue trois types d'*empowerment* : individuel, organisationnel et communautaire, et cette distinction sera utilisée pour analyser nos données de recherche concernant les pratiques des femmes dans les cuisines collectives et les cantines scolaires du Projet d'ESS. Cette vision de l'*empowerment* recoupe en plusieurs points celle du mouvement féministe «qui appréhende la construction des inégalités à l'intersection des questions du genre, de classe, de race et des facteurs liés au colonialisme et au postcolonialisme» (Bacqué et Biewener, 2013, p. 57). Elle renvoie à un modèle qui «engage les multiples dimensions, individuelles, collectives et structurelles du pouvoir dans une perspective sociale explicitement émancipatrice» (Bacqué et Biewener, 2013, p. 71).

En outre, les approches des capacités et de l'*empowerment* s'harmonisent bien avec les sept principes coopératifs adoptés par l'Alliance coopérative internationale (ACI) à Manchester en 1995, notamment avec le 2^e principe sur le contrôle démocratique exercé par les membres, avec le 3^e principe sur la participation économique des membres et avec le 4^e principe concernant l'autonomie et l'indépendance (Élie, 2017, annexe 1, p. 101).

2.7. Un parti pris pour la co-construction des politiques publiques

Parmi les autres concepts qui occupent une place centrale dans notre cadre d'analyse, il y a ceux de « co-construction des politiques publiques », de « participation citoyenne », de « démocratisation du système de représentation politique », de « saine gouvernance » et de « lutte contre la corruption » sur tous les plans. Nous passons vite sur ces concepts ici parce que nous aurons l'occasion de nous les approprier de manière plus approfondie dans d'autres chapitres, notamment dans le chapitre 3 consacré à des éléments de contexte et dans lequel nous aurons l'occasion de définir ce que nous entendons par politiques publiques démocratiques, et de démontrer qu'il y a une richesse de pensée dans la Constitution haïtienne de 1987 au chapitre de la démocratie représentative, de la décentralisation et de la participation citoyenne. Mais pour le moment, arrêtons-nous brièvement sur notre concept de « co-construction des politiques publiques » que notre équipe de recherche s'est approprié lors d'un séminaire de recherche d'une journée complète le 10 novembre 2014 en partant de quelques textes produits par des membres de l'équipe (Élie, 2017; Jetté, 2008, 2017; Vaillancourt, 2008b, 2009, 2015, 2017).

Le concept de « co-construction des politiques publiques » met la barre très haute sur le plan de la démocratisation. Il peut s'appliquer sur le plan local ou national, voire international. Il implique une rencontre entre deux dynamiques démocratiques, soit, d'une part, la démocratisation de la société civile avec la participation citoyenne dans la délibération et la fabrication de consensus sur la scène publique et, d'autre part, la démocratisation de la démocratie représentative à laquelle participent des personnes ayant des mandats d'élection. Donc, la co-construction des politiques publiques exige plus que d'avoir une démocratie participative et une démocratie représentative qui fonctionnent bien, chacune de leur côté. Elle exige une délibération qui conduit à des décisions de politiques publiques auxquelles participent à la fois des parties prenantes de la société civile et des personnes élues de la démocratie représentative¹⁵. Elle appelle en quelque sorte une dynamique de démocratie délibérative qui s'ajoute aux dynamiques de démocraties représentative et participative. Certains écrits se sont penchés plus particulièrement sur la participation des acteurs et actrices de l'ESS à la co-construction des politiques (Fraisie, 2016; Gardin et Jany-Catrice, 2016; Laville, 2016a; Vaillancourt, 2015).

15. Nous pensons qu'il est possible d'utiliser aussi le concept de « co-construction des politiques » pour renouveler l'analyse de certaines assemblées constituantes comme celles qui ont engendré la Constitution équatorienne en 2008 et la Constitution bolivienne en 2009. Voir à ce sujet les chapitres de Hillenkamp et de Coraggio dans Laville et Salmon (2015), de même que Vaillancourt (2015).

Au Québec, nous pouvons faire référence à quelques exemples concrets de co-construction démocratique de politiques publiques basée sur une coopération entre des individus et des organisations qui proviennent à la fois de la société civile et de l'Assemblée nationale québécoise. Nous pensons par exemple à la législation pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale à laquelle nous avons fait référence plus haut (Vaillancourt et Aubry, 2014 et 2017), au Programme de soutien aux organismes communautaires (Jetté, 2008), au cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social (Jetté et Bergeron-Gaudin, 2016, 2017) ou encore aux services de garde à la petite enfance (Lévesque, 2014).

En Haïti, nous ne connaissons pas d'études de cas portant sur des exemples historiques ou contemporains de co-construction de politiques locales, ou départementales ou nationales, ce qui ne veut pas dire que de tels cas n'existent pas dans notre projet de recherche; le concept de co-construction des politiques publiques nous offre un idéal type à partir duquel nous pouvons mesurer la présence ou l'absence de politiques publiques à la fois nationales, communales et intercommunales capables de soutenir des initiatives d'ESS comme les cuisines collectives et les cantines scolaires. Éventuellement, ces politiques ont permis ou pourraient permettre la pérennisation d'un projet d'intervention comme le Projet d'ESS. Voilà autant de questions que nous reprendrons et approfondirons dans les chapitres 3, 4, 8 et 9.

En lien avec le concept de co-construction démocratique des projets et des politiques sous des formes différentes d'un dossier à l'autre, nous nous pencherons de façon micro sur les formes de gouvernance pratiquées par les acteurs et actrices du Projet d'ESS en vue de déterminer les instances décisionnelles du projet, les règles de fonctionnement formelles et informelles encadrant ces instances et le rôle joué par les différents acteurs et différentes actrices au sein de ces instances, etc. La démocratie participative constitue un indicateur de la qualité novatrice du projet et de sa capacité innovante.

2.8. Une problématique axée sur la souveraineté alimentaire

Le Projet d'ESS que nous avons évalué se situe dans le domaine de l'agroalimentaire qui a connu une crise majeure dans les pays du Sud comme dans ceux du Nord à partir de 2007-2008 et à laquelle le GESQ a accordé beaucoup d'attention au cours des dernières années (GESQ, 2011, 2013a, 2013b; Lachapelle, 2015; Martel, 2016; McSween, 2014). Le GESQ a développé une expertise concernant la façon de poser le problème de la crise alimentaire et d'entrevoir comment l'ESS pourrait apporter une contribution aux niveaux international, national et local.

La crise alimentaire se situe dans le contexte plus large de la double crise du modèle économique libéral productiviste et de la question de l'écologie et du climat (Favreau et Hébert, 2012; GESQ, 2013a; Lipietz, 2012; Rencontres du Mont-Blanc – Forum international des dirigeants de l'économie sociale et solidaire [RMB-FIDESS], 2011). Les manifestations de la crise alimentaire mondiale se sont fait sentir en 2007-2008 avec la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité:

Nous n'avons jamais, dans notre histoire, produit autant de denrées alimentaires. Pourtant, plus de 842 millions de personnes dans le monde, soit une personne sur sept, ne mangent toujours pas à leur faim. Paradoxe des paradoxes, les pauvres et ceux qui ont faim sont à plus de 75 % des ruraux et la plupart (65 %) sont des producteurs de denrées alimentaires. (McSween, 2014, p. 26)

D'exportateurs de produits alimentaires de base, les pays du Sud en sont devenus importateurs, ce qui signifie un déficit accru de sécurité et de souveraineté alimentaires. C'est une conséquence de la «déterritorialisation» de la production agricole, de la séparation de «l'action de produire et de l'action de consommer» (McSween, 2014, p. 2), soit l'accroissement d'un modèle libéral-productiviste au sein de communautés misant traditionnellement sur l'autoproduction et le commerce de proximité. La pertinence de l'objectif de sécurité et de souveraineté alimentaires (Lipietz, 2012, p. 112) s'impose, comme l'énonce la proposition 17 de la Lettre aux chefs d'État des RMB, leur demandant «d'appuyer résolument, de concert avec les institutions internationales le droit des peuples à la souveraineté alimentaire, en sortant l'agriculture et la forêt des règles internationales du "tout au marché" dont elles sont prisonnières» (RMB-FIDESS, 2011).

En Haïti, à partir de 1986, sous la pression du néolibéralisme et à la suite de l'ouverture sans bornes du marché haïtien (Delince, 2000) aux produits de l'agrobusiness étranger, l'agriculture n'arrive plus à assurer une survie décente à ses producteurs. Les paysans haïtiens sont tombés depuis dans une totale insécurité alimentaire, sous le seuil de la pauvreté absolue. Pour surmonter la crise de l'économie rurale et la crise alimentaire, la paysannerie tente de s'unir dans des groupements paysans, de s'associer en coopératives de production, de s'organiser en mouvements revendicatifs (*Mouman Peyizan Papay, Tèt Kole Ti Peyizan*): elle demande la sécurisation des titres de propriété des lopins des familles paysannes toujours menacées de dépossession; elle réclame une réforme agraire consistant à redistribuer aux sans-terre les «terres de l'État» confisquées par les grands propriétaires fonciers appelés *grandon*; elle exige de plus de l'État un programme de protection de l'environnement et une politique de souveraineté alimentaire (Élie, 2015; Midy, 2011). En réponse partielle à ces revendications, le gouvernement de Martelly a notamment lancé

en 2012 le programme *Aba grangou* (« En finir avec la faim ») visant à distribuer aux personnes marginalisées et aux démunis un nécessaire alimentaire minimal. Cet ambitieux programme, parrainé par l'épouse du président, Sophia Martelly, a toutefois fait l'objet de plusieurs critiques depuis son lancement. Dès le départ, d'aucuns ont douté « des retombées positives de cette lutte contre la faim eu égard à la faiblesse de la production agricole nationale » (Sainsoivil, 2012). Certains y ont vu un exemple du népotisme gangrenant l'État haïtien (Pierre-Louis, 2012). D'autres encore ont reproché au programme de favoriser l'entrée de produits alimentaires achetés sur les marchés internationaux (notamment américains) plutôt que de favoriser l'écoulement de la production agricole locale. On dénonce également l'absence de perspectives à long terme, les populations visées par le programme étant de nouveau laissées à elles-mêmes une fois le projet terminé (Haïti Grassroots Watch, 2013). Dans un rapport sur le suivi des objectifs du millénaire pour le développement en Haïti, le PNUD avançait, quant à lui, qu'il était encore trop tôt (en 2013) pour évaluer l'effet final d'un tel programme (PNUD, 2014).

3. Nos choix méthodologiques et pratiques

3.1. La prise en compte de cinq sortes de parties prenantes

Sur le plan de la méthode dans des recherches collaboratives ayant trait à l'apport de l'ESS dans la recherche d'un modèle alternatif de développement, certains membres de l'ERE (Larose, Jetté et Vaillancourt) ont beaucoup appris en participant de 1999 à 2001 au Projet de coopération franco-qubécois en économie sociale et solidaire soutenu par les gouvernements français et québécois¹⁶. Dans ce projet, les participants et participantes de la France comme du Québec se sont entendus sur une méthode de travail qui misait sur l'apport de quatre catégories d'acteurs-d'actrices ou parties prenantes dans les délibérations conduisant à des regards croisés France-Québec sur l'ESS. En somme, la méthode utilisée distinguait quatre collègues ou groupes d'acteurs-d'actrices, auxquels nous pourrions en ajouter un cinquième en tenant compte des acquis de nos expériences de recherche partenariale et de la définition de l'innovation sociale fournie plus haut :

16. Le projet de coopération était coordonné par Hugues Sibille pour la délégation française et par Gérard Larose pour la délégation québécoise. Pour plus d'informations sur le Projet de coopération franco-qubécois en ESS, suivre le lien Internet suivant : <<https://unites.uqam.ca/econos/>>, consulté le 15 mai 2018.

- Les opérateurs et opératrices, c'est-à-dire ceux et celles qui sont à l'origine et à la conduite au jour le jour des initiatives et des entreprises d'ESS (Bouchard, 2011; Larose, 2016);
- Les élus et élues politiques et leurs fonctionnaires sur les plans national, régional et local qui, reconnaissant la contribution sociale et économique de l'ESS, produisent des politiques publiques nationales, régionales et locales qui soutiennent ses initiatives, ses projets et ses pratiques (Vaillancourt et Favreau, 2001);
- Les mouvements sociaux anciens et nouveaux (mouvement syndical, mouvement paysan, mouvement des femmes, mouvement écologique, etc.) qui ont rendu possible cette reconnaissance de l'ESS par les pouvoirs publics (Lévesque et Mendell, 1999);
- Les chercheurs et chercheuses, les professeurs et professeures, les étudiants et étudiantes, les services à la collectivité (extension des universités et des collèges) et les organismes subventionnaires qui ont beaucoup enrichi les connaissances par la mise au point de la recherche partenariale avec les milieux (Favreau, 2008; Fontan, 2011; Fontan, Klein et Bussièrès, 2014; Klein, 2017; Lévesque, 2007; Vaillancourt, 2008a, 2017);
- Les utilisateurs et utilisatrices ou personnes visées par les pratiques sociales et les politiques publiques qui se veulent novatrices. Par exemple, dans le Projet d'ESS, on peut penser aux enfants, aux femmes, aux intervenants et intervenantes dans les écoles qui bénéficient des repas produits par les cuisines collectives et les cantines scolaires.

Dans notre démarche de recherche, attendu les souvenirs positifs que certains d'entre nous ont conservés de la méthode de délibération utilisée dans le projet de coopération franco-québécois, nous avons eu le réflexe de faire de la place à une méthode semblable – parfois identifiée comme le modèle québécois – dans la préparation et la mise en œuvre du protocole de recherche¹⁷. Nous avons pensé que la dynamique de délibération basée sur cinq collèges concernés par l'ESS pouvait ouvrir des pistes d'analyse et d'action fécondes dans la recherche évaluative portant sur le projet pilote. Évidemment, il n'y a pas lieu ici de fétichiser le modèle franco-québécois ou québécois dont il est question. Nous y faisons référence en postulant qu'il pourrait constituer un élément de repérage susceptible de stimuler la réflexion et la planification des acteurs haïtiens et actrices haïtiennes. En effet, il appartient aux Haïtiens et Haïtiennes de s'en inspirer et de l'adapter en retenant les éléments qui leur conviennent en tenant compte

17. Par exemple, l'idée des cinq collèges a influencé la préparation du canevas d'entrevue pour les entretiens individuels et collectifs. Elle a influencé aussi le choix des « quatre événements » dont il sera question plus loin.

de leur histoire, de leur contexte et de leur culture, ce qui fut d'ailleurs une des principales conclusions des discussions ayant eu lieu lors de la présentation du projet dans le cadre du Forum social mondial (FSM) de 2016 à Montréal.

3.2. Une forme de recherche-action et de recherche évaluative participative

Nous l'avons signalé à la fin du chapitre 1, dans le texte de demande de subvention présenté par l'UPA DI au MRIFCE concernant le Projet d'ESS (UPA DI, 2013), il était mentionné que l'évaluation externe du Projet d'ESS confiée au GESQ serait une recherche-action et une évaluation participative. Mais pour le reste, le document restait avare de précisions supplémentaires. Il incombe maintenant de nous demander si la méthode de recherche que nous avons choisie et utilisée s'inscrit dans une perspective de recherche-action et de recherche évaluative participative.

Concernant la recherche-action, plusieurs écrits se réfèrent à une définition large de Hugon et Seibel qui renvoie à des méthodes de recherche qui ont un double objectif: « [t]ransformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations » (Hugon et Seibel, 1998, p. 13). C'est ce qui explique que la recherche-action est souvent populaire « dans les facultés universitaires qui ont une vocation de formation professionnelle » et dans lesquelles on souhaite « que le développement de la recherche se fasse en lien étroit avec les milieux de pratique » (Morissette, 2013, p. 36). Attendu les liens étroits qui ont été tissés entre le projet pilote et le projet de recherche évaluative, il est possible d'affirmer sans hésitation que ce dernier constitue une forme de recherche-action. Mais pour autant, pouvons-nous dire que notre projet de recherche évaluative s'inscrit dans une perspective de recherche évaluative participative ?

Dans le domaine de l'évaluation et de la recherche évaluative, on trouve aussi une riche littérature. Dans cette dernière, depuis les années 1990, on s'emploie à distinguer au moins cinq générations d'évaluation (Cahiers de recherche sociologique, 2001; Jacob et Ouvrard, 2009; Midy, 2001; O'Sullivan et D'Agostino, 2002). Dans les trois premières générations d'évaluation, dite « managériale », il est interdit « pour garantir l'indépendance de l'évaluateur et la qualité de son jugement, d'associer d'autres acteurs que l'administration responsable du programme évalué » (Baron et Monnier, 2003). Dans les évaluations de 4^e génération, l'accent est mis « sur des processus d'évaluation qui associent les principales parties prenantes de la politique évaluée: décideurs, opérateurs et représentants de la société civile » (Baron et Monnier, 2003). Dans les évaluations de 5^e génération, parfois qualifiées « d'émancipatrices » (*empowerment evaluations*), Baron et Monnier (2003) soulignent qu'on « va plus loin et [qu'on] propose

que la société civile “prenne le pouvoir”: autrement dit, [qu’elle] décide du contenu de l’évaluation, pilote elle-même les travaux, et produise un jugement sur les actions publiques». En somme, on peut constater que seules les évaluations de 4^e et 5^e générations relèvent à proprement parler de l’évaluation participative et de la recherche évaluative participative. D’où la définition de l’évaluation participative fournie par Steve Jacob et Laurence Ouvrard (2009, p. 6): «un terme générique pour définir toute évaluation qui engage les différentes parties prenantes d’un projet, d’un programme ou d’une politique dans sa planification ou sa réalisation». De son côté, Franklin Midy (2001) converge avec ce point de vue en faisant référence à une coévaluation participative négociée dite de quatrième ou cinquième génération.

Dans notre devis de recherche, nous avons manifesté notre préférence pour une recherche évaluative participative de 4^e et de 5^e générations dans laquelle la participation des parties prenantes est valorisée et aménagée, ce qui tendrait à transformer les partenaires de la recherche en «co-opérateurs», «co-élaborateurs», «co-réalisateurs», voire en «co-évaluateurs» (GESQ, 2014, p. 13). Sur cette lancée, dans des écrits et des interventions publiques faits pour rendre compte des résultats préliminaires de la recherche évaluative, nous n’avons pas hésité à qualifier notre recherche évaluative de participative et à suggérer qu’elle appartenait aux évaluations des 4^e et 5^e générations (GESQ, 2016; Larose, 2016; Martel, 2016; Vaillancourt *et al.*, 2018). Ceci étant dit, nous devons tout de même rappeler que les formes de coopération entre chercheurs et parties prenantes, dans les recherches évaluatives participatives des 4^e et 5^e générations, peuvent donner lieu à une diversité de configurations, dépendamment de la «largeur de la participation» (le nombre et la diversité des parties prenantes) et de sa «profondeur» (selon les diverses étapes du processus de recherche). Dans certaines configurations, le caractère participatif de la recherche évaluative est plus intense; dans d’autres, il l’est moins.

Or, dans le présent chapitre, nous avons l’occasion d’apporter des nuances à certaines de nos affirmations antérieures et de mieux nous expliquer sur cette question de la recherche évaluative participative. Est-ce que notre recherche évaluative a été une recherche participative? Notre réponse se décline en trois temps:

- Au début du projet de recherche, nous aurions souhaité faire une recherche évaluative qui aurait été la plus participative possible. Nous le souhaitions vivement, attendu que la majorité d’entre nous avions promu et pratiqué pendant plus de deux décennies diverses formes de recherche collaborative et partenariale, notamment des formes s’inscrivant dans la tradition des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) impliquant une co-construction des connaissances au sens fort (Fontan, 2011; Fontan *et al.*, 2014; Vaillancourt, 2017);

- Toutefois, en raison des contraintes et difficultés auxquelles nous nous sommes butés au cours de la première année de la démarche de recherche et que nous avons évoquées plus haut¹⁸, nous n'avons pas eu la possibilité de former une équipe de recherche évaluative qui aurait épousé pleinement les formes du modèle de la recherche évaluative participative dit de la 4^e ou de la 5^e génération. Il est vrai que nous n'avons pas pu formaliser la participation systématique des acteurs québécois et haïtiens du projet dans le mode de gouvernance et les instances de l'ERE. Par contre, l'ERE est composée de chercheuses et chercheurs qui sont rompus à la culture de la recherche partenariale et qui, du même coup, ont eu le réflexe, à des moments clés, de faire le point avec les parties prenantes et de solliciter leur avis quant à l'évolution de la recherche évaluative;
- Leur participation à une certaine co-construction des connaissances s'est manifestée notamment:
 - Lors de la détermination des modalités de déroulement des cinq missions de recherche. Par exemple, l'idée de faire de la place à l'observation *in situ* a été proposée par un panéliste (Paul Cliche) lors de l'Université d'été du GESQ du 11 septembre 2015. La mise en application de cette idée s'est traduite par l'intégration, pendant plusieurs semaines à l'hiver et au printemps 2016, de la professionnelle de recherche (Stéphanie Tourillon-Gingras) au sein des communautés de Labrousse, de Jamais-Vu et de Rivière-Froide, ce qui a permis d'établir un rapport privilégié avec certains acteurs haïtiens, notamment avec les groupes de femmes de ces communautés;
 - Lors des échanges réguliers entre les membres du conseil d'administration du GESQ et les membres de l'ERE. En effet, au cours des années 2013-2018, le conseil d'administration du GESQ, dans chacune de ses six ou sept réunions annuelles, a conféré une attention prioritaire et constante à la fois au Projet d'ESS et au projet de recherche évaluative;
 - Lors de la participation de l'ERE aux rencontres organisées par l'UPA DI avec les partenaires québécois deux fois par année pendant toute la durée du projet;

18. Nous faisons référence à des facteurs comme le fait d'avoir une équipe à deux pôles (québécois et haïtien), la constitution tardive du pôle haïtien de l'ERE, le fait d'avoir un objet d'étude situé non seulement au Québec mais principalement en Haïti, la préparation tardive du devis de recherche, les ressources budgétaires modestes dont disposait l'équipe de recherche, etc.

- Lors de la tenue des quatre événements planifiés dans la méthodologie de la recherche évaluative. À cet égard, il faut insister sur les riches retombées de la démarche de préparation du 4^e événement, c'est-à-dire l'Université populaire (UP) qui a eu lieu en avril 2018. Grâce à l'apport du pôle haïtien de l'ERE, le projet de l'UP a été modifié et enrichi dans le but de faire une place plus grande à certaines composantes du mouvement haïtien d'ESS avec lesquelles les chercheurs haïtiens et chercheuses haïtiennes maintiennent des liens partenariaux solides (Lubin, 2017).

3.3. Les quatre composantes de la méthodologie

La méthodologie utilisée dans le projet de recherche évaluative se décline en quatre volets :

- Une recension d'écrits académiques, gouvernementaux, d'ONG, de mouvements sociaux, etc. sur l'ensemble des thèmes traités et plus particulièrement sur le modèle de la coopération de type solidaire (Fortin-Lefebvre et Martel, 2014);
- Des entretiens individuels et collectifs des diverses actrices et divers acteurs impliqués dans la conception et la réalisation du Projet d'ESS tant en Haïti qu'au Québec. En cours de route, il y aura 30 entretiens individuels et 8 entretiens collectifs réalisés à partir d'un questionnaire comprenant des questions ouvertes inspirées par le cadre conceptuel du devis de recherche. Les entretiens individuels et collectifs ont fait l'objet d'une transcription et, le cas échéant, d'une traduction du créole au français. Leur utilisation systématique constitue un trait marquant du présent livre, notamment dans les chapitres 4 à 9;
- De l'observation participante par la professionnelle de recherche, Stéphanie Tourillon-Gingras, qui s'est impliquée dans toutes les séquences des opérations des cantines scolaires et des cuisines collectives. Cette observation *in situ* a donné lieu à un texte qui résume les faits observés (Tourillon-Gingras, 2016a);
- L'organisation et la tenue de quatre événements visant à inscrire le projet d'ESS dans le renforcement du mouvement haïtien d'ESS et dans la dynamique de coopération Québec-Haïti de type solidaire, soit :
 - **Un colloque local** d'une journée à Labrousse avec les acteurs locaux du projet d'ESS, qui s'est tenu le 31 janvier 2015;

- **Un colloque national québécois** qui a impliqué l'équipe de recherche évaluative, des acteurs d'ONG et de mouvements sociaux québécois œuvrant dans la coopération Québec-Haïti et des chercheurs et acteurs haïtiens du Projet d'ESS reliés par vidéoconférence (Martel, 2016);
- **Un colloque national haïtien** sous la direction de Développement et Paix qui a réuni les forces vives du mouvement haïtien d'ESS et mis à contribution l'équipe de recherche évaluative. Cet événement s'est déroulé à Port-au-Prince du 14 au 16 octobre 2015 et a connu un succès médiatique important (Lachapelle, 2015);
- **Un colloque international**, qui a eu lieu à Port-au-Prince les 20 et 21 avril 2018 et qui a pris la forme d'un Atelier des savoirs des gens de la terre dans le cadre de l'Université populaire conjointement organisé par le GESQ et la Faculté des sciences humaines de l'UEH, pour mettre dans l'espace public les résultats de la recherche évaluative du Projet d'ESS à Labrousse et à Rivière-Froide.

Ces événements ont été planifiés et réalisés avec la préoccupation constante de soutenir le renforcement du mouvement haïtien d'ESS et de la coopération solidaire entre le Québec et Haïti en tenant compte des deux questions de recherche privilégiées.

3.4. Cinq missions de recherche sur le terrain

Au fil du déroulement du Projet d'ESS, les membres de l'ERE ont effectué cinq missions de recherche en Haïti:

- Une première mission a été effectuée en janvier 2014 par Franklin Midy, premier coordonnateur de l'équipe. Elle a permis à l'ERE de définir les modalités de collaboration avec les partenaires de recherche haïtiens et de procéder à une première collecte de données sur la Fondation pour le développement économique et social (FODES-5) et l'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH) (Gendreau, 2014; Midy, 2014);
- La deuxième mission a été réalisée à l'automne 2014, à nouveau par Franklin Midy, pour préparer la collecte de données qui serait faite lors de la prochaine mission de janvier et février 2015 et, plus spécifiquement, pour faire les arrangements concernant l'organisation du colloque local avec les acteurs et actrices du Projet d'ESS, qui était annoncé dans le devis de recherche (GESQ, 2014) comme devant constituer le premier événement organisé par l'ERE;

- La troisième mission a eu lieu en janvier et février 2015. Elle a été réalisée par une délégation de trois membres de l'ERE (Franklin Midy, Gérald Larose et Émilie Fortin-Lefebvre). Outre la collecte de données et la participation au colloque de Labrousse du 31 janvier 2015, cette mission a permis d'établir une relation structurante avec Jean-Claude Jean, coordonnateur de Développement et Paix en Haïti et responsable de l'encadrement d'un important projet de développement d'entreprises d'ESS (Fortin-Lefebvre, 2015; Fortin-Lefebvre, Larose et Midy, 2015; Midy, 2015);
- La quatrième mission a eu lieu du 24 février au 16 mars 2016. Elle a été réalisée par la nouvelle professionnelle de recherche, Stéphanie Tourillon-Gingras, qui a séjourné à Labrousse et à Rivière-Froide où elle a fait de l'observation participante et réalisé une bonne partie des entretiens individuels et collectifs planifiés dans le programme de recherche (Tourillon-Gingras, 2016b);
- La cinquième mission a été faite en mai 2016, par le nouveau coordonnateur, Christian Jetté, et la professionnelle de recherche, qui ont à nouveau arpenté Labrousse, Jamais-Vu et Rivière-Froide et séjourné à Port-au-Prince pour compléter la cueillette de données et consolider l'intégration dans l'équipe de recherche des professeurs de l'Université d'État d'Haïti: Jean Rénol Élie, Irdèle Lubin et Wista Delice.

Conclusion

Les précisions que nous avons apportées dans ce chapitre quant à notre projet de recherche vont nous permettre dans les chapitres subséquents de déployer nos analyses de manière plus concise et rigoureuse, puisque les principaux éléments méthodologiques et théoriques auront déjà fait l'objet d'une explication. Ces éléments constituent ainsi le socle commun sur lequel les différents auteurs et différentes auteures de cet ouvrage s'appuient pour rendre compte, de manière générale, de la réalité de l'ESS en Haïti et, plus particulièrement, du Projet d'ESS à travers la création et le fonctionnement des cantines scolaires et des cuisines collectives sur les territoires de Labrousse, de Jamais-Vu (uniquement cuisines collectives) et de Rivière-Froide.

Le lecteur et la lectrice ne seront donc pas surpris des nombreuses références faites dans les pages qui vont suivre aux concepts d'innovation sociale comme réponse à des besoins sociaux non satisfaits ou partiellement satisfaits, à celui d'une ESS favorisant la transition écologique et mettant de l'avant les principes de coopération plutôt que de compétition,

à l'approche des capacités développée par Sen et Louis, mais surtout par Nussbaum et Garrau dans le cadre d'une approche féministe mettant en relief le rôle souvent occulté mais déterminant des femmes dans le développement des pays du Sud. Nous avons relevé les liens indissociables entre les capacités et la lutte contre la pauvreté, considérée ici davantage comme une carence de pouvoir, d'autonomie et de capacité de choisir plutôt qu'un simple manque de ressources financières. Nous avons mis en relief également les affinités théoriques que partage le concept de capacités avec celui d'«*empowerment*» utilisé au chapitre 6.

Nous avons aussi affiché clairement nos préférences pour une problématique axée sur la co-construction des politiques publiques et la souveraineté alimentaire, ainsi que pour l'établissement de rapports Nord-Sud plus égalitaires et plus solidaires dans lequel l'ensemble des acteurs et des parties prenantes (opérateurs, élus politiques, mouvements sociaux, chercheurs et utilisateurs) œuvrent conjointement au bien commun et à l'intérêt général. Au besoin, le lecteur pourra y revenir pour approfondir sa réflexion sur les liens théorie-pratique à l'aune des résultats et des analyses présentés dans les différents chapitres de l'ouvrage.

Quant au processus de recherche comme tel, s'il renvoie bel et bien à une forme de recherche-action, étant donné l'imbrication étroite du projet de recherche avec le projet pilote de coopération internationale, sa dimension participative reste en deçà des normes généralement admises pour une évaluation de 4^e et de 5^e générations. Malgré l'expérience acquise et reconnue des chercheurs dans ce domaine, les facteurs que nous avons évoqués dans ce chapitre – notamment les ressources modestes dont nous disposions et le fait d'avoir un objet d'étude situé à la fois au Québec et en Haïti – ont constitué autant d'obstacles au développement d'une véritable recherche évaluative participative. Néanmoins, la co-construction des connaissances n'est pas pour autant complètement absente de la recherche. Bien au contraire. La présence de certains membres de l'équipe sur le terrain pendant plusieurs semaines (observations *in situ*), les liens privilégiés développés avec les groupes de femmes, les rapports déjà bien établis entre la FODES-5 et l'UPA DI au moment du lancement de la recherche, les interactions maintenues tout au long du processus entre les membres de l'ERE et du GESQ ainsi qu'entre le GESQ et l'UPA DI ont permis de faire écho aux voix des principaux acteurs haïtiens et québécois impliqués dans le Projet d'ESS. Ces voix constituent assurément le matériau le plus riche et le plus original de cette recherche. C'est pourquoi nous tenterons de les restituer le plus fidèlement possible dans les prochains chapitres de ce livre à travers les différents témoignages recueillis et l'analyse des chercheurs.

Bibliographie

- Agencia Latinoamericana de Información (ALAI) (2016). «Qué cooperación para que desarrollo?», *ALAI*, n° 515, juillet.
- Auguste, M. C. R. A. (dir.) (2014). *Penser et lutter vers une Haïti sans pauvreté*, suivi d'un essai de Vivian Labrie, Port-au-Prince.
- AVISE (2016). *L'innovation sociale. Mode d'emploi*, Paris, l'AVISE, <https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20150731/201507_avise_mode_demploi_innovation_sociale.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Bacqué, M.-H. et C. Biewener (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Baron, G. et É. Monnier (2003). «Une approche pluraliste et participative: Coproduire l'évaluation avec la société civile», *Informations sociales*, n° 110, septembre, <https://www.perfeval.pol.ulaval.ca/sites/perfeval.pol.ulaval.ca/files/publication_90.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Billis, D. (dir.) (2010). *Hybrid Organizations and the Third Sector. Challenges for Practice, Theory and Policy*, New York, Palgrave MacMillan.
- Bouchard, M. J. (dir.) (2011). *L'économie sociale et l'innovation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Cahiers de recherche sociologique (2001). *L'évaluation sociale, un enjeu politique*, n° 35.
- Calvès, A.-E. (2009). «“Empowerment” : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement», *Revue Tiers Monde*, n° 200, p. 735-749.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard.
- Cattani, A. D. (dir.) (2004). *La Otra Economía*, Buenos Aires, Université nationale de General Sarmiento et Altamira.
- Chalmers, C. (2014). «Alerte à la déstructuration du marché du riz dans l'Artibonite», Port-au-Prince, PAPDA, <http://www.papda.org/article.php3?id_article=1196>, consulté le 2 mai 2018.
- Cliche, P. (2014). *La coopération internationale solidaire: plus pertinente que jamais*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Coraggio, J. L. (dir.) (2007). *La Economía Social desde la Periferia. Contribuciones Latinoamericanas*, Buenos Aires, Universidad Nacional de General Sarmiento et Altamira.
- Coraggio, J. L. (2012). «La economía popular solidaria en el Ecuador», *Revista Cooperativismo & Desarrollo*, vol. 20, n° 100, janvier-juin, p. 272-279.
- Delince, K. (2000). *L'insuffisance de développement en Haïti. Blocages et solutions*, New York, Pegasus Books.
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- Develtère, P. et B. Fonteneau (2004). *Économie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible: le cas d'Haïti*, Chaire de recherche en développement des collectivités, Série Comparaisons internationales, n° 17, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Élie, J. R. (2010). «Économie sociale et solidaire en Haïti: les trois colloques de l'année», *Cahier du LAREPPS*, n° 10-04, en co-publication avec l'Alliance de recherche université-communauté – Innovation sociale et développement des communautés et le Centre de recherche sur les innovations sociales, Montréal, mars.

- Élie, J. R. (2015). « L'économie sociale en milieu rural haïtien : ancrages, parachutages, hésitations et responsabilités », *Alternatives Sud*, vol. 22, n° 2, p. 83-106.
- Élie, J. R. (2017 à paraître en 2018). *Pour la promotion du coopératisme par les autorités locales*, manuscrit de juin 2017, Port-au-Prince, C3 Éditions.
- Evers, A. et A.-M. Guillemard (dir.) (2013). *Social Policy and Citizenship. The Changing Landscape*, Oxford University Press, New York.
- Farmer, P. (1994). *The Uses of Haiti*, Ann Arbor, Common Courage Press, University of Michigan.
- Favreau, L. (2008). *Entreprises collectives. Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. (2017). *Mouvement communautaire et État social. Le défi de la transition sociale-écologique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2010). *Mouvements sociaux, démocratie et développement. Les défis d'une mondialisation solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et M. Hébert (2012). *La transition écologique de l'économie. La contribution des coopératives et de l'économie solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., G. Larose et A. S. Fall (dir.) (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec et Paris, Presses de l'Université du Québec et Karthala.
- Fontan, J.-M. (2011). « La recherche partenariale en économie sociale : l'expérience québécoise », dans M. J. Bouchard (dir.), *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 63-88.
- Fontan J.-M., J.-L. Klein et D. Bussièrès (dir.) (2014). *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fortin-Lefebvre, É. (2015). *Le projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, communication faite à l'Université d'été du Groupe d'économie solidaire du Québec du 11 septembre 2015, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, 16 diapositives.
- Fortin-Lefebvre, É., G. Larose et F. Midy (2015). *Rapport de mission en Haïti. Projet de recherche évaluative. 28 janvier au 4 février 2015*, Montréal, Équipe de recherche évaluative, 20 février.
- Fortin-Lefebvre, É. et A. Martel (2014). *Revue de littérature. Projet de recherche pour évaluer le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, Équipe de recherche évaluative, juin.
- Fraisie, L. (2016). « Co-construire l'action publique : apports et limites des politiques locales de l'Économie sociale et solidaire en France », communication présentée à la Conférence internationale Polanyi – EMES sur *Des sociétés en transition*, au Conservatoire national des arts et métiers à Paris, 19-20 mai.
- Gardin, L. et F. Jany-Catrice (dir.) (2016). *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Garrau, M. (2013). « Regards croisés sur la vulnérabilité. Anthropologie conjonctive et épistémologie du dialogue », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 13, <<http://traces.revues.org/5731>>, consulté le 2 mai 2018.
- Garrau, M. et A. Le Goff (2010). *Care, justice et dépendance. Introduction aux théories du care*, Paris, Presses universitaires de France.
- Gendreau, M. (2014). Notes de mission en Haïti du 22 janvier au 5 février 2014.

- Gouvernement du Québec (2002). Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Projet de loi n° 112, adopté le 13 décembre, Québec, Éditeur officiel du Québec, <<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2002C61F.PDF>>, consulté le 2 mai 2018.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2011). *On change de modèle! Contribution de l'économie sociale et solidaire (ESS) aux défis actuels du développement durable*, Rendez-vous international, Montréal, Centre Saint-Pierre, 17 octobre.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2013a). *Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2013*.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2013b). *Transformer l'agroalimentaire pour nourrir la planète*, Université d'été du Groupe d'économie solidaire du Québec, Shawinigan, 23 et 24 mai 2013.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2014). *Projet de recherche évaluative concernant le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, été.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), Équipe de recherche évaluative (ERE) (2016). *Rapport préliminaire d'évaluation du projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, décembre.
- Guerra, P. (2012). « Las legislaciones sobre economía social y solidaria en América Latina entre la autogestión y la visión sectorial », *Revista de la Facultad de Derecho*, Universidad de la República, Montevideo, n° 33.
- Haïti Grassroots Watch (2013). « Food voucher program hurt farmers, favored U.S. exports », *Haïti Liberté*, vol. 7, n° 14, p. 9.
- Hillenkamp, I. (2013). *L'économie solidaire en Bolivie. Entre marché et démocratie*, Paris, Karthala.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Hugon, M.-A. et C. Seibel (dir.) (1998). *Recherche action: le cas de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck.
- Jacob S. et L. Ouvrard (2009). *Comprendre et entreprendre une évaluation participative. Guide de synthèse*, Québec, PerFeval.
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de co-construction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Jetté, C. (2017). « Économie sociale et organismes communautaires au Québec », dans J.-L. Laville, E. Bucolo, G. Pleyers et J. L. Coraggio (dir.) (2017), *Mouvements sociaux et économie solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Jetté, C. et J.-V. Bergeron-Gaudin (2016). « Le processus d'institutionnalisation de la pratique du soutien communautaire en logement social. Une analyse des conditions de transfert de l'innovation sociale », dans J.-L. Klein, A. Camus, C. Jetté, C. Champagne et M. Roy (dir.), *La transformation sociale par l'innovation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 307-312.
- Jetté, C. et J.-V. Bergeron-Gaudin (2017). « La pratique du soutien communautaire en logement social au Québec: une institutionnalisation modulée selon les territoires », *Les Politiques sociales*, p. 90-101.
- Jetté, C., B. Lévesque, L. Mager et Y. Vaillancourt (2000). *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être: une recension des écrits (1990-2000)*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Klein, J.-L. (2017). «Social innovation, universities and the quest for social transformation», dans Global University Network for Innovation (dir.), *Higher Education in the World 6; Towards a Socially Responsible University: Balancing the Global and the Local*, Global University Network for Innovation, Girona, p. 165-174.
- Klein, J.-L., J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.) (2014). *L'innovation sociale*, Paris, Éditions Érès.
- Lachapelle, R. (2015). *Compte-rendu du colloque Économie sociale et solidaire et entrepreneuriat social en Haïti. État des lieux, enjeux, défis et perspectives*, colloque organisé par Développement et Paix en collaboration avec Groupe Croissance, Port-au-Prince, 14-16 octobre 2015, 4 décembre.
- Lafleur, C. (2016). «Quand coopération rime avec développement durable», *Le Devoir*, 5 et 6 novembre, p. I 6.
- Larose, G. (2016). «Apports et potentialités de l'économie sociale et solidaire. L'agroalimentaire en Haïti», conférence d'ouverture de l'Université du Groupe d'économie solidaire du Québec, prononcée le 11 septembre 2015 mais éditée en 2016, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, juin.
- Laville, J.-L. (2016a). «Gauche européenne et épistémologie du Sud», dans J.-L. Laville et J. L. Coraggio (dir.), *Les gauches du XXI^e siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Paris, Le Bord de l'eau, p. 417-472.
- Laville, J.-L. (2016b). «Préface», dans B. De Sousa Santos, *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 9-26.
- Laville, J.-L. et A. Salmon (dir.) (2015). *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Lévesque, B. (2007). *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec: plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales, n° 1103, <<https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/ET1103.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Lévesque, B. (2014). «L'institutionnalisation des services de garde à la petite enfance à partir de l'économie sociale: un processus qui s'échelonne sur plusieurs décennies» dans B. Lévesque, J.-M. Fontan et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale. Les marches d'une construction théorique et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 267-301.
- Lévesque, B. et M. Mendell (1999). «Éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche», *Lien social et politiques*, n° 41, p. 105-118.
- Lévesque, B. et B. Thiry (2008). «Conclusions. Concurrence et partenariat. Deux vecteurs de la reconfiguration des nouveaux régimes de la gouvernance des services sociaux et de santé», dans B. Enjolras (dir.), *Gouvernance et intérêt général dans les services sociaux et de santé*, Bruxelles, Éditions P.I.E., p. 227-261.
- Lipietz, A. (2012). *Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, Paris, La Découverte.
- Louis, J.-M. (2010). *L'invention d'Haïti comme société pauvre: l'herméneutique de la société pauvre haïtienne*, thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sciences politiques, Montréal, Université du Québec à Montréal, juin.
- Lubin, I. (2007). *Trajectoires d'enfants de la rue d'Haïti ayant bénéficié d'une intervention d'une ONG visant l'insertion sociale. Que sont devenus ces enfants?*, thèse de doctorat soutenue à l'École de service social de l'Université Laval, <<http://www.theses.ulaval.ca/2007/24696/24696.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Lubin, I. (2017). *Université populaire du GESQ*, document de référence pour l'Université populaire, document de travail, Port-au-Prince, juillet.

- Marañón, B. et D. López (2010). «Economía solidaria y sociedad alternativa en América Latina. Hacia una agenda de investigación desde la descolonialidad», *Alternativas. Red Mexicana de Acción frente al Libre Comercio / RMALC. Revista electrónica*, Año V, n° 67, 28 octobre.
- Martel, A. (2016). *Le projet Québec-Haïti en agroalimentaire. Apports et possibilités d'avenir de l'économie sociale et solidaire à Haïti. Rapport de l'Université d'été – 11 septembre 2015*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, avril.
- McSween, N. (2014). *Pour éliminer la faim et la pauvreté extrême: reterritorialiser les systèmes alimentaires*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, 20 mars.
- Midy, F. (2001). «L'évaluation aujourd'hui au Québec: déplacement des enjeux et redéfinition du champ», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 35, p. 55-79.
- Midy, F. (2009). *Les pratiques d'économie sociale et solidaire en émergence en Haïti*, document Powerpoint présenté dans le cadre d'un séminaire de recherche du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales sur l'économie sociale en Haïti: héritage historique et enjeux actuels, 20 mars.
- Midy, F. (2011). «Les paysans: "tout moun se moun"», *Relations*, n° 746, février, p. 18-21.
- Midy, F. (2014). *Rapport de mission du 5 au 12 février 2014*, Montréal, 13 février.
- Midy, F. (2015). *Addendum. Rapport de mission en Haïti du 28 janvier au 4 février 2015*.
- Monnet, É. (2007). «La théorie des capacités d'Amartya Sen face au problème du relativisme», *Tracés. Revue de Sciences humaines*, <<https://traces.revues.org/211>>, consulté le 2 mai 2018.
- Morissette, J. (2013). «Recherche-action et recherche collaborative. Quel rapport aux savoirs et à la production de savoirs?», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 2, p. 35-49.
- Ndiaye, A. et S. Boutillier (2011). «De l'économie sociale à l'économie populaire solidaire via l'économie solidaire. Quelles leçons tirer du social business?», dans A. Ndiaye, *Économie sociale et solidaire. Animation et dynamiques des territoires*, Paris, L'Harmattan, p.85-109, <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00596753>>, consulté le 2 mai 2018.
- Ninacs, W. A. (2003). *Empowerment: cadre conceptuel et outil d'évaluation de l'intervention sociale et communautaire*, La Clé, Victoriaville, <<http://envision.ca/pdf/w2w/Papers/NinacsPaper.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 140 p.
- Nussbaum, M. C. (2008). *Femmes et développement humain*, Paris, éditions des Femmes.
- Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste?*, Paris, Climats.
- Oriza, J. et B. Paul (2014). «Rôle des femmes entrepreneures dans le renforcement de l'économie sociale et solidaire», *Haïti Perspectives*, vol. 3, n° 3, automne, p. 23-26.
- Ortiz, H. (2012). «Nuevos actores sociales, económicos, políticos y religiosos en America latina y el Caribe», *Medellín*, vol. XXXVIII, n° 149, janvier-mars, p. 105-125.
- O'Sullivan, R. G. et A. D'Agostino (2002). «Promoting evaluation through collaboration: Findings from community-based programs for young children and their families», *Evaluation*, vol. 8, n° 3, p. 372-387.

- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.
- Pierre-Louis, Y. (2012). «Haïti – Palais national, repaire de corrupteurs», *Le Congo-lais*, <www.lecongolais.cd/haiti-palais-national-repaire-de-corrupteurs/>, consulté le 2 mai 2018.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation*, Paris, Gallimard.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2014). *Objectifs millénaires pour le développement 2013. Haïti, un nouveau regard*, Port-au-Prince, PNUD.
- Rainhorn, J.-D. (dir.) (2012). *Haïti, réinventer l'avenir*, Paris et Port-au-Prince, Éditions de la Maison des sciences de l'homme & Éditions des Presses de l'Université d'État d'Haïti.
- Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.
- Razeto, L. (2007). «La economía de solidaridad: Concepto, realidad y proyecto», dans J. L. Coraggio (dir.), *La Economía Social desde la Periferia. Contribuciones Latinoamericanas*, Buenos Aires, Universidad Nacional de General Sarmiento et Altamira, p. 317-338.
- Rencontres du Mont-Blanc – Forum international des dirigeants de l'économie sociale et solidaire (RMB-FIDESS) (2011). *Cinq chantiers et 20 propositions pour changer de modèle à l'heure de RIO+20 ou Lettre aux chefs d'État*, document adopté lors de la rencontre Rencontres du Mont-Blanc – Forum international des dirigeants de l'économie sociale et solidaire, Chamonix, France, novembre.
- Sainsoivil, A. (2012). «Les programmes roses: entre propagande et jeu sérieux», *Tout Haïti*, <<http://touthaiti.com/touthaiti-actualites/396-les-programmes-roses-entre-propagande-et-jeu-serieux>>, consulté le 2 mai 2018.
- Seitenfus, R. (2015). *L'échec de l'aide internationale d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- Sen, A. (2012). *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- Shenaz Hossein, C. (2016). *Politicized Microfinance: Money, Power, and Violence in the Black Americas*, Toronto, University of Toronto Press.
- Singer, P. (2004). «Economía solidaria», dans A. D. Cattani (dir.) (2004). *La Otra Economía*, Buenos Aires, Université nationale de General Sarmiento et Altamira, p. 199-212.
- Singer, P. (2007). «Economía solidaria, un modo de producción y distribución», dans J. L. Coraggio (dir.) (2007). *La economía social desde la periferia. Contribuciones Latinoamericanas*, Buenos Aires, Université nationale de General Sarmiento et Altamira, p. 59-78.
- Tourillon-Gingras, S. (2016a). *Projet d'ESS Québec-Haïti en agroalimentaire*, compte-rendu d'observations *in situ*, Montréal, 5 octobre.
- Tourillon-Gingras, S. (2016b). *Rapport de mission du 24 février au 16 mars 2016*, avril.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2013). *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Longueuil, Union des producteurs agricoles – Développement international, avril.
- Vaillancourt, Y. (2008a). «L'économie sociale au Québec et au Canada: configurations historiques et enjeux actuels», *Cahiers du LAREPPS*, n° 08-07, <http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf_transversal/cahier08_07.pdf>, consulté le 19 janvier 2018.

- Vaillancourt, Y. en collaboration avec P. Leclerc (2008b). «Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la co-construction des politiques publiques», *Cahiers du LAREPPS*, n° 08-01, en coédition avec le Centre de recherche sur les innovations sociales et l'Alliance de recherche université-communauté – Innovation sociale et développement des communautés, <http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf_transversal/cahier08_01.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. (2009). «Social economy and the co-construction of public policy», *Annals of Public and Cooperative Economics/Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 82, n° 2, p. 275-313, <<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-8292.2009.00387.x/full>>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. (2012). «L'économie sociale et solidaire en Amérique latine depuis Rio+20», *Revue vie économique*, vol. 5, n° 1, septembre, <<http://www.eve.coop/?a=202>>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. (2015). «La co-construction des politiques publiques», dans J.-L. Laville et A. Salmon (dir.), *Associations et action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 421-459.
- Vaillancourt, Y. (2017). *De la co-construction des connaissances et des politiques publiques*, texte inédit, Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales.
- Vaillancourt, Y. et F. Aubry (2014). *Rapport de recherche sur la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale: un exemple de co-construction démocratique de politique publique*, Conseil des Canadiens avec déficiences, Winnipeg, septembre, <www.ccdonline.ca>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. et F. Aubry (2017). «The Québec Act to combat poverty and social exclusion: A case of democratic co-construction of public policy», dans G. DeSantis et N. Mulé (dir.) (2017), *The Shifting Terrain: Public Policy Advocacy in Canada*, Montréal et Kingston, McGill & Queen's University Press, p. 200-229.
- Vaillancourt, Y. et L. Favreau (2001). «Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire», *RECMA: Revue internationale de l'économie sociale*, n° 281, juillet, p. 69-83.
- Vaillancourt, Y. et C. Jetté (1997). «Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé: rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel», *Cahiers du LAREPPS*, n° 97-05, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Vaillancourt, Y., G. Larose, J. R. Élie, C. Jetté, R. Lachapelle, I. Lubin et S. Tourillon-Gingras (2018). «Le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire: résultats préliminaires de la recherche évaluative», dans J.-C. Roc et B. Paul (dir.), *Économie sociale et solidaire et développement territorial. Théories, enjeux, pratiques et éclairages pour Haïti*, Montréal, Presses Internationales GRAHN-Monde, p. 251-290.
- Vaillancourt, Y. et J.-L. Laville (1998). «Les rapports entre associations et État: un enjeu politique», *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 11, 1^{er} semestre 1998, p. 119-135.

3



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE POLITIQUE

**Yves Vaillancourt, Jean Rénol Élie
et Irdèle Lubin**

Les éléments de contexte retenus dans ce chapitre sont importants pour «délocaliser» et repositionner le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS) dans l'ensemble de la réalité haïtienne. Cette contextualisation permet de renforcer l'apport novateur de certaines expérimentations qui demeurent modestes et fragiles. Ainsi, l'expérimentation réalisée dans les zones rurales de Labrousse et de Rivière-Froide pourrait jouer le rôle d'incubateur pour d'autres types de projets alternatifs de développement. Le retour sur des éléments de contexte est donc fait ici avec le souci de recadrer les pratiques et les politiques de cuisines collectives et de cantines scolaires dans la trame historique et contemporaine plus large des politiques publiques qui constituent leurs lieux d'ancrage familiers même si on tend parfois à l'oublier. En effet, si on ne fait pas attention, on pourrait donner à penser que les pratiques de cuisines collectives et de cantines scolaires dont il est question dans le projet pilote n'auraient rien à voir avec l'État et les pouvoirs publics à l'échelle nationale et internationale, de même qu'avec les acteurs et les institutions des collectivités territoriales. On pourrait laisser croire que les cuisines collectives par exemple ne concernent que les acteurs du secteur privé à but lucratif comme les entreprises agroalimentaires, ou encore du tiers secteur comme Haïti Projet Éducation (HPE), Fondation

pour le développement économique et social (FODES-5) et Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH). Ce serait se leurrer. Pour le meilleur et pour le pire, les acteurs individuels et collectifs qui agissent dans une expérimentation sociale comme le Projet d'ESS demeurent en interaction constante avec des politiques publiques. Que ce soit en creux ou en plein.

Dans ce chapitre, nous aurions pu privilégier des éléments de contexte ayant trait à des facteurs économiques, démographiques, culturels, religieux, etc. qui permettraient de mieux cerner la réalité haïtienne dans laquelle est ancré le Projet d'ESS que nous évaluons. Mais nous avons fait le choix de prioriser l'examen de certains facteurs politiques qui permettent de mieux situer les limites et acquis du projet étudié, de même que les conditions à favoriser pour qu'il contribue à soutenir d'autres projets d'innovation et de transformation sociales en Haïti.

Notre chapitre est structuré en cinq sections. Dans une première, nous présentons notre définition des politiques publiques en mettant l'accent sur cinq éléments. En deuxième lieu, nous nous penchons sur la Constitution de 1987 en la traitant comme une politique fondamentale qui a mis la barre très haute sur le plan de la participation citoyenne et de la décentralisation. Troisièmement, nous fournissons un éclairage sur l'évolution des politiques gouvernementales de 1987 à aujourd'hui en faisant ressortir la constance de l'instabilité politique pendant 30 ans, le risque de tutelle étrangère amplifié par le tremblement de terre, la crise du système électoral de 2014 à 2017 et la lente mise en œuvre des orientations constitutionnelles concernant la décentralisation. Puis, nous examinons l'évolution de la politique publique des cantines scolaires au cours des cinq dernières décennies. Enfin, nous mentionnerons cinq expériences de cuisines collectives ayant eu lieu au cours des vingt dernières années. Puis, nous concluons le chapitre en ouvrant une fenêtre sur le gouvernement du président Jovenel Moïse qui a commencé son mandat de cinq ans au début de l'année 2017.

1. Le concept de « politiques publiques »

Puisqu'il sera beaucoup question de politiques publiques dans ce chapitre, notamment de la politique des cantines scolaires, il importe de nous arrêter ici sur la définition de ce concept. À cet effet, nous partirons d'une définition utilisée dans Vaillancourt et Charpentier (2005, p. 123) :

Dans ce concept de politiques publiques, tout comme dans celui de politiques sociales, il y a le mot « politiques » qui fait référence à l'intervention de l'État ou des pouvoirs publics, ce qui inclut les gouvernements locaux ou municipaux [...] Nous ne nous arrêterons pas ici sur toutes

les formes que peut prendre l'intervention des pouvoirs publics dont les lois, règlements, énoncés de politiques, livres blancs, déclarations budgétaires, etc. Mais nous identifierons les principaux ingrédients qu'on y trouve. Nous pouvons avancer que les politiques publiques sont des interventions de l'État qui, dans tel ou tel domaine particulier de la vie en société, comprennent quatre éléments constitutifs.

Ces quatre éléments retenus sont: 1) fixer les grands objectifs des orientations générales qui indiquent la direction dans laquelle se situe l'intérêt général ou l'intérêt public de la population; 2) assumer un rôle régulateur en identifiant les moyens, c'est-à-dire les normes et les règles qui permettent d'aller en direction des grands objectifs de la politique publique; 3) déterminer le mode de financement des activités déployées pour atteindre les objectifs et les moyens fixés; 4) préciser quel est le partage des responsabilités aménagé entre les acteurs socioéconomiques concernés par la mise en œuvre de la politique, ce qui renvoie, entre autres, à la gestion et à la distribution des services, dans le cas des politiques qui impliquent la fourniture de services de proximité comme les cantines scolaires (Vaillancourt et Charpentier, 2005, p. 123-125). Sur cette lancée, nous ajoutons un cinquième élément qui consiste à arrêter les paramètres qui seront retenus pour évaluer la politique. Donc, quand on examine une politique publique, il importe de surveiller les choix qui sont faits concernant la planification, la régulation, le financement, la gestion et la fourniture des services, et l'évaluation. Pour qu'il y ait politique publique, il faut que l'État intervienne. Dans certaines politiques, l'État intervient seul en rapport avec l'une ou la totalité des cinq dimensions. Dans d'autres, les acteurs publics interviennent, mais pas seuls. Ils interviennent avec d'autres acteurs du secteur privé à but lucratif et de l'économie sociale et solidaire (ESS). Si la participation des acteurs non publics se limite à la dimension organisationnelle, cela donne de la co-production des politiques. Si cette participation touche la dimension institutionnelle (par exemple en ayant un effet sur le choix des grandes orientations de la politique ou de son mode de régulation et d'évaluation), cela donne de la co-construction des politiques, comme nous l'avons avancé dans le chapitre 2.

Notre définition des politiques publiques et l'identification de ses cinq éléments constitutifs nous permettront d'examiner de façon critique ce qui se passe en Haïti en rapport avec la politique des cantines scolaires dans laquelle l'État haïtien et les autorités politiques locales jouent un rôle tout en partageant d'importantes responsabilités avec d'autres acteurs et actrices. Ces points de repère théoriques peuvent nous aider aussi à fournir un éclairage novateur concernant la première politique dont est doté un pays, sa Constitution.

2. La Constitution de 1987 eu égard à la participation citoyenne et à la décentralisation

Dans ce chapitre comme dans le chapitre 8, nous donnons de l'importance à la Constitution de 1987, mais en nous focalisant sur des objets différents. Dans ce chapitre, nous mettons l'accent sur les dispositions concernant la participation citoyenne, tandis que dans le chapitre 8 nous nous concentrons sur les orientations constitutionnelles concernant la promotion du coopératisme et de l'ESS.

Pour nous approprier la Constitution de 1987 et l'interpréter, nous appuyons sur les écrits de Jean Rénol Élie (2006, 2008, 2017). Avec lui, nous plaçons « [p]our un meilleur travail de construction démocratique » et voyons dans la Constitution de 1987 non pas un « aboutissement », mais « un outil de base pour construire la participation » (Élie, 2006, p. 13). Nous faisons nôtre la notion de « co-construction démocratique » (Élie, 2006, p. 57) et nous considérons que sans être parfait, le texte de la Constitution offre des « opportunités [...] pour construire la démocratie » (p. 20). Avant d'examiner le contenu de la Constitution en matière de décentralisation, nous jugeons utile de rappeler son contexte d'émergence.

2.1. Le contexte d'émergence de la Constitution de 1987

Notre analyse de la Constitution de 1987 est colorée aussi par la distinction que nous avons faite dans le chapitre 2 entre la co-construction et la co-production des politiques publiques, qu'elles soient locales, communales, départementales ou nationales (Vaillancourt, 2014).

Disons-le clairement, la Constitution haïtienne de 1987 n'a pas été pleinement co-construite¹. Pour que cela ait eu lieu, il aurait fallu qu'une coopération forte puisse avoir été instaurée entre une autorité politique centrale élue et des actrices et acteurs d'influence issus de diverses composantes d'une société civile mobilisée. Or, en Haïti en 1986 et en 1987, le gouvernement national était un gouvernement militaire dirigé par le général Henri Namphy et d'autres dirigeants de l'armée qui n'étaient pas des personnes élues mais nommées². C'était, comme on l'a dit, « un gouvernement duvaliériste sans Duvalier » et, par surcroît, un gouvernement

1. Pour suivre notre propos, il serait éclairant de comparer la construction de la Constitution haïtienne de 1987 avec la co-construction de la Constitution équatorienne de 2008 et de la Constitution bolivienne de 2009 (Vaillancourt, 2014, section 4.3).

2. On peut faire l'hypothèse que les grandes orientations de la Constitution de 1987, au cours des années qui ont précédé son émergence, ont fait l'objet de travaux préparatoires et de réflexions intenses de la part de forces vives de la société civile qui faisaient partie de l'opposition à la dictature des Duvalier.

obligé de tenir compte pour survivre de l'existence dans la société civile d'un fort mouvement social qui avait obtenu le « déchoukage » (*dechoukaj*) de Jean-Claude Duvalier poussé vers l'exil le 7 février 1986 au moment où « environ 500 000 personnes se rassemblent spontanément devant le palais national à Port-au-Prince et chantent l'espoir en la naissance de la démocratie » (Dubique, 2002, p. 4). Le gouvernement provisoire de Namphy savait que le mouvement social réclamait de profonds changements de société. Il a permis la création d'un simulacre d'assemblée constituante qu'une analyste perspicace décrit de la façon suivante :

Le gouvernement provisoire se hâte de se doter d'une assemblée constituante, élue seulement par 5 % de la population, grâce à un processus électoral bâclé. Cette assemblée, formée en grande partie de duvaliéristes, a été cependant infiltrée par des démocrates et a finalement produit une constitution dont les éléments essentiels et les axes expriment le refus le plus entier du duvaliérisme et la volonté d'établissement d'un État de droit. (Dubique, 2002, p. 5)

Nous disposons de peu d'informations sur ce qui s'est passé à l'intérieur de l'assemblée constituante, sur les délibérations qui ont eu lieu et sur le processus de rédaction du texte de la Constitution³. Mais nous disposons de quelques informations utiles :

- Le texte de la Constitution a fait l'objet d'une consultation populaire le 29 mars 1987 et obtenu un appui massif de 99,8 % (Dubique, 2002, p. 5);
- La première élection présidentielle réalisée en vertu de la Constitution et encadrée par le Conseil électoral provisoire (CEP) était planifiée pour avoir lieu le 29 novembre 1987 et elle a « avorté à la suite d'un massacre » (Dubique, 2002, p. 5 et 9);
- Une nouvelle élection présidentielle a été tenue en 1988 avec un encadrement assumé non pas par le CEP, mais par des militaires. Cette élection a permis celle de Leslie Manigat, un président civil appuyé par l'armée qui a été évincé du pouvoir quatre mois plus tard à la suite d'un coup d'État fomenté à nouveau par le général Namphy, lequel a été écarté trois mois plus tard par un autre militaire, le général Prosper Avril, et ainsi de suite. C'est ainsi qu'on pourra dire que « la transition démocratique de 1986 et 1994 [sera] particulièrement marquée par la violence et l'impunité » (Dubique, 2002, p. 5);
- Pendant longtemps, en raison de l'instabilité politique, l'attention sera conférée aux élections présidentielles et législatives, même si, occasionnellement, aux élections de 1995, 1997 et 2000 par exemple,

3. Voir aussi à ce sujet Hurbon, 2001, p. 67.

on élira des maires et des conseillers de sections communales. Mais souvent les résultats des élections seront contestés par l'opposition, en mai 2000 par exemple (Dubique, 2002, p. 10-11).

C'est ce qui nous fait dire que la genèse et le contenu de la Constitution de 1987 s'apparentent à un véritable tour de force. Elle a été rédigée par des parties prenantes de la société civile qui n'avaient pas la possibilité de trouver dans la société politique des partenaires avec lesquels il était possible de partager la délibération et la rédaction. En somme, la Constitution de 1987, au moment de sa naissance, était orpheline sur le plan politique. Elle avait de bons appuis dans la société civile, mais peu d'appuis du côté gouvernemental. Elle émerge dans un contexte marqué par l'héritage antidémocratique de 29 années de dictature, dont 14 sous le joug de François Duvalier père (1957 à 1971) et 15 sous la férule de Jean-Claude Duvalier fils (1971 à 1986).

2.2. Le contenu de la Constitution de 1987 au chapitre de la décentralisation

Le contexte d'émergence explique pourquoi, pendant longtemps, les autorités politiques haïtiennes sur le plan national, qu'elles soient élues ou nommées, se sont senties si peu concernées par la mise en œuvre de certaines dispositions capitales de la Constitution de 1987, à commencer par le dernier alinéa du préambule qui souligne l'importance cardinale de la décentralisation et de la participation citoyenne :

Pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective. (République d'Haïti, 1987, préambule)

La Constitution de 1987 s'apparente à un bijou de vision démocratique arrachée par un mouvement social qui a connu son pic en 1986 et 1987 et provoqué le *dechoukaj* du dictateur Jean-Claude Duvalier en février 1986. Un bijou⁴, dans la mesure où elle met la barre haute en termes d'architecture institutionnelle équilibrée qui vise à faire de la place à la fois à la participation citoyenne et à une décentralisation poussée dans laquelle les autorités politiques centrales (la présidence, l'exécutif et les deux chambres législatives) partagent leurs pouvoirs avec les collectivités territoriales (départements, communes et sections communales) dans lesquelles

4. Un bijou aussi sur le plan de la concision et de la clarté de chacun des articles et de la cohérence aménagée entre l'ensemble des parties.

il doit y avoir des élections pour choisir, pour des mandats de quatre ans renouvelables, les membres des assemblées et les groupes de trois personnes qui constituent l'exécutif des collectivités territoriales.

Pour décliner la «décentralisation effective» pointée dès le préambule, nous devons avoir en tête les quatre niveaux administratifs différents prévus selon la Constitution de 1987: l'administration centrale, les départements, les communes et les sections communales. Nous insistons particulièrement sur l'importance des collectivités territoriales (voir les art. 61 à 87.5), c'est-à-dire des départements, des communes et des sections communales dans «un pays à tradition autoritaire» (République d'Haïti, 1987). Nous accordons une attention particulière au rôle de la section communale, «la plus petite entité territoriale administrative de la République» selon l'article 62 de la Constitution (République d'Haïti, 1987). La section communale, quand on l'envisage à la lumière de la Constitution de 1987, n'est plus une division militaire. C'est véritablement une division administrative. Elle dispose de son conseil d'administration, le Conseil d'administration des sections communales (CASEC) élu par les citoyens de la section communale et d'une Assemblée de section communale (ASEC) (Élie, 2006, p. 59-60). Le rôle essentiel du CASEC consiste à «réaliser un travail d'animation dans sa juridiction» (Élie, 2006, p. 118). Dans son préambule, la Constitution préconise «la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective» (République d'Haïti, 1987). «La décentralisation signifie que des administrations locales existent, que des décisions peuvent être prises au niveau local. En régime démocratique, les citoyens participent aux décisions.» (Élie, 2008, p. 62-65) Les membres du conseil d'administration de la section communale et du conseil municipal, en vertu de la Constitution, sont au nombre de trois et doivent «être élus directement par la population» (Élie, 2008, p. 75).

La Constitution de 1987 demeure un élément de contexte important pour nous dans la mesure où elle est toujours en vigueur⁵ aujourd'hui et en dépit du fait que certaines de ses dispositions les plus importantes au chapitre de la participation citoyenne et de la décentralisation n'avaient pas encore été appliquées durablement jusqu'à tout récemment. En conséquence, au cours des trois dernières décennies, les exécutifs des collectivités territoriales ont souvent été nommés par les autorités centrales au lieu d'être élus par les populations de leur territoire de la manière prévue dans la Constitution. Pendant les cinq années du gouvernement Martelly (2011-2015), du moins jusqu'au 9 août 2015, il n'y a pas eu d'élec-

5. En fait, comme nous le verrons dans le chapitre 8, la Constitution de 1987 a été amendée en 2011 et 2012 de façon mineure et «irrégulière» selon certains secteurs de la société, mais cela n'a pas empêché de voir la Constitution d'aujourd'hui comme étant celle de 1987.

tions législatives, ni d'élections pour les communes et les sections communales. En fait, les dernières élections pour choisir les autorités politiques dans les communes et les sections communales avaient eu lieu en 2006, au début de la deuxième présidence de Préval. C'est donc dire qu'il faudra attendre à avril 2016 pour avoir une confirmation par le CEP des personnes élues dans les communes lors du scrutin du 25 octobre et à janvier 2017 pour avoir une confirmation des personnes élues dans les ASEC et dans les CASEC aux élections du 20 novembre 2016 (Charlemagne, 2017).

3. La succession des gouvernements au fil des 30 dernières années

3.1. Une période de grande instabilité politique

Les 30 années qui se sont écoulées depuis la Constitution de 1987 peuvent être vues comme 30 années de transition laborieuse vers la démocratie avec une succession constante d'avancées et de reculs. Le défi pour Haïti en 2018 comme en 1987 consiste à «rendre opérationnel le principe constitutionnel à l'aide d'instruments légaux et de décisions administratives» (Élie, 2008, p. 11). En 2006, Élie constatait que «la majorité des institutions prévues par la Constitution de 1987 ne sont pas encore en place» (2006, p. 10). Dans l'examen critique qu'il faisait dans son ouvrage de 2008 consacré au «Travail législatif et Décisions administratives depuis 1987», soit pendant 20 ans, Élie juge que ce travail n'avait pas été fait adéquatement par les divers gouvernements qui s'étaient succédé: «Nous avons noté que les instruments légaux préparés depuis la promulgation de la Constitution de 1987 restent en deçà des attentes de ceux qui veulent une décentralisation effective.» (Élie, 2008, p. 246) Si ce défi n'a pas été relevé, c'est parce que les dirigeants ont «peur de la participation» (Élie, 2008, p. 12). «Dans ce pays, ajoute Élie, nous n'avons pas encore une tradition démocratique [...] Les parlementaires eux-mêmes ne semblent pas toujours comprendre qu'ils sont des représentants et que normalement, ils travaillent avec la population, pour la population.» (Élie, 2008, p. 13) Ou encore: «Les législateurs sont nos représentants; ils ne sont pas nos remplaçants; encore moins nos maîtres.» (Élie, 2008, p. 250)

Somme toute, parmi les conséquences de la non-opérationnalisation de la Constitution de 1987, il y a le fait que, de 1987 à 2016, les membres des conseils d'administration des 568 sections communales et des 140 communes selon le décompte du ministère de l'Intérieur et des Collectivités

territoriales⁶ (Élie, 2008, p. 65) ont rarement eu la chance d'être élus par leur population locale et ont souvent dû se contenter d'être nommés ou d'être reconduits par l'État central, ce qui affectait beaucoup leur crédibilité et leur participation à l'action publique. En conséquence, ces personnes non élues se sont retrouvées handicapées et affaiblies sur le plan de la légitimité pour remplir leurs responsabilités en tant qu'animatrices du développement local entre 2011 et 2016.

«La Constitution de 1987, en proclamant la décentralisation de façon directe, a permis de grands espoirs.» (Élie, 2008, p. 239) Mais 30 ans plus tard, il faut bien le reconnaître, ces espoirs ont été malmenés par les 20 gouvernements qui ont exercé le pouvoir. La période des 30 dernières années a été marquée par un degré élevé d'instabilité politique et sociale, ainsi que par une succession de catastrophes naturelles comme les inondations à Mapou, aux Gonaïves, à Saint-Marc et aux Cayes, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et l'ouragan Matthew des 3 et 4 octobre 2016. La montée de l'instabilité sociale s'exprime au cours du deuxième gouvernement d'Aristide (2000-2004) avec une augmentation des enlèvements, des disparitions et des meurtres (Shenaz Hossein, 2016, p. 50). Somme toute, l'instabilité politique constitue un élément de contexte constant et pour en avoir une idée saisissante, nous n'avons qu'à nous référer au tableau 3.1 sur les 20 présidents et chefs d'État qui ont exercé le pouvoir exécutif de février 1986 à 2018.

Sans faire une analyse approfondie de tous les changements gouvernementaux sur lesquels le tableau 3.1 attire l'attention, faisons quatre constats généraux :

- Premièrement, en 30 ans, pas moins de 20 changements sont survenus à la direction du gouvernement national, ce qui témoigne d'une grande instabilité politique ;
- Deuxièmement, sur les 20 changements à la tête de l'État haïtien, 12 ont été réalisés sans élections, souvent à la suite de coups d'État militaires et d'interventions extérieures⁷. En d'autres termes, seulement huit changements ont été effectués à partir d'élections démocratiques encadrées par les balises de la Constitution de 1987 ;

6. Des données plus récentes font état de 571 sections communales et de 145 communes (Haïti Référence, 2018).

7. Parmi les chefs d'État qui sont arrivés au pouvoir sans avoir été élus, certains sont arrivés à la suite d'un coup d'État militaire, d'autres à partir de mesures plus ou moins

constitutionnelles pour combler la fin d'un mandat électoral non mené à terme (Ertha Pascal-Trouillot, 13 mars 1990 ; Joseph Nérette, 8 octobre 1991 ; Émile Jonassaint, 12 mai 1994 ; Boniface Alexandre, 29 février 2004 ; Jocelerme Privert, 14 février 2016, à la suite d'un suffrage indirect).

Tableau 3.1**Liste des chefs d'État haïtiens de février 1986 à février 2017**

NOM	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	MODE DE NOMINATION
Henri NAMPHY	6 février 1986	7 février 1988	Non élu
Leslie-François MANIGAT	7 février 1988	20 juin 1988	ÉLU
Henri NAMPHY	20 juin 1988	17 septembre 1988	Non élu
Prosper AVRIL	17 septembre 1988	10 mars 1990	Non élu
Hérard ABRAHAM	10 mars 1990	13 mars 1990	Non élu
Ertha PASCAL-TROUILLOT	13 mars 1990	7 février 1991	Non élue
Jean-Bertrand ARISTIDE	7 février 1991	30 septembre 1991	ÉLU
Raoul CÉDRAS	1 ^{er} octobre 1991	8 octobre 1991	Non élu
Joseph C. NÉRETTE	8 octobre 1991	19 juin 1992	Non élu
Marc-Louis BAZIN	19 juin 1992	15 juin 1993	Nommé « premier ministre de consensus »
Jean-Bertrand ARISTIDE	15 juin 1993	12 mai 1994	Pour finir le mandat du 7 février 1991
Émile JONASSAINT	12 mai 1994	12 octobre 1994	Non élu
Jean-Bertrand ARISTIDE	12 octobre 1994	7 février 1996	ÉLU
René Garcia PRÉVAL	7 février 1996	7 février 2001	ÉLU
Jean-Bertrand ARISTIDE	7 février 2001	29 février 2004	ÉLU
Boniface ALEXANDRE	29 février 2004	14 mai 2006	Non élu
René Garcia PRÉVAL	14 mai 2006	14 mai 2011	ÉLU
Michel MARTELLY	14 mai 2011	7 février 2016	ÉLU
Jocelerme PRIVERT	14 février 2016	7 février 2017	ÉLU par le Congrès
Jovenel MOÏSE	7 février 2017	...	ÉLU

Source : Wikipédia, 2018.

- Troisièmement, parmi les huit changements survenus à la suite d'élections populaires, il est arrivé à trois reprises que la personne élue à la présidence n'a pas pu terminer son mandat de cinq ans en raison d'un coup d'État. C'est arrivé deux fois au président Jean-Bertrand Aristide, une première fois lorsque le mandat commencé le 7 février 1991 a été interrompu le 30 septembre 1991 (au lieu de se terminer le 7 février 1996 comme cela aurait dû se passer), et une

seconde fois lorsque le mandat commencé le 7 février 2001 a été interrompu le 29 février 2004 (au lieu de se terminer le 7 février 2006 comme cela aurait dû se passer). Quant au mandat du président Leslie Manigat qui avait commencé le 7 février 1988, il a été interrompu le 20 juin 1988 au lieu de se terminer le 7 février 1993;

- Quatrièmement, depuis 1986, il est arrivé seulement trois fois qu'un président élu au suffrage universel ait été capable de mener son mandat de cinq ans à terme. Cela s'est produit à deux reprises pour le président René Préval qui a connu un premier mandat de 1996 à 2001 et un second de 2006 à 2011. Le troisième mandat présidentiel qui a été mené à terme en conformité avec les balises constitutionnelles est celui de Michel Martelly qui a assumé la présidence de 2011 à 2016⁸.

En conséquence, lorsque nous examinons la sous-période des années 2006-2018 en tenant compte des autres sous-périodes présentes dans le tableau 3.1, nous pourrions être tentés de penser que cette période témoigne d'une relative amélioration de la stabilité politique. Nous hésitons à faire nôtre une telle affirmation. Certes, d'une part, par rapport aux deux décennies antérieures, la dernière décennie, à certains égards, constitue un pas en avant concernant la transition vers un État de droit et des institutions démocratiques définis dans la Constitution de 1987. D'autre part, si on tient compte le moindrement de l'impact du tremblement de terre du 12 janvier 2010 sur les marges de manœuvre des autorités politiques nationales haïtiennes et de la crise du système électoral au cours des années 2014-2016, on doit reconnaître que la sous-période des années 2006-2017 a été marquée par une grande instabilité politique.

En 2004, les Nations Unies déploient la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour, comme son nom l'indique, obtenir la stabilité au pays. Mais, la gestion des processus électoraux, pendant ce mandat international, ne semble pas aller dans le sens de la stabilisation. Pour cela, dans ce pays où 50 % de la population a 20 ans et moins, on devrait donner l'exemple du respect des principes démocratiques, en particulier l'exemple de l'observation des lois. Sur tout, on devrait tout faire dans la transparence, avec l'espoir de transmettre aux jeunes un certain nombre de principes démocratiques.

8. En vertu de la Constitution de 1987, les mandats présidentiels sont d'une durée de cinq ans et il ne peut pas y avoir deux mandats d'affilée. S'il y a deux mandats, il doit y avoir eu un intervalle d'au moins cinq ans entre le premier et le deuxième mandat (République d'Haïti, 1987, art. 134.3). Par ailleurs, les mandats des trois personnes élues dans les collectivités territoriales (départements, communes et sections communales) sont de quatre ans et ils peuvent être reconduits sans limite.

En 2006, au premier tour des élections présidentielles, le candidat René Préal obtint 48,5 % des suffrages. On s'attendait à un deuxième tour, pour le départager avec le candidat qui suivait, Leslie Manigat, qui avait obtenu autour de 15 % des suffrages. Des membres de ladite Communauté internationale proposèrent de partager les bulletins blancs entre les candidats. Cette opération permit de donner la victoire à René Préal, sans réaliser un deuxième tour. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce stratagème ne brille pas par sa transparence et par le respect des processus démocratiques. Comment peut-on expliquer cela à de jeunes citoyens et citoyennes ?

En 2011, les premiers résultats du CEP donnèrent Michel Martelly en troisième position. Après de violentes manifestations de rues, il y eut la visite de la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton. Et l'on eut de nouveaux résultats. Michel Martelly devint finaliste, puis fut élu président. Encore une fois, on peut s'interroger sur les processus ayant mené à l'élection du président.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant d'enregistrer une faible participation des citoyens et citoyennes aux élections puisqu'aucun dirigeant national n'a véritablement été élu de manière pleinement démocratique. Qui plus est, avec les résultats des élections présidentielles, on n'a pas la stabilité nécessaire pour porter les citoyens et citoyennes à se concerter pour des actions de développement. Il nous faut trouver une autre entrée pour amener les gens à réfléchir sur leur avenir.

3.2. Le tremblement de terre accroît le risque de tutelle étrangère

D'une certaine manière, le risque de mise sous tutelle de l'État haïtien par des puissances étrangères, notamment par les États-Unis, n'a pas attendu le tremblement de terre du 12 janvier 2010 pour se manifester. Il a été présent tout au long de la période post-Duvalier. Il a pris de l'ampleur lors des préparatifs, de la réalisation et des lendemains des coups d'État qui ont évincé le président Aristide du pouvoir à deux reprises, l'une le 30 septembre 1991, l'autre le 29 février 2004.

La mise en scène du deuxième coup d'État fut particulièrement éloquente. Le coup de 2004 a pris la forme d'un véritable enlèvement fomenté par la communauté internationale et effectué par l'ambassade américaine à Port-au-Prince au moment où le président Aristide, élu avec une majorité de 71 % du suffrage populaire en novembre 2000, était devenu trois années plus tard, faut-il le reconnaître, « un président peu fréquentable » à gauche comme à droite (Seitenfus, 2015, p. 81-95). L'évincement du président est effectué au moment où Haïti n'a plus d'armée nationale.

En juin 2004, la MINUSTAH est envoyée en Haïti. Elle comprend 12 000 militaires et 2 500 policiers. Elle doit se terminer en février 2015, mais elle sera renouvelée à plusieurs reprises jusqu'en 2017 (Seitenfus, 2015, p. 77). Dans la même foulée tutélaire, le *Core Group* est créé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en juillet 2004, dans le prolongement de la crise qui avait amené le deuxième coup d'État subi par le gouvernement d'Aristide. Il est composé d'un représentant du secrétaire général de l'ONU, d'un représentant de l'Organisation des États Américains (OEA), des ambassadeurs des États-Unis, du Canada, du Brésil, de la France, de l'Espagne et de l'Union européenne (UE). Aristide est remplacé pour une période intérimaire par Boniface Alexandre, président de la Cour de cassation. C'est un président non élu, mais désigné par la Constitution pour remplacer le président évincé. Alexandre assumera la présidence pendant une période intérimaire de deux ans, le temps qu'arrive René Préval pour un nouveau mandat de cinq ans (2006-2011), après avoir été élu dans les conditions rappelées plus haut.

Mais avec le tremblement de terre du 12 janvier 2010, au moment où le président Préval entre dans la dernière année de son mandat, le risque de tutelle va s'intensifier considérablement. Pour illustrer notre propos, nous retenons plusieurs des clés d'analyse offertes par l'ouvrage de Ricardo Seitenfus (2015), un diplomate brésilien progressiste qui a été en Haïti de 2004 à 2008 comme représentant du gouvernement de Brasilia puis, de 2008 à 2011, comme représentant de l'OEA et membre à part entière du *Core Group*. Le titre du livre est révélateur de sa perspective: *L'échec de l'aide internationale d'Haïti*. Ce livre est bien documenté, perspicace et courageux. Il offre un éclairage original sur ce qui s'est passé à la suite du tremblement de terre sous le deuxième gouvernement de Préval, en faisant ressortir comment le pouvoir en Haïti est passé des mains de l'ONU et de la MINUSTAH vers celles des États-Unis et en faisant peu de cas du respect du gouvernement élu de Préval et des institutions publiques haïtiennes (Seitenfus, 2015, p. 192-193). Qu'on pense par exemple au contrôle de l'aéroport international de Port-au-Prince passé entre les mains des forces armées américaines dans les jours qui ont suivi le tremblement de terre. Seitenfus met sous le projecteur les clivages et enjeux qui se déploient à l'intérieur du *Core Group*, en démontrant comment les acteurs et actrices de l'ONU et des grandes ambassades européennes, latino-américaines (dont le Brésil) et nord-américaines (les États-Unis et le Canada) sont incités à demeurer soumis aux intérêts des États-Unis, incarnés en particulier par la Fondation Clinton. Il ressort que cette fondation sert de parapluie pour mettre en scène les manœuvres de Bill Clinton qui copréside avec le premier ministre Jean-Max Bellerive la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH). La CIRH a été créée en avril 2010 pour une durée prévue de 18 mois. Elle est composée de 30 personnes

dont la moitié provient de l'extérieur tandis que l'autre moitié est de provenance haïtienne, ce qui inclut des représentants et représentantes de la diaspora : « Sa fonction principale était de veiller à une administration transparente, efficace et cohérente des ressources envoyées par la Communauté internationale. » (Placide, 2013) Ce mandat donnait à penser que la CIRH devenait un symbole de mise en tutelle peu de temps après une conférence internationale tenue à New York en mars 2010 et pendant laquelle des promesses d'aide s'étaient chiffrées à 11 milliards \$ US (Seitenfus, 2015, p. 221-222). Mais au bout de quelques mois, la CIRH s'était déjà discréditée pour son administration qui était tout sauf « transparente, efficace et cohérente », ce qui fait que son existence est demeurée éphémère, qu'une part importante des promesses des pays donateurs n'a pas été livrée et que les bilans de cette commission sont demeurés rares⁹.

Instrumentalisée par le *Core Group*, la CIRH ne tarda pas sous l'habile influence de Bill Clinton à faire preuve d'une faible connaissance de la réalité haïtienne et d'un net penchant en faveur des pays du Nord et notamment des compagnies agroalimentaires américaines. À ce sujet, Seitenfus se montre particulièrement incisif lorsqu'il rapporte un moment d'autocritique exprimé par Bill Clinton devant un comité sénatorial des États-Unis, le 10 mars 2010, lorsqu'il avait déclaré :

Les pays riches comme le nôtre, produisant beaucoup de nourriture, doivent vendre aux pays pauvres [comme Haïti] et les soulager du fardeau de la production de leur propre nourriture, de sorte que, Dieu merci, ils puissent sauter directement dans l'ère industrielle. Cela n'a pas fonctionné. Cela a peut-être été bon pour certains de mes fermiers de l'Arkansas, mais cela n'a pas fonctionné. C'était mon erreur. Je ne pointe quiconque du doigt. Je l'ai fait. En raison de cela, les conséquences pour Haïti ont été la perte de la capacité de produire du riz pour nourrir son peuple. (Clinton, cité dans Seitenfus, 2015, p. 216-217)

Au moment où il proférait ces paroles en mars 2010, Clinton laissait entendre que les dessous intéressés des politiques d'aide internationale des États-Unis étaient une affaire du passé. Mais avec Seitenfus, nous pouvons en douter et prendre note du fait que le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été le déclencheur d'une « ruée vers l'or pour l'industrie de l'aide internationale en Haïti » (Seitenfus, 2015, p. 26¹⁰).

-
9. « Plus d'un an après la fin du mandat de la CIRH, c'est le black-out total sur le bilan des travaux réalisés par cette commission qui était censée faciliter la reconstruction du pays. Toutefois, cette absence d'évaluation n'empêche pas les divers secteurs du pays de qualifier d'échec total la mission qui a été confiée à cette structure. » (Placide, 2013)
 10. Pour Seitenfus (2015, p. 27), l'année 2010 a été l'*annus horribilis* d'Haïti en raison de trois facteurs : le tremblement de terre, l'épidémie de choléra et l'ingérence dans les élections présidentielles de « certains pays dits amis de l'ONU et de l'OEa », notamment les États-Unis, le Canada, la France.

Néanmoins, il y a un point sur lequel nous ne souscrivons pas à la pensée de Seitenfus. C'est lorsqu'il fait sienne la thèse laissant croire qu'il n'y a pas d'État en Haïti et que ce pays s'apparente à une république d'organisation non gouvernementale (ONG; Seitenfus, 2015, p. 69). Certes, nous sommes d'accord pour parler d'un État faible et fragile. Mais pas pour induire qu'on a affaire à une absence d'État¹¹. En outre, comme nous le verrons dans le chapitre 8, si l'État haïtien se montre plutôt absent sur le plan de l'offre de services de bien-être à la population, il se révèle depuis longtemps présent sur le plan de la capacité de contrôler et de réprimer cette même population.

L'examen du rôle de la CIRH et du *Core Group* invite à saisir que l'aide internationale destinée à Haïti après le tremblement de terre de janvier 2010 ne s'est pas inscrite dans une perspective de coopération solidaire telle que définie dans le chapitre 2. Elle répondait d'abord aux intérêts des pays donateurs et non pas à ceux du pays aidé, Haïti.

L'aide canadienne du temps des gouvernements Harper (2006-2015) s'inscrivait tout à fait dans cette perspective, soit celle « d'une aide au développement plus axée sur l'économie et étant bénéfique autant aux pays bénéficiaires qu'aux entreprises d'ici » (Buzzetti, 2013). Cela n'a toutefois pas empêché les organismes canadiens et québécois de coopération internationale de vivre « 10 années de plomb » sous le gouvernement Harper (Favreau et Néméh, 2016). L'aide gouvernementale multilatérale coordonnée par l'ONU ainsi que l'aide canadienne du temps de Harper demeurent une trame de fond à démystifier pour bien contextualiser les limites des initiatives gouvernementales en Haïti dans les années qui ont suivi le tremblement de terre¹².

3.3. La crise électorale de 2014 à 2017

En juillet 2014, le président Michel Martelly en est à la 4^e année de son mandat de cinq ans qui a commencé en mai 2011 et doit donc se terminer en février 2016. Son gouvernement est critiqué à l'intérieur et à l'extérieur

11. Raoul Peck, le préfacier de Seitenfus, se dissocie lui-même de la thèse voulant qu'il n'y ait pas d'État en Haïti (Peck dans Seitenfus, 2015, p. 13).

12. Depuis l'arrivée du gouvernement de Justin Trudeau en 2015 à Ottawa, on a vu apparaître un nouveau discours qui évoque le penchant pour une forme d'aide plus égalitaire, notamment au sujet des rapports entre les hommes et les femmes (Bourgeault-Côté, 2016a, 2016b). Cette politique se présente comme féministe, comme l'atteste l'extrait qui suit d'un document officiel: « Le Canada adopte une politique d'aide internationale féministe pour promouvoir l'égalité des genres et contribuer au renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Pour le Canada, cette approche est la plus efficace pour réduire la pauvreté et bâtir un monde plus inclusif, plus pacifique et plus prospère. » (Gouvernement du Canada, 2017) Mais il est encore trop tôt pour mesurer si les gestes seront capables de suivre les paroles.

du pays pour ses problèmes de corruption, de mauvaise gouvernance et de blocage de la décentralisation. Le CEP a pris du retard dans l'organisation d'élections législatives (pour les députés, députées et les sénateurs, sénatrices) sans parler des élections concernant les collectivités territoriales (départements, communes, sections communales) qui semblent avoir été quelque peu négligées¹³. En outre, il n'a pas été encore en mesure de fixer le calendrier des deux tours des élections présidentielles et législatives, ce qui ne saurait tarder puisque les mandats de plusieurs personnes élues dans les deux chambres doivent se terminer en mars 2015. En fait, le CEP est désorganisé et en mal de crédibilité, parce qu'il attend que l'exécutif comble les quatre sièges vacants pour avoir les neuf membres prévus par la Constitution et se trouver en position de choisir un président. Enfin, il y a un autre élément de contexte qui contribue à enliser davantage le processus électoral. C'est que les relations entre l'exécutif et le législatif sont envenimées et qu'un blocage persistant affecte le travail du Sénat et l'empêche d'amender le décret comme le souhaiterait la présidence, elle-même tenue sous pression par le *Core Group*. Or, pour être en mesure d'organiser les futures élections, le CEP a besoin de la nouvelle loi électorale amendée que le législatif n'arrive pas à livrer.

Donc, il y a urgence dans la demeure. Comme le mentionnait un communiqué d'Alter Presse en août 2014, l'absence d'élections risquait de paralyser diverses institutions politiques dotées de responsabilités importantes en conformité avec la Constitution de 1987: «En retard depuis 2011, ces élections devraient permettre d'élire 20 sénateurs, 112 députés, 140 maires, 570 Conseils d'administration des sections communales (CASEC) et 570 Assemblées de sections communales (ASEC).» (Alter Presse, 2014a)

Toutefois, entre juillet 2014 et janvier 2017, la crise du système politique et électoral ne cessa de se prolonger. Avant de se dénouer, elle fut marquée par une saga aux multiples rebondissements, dont les suivants:

- Le 14 juillet 2014, avec un arrêté présidentiel, le gouvernement comble les quatre postes vacants dans le CEP. Une semaine plus tard, les neuf membres du CEP se réunissent et choisissent leur nouveau président, Max Mathurin, ancien président du CEP qui avait organisé le scrutin de 2006 (Alter Presse, 2014b; Haïti en marche, 2014);

13. L'article 191 de la Constitution confie au CEP la responsabilité «d'organiser et de contrôler, en toute indépendance, toutes les opérations électorales sur le territoire de la République jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin» (République d'Haïti, 1987). Le CEP est mandaté aussi pour «faire respecter, avec l'aide d'autres institutions de l'État, la législation régissant le processus électoral», notamment la loi électorale (CEP, 2018).

- Le 6 août 2014, le président Martelly déclare, sans s'être concerté avec le CEP, que le premier tour des élections présidentielles aura lieu le 26 octobre et le second tour, le 28 décembre 2014. Cette déclaration plaît au *Core Group* et à la MINUSTAH. Mais elle surprend et contrarie le CEP qui considère qu'il « faudrait un minimum de 6 mois pour parvenir à l'organisation d'un processus crédible, selon des spécialistes » (Alter Presse, 2014b et 2015; Haïti en marche, 2014);
- Le 11 août 2014, dans une correspondance adressée à la présidence, le CEP « estime impossible de tenir des compétitions électorales à la date du 26 octobre 2014 en Haïti ». Le CEP considère que la levée du blocage au Sénat est une condition préalable pour écarter l'idée d'un premier tour le 26 octobre. Dans l'intervalle, il refuse d'avancer une date (Alter Presse, 2014a);
- Le 2 mars 2015, à la suite de laborieuses négociations entre le président Martelly, les élus des deux chambres législatives, les partis politiques et le CEP, le *Décret électoral du 2 mars 2015* est adopté (République d'Haïti, 2015). Cette étape dénoue l'impasse concernant les modifications à apporter à la loi électorale. Grâce au décret électoral, le CEP aura la possibilité de prendre des décisions concernant le calendrier des élections présidentielles, législatives et autres. Mais avec le temps qui passe, les échéanciers deviennent serrés. Il y avait urgence de tenir divers scrutins pour les élections législatives parce que le Parlement était fermé depuis janvier 2015; pour les élections présidentielles parce que le mandat de Martelly devait se terminer le 7 février 2016; pour les élections municipales parce que « tous les maires avaient été remplacés par des agents intérimaires nommés par l'exécutif »; pour les élections des ASEC et des CASEC parce que les dernières élections à ce palier avaient eu lieu en 2006 (Office français de protection des réfugiés et apatrides [OFPRA], 2016). Certains acteurs nationaux et internationaux, dont le *Core Group* et la MINUSTAH, maintiennent la pression sur le CEP pour qu'il rende public son plan de match (Radio des Nations Unies, 2015; Seitenfus, 2015);
- Le 13 mars 2015, le CEP annonce son calendrier lourd et complexe concernant la tenue de divers types de scrutin d'ici la fin de l'année 2015. Ces scrutins sont planifiés pour avoir lieu à trois moments différents, de manière à pouvoir réaliser quatre types d'élections: a) les élections présidentielles à deux tours; b) les élections législatives à deux tours; c) les élections communales à un tour; d) les élections des assemblées et des cartels¹⁴ des sections

14. Les cartels en Haïti renvoient aux triades de trois personnes élues pour assumer un rôle exécutif à la tête des CASEC, des communes et des départements.

communales à un tour. Dans le calendrier annoncé, les scrutins devaient avoir lieu les jours suivants: a) le 9 août 2015, pour le premier tour des législatives; b) le 25 octobre 2015, pour le premier tour des présidentielles, le deuxième tour des législatives et les élections locales; c) le 27 décembre 2015, pour le deuxième tour des présidentielles (Agence France-Presse [AFP], 2015; Débréus, 2015; OFPRA, 2016);

- Le 9 août 2015 a lieu le premier tour des élections législatives. C'est la première fois qu'il y a des élections depuis 2011. Les observateurs nationaux et internationaux parlent d'incidents isolés. Le CEP reconnaît qu'il y a eu des «saccages de centres et bureaux de vote» (CEP, 2016). L'AFP mentionne «de nombreux incidents localement violents», la «fermeture anticipée de dizaines de bureaux de vote» et le fait que deux personnes ont été tuées (AFP, 2015). Des acteurs de la société civile parlent de «fiasco électoral» (OFPRA, 2016, p. 7-8);
- Le 25 octobre 2015, le premier tour des élections présidentielles et le deuxième tour des élections législatives ont eu lieu, en même temps que les élections municipales comprenant un seul tour. Au cours des semaines qui suivent, les résultats du premier tour des présidentielles sont connus sans être validés par le CEP. Ils sont contestés de toute part. De leur côté, les résultats des élections municipales sont «contestés devant les tribunaux électoraux dans 81 des 140 communes» du pays (OFPRA, 2016, p. 8). Il y a de l'incertitude dans l'air concernant le suivi qui sera fait par le CEP. Le suspens va durer pendant plusieurs mois et attiser la crise sociale et politique;
- Le 24 novembre 2015, les résultats publiés par le CEP, notamment ceux qui concernent le premier tour des présidentielles, «ont donné lieu à d'importantes manifestations populaires» (OFPRA, 2016, p. 8). La nervosité politique est d'autant plus grande que le deuxième tour des présidentielles est prévu pour bientôt, soit le 27 décembre 2015;
- En décembre 2015, le second tour des présidentielles «prévu pour le 27 décembre a été repoussé une première fois au 24 janvier 2016, puis une nouvelle fois au 24 avril 2016, avant d'être reporté *sine die* en raison de la situation sécuritaire prévalant dans le pays» (OFPRA, 2016, p. 8);
- Le 5 février 2016, deux jours avant la fin du mandat de Martelly, un «accord» est signé entre le président et le Parlement. Cet accord prévoit que le président provisoire sera élu le 14 février 2016 par le Parlement pour un mandat de 120 jours maximum, dans le but

de mener à terme les démarches électorales prévues pour mettre fin à la crise politique. Jocelerme Privert, président du Sénat, sera élu. Dans les faits, le mandat sera prolongé jusqu'en février 2017 (Almagro, 2016; OFPRA, 2016, p. 8-9);

- Le 30 mars 2016, un nouveau CEP est formé et les neuf membres s'élisent un nouveau président: Léopold Berlangier (Alter Presse, 2016);
- En avril 2016, le CEP annonce de manière officielle les résultats des élections municipales de l'élection du 25 octobre 2015 pour 69 communes sur 140. De nouvelles démarches devront être coordonnées par le CEP pour mener à terme les élections des maires et mairesses dans les autres communes (CEP, 2016);
- Le 31 mai 2016, en se basant sur un rapport de la Commission indépendante de vérification et d'évaluation électorale remis la veille, le 30 mai, le CEP annonce que le premier tour des élections présidentielles du 25 octobre 2015 est annulé en raison des fraudes constatées lors du scrutin et que de nouvelles élections présidentielles devront avoir lieu (AFP, 2016b, 2016c). Cette décision du CEP va déplaire à une délégation de l'Union européenne en mission en Haïti et aux États-Unis, ainsi qu'au *Core Group*¹⁵ (AFP, 2016a). Le nouveau premier tour est prévu pour le 9 octobre 2016 et, éventuellement, un deuxième tour aura lieu le 8 janvier 2017 (AFP, 2016b; OFPRA, 2016, p. 9-10);
- Le 5 octobre 2016, après le passage de l'ouragan Matthew, le scrutin prévu pour le 9 octobre est reporté au 20 novembre 2016;
- Le 20 novembre 2016, le CEP encadre le nouveau premier tour des élections présidentielles. Dès le 2 janvier 2017, il est en mesure d'annoncer officiellement et de valider les résultats des présidentielles. Un deuxième tour, planifié pour le 29 janvier 2017, ne sera pas nécessaire pour les présidentielles puisque Jovenel Moïse est élu président avec 55,7 % dès le premier tour. Ce deuxième tour sera utilisé pour les élections locales concernant les ASEC et les CASEC (Charlemagne, 2017; Massiot, 2016);
- Le 29 janvier 2017, toujours sous les auspices du CEP, de nouvelles élections ont été tenues pour choisir le tiers des sénateurs et sénatrices et la totalité des membres des ASEC et des CASEC, de même que les personnes déléguées des villes. Les résultats de ces élections sont proclamés de façon préliminaire le 13 février 2017. Le nombre

15. Le *Core Group* à la suite de l'annonce de l'annulation du premier tour s'est déclaré «vivement préoccupé par la décision de reprendre l'élection présidentielle qui aura des conséquences en matière financière et allongera le processus électoral débuté en 2015» (AFP, 2016c).

des personnes qui ont été candidates puis élues dans les élections locales du 29 janvier est impressionnant. Il y avait «31 056 candidats de toute sorte [...] en lice pour élire 568 Cartels d'ASEC, 570 Cartels de CASEC, et 139 Délégués de ville». Au total, cela voulait dire 5 536 nouvelles personnes élues de collectivités territoriales (Charlemagne, 2017);

- Le 7 février 2017, Jocelerme Privert termine son mandat de président provisoire et Jovenel Moïse commence son mandat de cinq ans.

Le rappel des événements qui se sont produits au chapitre des élections à la fois nationales, départementales, communales et locales, au cours des années 2014-2017, fait ressortir nettement que pendant ces trois années (2014, 2015 et 2016), la transition démocratique en Haïti a connu un moment de grande fragilité et le pays a frôlé le chaos institutionnel. À diverses reprises, les élections pour le premier tour des présidentielles ont dû être reportées, annulées ou recommencées à trois reprises par le CEP, notamment pendant les douze mois de la présidence intérimaire de Privert, de février 2016 à février 2017 (AFP, 2016d, 2016e; Bourgeault-Côté, 2016a, 2016b; Massiot, 2016). Cette crise électorale et constitutionnelle prolongée a sans doute alimenté le scepticisme de la population haïtienne vis-à-vis le système et la classe politiques, ce dont témoigne la baisse du taux de participation aux élections présidentielles de 2006 à 2016. En effet, ce taux était de 51,3 % lors de l'élection de René Préval en 2006 et il a baissé à 23 % lors de l'élection de Michel Martelly en 2011 (Seitenfus, 2015, p. 75 et 171). Il fut de 21 % lors des élections de Jovenel Moïse en novembre 2016 (*Le Monde*, 2017).

Mais si nous acceptons de prendre un certain recul face aux faits recensés dans la présente sous-section, on peut avancer un constat politique paradoxal. Si les années 2014 et 2015, sous le gouvernement de Martelly, s'apparentent à une descente aux enfers pour les institutions démocratiques et le système électoral, autant l'année 2016 et le début de l'année 2017, sous la présidence intérimaire de Privert, ont permis d'amorcer une remontée vers plus de stabilité institutionnelle. En effet, au cours de l'année 2016, les autorités politiques haïtiennes et une institution comme le CEP ont été capables d'affirmer leur autonomie face aux puissances étrangères et au *Core Group* en refusant d'officialiser les résultats du premier tour des élections présidentielles du 25 octobre 2015. C'était un pari risqué que de décider de repartir à zéro pour la tenue du premier tour des présidentielles. Les États-Unis, la France, le Canada, l'Union européenne et d'autres pays du Nord et du Sud n'étaient pas contents de cette décision et ont même menacé le gouvernement haïtien de se désolidariser sur le plan financier. Mais cette décision difficile annoncée le 31 mai 2016 a été un signal fort concernant le refus haïtien de la tutelle étrangère. Un signal qui était accompagné d'un autre en lien avec la décision du CEP,

annoncée en avril 2016, selon laquelle les résultats des élections communales, également tenues le 25 octobre 2015, étaient confirmés officiellement dans 69 communes sur 140. Les deux décisions assumées à la fois par le gouvernement de Privert et le CEP marquaient un cran d'arrêt pour cesser le glissement vers le délitement des institutions. Sur cette lancée, le CEP a été capable d'organiser et de tenir à la fois des élections pour le premier tour de la présidentielle, fixées le 20 novembre 2016, et des élections fixées le 29 janvier 2017 pour élire les membres des ASEC et des CASEC, un type d'élections locales qui n'avaient pas eu lieu depuis dix ans. Mais puisque les élections présidentielles du 20 novembre 2016 ont permis à Jovenel Moïse d'être élu dès le premier tour, il en est résulté que la date des élections du 29 janvier 2017 se trouvait à être libérée et consacrée aux seules élections locales et sénatoriales. En somme, la succession des rendez-vous électoraux tenus en 2016 et 2017 a pu enclencher un rapprochement entre les visées décentralisatrices de la Constitution de 1987 et le pays concret. Comme le disait Chenet Jean-Baptiste, directeur exécutif de l'Institut de technologie et d'animation (ITECA), dans une entrevue à la suite d'une rencontre avec des députés européens pour expliquer la position de la société civile haïtienne face à la crise électorale et politique, « [d]ésormais, il y a un consensus national et social à l'effet que pour accéder au pouvoir dans le pays, il faut passer par les élections » (Jean-Baptiste, 2016).

4. Les collectivités territoriales, des actrices et acteurs politiques longtemps négligés

Nous avons vu dans la section 2 que les collectivités territoriales occupaient une place centrale dans la Constitution de 1987. Mais nous avons aussi vu dans la section 3 que pendant 30 ans, l'action politique des gouvernements centraux s'est avérée incapable de mettre en application la décentralisation planifiée dans la Constitution. Au fil des trois dernières décennies, marquées par l'instabilité politique, le danger a plané d'une mise sous tutelle de l'État national, renforcé par le tremblement de terre de 2010 et la crise du système électoral de 2014 à 2017. On a plus souvent qu'autrement oublié et négligé les collectivités locales, ainsi que leurs institutions et leurs acteurs et actrices.

Si bien que les personnes représentant les communes, des ASEC et des CASEC étaient, en plusieurs occasions, nommées ou reconduites sans élection par l'autorité centrale et non pas élues par la communauté locale qu'elles étaient censées représenter. Cette situation anormale enlevait aux acteurs et actrices sur le plan local beaucoup de poids pour intervenir en matière de développement local et dans les débats nationaux (Robenson Belunet, 2011). Citons un représentant de CASEC qui s'est exprimé

sur les conséquences néfastes de l'absence fréquente d'élections permettant de choisir les personnes élues des collectivités territoriales. Ce témoignage significatif provient de Bélonny Jacques, coordonnateur d'une section communale des Gonaïves :

Cependant, élus et candidats à ce poste se sentent délaissés par l'État, cette entité qu'ils sont justement appelés à représenter. «Les collectivités sont traitées en parent pauvre par le pouvoir central. Elles n'ont pas de moyens financiers à leur disposition. Les fonds destinés aux collectivités sont distribués aux parlementaires», déplore Bélonny Jacques. Élu en 2006, le coordonnateur de la section communale de Petite Rivière de Bayonnais aux Gonaïves devait être remplacé depuis 2010. «Les élections n'ont pas eu lieu à deux reprises par manque de volonté politique», soutient M. Jacques. «En 2014, l'administration en place nous avait demandé de rester à nos postes jusqu'à ce que l'on soit remplacé par de nouveaux élus.» (MINUSTAH, 2017)

Toutefois, au cours des années 2016 et 2017, des changements importants sont arrivés à ce chapitre. Depuis avril 2016, il y a des maires et des conseillers de communes dûment élus et reconnus par le CEP. En outre, le 21 avril 2017, le CEP a publié les résultats définitifs des élections du 29 janvier 2017 concernant les ASEC et les CASEC (Alter Presse, 2017b). Ce sont là de bonnes nouvelles pour la mise en œuvre de la décentralisation et de la participation citoyenne dans les communes et les sections communales en Haïti.

Mais dans les prochains chapitres, on se rappellera que le Projet d'ESS s'est déroulé de 2013 à 2016, à une époque où nombre de personnes parmi les acteurs politiques en fonction dans les communes et les sections communales n'étaient pas élues par leur population, mais nommées ou reconduites sans élection par le pouvoir central.

Maintenant, en tenant compte de notre définition des politiques publiques, des visées fixées par la Constitution de 1987 au chapitre de la démocratie participative et de la décentralisation et des obstacles rencontrés par les gouvernements pour aller concrètement dans cette direction pendant 30 années d'instabilité politique, nous allons faire le point sur la politique publique des cantines scolaires, qui représente un élément de contexte important pour les cantines scolaires dans le Projet d'ESS.

5. La politique des cantines scolaires

Au départ, il faut prendre en considération les données suivantes :

- Haïti est doté d'une population de 11 millions d'habitants;
- 50 % de cette population a 20 ans et moins;

- Haïti arrive au 168^e rang parmi 188 pays au chapitre de l'Indice de développement humain (IDH);
- Haïti compte environ 3,6 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,5 million en situation critique (Ambassade de France, 2016);
- Haïti «importe plus de la moitié des produits alimentaires qu'elle consomme» (République d'Haïti, 2016, p. 18);
- En 2012, selon une étude commanditée par la Banque mondiale, le taux national de pauvreté était de 59 % et celui de pauvreté extrême, de 24 % (République d'Haïti, 2016, p. 19).

Il faut établir un lien entre la politique des cantines scolaires et celle qui concerne les écoles primaires et secondaires en Haïti. À cet égard, la Constitution de 1987 met la barre très haute sur le plan des objectifs à poursuivre. Dans l'article 22, il est mentionné que «[l']État reconnaît le droit de tout citoyen à un logement décent, à l'éducation, à l'alimentation et à la sécurité sociale» (République d'Haïti, 1987). Dans les articles 32 et 32.1, il est stipulé que «[l']État garantit le droit à l'éducation» et que «[l']éducation est une charge de l'État et des collectivités territoriales [... qui] doivent mettre l'école gratuitement à la portée de tous, veiller au niveau de formation des enseignants des secteurs public et privé» (République d'Haïti, 1987).

Ces objectifs déclarés par la Constitution sont attrayants et trompeurs. Pour être atteints, ils doivent bénéficier d'un environnement favorable. Dans les faits, la très grande majorité des écoles fondamentales et secondaires¹⁶ en Haïti appartiennent au secteur privé. Sur les 16 000 à 17 000 écoles fondamentales en Haïti, 80 % relèvent du secteur privé. Cela signifie que «les écoles publiques en Haïti ont la capacité de desservir seulement le quart de la population d'âge scolaire» (Columbia University School of International and Public Affairs, s. d., p. 7-8, traduction libre)¹⁷. On constate aussi que «La vaste majorité des écoles privées ne reçoivent aucune subvention publique», et que «l'éducation en Haïti est une entreprise comprenant à la fois des acteurs sérieux et d'autres qui le sont moins» (*idem.*, p. 6, traduction libre). Ces données entraînent une question: comment l'État haïtien pourrait planifier et réguler un système d'écoles fondamentales et secondaires dans lequel quatre écoles sur cinq relèvent du secteur privé? Comment se doter d'une politique publique

16. En Haïti, les écoles fondamentales rejoignent les élèves de la première à la neuvième année. Les écoles secondaires touchent les élèves des quatre années qui suivent (du niveau secondaire – NF1 à NF4).

17. Le premier ministre J. G. Lafontant a corroboré ces chiffres lors de son entrée en fonction en mars 2017: 1 301 872 élèves sur 6 006 034 élèves, soit 21,67 % des élèves de la première à la neuvième année du fondamental, «sont pris en charge par l'État» (Lafontant, 2017, p. 29).

cohérente dans un tel contexte? Ce type de questions en entraîne d'autres concernant les marges de manœuvre des autorités politiques haïtiennes sur les plans national et local (ce qui inclut les sections communales) pour accéder à une maîtrise d'œuvre des cantines scolaires. En un mot, y a-t-il une politique publique digne de ce nom dans le domaine des cantines scolaires en Haïti?

Cette question mérite d'être traitée en tenant compte des cinq éléments que nous avons déterminés plus haut dans notre définition d'une politique publique. Pour décliner notre réponse, rappelons d'abord quelques faits, pour ensuite enchaîner avec quelques éléments d'analyse.

5.1. Sur le plan factuel

Sur un plan plutôt descriptif, nous pouvons relever les données suivantes:

- Il y a des cantines dans des écoles d'Haïti depuis plus de 50 ans;
- Le Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU intervient dans des écoles depuis 1969 (ONU, 2017a, 2017b; Tabin, 2012)¹⁸;
- Les cantines scolaires en Haïti, au cours des années 1970-1997, dépendent non pas du gouvernement d'Haïti, mais principalement d'une institution internationale (le PAM) qui intervient dans les écoles en établissant des collaborations avec le soutien financier d'institutions gouvernementales comme l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) aux États-Unis et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au Canada et une grande diversité d'ONG. Ces ONG constituent une réalité hétérogène. Elles sont privées à but lucratif ou privées à but non lucratif, haïtiennes ou étrangères, confessionnelles ou laïques, de petite ou de grande taille, etc. Parmi ces organismes, mentionnons CARE International, *Food for the Poor* (2017), Vision Mondiale¹⁹, etc.;

18. Dans le chapitre 8, nous insisterons sur le fait que le PAM n'est pas une ONG mais une institution publique internationale.

19. D'après Favreau et Molina (2014, p. 8), «Vision Mondiale est une ONG confessionnelle pentecôtiste américaine, la plus importante ONG au monde au plan financier, présente dans 100 pays.» Elle est présente en Haïti dans le créneau de la sécurité alimentaire. Au début des années 2010, dans le contexte du virage à droite de la politique de coopération internationale du gouvernement Harper, Vision Mondiale a fait partie des groupes chrétiens conservateurs qui ont vu leurs subventions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) augmenter substantiellement, pendant que d'autres ONG progressistes – dont certaines ONG chrétiennes comme *Kairos* – apprenaient que leur financement en provenance de l'ACDI était réduit considérablement, voire coupé (Favreau et Molina, 2014, p. 7-9).

- Le gouvernement haïtien s'est doté d'un Programme national de cantines scolaires (PNCS) depuis 1997 et, dès cette année, 612 000 élèves étaient touchés;
- À la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010, le nombre des élèves rejoints par le programme dans les écoles fondamentales et secondaires a monté jusqu'à environ 1,3 million. Puis, il est descendu à 1 million en 2013-2014. Il se situe à 867 000 en 2015-2016, soit le quart des «élèves scolarisés du fondamental et secondaire (3,7 millions)» (République d'Haïti, 2016, p. 25). L'aide aux cantines scolaires devient une composante des initiatives de coopération internationale qui augmentent après le tremblement de terre et proviennent de diverses sources dont les gouvernements du Nord et du Sud, les entreprises privées, les églises, les ONG, les individus (dont les Haïtiens et Haïtiennes de la diaspora). Les objectifs et formes d'intervention varient en fonction des priorités des donateurs;
- Au cours de l'année 2015, le gouvernement haïtien, en s'appuyant principalement sur le PNCS, a lancé un vaste processus de consultation et d'évaluation des pratiques de cantines scolaires en mettant à contribution une grande diversité d'actrices et d'acteurs concernés. Cette consultation a généré les travaux de la Commission nationale de l'alimentation scolaire (CNAS). Cette dernière avait comme mandat «la coordination entre le gouvernement, les organisations internationales, les bailleurs de fonds, les ONG et la société civile» (République d'Haïti, 2016, p. 47-50). Elle a débouché sur un bilan et une série de propositions présentés dans un document d'une grande qualité: *Politique et stratégie nationale d'alimentation scolaire* (PSNAS) (République d'Haïti, 2016);
- La «vision du gouvernement haïtien» présentée dans le document gouvernemental demeure ambitieuse: «assurer que tous les enfants scolarisés jouissent d'une bonne santé nutritionnelle nécessaire à l'apprentissage grâce à la fourniture d'une alimentation complémentaire saine et équilibrée dans les écoles, préparée avec des produits quasi exclusivement locaux et respectant les normes nutritionnelles afin que la faim ne constitue pas une barrière à l'éducation» (République d'Haïti, 2016, p. 11). Pour le gouvernement, les cantines scolaires favorisent la fréquentation scolaire (Alter Presse, 2017a);
- Le gouvernement du Canada appuie le PAM depuis 2006. En 2015, il considérait être «le plus important bailleur de fonds», ce qui l'amenait à affirmer: «La contribution canadienne au programme des cantines scolaires permet de nourrir quotidiennement 275 000 enfants en Haïti» (Affaires mondiales Canada [AMC], 2015);

- Parmi les quatre modèles d'intervention recensés par le document du PNCS, les deux plus importants sont celui du PNCS/PAM qui rejoint 592 000 élèves en utilisant les produits locaux à 20 % et celui du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), Éducation pour tous (EPT) qui rejoint 140 000 élèves en utilisant les produits locaux à 23 %. Les deux autres modèles sont de plus petite taille mais utilisent des produits locaux dans 100 % des cas. Il s'agit du modèle du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), *Kore Lavi*, qui touche 4 000 élèves et du modèle PAM/Nippes qui rejoint 3 500 élèves (République d'Haïti, 2016, p. 33 et 38);
- Le financement (en nature et en argent) du programme haïtien de cantines scolaires, aujourd'hui comme il y a 20 ans, provient massivement de sources nationales et internationales non gouvernementales (République d'Haïti, 2016, p. 44-45);
- Le Projet d'ESS de la FODES-5, de l'EPPMPH et de l'UPA DI représente actuellement, parmi des dizaines d'autres, une intervention provenant d'une concertation d'ONG québécoises et haïtiennes sur le plan du financement, de la gestion et de la fourniture des services dans le domaine des cantines scolaires en Haïti;
- La majorité des actrices et acteurs impliqués disent vouloir augmenter l'achat des denrées alimentaires locales et nationales et améliorer la collaboration avec le gouvernement haïtien. Par exemple, une représentante du PAM à Genève déclare que PAM «veut augmenter la quantité de nourriture achetée localement» et «travaille en étroite collaboration avec le gouvernement haïtien» dans le but de l'aider à renforcer sa «capacité [...] à gérer et à développer le programme» (Tabin, 2012). L'ambassade de France (2016) déclare: «Le programme d'aide alimentaire mis en œuvre par la France vise notamment à renforcer la production locale et à soutenir la politique nationale d'alimentation scolaire.» Toutefois, dans les chapitres 4, 5 et 8, nous verrons que la réalité est tout autre.

5.2. Sur le plan de l'analyse

Si nous nous en tenons aux objectifs déclarés de plusieurs acteurs et actrices en provenance des gouvernements et de la société civile, nous serions portés à affirmer qu'il y a bel et bien une politique publique des cantines scolaires en Haïti, que le gouvernement haïtien a donné une impulsion à cette politique en 1997 lorsqu'il s'est doté d'un organisme public appelé PNCS et que cette politique serait devenue de plus en plus consistante et cohérente au fil des années à mesure que les acteurs et actrices du secteur

public, du secteur privé et du tiers secteur ont commencé à se repérer les uns les autres et à collaborer ensemble. Toutefois, quand on prend connaissance du bilan du programme tel qu'il est présenté dans certaines pages du document du PNCS (République d'Haïti, 2016), on peut détecter que s'il y a une politique, cette dernière demeure boiteuse et minée par plusieurs contradictions. C'est la raison pour laquelle dans ce chapitre nous préférons avancer que le gouvernement haïtien n'est pas doté présentement d'une véritable politique publique des cantines scolaires, tout en étant conscients qu'il déploie des efforts pour se doter d'une telle politique, ce dont témoigne le document gouvernemental présenté plus haut.

Certes, le document de 2016 n'ose pas parler dans des termes aussi clairs et brutaux. Dans certains passages, il préfère avancer que la création en 1997 du PNCS constituait «un signal fort de l'engagement du gouvernement pour le secteur» (République d'Haïti, 2016, p. 46); que le rattachement «à la fois à la Présidence et au ministère de l'Éducation donne au PNCS la latitude nécessaire pour contrôler et coordonner les effets de l'alimentation dans le pays ainsi que [pour] prendre les décisions opérationnelles» (République d'Haïti, 2016, p. 47); que le PNCS est «l'agence en charge de l'application des normes du secteur» (République d'Haïti, 2016, p. 50).

Dans d'autres passages toutefois, le document livre des considérations qui dénotent que ses auteurs ne sont pas dupes concernant la maîtrise d'œuvre que les autorités politiques haïtiennes pourraient prétendre avoir sur les grandes orientations, la coordination et le «contrôle» d'une éventuelle politique des cantines scolaires. Ainsi, sur le plan de la planification et de la régulation de son programme, soit les deux premiers éléments d'une politique publique que nous avons déterminés dans la section 1 de ce chapitre, les autorités politiques haïtiennes souhaitent que la priorité des cantines scolaires et de leurs promoteurs et promotrices soit attribuée à l'utilisation de la production agroalimentaire locale, un objectif clé qui est réitéré à plusieurs endroits dans le document. Toutefois, sur le plan du financement et de l'organisation (gestion et fourniture des services), c'est-à-dire les 3^e et 4^e éléments d'une politique publique, le document avoue qu'il y a des incohérences et de sérieuses déficiences de gouvernance (République d'Haïti, 2016). Les problèmes sont liés au fait que l'aide internationale en agroalimentaire provient de l'extérieur d'Haïti «dans la grande majorité des cas», peu importe qu'elle soit fournie sous forme «de dons en nature et en argent» (République d'Haïti, 2016, p. 50), ou encore qu'elle soit accordée par des donatrices et donateurs publics, privés et associatifs. Ces derniers veulent aider Haïti dans son programme public de cantines scolaires, mais à leur manière en souhaitant que l'aide épouse des modalités qui s'harmonisent avec les valeurs, intérêts et façons de faire de ces personnes. D'ailleurs, un grand nombre d'actrices et d'acteurs

étrangers ou nationaux qui contribuent au financement et à la distribution de la nourriture se trouvent aussi impliqués dans la gestion et la mise en application du programme, ce que nous appelons dans nos termes la *co-production* plutôt que la *co-construction* du programme. Cette situation génère des contradictions, y compris lorsque les actrices et acteurs étrangers ou locaux engagés dans l'administration et la fourniture des services dans les cantines sont des associations, des ONG ou des actrices et acteurs de l'ESS. Le document a l'honnêteté de se montrer préoccupé à cet égard :

Les pratiques actuelles sont de mettre en œuvre des activités d'alimentation scolaire par des ONG. Chaque projet met en place sa propre structure d'exécution au niveau des territoires [...] La bonne marche du programme d'alimentation scolaire nécessite une coordination entre le gouvernement, les organisations internationales, les bailleurs de fonds, les ONG et la société civile. (République d'Haïti, 2016, p. 49)

Voilà qui est vite et bien dit, mais pas facile à faire ! Il y a un lien à établir entre le financement externe, les produits alimentaires importés et les difficultés de gouvernance auxquelles se butent les autorités politiques dans leurs relations avec les divers partenaires du programme. L'orientation du document propose de dépasser ces difficultés en misant sur l'augmentation des financements nationaux et le recours aux produits alimentaires haïtiens. D'où la proposition selon laquelle « le gouvernement s'engage dans une transition vers des financements nationaux à 80 % d'ici 2030 », précédée d'étapes visant des engagements à hauteur de 20 % en 2020 et de 50 % en 2025 (République d'Haïti, 2016, p. 45 et 57).

6. Les pratiques de cuisines collectives

Nous parlons bien ici de pratiques et non pas de politiques des cuisines collectives. Cela fait une différence avec le domaine des cantines scolaires dans lequel il y a depuis un demi-siècle des pratiques qui sont appuyées de manière plus ou moins cohérente depuis une vingtaine d'années par une politique publique, comme nous venons de le voir.

Le Projet d'ESS et les recherches dont nous rendons compte dans ce chapitre portent d'abord sur les cuisines collectives en faisant l'hypothèse qu'elles constituent une innovation sociale en Haïti. Comme les cuisines collectives entretiennent des interfaces avec des cantines scolaires, nous avons été amenés à nous pencher aussi sur ces dernières. Mais en cours de route, nous avons été amenés à nous demander s'il y avait en Haïti d'autres pratiques de cuisines collectives que celles que nous avons examinées dans les zones de Labrousse et de Rivière-Froide touchées par le Projet d'ESS. Sans avoir eu les moyens de faire des recherches exhaustives, nous

avons mené une enquête préliminaire qui nous a permis de découvrir qu'il y avait eu des pratiques haïtiennes de cuisines collectives au cours des 20 dernières années (Lubin, 2017). Mentionnons cinq de ces expériences :

- **L'expérience de Vallue au cours des années 1999-2001** dans la commune de Petit-Goâve. L'Association des paysans de Vallue (APV) a encouragé les parents des élèves des écoles de la zone à contribuer solidairement à la réalisation de la cantine dans les écoles. Chaque parent d'élève des écoles recevait un appui pour réaliser un jardin dénommé « jardin scolaire ». Ce jardin était planté en légumes. Chaque jour, chaque élève devait apporter quelque chose (légume, céréales, bois de chauffage pour la cuisson des repas, etc.). Une fois collectés les apports de chaque élève, on décidait du menu du jour dans le cadre de la cantine. La Fondation connaissance et liberté (*Fondasyon konesans ak libète* [FOKAL]) appuyait l'initiative par la formation des maîtres et maîtresses des écoles participantes. Les parents participaient et manifestaient leur contentement vis-à-vis de cette manière de collaborer. Ils se sentaient moins contraints de cuisiner pour leurs enfants, vu que ces derniers avaient eu un plat chaud bien équilibré;
- **L'expérience d'Odito – Organisation des paysans des huit sections de l'Arcahaie (OPD8) en 2002-2003.** Cette expérience se faisait en lien avec la cantine scolaire. Des groupes de parents faisaient la cuisine à tour de rôle. Ces parents étaient choisis dans le comité des parents des écoles des huit sections de l'Arcahaie. Les écoles recevaient la nourriture, mais chaque élève apportait cinq gourdes chaque jour pour contribuer à l'achat de la viande, des épices, du bois de chauffage, etc.;
- **L'expérience d'un groupe de jeunes à Calvaire Sainte-Thérèse au Cap dans le nord du pays.** Des jeunes garçons entre 15 et 20 ans se donnaient rendez-vous pour cuisiner et manger ensemble. L'expérience avait pour nom *pèz*. Cela se passait à la fin des années 1990 dans la zone du Cap-Haïtien dans le nord du pays. Chaque jeune apporte quelque chose et décide de ce qu'ils vont préparer après avoir mis le tout ensemble. De manière générale, ils vont emprunter des ustensiles de cuisine dans le voisinage proche du lieu où ils se donnent rendez-vous. Ils font tout sur une base participative : ils fixent la date et le lieu du rendez-vous, ils apportent les choses qu'ils trouvent ou ce qu'ils ont, les mettent ensemble, puis décident du menu du jour avant de démarrer la cuisine ensemble. Après le repas, ils remettent les ustensiles et chacun rentre chez soi le cœur content;

- **Le réveillon du 24 décembre.** Le 24 décembre, partout dans les pays catholiques, reste une date importante et de grande festivité. C'est souvent un moment pour les jeunes de cuisiner ensemble. En effet, un ou deux mois à l'avance, des jeunes de certaines localités dans l'Artibonite préparent le réveillon du 24 décembre. Ils décident du menu, de l'apport de chacun et de la répartition des tâches. Ils contribuent comme ils peuvent et préparent un repas copieux qu'ils mangent après la messe de minuit. Dans certains cas, ils organisent une fête au cours de laquelle ils échangent des cadeaux avant de manger ensemble pour rentrer se coucher chez eux après;
- **L'expérience de Haïti Projet Éducation (HPE) à Aquin dans le sud du pays.** Un groupe de jeunes adultes de la ville d'Aquin ont pris, depuis plusieurs années, l'habitude de faire une cuisine collective pour les gens de la zone où ils habitent. Cette expérience réunit jeunes et jeunes adultes. Ils décident ensemble du menu, apportent chacun leur contribution et préparent ensemble un gros chaudron. Au cours du cyclone Matthew, HPE a appuyé le groupe à la suite d'une discussion. La contribution de HPE fut donnée en espèces. Elle a permis de donner à manger à plusieurs dizaines d'enfants, de jeunes et d'adultes en proie à des problèmes de manque de nourriture après le passage du cyclone. L'expérience n'a pas duré longtemps, mais le groupe qui a pris l'initiative existe toujours. Tout semble porter à croire que les jeunes le font chaque fois qu'il y a une condition difficile dans la zone et que l'accès à la nourriture devient difficile. Il est important de souligner que HPE n'a pas lancé l'expérience. Le groupe avait déjà l'habitude de cuisiner ensemble. Il faut noter que l'expérience a lieu dans un quartier défavorisé de la ville d'Aquin.

Dans toutes les expérimentations de cuisines collectives que nous venons de mentionner, nous avons noté que le plaisir d'être ensemble constitue l'élément fondamental. En outre, les initiatives recensées apparaissent à un moment ponctuel, sans pour autant s'installer dans la durée.

Conclusion: fenêtre sur le gouvernement Moïse-Lafontant

En terminant ce chapitre, on peut se demander ce qui adviendra des cantines scolaires et des cuisines collectives sous le nouveau gouvernement du président Jovenel Moïse et du premier ministre Jack Guy Lafontant inauguré en mars 2017. Il est encore tôt pour le savoir.

Chose certaine, lors de l'investiture du premier ministre Lafontant, le président Moïse et son premier ministre ont eu des paroles vibrantes pour montrer que le gouvernement avait l'intention de se préoccuper de la question agroalimentaire: «La bataille commence pour donner à manger au peuple [...] J'ai le maillet au moment où le peuple haïtien a faim.» (*Le Nouvelliste*, 2017).

Dans la *Déclaration de politique générale* rendue publique par Jack Guy Lafontant, en mars 2017, plusieurs passages laissent entendre que la sécurité alimentaire sera au premier rang des priorités gouvernementales:

- «Je suis persuadé que vous souhaitez voir notre Pays avancer progressivement vers l'autosuffisance alimentaire» (Lafontant, 2017, p. 12);
- «Il s'agira de concentrer les investissements sur un nombre limité d'activités pour freiner l'insécurité alimentaire et minimiser les risques environnementaux» (Lafontant, 2017, p. 18);
- Sans se référer aux cantines scolaires, le premier ministre parle de poursuivre le Programme «*Ede Pèp*» («cantines populaires, restaurants communautaires»; Lafontant, 2017, p. 24).

La formule *économie sociale et solidaire* n'apparaît pas dans la partie économique du discours. Par contre, l'expression *économie solidaire* est présente dans celle ayant trait au développement social:

Nous assignerons par ailleurs au (MAST) Ministère des Affaires Sociales et du Travail une mission complémentaire consistant à promouvoir activement le développement de l'*économie solidaire*, notamment au niveau des communautés rurales. En étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) ainsi que les coopératives de crédit, ce Ministère encouragera et financera l'entrepreneuriat social et individuel. La priorité sera accordée à la création d'entreprises agricoles et au développement de l'artisanat social afin de réduire progressivement notre dépendance sociale. (Lafontant, 2017, p. 24; les italiques sont de nous)

Bibliographie

- Affaires mondiales Canada (AMC) (2015). *Permettre à 275 000 élèves haïtiens d'apprendre à ventre plein*, communiqué, Ottawa, Affaires mondiales Canada, 12 novembre.
- Agence France-Presse (AFP) (2015). «Deux morts en Haïti durant la journée de vote de dimanche», *Le Monde*, 11 août, <http://www.lemonde.fr/international/article/2015/08/11/deux-morts-en-haiti-durant-la-journee-de-vote-de-dimanche_4720132_3210.html>, consulté le 2 mai 2018.

- Agence France-Presse (AFP) (2016a). « Élections en Haïti : les observateurs de l'UE achèvent leur mission », communiqué, juin, <<https://haitiinfos.net/2016/06/elections-en-haiti-les-observateurs-de-lue-achevent-leur-mission/>>, consulté le 11 février 2018.
- Agence France-Presse (AFP) (2016b). « Haïti : la commission électorale recommande l'annulation de la présidentielle », *Le Monde*, 31 mai, <http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2016/05/31/haiti-la-commission-electorale-recommande-l-annulation-de-la-presidentielle_4929298_3222.html>, consulté le 2 mai 2018.
- Agence France-Presse (AFP) (2016c). « Premier tour de la présidentielle annulé », *Le Devoir*, 7 juin, <<http://www.ledevoir.com/monde/ameriques/472744/haiti-premier-tour-de-la-presidentielle-annule>>, consulté le 2 mai 2018.
- Agence France-Presse (AFP) (2016d). « Jocelerme Privert investi président intérimaire d'Haïti », *Le Devoir*, 15 février, p. B 3.
- Agence France-Presse (AFP) (2016e). « Le vide politique suscite de grandes inquiétudes », *Le Devoir*, 16 juin, B 7.
- Almagro, L. (2016). « Vers une solution démocratique et durable en Haïti », *Le Devoir*, 15 février, p. A 7.
- Alter Presse (2014a). « Haïti-Élections : La date du 26 octobre 2014, une échéance de plus en plus incertaine », *Alter Presse*, 7 août, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article16832#.Wn3JeILCqqA>>, consulté le 2 mai 2018.
- Alter Presse (2014b). « Haïti-Élections : Scrutin impossible le 26 octobre 2014, affirme le CEP à Martelly », *Alter Presse*, le 12 août, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article16867#.Wn0PcILCqqA>>, consulté le 2 mai 2018.
- Alter Presse (2015). « Haïti-Élections : Le "Core Group" passe des instructions ? », *Alter Presse*, Port-au-Prince, 7 novembre, <http://www.alterpresse.org/spip.php?article19160#.Wnr_s4LCqqA>, consulté le 2 mai 2018.
- Alter Presse (2016). « Haïti-Politique : Léopold Berlangier à la tête du bureau du nouveau CEP », *Alter Presse*, Port-au-Prince, 30 mars 2016, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article19928#.WoDI4YLCqqA>>, consulté le 2 mai 2018.
- Alter Presse (2017a). « Haïti/Éducation : Importance de l'alimentation scolaire dans la formation nationale soutenue », *Alter Presse*, Port-au-Prince, Alter Presse, 15 mai, <http://www.alterpresse.org/spip.php?article5998#.WX_MIorkWb9>, consulté le 2 mai 2018.
- Alter Presse (2017b). « Haïti-Élections locales : Résultats définitifs disponibles », *Alter Presse*, Port-au-Prince, Communiqué, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21548#.WYeaN4rkWb8>>, consulté le 2 mai 2018.
- Ambassade de France (2016). *Programme d'appui aux cantines scolaires haïtiennes*, Port-au-Prince, <<https://ht.ambafrance.org/Programme-d-appui-aux-cantines-scolaires-haitiennes>>, consulté le 2 mai 2018.
- Bourgeault-Côté, G. (2016a). « L'aide canadienne, plus efficace que le prétendaient les Conservateurs », *Le Devoir*, 11 février, p. A 3.
- Bourgeault-Côté, G. (2016b). « La stratégie d'aide du Canada en attente », *Le Devoir*, 16 février, A 7.
- Buzzetti, H. (2013). « Point Chaud – L'aide internationale à la façon du Canada Inc. », *Le Devoir*, 9 décembre, <<http://www.ledevoir.com/politique/canada/394740/l-aide-internationale-a-la-facon-du-canada-inc>>, consulté le 27 juin 2018.

- Charlemagne, C. (2017). «Haïti, chronique d'une crise électorale. (140) Élections des collectivités territoriales, fin du processus électoral!», *Haïti liberté*, 1^{er} février, <<https://haitiliberte.com/haiti-chronique-dune-crise-electorale-140-elections-des-collectivites-territoriales-fin-du-processus-electoral/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Columbia University School of International and Public Affairs (s. d.). «The importance of quality education in Haiti», Miami Beach, Ayiti Now Corp, <<https://www.haiti-now.org/about/the-importance-of-education-in-haiti/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Conseil électoral provisoire (CEP) (2016). «Les résultats des élections municipales du 25 octobre 2015 sont officialisés par le CEP», communiqué du 12 avril, <<https://www.cephaiti.ht/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Conseil électoral provisoire (CEP) – Haïti (2018). «Historique du CEP», <<https://www.cephaiti.ht/historique.html>>, consulté le 2 mai 2018.
- Débréus, N. (2015). «Haïti/élections municipales et locales – Les candidats s'inscrivent timidement aux Bureaux Électoraux Communaux», *Le National*, 2 juin, <<http://www.lenational.org/haitielections-municipales-et-locales-les-candidats-sinscrivent-timidement-aux-bureaux-electoraux-communaux/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Dubique, A. V. (2002). «Les élections dans la transition démocratique en Haïti», Schoelcher, Martinique, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, Université des Antilles et de la Guyane, <<https://www.cpsa-acsp.ca/paper-2003/dubique.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Élie, J. R. (2006). *Participation, Décentralisation, Collectivités Territoriales en Haïti. La problématique*, Port-au-Prince, Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif.
- Élie, J. R. (2008). *Participation, Décentralisation, Collectivités Territoriales en Haïti. Travail législatif et Décisions administratives depuis 1987*, Port-au-Prince, L'Imprimeur II.
- Élie, J. R. (2017). *Pour la promotion du coopératisme par les autorités locales*, manuscrit inédit de juin 2017 à paraître en 2018, Port-au-Prince, C3 Éditions.
- Favreau, L. et E. Molina (2014). *La solidarité internationale du mouvement des agriculteurs québécois. L'expérience de l'organisation UPA Développement international (UPA DI)*, Longueuil et Gatineau, Union des producteurs agricoles – Développement international et Chaire de recherche en développement des collectivités.
- Favreau, L. et F. Néméh (2016). «Pour sortir des années de plomb du gouvernement Harper», *Le Devoir*, 1^{er} août, <<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/476743/cooperation-internationale-pour-sortir-des-annees-de-plomb-du-gouvernement-harper>>, consulté le 27 juin 2018.
- Food for the Poor (2017). «Save the life of a starving child like Samuel», <<http://www.foodforthe poor.org/newsroom/in-the-news/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Gouvernement du Canada (2017). «*La Politique d'aide internationale féministe du Canada*», Ottawa, Gouvernement du Canada, 7 septembre, <<http://www.international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/iap-pai/index.aspx?lang=fra>>, consulté le 2 mai 2018.
- Haïti en marche (2014). «CEP au complet: félicitations de la MINUSTAH et du Core Group», *Haïti en marche*, édition du 30 juillet au 5 août, <<http://ufdcimages.uflib.ufl.edu/UF/00/09/88/09/00622/07-30-2014.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Haïti Référence (2018). «Divisions territoriales», *Haïti Référence*, <<https://www.haiti-reference.com/pages/plan/geographie-et-tourisme/divisions-territoriales/>>, consulté le 2 mai 2018.

- Hurbon, L. (2001). *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e siècle – la démocratie introuvable*, Paris, Éditions Karthala.
- Jean-Baptiste, C. (2016). « En Haïti, on ne peut plus arriver au pouvoir que par les élections », entrevue donnée au Parlement européen le 4 juillet, <<https://www.youtube.com/watch?v=Iw90b6RP3LY>>, consulté le 2 mai 2018.
- Lafontant, J. G. (2017). *Déclaration de politique générale*, Port-au-Prince, Gouvernement d'Haïti.
- Le Monde (2017). « Haïti : l'élection de Jovenel Moïse à la présidence de la République est confirmée », 4 janvier, <http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2017/01/04/haiti-jovenel-moise-confirme-president-de-la-republique_5057254_3222.html>, consulté le 2 mai 2018.
- Le Nouvelliste (2017). « L'administration Moïse – Lafontant », *Le Nouvelliste*, 21 mars.
- Lubin, I. (2017). *Quelques expériences de cuisines collectives et de cantine scolaire dans le cadre de l'économie solidaire en Haïti*, Port-au-Prince, Université d'État d'Haïti, document de travail inédit.
- Massiot, A. (2016). « Haïti : des élections au bout du rouleau », *Le Devoir*, 19 novembre.
- Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (2017). « Élections locales 2017 : vers le renouvellement des collectivités territoriales », 26 janvier, <<https://minustah.unmissions.org/elections-locales-2017-vers-le-renouvellement-des-collectivites-C3%A9s-territoriales>>, consulté le 2 mai 2018.
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) (2016). *La situation politique et institutionnelle*, Paris, Office français de protection des réfugiés haïtiens, 4 août, <https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1608_hti_situationpolitique.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Organisation des Nations Unies (ONU) (2017a). « À propos des Nations Unies », <<http://www.un.org/fr/about-un/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Organisation des Nations Unies (ONU) (2017b). « Programme alimentaire mondial », <<http://fr.wfp.org/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Placide, P. R. (2013). « CAED et CIRH, les deux feront-ils la paire ? », *Le Matin Haïti*, 18 janvier, <<https://canada-haiti.ca/content/caed-et-cirh-les-deux-fèrent-ils-la-paire-0>>, consulté le 2 mai 2018.
- Radio des Nations Unies (2015). « Haïti : l'ONU et la communauté internationale exhortent les acteurs politiques à sortir de la crise », *Radio des Nations Unies*, 8 janvier, <<http://www.unmultimedia.org/radio/french/2015/01/haiti-lonu-et-la-communaute-internationale-exhortent-les-acteurs-politiques-a-sortir-de-la-crise/#.WnsW3ILCqQA>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1987). *La Constitution de la République d'Haïti*, Port-au-Prince, <<https://www.haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/documents-historiques/constitutions/constitution-de-1987-amendee/>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (2015). *Décret électoral du 2 mars 2015*, *Le Moniteur*, 170^e Année – Spécial n° 1, 2 mars, <<http://www.haitilibre.com/docs/decretelectoral2015.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (2016). *Politique et stratégie nationale d'alimentation scolaire (PSNAS)*, Port-au-Prince, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et Programme national de cantines scolaires.

- Robenson Belunet, J. G. (2011). *Les compétences et les moyens octroyés aux Collectivités Territoriales haïtiennes*, Collectif Haïti de France, 1^{er} juin, <<http://www.collectif-haiti.fr/data/file/EPFH/1-juin-2011-competences-et-moyens-octroyes-aux-collectivites-territoriales-haitiennes-robenson-belunet-cresfed.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Seitenfus, R. (2015). *L'échec de l'aide internationale d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- Sen, A. (2012). *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- Shenaz Hossein, C. (2016). *Politicized Microfinance: Money, Power, and Violence in the Black Americas*, Toronto, University of Toronto Press.
- Tabin, L. (2012). *Les repas scolaires du PAM en Haïti : depuis l'aide d'urgence jusqu'aux projets de développement*, PAM Genève, <<http://fr.wfp.org/histoires/repas-scolaires-PAM-haiti-depuis-aide-d-urgence-au-developpement>>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. (2014). *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale et solidaire dans la co-construction démocratique des politiques publiques : réflexions ancrées dans des expériences canadiennes, québécoises et latino-américaines*, Centre de recherche sur les innovations sociales, n° ET1406, Montréal, co-publication Centre de recherche sur les innovations sociales et Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Université du Québec à Montréal, <https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET1406.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. et M. Charpentier (2005). *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social et d'hébergement pour les personnes âgées*, Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Université du Québec à Montréal, <http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf_logement/cahier05_21.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Wikipédia (2018). *Liste des chefs d'État haïtiens*, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_chefs_d'%C3%89tat_ha%C3%Aftiens>, consulté le 2 mai 2018.



PARTIE 2

**Le Projet d'ESS
et la coopération Nord-Sud
de type solidaire**

4

UN PROJET NOVATEUR DE COOPÉRATION NORD-SUD

Christian Jetté et Yves Vaillancourt

Dans le devis initial de notre recherche, nous soumettions le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS) à deux interrogations principales (Groupe d'économie solidaire du Québec [GESQ], 2014). La première consistait à se demander en quoi la coopération Québec-Haïti à travers le Projet d'ESS en agroalimentaire est innovante comparée aux pratiques courantes de coopération internationale pour le développement. La deuxième consistait à se demander en quoi le Projet d'ESS était innovant sur le plan de sa contribution au renforcement du mouvement haïtien d'économie sociale et solidaire (ESS). Dans ce chapitre, nous tenterons de répondre à la première question, tandis que nous attendrons au chapitre 7 pour nous attaquer à la deuxième question. En d'autres termes, en tenant compte de certaines balises théoriques placées dans le chapitre 2 et des éléments de contexte présentés dans le chapitre 3, nous tenterons de cerner en quoi le Projet d'ESS se rapproche ou s'éloigne du modèle de coopération

internationale solidaire¹. En utilisant le concept de « coopération solidaire » pour analyser non pas les relations entre les gouvernements, mais les relations entre les acteurs de la société civile, nous nous demanderons jusqu'où le Projet d'ESS a été co-construit à partir d'une relation internationale de type solidaire pour ce qu'il est, soit un idéal type auquel on peut tendre sans jamais l'atteindre totalement. En somme, nous tenterons de cerner jusqu'à quel point dans ce projet concret de coopération internationale les relations Nord-Sud et Sud-Sud entre les différents partenaires québécois et haïtiens se sont avérées égalitaires, bidirectionnelles et favorisant la réciprocité (Agencia Latinoamericana de Información [ALAI], 2016; Cliche, 2014). Pour cerner le caractère innovant du Projet d'ESS, nous tiendrons compte de deux angles d'analyse. Le premier s'intéresse au *processus* d'élaboration et de mise en œuvre du Projet d'ESS pour voir s'il s'inscrit dans une perspective de coopération solidaire. Le deuxième porte sur *l'objet* de l'innovation et consiste à se demander si le projet de mettre sur pied des cantines scolaires et des cuisines collectives en Haïti constitue une innovation sociale.

En procédant de cette manière, nous souhaitons éviter d'en arriver à des conclusions générales de type binaire (le projet dans son ensemble est innovant ou ne l'est pas) qui tendent soit à magnifier les projets examinés, soit au contraire à les réprouver globalement, mais sans être capables, dans un cas comme dans l'autre, de restituer sur le plan analytique toute la richesse et la complexité de ces projets dans leurs dimensions tant organisationnelle (modalités concrètes du partenariat) qu'institutionnelle (rapports de pouvoir au sein des structures mises en place). Ce mode d'analyse permet également de rendre compte de manière plus fine des interactions entre les différents acteurs présents sans omettre l'identification des difficultés rencontrées.

Dans ce chapitre, nous examinons ce qui se passe sur le plan de la coopération internationale innovante et solidaire en distinguant trois grandes étapes qui ont jalonné la préparation et le déroulement du Projet d'ESS. Nous faisons référence à l'étape de sa planification, soit des origines du projet de recherche (2005-2012), puis à celle des origines du projet de coopération en ESS (de 2012 à 2013) et, enfin, à celle de sa mise en œuvre (2013-2016).

1. Dans le chapitre 3, nous avons vu que l'aide internationale en Haïti après le tremblement de terre de janvier 2010, au lieu de s'inscrire dans une perspective de coopération solidaire, se préoccupait de répondre principalement aux intérêts des pays donateurs et non pas aux intérêts du pays officiellement aidé, Haïti (Seitenfus, 2015). Nous avons vu aussi comment l'aide canadienne du temps des gouvernements Harper (2006-2015) s'inscrivait tout à fait dans cette perspective, soit celle « d'une aide au développement plus axée sur l'économie et étant bénéfique autant aux pays bénéficiaires qu'aux entreprises d'ici » (Buzzetti, 2013).

1. Les origines de la coopération Québec-Haïti en économie sociale et solidaire

L'attention conférée aux origines du Projet d'ESS permet de saisir comment un certain nombre d'acteurs, au Québec comme en Haïti, ont appris à se connaître, à se faire confiance et à réfléchir ensemble pour dessiner un projet novateur d'ESS dans l'agroalimentaire en Haïti. Notre examen des origines du Projet d'ESS nous amène à distinguer deux dynamiques de coopération Nord-Sud ou Québec-Haïti qui s'apparentent à deux racines d'un même arbre. Ces deux dynamiques – appelons-les la « dynamique de recherche partenariale » et la « dynamique du projet de coopération en ESS » – tantôt cheminent en parallèle, tantôt se croisent. Elles ont en commun la participation du GESQ qui s'est investi tout au long du processus à la fois dans la dynamique de recherche et dans la dynamique du Projet d'ESS.

1.1. La dynamique de recherche partenariale impliquant le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, le Groupe d'appui au développement rural, l'Université d'État d'Haïti et le Groupe d'économie solidaire du Québec (2005-2012)

À partir de l'année 2005, le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), sur proposition d'Yves Vaillancourt, de Gérald Larose² et de Réjean Mathieu, a placé la question de l'ESS en Haïti au cœur de son programme de recherche. À cet effet, il a soutenu de manière constante les travaux de recherche sur l'ESS en Haïti de Franklin Midy, un chercheur québécois d'origine haïtienne. Comme ce dernier s'intéressait à la recherche partenariale telle que pratiquée au LAREPPS, cela signifiait que dans les projets de recherche qu'il allait développer, il était spontanément porté à solliciter l'apport d'acteurs socioéconomiques et de chercheurs universitaires intéressés au maintien de liens forts avec les mouvements sociaux. Au cours de ces années, le LAREPPS participait activement aux activités du GESQ et plaidait pour que la question de l'ESS en Haïti fasse partie de ses plans d'action. Ainsi, à l'automne 2005, le LAREPPS a favorisé la participation d'une délégation haïtienne de l'intérieur soutenue par le GESQ à la Rencontre internationale du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS) tenue à Dakar en novembre 2005. Cette participation a été rendue possible

2. Le rôle de Gérald Larose était important dans ce contexte puisqu'il assumait des responsabilités importantes à l'époque à la direction du GESQ et du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS) international, tout en participant activement aux activités du LAREPPS.

grâce à une subvention de Développement et Paix que Franklin Midy a contribué à obtenir. Au sein de la délégation haïtienne de quatre personnes encadrées par Franklin Midy, il y avait notamment une participante de *Fanm deside* (Femmes décidées) et Wista Délice, professeure à l'UEH.

En août 2007, à l'occasion d'un séjour au Québec, Jean Réol Élie et Irdèle Lubin, professeur-chercheur à l'UEH, ont établi des contacts avec Yves Vaillancourt du LAREPPS pour discuter de recherches sur l'ESS et les politiques sociales³. Cette première rencontre, très motivante, a permis d'échanger pendant une pleine journée et de jeter les bases d'une coopération Nord-Sud qui s'est intensifiée au cours des dix années qui ont suivi. Quelques semaines plus tard, une réunion plus formelle a été tenue à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour définir des perspectives de recherche sur l'ESS en Haïti. Une dizaine de personnes ont participé à cette réunion, dont Jean Réol Élie, Jean Mary Louis, Irdèle Lubin, Franklin Midy, Pierre-Joseph Ulysse et Yves Vaillancourt. Cette rencontre a constitué le déclencheur d'une démarche collective qui a rapidement mis le cap sur la préparation d'un projet de recherche sur l'ESS en Haïti. Au cours des deux années et demie qui ont suivi, le collectif a tenu sept réunions et produit plusieurs textes courts dans le but de fixer les balises d'un futur projet de recherche sur l'ESS en Haïti (Midy, 2008a, 2008b; Vaillancourt, 2007, 2008). Parmi ces balises, il y avait les six suivantes :

- 1) La recherche visée devait être de type partenarial et s'inspirer du modèle des Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) soutenu à l'époque par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et pratiqué entre autres dans l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ES) et l'Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC). Ce modèle de recherche partenariale valorise un processus de co-construction des connaissances qui fait appel à la fois à des chercheuses et chercheurs ancrés dans des milieux scolaires et à des actrices et acteurs socioéconomiques ancrés dans la communauté (Vaillancourt, 2005, 2018);
- 2) La recherche devait mobiliser un pôle de chercheuses et chercheurs basés au Québec et un autre pôle basé en Haïti. Dans une réunion tenue à Port-au-Prince le 30 janvier 2008, Franklin Midy (2008a) explique que l'équipe de recherche réunira des chercheurs

3. Cette rencontre a été tenue grâce à la suggestion de trois anciens étudiants de l'Université d'État d'Haïti qui ont fait leur maîtrise dans le programme d'intervention sociale à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Nous pensons à Wista Délice, Marc Élie Pierre et Gisandre Renois, des « passeurs » qui ont favorisé la coopération entre le Nord et le Sud.

d'universités du Nord et du Sud et des acteurs sociaux de communautés locales. Cette vision d'une équipe mobilisant deux pôles était facilitée par deux facteurs : d'une part, Jean Mary Louis, coordonnateur du Groupe d'appui au développement rural (GADRU), était à l'époque doctorant en science politique à l'UQAM, ce qui l'amenait à être souvent de passage au Québec; d'autre part, Franklin Midy faisait souvent des missions de recherche de deux ou trois semaines en Haïti⁴;

- 3) Le collectif de recherche visait au début l'obtention d'un soutien financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Une demande a été faite en mars 2008 (Louis, 2008a). Mais le CRDI a refusé cette demande sans trop fournir d'explication. Le groupe a alors décidé de se tourner vers d'autres sources de financement, plus modestes mais plus accessibles, comme le LAREPPS, le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), l'ARUC-ES, l'ARUC-ISDC, etc. (Louis, 2008b);
- 4) Le collectif appuyait sa démarche sur un texte inspirant rédigé par Franklin Midy (2008b), qui portait sur le contexte d'émergence de pratiques d'ESS en Haïti et mettait en évidence l'apport historique et contemporain de l'ESS à « la résistance du *pays en dehors* » ou des gens du *peyi andeyò*, ce qui renvoyait à la paysannerie pauvre (Barthélemy, 1990). Citons un extrait significatif du texte de Midy :

C'est dans ce nouveau contexte politique, social, culturel de lutte pour une autre société et un autre État qu'allaient pousser et s'institutionnaliser dans le *pays en dehors* et les couches sociales historiquement exclues, de nouvelles pratiques économiques, qu'on peut identifier aux pratiques désignées par la notion d'économie sociale solidaire. Ce sont des coopératives agricoles, des pharmacies communautaires, des centres communautaires de plantules de reboisement, des caisses d'épargne populaires, des petites entreprises de production d'objets d'artisanat, de transformation de plantes médicinales, de ramassage et de recyclage des déchets publics en compost agricole, etc. Ces initiatives sont apparues pour la plupart au sein du mouvement social pour le changement; elles sont des formes d'expérimentation locale de la nouvelle société globale imaginée. Une recherche sur de telles pratiques

4. Par exemple, dans une réunion convoquée par Franklin Midy et tenue à Port-au-Prince le 30 janvier 2008 pour organiser le pôle Haïti de l'équipe de recherche partenariale, on mentionne qu'il y avait parmi les personnes présentes Wista Délice (UEH), Jean Rénol Élie (UEH), Milo Eyma (Institut de recherche et d'appui technique en aménagement du milieu [IRATAM]), et Irdèle Lubin (UEH) et que parmi les personnes intéressées qui se sont excusées, il y avait Marie-Ange Noël de *Fannm deside*, un membre du GADRU et Kettely Alexandre du Mouvement paysan de Papaye (MPP). On mentionne aussi qu'il faudrait inviter *Tèt kole* (Midy, 2008a).

ne pourrait, pour raison d'ordre épistémologique, faire l'économie de la question relative à leurs possibles contributions à la construction de la nouvelle société et du nouvel État appelés par le mouvement social pour le changement. (Midy, 2008b, s. p.)

On retient ici que l'accent est mis sur l'apport de l'ESS à la « grande transformation » de l'économie et de la société;

- 5) Le groupe s'intéressait à l'insertion des chercheurs, chercheuses et acteurs, actrices de l'ESS en Haïti dans les réseaux latino-américains d'ESS. Ainsi, il a favorisé, en concertation avec le GESQ, la participation de Jean Mary Louis et d'une autre employée du GADRU à la Troisième rencontre du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire latino-américain et Caraïbes (RIPESS-LAC) à Montevideo en octobre 2008 (Louis, 2008b);
- 6) La problématique de recherche priorisée s'intéressait à l'instauration de rapports de coopération entre les pouvoirs publics et l'ESS:

Le projet de recherche s'inscrit dans *une problématique de soutien à l'émergence d'un État de droit démocratique* et à la construction d'un État social consolidé et partenaire de la société civile. Il mise à la fois sur la revitalisation de la société civile et la démocratisation de l'État et des politiques publiques dans une perspective de coconstruction (État, marché et société civile) [...] En d'autres termes, la reconnaissance de l'économie sociale ne cohabite pas avec l'idée d'un désengagement de l'État dans le développement social. (Vaillancourt, 2007)

C'est dans cette foulée qu'a été organisée et tenue, du 11 au 25 mars 2009, la mission du professeur Jean Rénol Élie au Québec avec l'appui du CRISES et du LAREPPS. Dans le cadre de cette tournée, le LAREPPS, en collaboration avec le GESQ, a organisé un séminaire sur le thème de l'ESS en Haïti. En plus de la participation de Jean Rénol Élie comme conférencier principal, trois autres panélistes prirent la parole dans ce séminaire: Irdèle Lubin, Franklin Midy et René Lachapelle, président du GESQ. La mission du professeur Élie au Québec a généré la publication, quelques mois plus tard, d'un cahier de recherche sur la tenue de trois colloques sur l'ESS en Haïti au cours de l'année 2007 (Élie, 2010).

En décembre 2009, toujours avec le soutien du LAREPPS, Franklin Midy a entrepris de nouvelles recherches sur les formes émergentes d'ESS en Haïti, notamment en milieu rural (Midy, 2009). Le temps fort de cette recherche, en décembre 2009, a donné lieu à une tournée de deux semaines sur le terrain par Franklin Midy et Jean Mary Louis, grâce au soutien technique et politique du GADRU⁵. Cette tournée a permis de faire

5. Le GADRU a ainsi mis à la disposition des deux chercheurs un véhicule et un chauffeur pour les soutenir dans leurs déplacements d'un département à l'autre (E25).

quelques dizaines d'entretiens individuels et collectifs avec des acteurs et actrices des nouvelles formes d'ESS en émergence en milieu rural haïtien, des formes d'ESS qui concernaient souvent le domaine agroalimentaire. Les démarches entreprises ont été ralenties dans la conjoncture post-tremblement de terre⁶. Elles ont toutefois permis de faire avancer les réflexions sur le sujet de l'ESS. Elles ont alimenté, dans les années qui ont suivi, un certain nombre d'interventions publiques, notamment lors d'un séminaire du GESQ et du LAREPPS tenu en mai 2013, de l'Université du GESQ en septembre 2015 et du colloque de Développement et Paix sur les entreprises d'ESS qui a eu lieu à Port-au-Prince en octobre 2015.

1.2. La dynamique du projet de coopération en économie sociale et solidaire impliquant la Fondation pour le développement économique et social, l'Union des producteurs agricoles – Développement international et le Groupe d'économie solidaire du Québec (2009-2013)

La racine principale du projet et le fondement de la solidarité entre l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) et la Fondation pour le développement économique et social (FODES-5) renvoient à un projet partenarial sur le programme Les Savoirs des gens de la terre (LSGT) qui a émergé en 2009 et dont il est question dans le chapitre 5. C'est grâce à la coopération égalitaire et solidaire vécue avec l'UPA DI dans le cadre du projet LSGT, que la FODES-5 se sent comprise et respectée « *comme une organisation à part entière* » (E23). C'est grâce à cette expérience que les deux partenaires en sont venus à s'entendre sur une lecture partagée des besoins sur le territoire de Labrousse.

L'analyse des besoins est une étape fondamentale de tout projet d'intervention collective, qu'il soit d'envergure locale, nationale ou internationale. Elle permet de clarifier les besoins prioritaires des personnes et des communautés et d'assurer une pérennité aux projets qui seront par la suite mis en place pour y répondre. C'est une étape qui est souvent escamotée dans les projets de coopération internationale traditionnelle qui interviennent dans le cadre de propositions prédéterminées à partir d'une évaluation des besoins réalisée par des experts issus de pays du Nord (Cliche, 2014). Le résultat donne alors des projets qui, certes, peuvent répondre en partie aux besoins des populations locales qui n'ont toutefois pas été consultées (sinon, de manière superficielle), mais qui laissent dans l'ombre d'autres besoins, souvent plus urgents ou structurants, qui auraient pu émerger si les parties prenantes de la coopération avaient pris

6. Qu'il suffise de rappeler que Franklin Midy a pris un vol à 16 heures le 12 janvier 2010, jour du tremblement de terre, pour rentrer à Montréal (E25).

la peine d'organiser un véritable processus de participation permettant de donner la parole aux personnes directement concernées par l'aide et le soutien envisagés. Afin d'être vraiment en phase avec les besoins de ces communautés, il est donc primordial d'apprendre à écouter et de prévoir différents dispositifs d'échanges avec les populations, leurs leaders et leurs représentants.

Dans le Projet d'ESS, la détermination des besoins est née au cours des années 2009-2013 du travail en commun et des discussions effectués, d'une part, entre le GESQ⁷ et l'UPA DI et, d'autre part, entre l'UPA DI et la FODES-5. Cette expérience de travail collaboratif a permis de clarifier un problème structurel de croissance de la production agricole sur le territoire de Labrousse, ainsi que de livraison et de commercialisation de cette production (E29). Cette problématique n'est pas unique à la région de Labrousse, ni même à Haïti. Elle touche plusieurs pays du Sud qui ont vu leur agriculture déstructurée par l'imposition de nouvelles règles internationales de commerce qui favorisent le libre marché et la suppression des barrières tarifaires. Incapables de concurrencer les pays du Nord, dont l'agriculture est souvent largement subventionnée par l'État, ces pays doivent s'en remettre à des programmes d'aide humanitaire plutôt qu'à des programmes d'aide au développement pour nourrir leur population. Or, même ces programmes concourent au maintien du sous-développement de leur agriculture en écoulant sur les marchés locaux des denrées achetées à prix réduits sur les marchés mondiaux (par exemple par le Programme alimentaire mondial [PAM]). En outre, ces programmes font concurrence à la production des paysans locaux et déstructurent la filière agroalimentaire.

Cet effet déstructurant des pratiques agroalimentaires dominantes du PAM a été bien identifié et dénoncé en entrevue par des porte-parole de l'UPA DI et de la FODES-5⁸. Voici ce qu'en disait un représentant de l'UPA DI:

-
7. C'est à partir de 2010, mais surtout de 2013, à la suite de l'Université d'été tenue à Shawinigan, que le GESQ oriente prioritairement son action sur les questions d'agriculture et d'alimentation (E25 et E26).
 8. Certes, les citations présentées ici proviennent d'entrevues réalisés en 2016 avec des dirigeants de l'UPA DI et de la FODES-5 qui constatent *a posteriori* que le Projet d'ESS est novateur dans la mesure où il répond à un besoin qui avait été cerné dans des délibérations Nord-Sud faites au cours des années 2009-2013. Ce besoin était qu'il fallait innover en rompant avec l'effet déstructurant des pratiques agroalimentaires dominantes provenant du PAM et de ses semblables, c'est-à-dire des pratiques qui consistent à faire du «*dumping*» dans les cantines scolaires de denrées alimentaires produites et achetées dans le Nord. En somme, dans les cantines du modèle PAM, «*les enfants mangent à la cantine scolaire, mais avec les produits que le PAM apporte, qui sont des produits importés. Ce ne sont pas des produits locaux*» (E26).

Quand tu es assis à Labrousse, puis que tu as des enfants à l'école, puis que tu as le choix entre payer 100 gourdes pour nourrir chacun de tes enfants à travers l'économie circulaire et que ton autre choix c'est le PAM qui arrive, et qui distribue gratuitement, quel choix vas-tu faire? Alors tu te tires dans le pied chaque fois, mais c'est le choix que tu fais. Puis, c'est la situation dans laquelle on est. (E29)

De son côté, un représentant de la FODES-5 s'est exprimé ainsi en se référant au courant dominant des projets d'assistance alimentaire provenant du PAM, de l'Union européenne, de CARE International, etc.:

C'est toujours des cantines où on apporte à manger, ce qui fait périlcliter l'économie locale, la production locale, etc. Mais ce qu'on est en train de faire là [dans le projet d'ESS] ce n'est pas même une goutte d'eau. C'est un grain de poussière dans tout ce qui se passe. On peut déjà l'afficher comme un modèle. D'ailleurs on a rencontré quelqu'un de l'ambassade [canadienne] hier, on en a parlé [...] Notre grand espoir, c'est que ce que nous faisons là devienne un modèle qui soit répliqué, même à petite échelle pour commencer, parce qu'en Haïti ce n'est pas un pays où il y a de grosses productions qui nous permettraient de pouvoir procurer tout ce qu'il y a à donner dans une cantine scolaire. Mais si déjà on peut faire un premier pas pour permettre à la production locale de bénéficier un peu de ce qu'on fait dans les cantines scolaires. C'est déjà pas mal, donc, si on prend en compte le système tel qu'il est organisé chez nous avec les groupes de femmes qui achètent des paysans, qui préparent à manger aux enfants. Et ça arrive dans la bouche des enfants, à l'école, laquelle donne un appui parce que la qualité de nourriture livrée par les ONG [organisations non gouvernementales] dans les écoles, ce n'est pas la même chose qu'on donne là. C'est un plat plus équilibré et complet qu'on donne à ces enfants-là. Donc, on croit à tous les niveaux qu'il y a un bénéfice pour les communautés. C'est novateur. C'est peu, mais ça peut devenir un modèle. (E23)

C'est justement pour tenter de briser ce cercle vicieux de dépendance et de domination économique que l'idée de l'économie circulaire a été mise de l'avant afin de favoriser le développement endogène des communautés établies à Labrousse (et, par la suite, à Rivière-Froide). En achetant ce qui est produit localement, à travers la création de cantines scolaires et de cuisines collectives, on voulait susciter une nouvelle dynamique de développement économique territorial permettant de mettre en place une boucle d'interactions vertueuses entre paysans (par la Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles pour le Développement Économique et Social [FOPADES]), groupes de femmes, directions d'école et population en général (notamment à travers les enfants dans les écoles qui profitent des cantines scolaires). L'intention était non seulement de favoriser une nouvelle autonomie alimentaire, mais aussi de redonner une fierté aux paysans, paysannes et aux communautés qu'ils desservent afin de contrer l'exode des milieux ruraux (E17). Cette relance socioéconomique et agricole s'appuyait sur le programme LSGT (voir le chapitre 5) développé en Afrique de l'Ouest par l'UPA DI et adapté

à la réalité haïtienne avec le concours de la FODES-5. Ce programme a permis de lutter efficacement contre le sentiment de fatalité qui touchait plusieurs membres de cette communauté :

Maintenant le problème, racontait en entrevue un dirigeant de la FODES-5, ce qu'il faut résoudre, c'est la croissance économique. La croissance économique on a déjà fait un bon bout de chemin là-dedans, parce qu'avant les gens de Labrousse, si on s'assoit avec quelqu'un pour lui demander, est-ce que vous avez des rêves, qu'est-ce que vous pensez que ça doit être demain pour vous, ils nous répondaient : « Ce que Dieu veut. » Il n'y avait aucune initiative... (E23)

Pour la FODES-5, cette croissance économique doit aller de pair avec une nécessaire amélioration de la qualité de l'éducation des enfants sur le territoire. Ce parti pris pour l'éducation n'était pas sans lien avec l'intérêt porté aux cantines scolaires – projet auquel réfléchissait déjà la FODES-5 avant l'arrivée du projet de cuisines collectives promu par l'UPA DI et le GESQ – puisqu'elles permettent aux enfants de profiter de repas sains et nutritifs favorisant un contexte de réussite scolaire⁹.

2. Le croisement de la dynamique de recherche partenariale avec celle du projet de coopération en économie sociale et solidaire (2012-2013)

Pour bien saisir les origines du Projet d'ESS, il faut distinguer deux moutures ou deux étapes dans la préparation d'une demande de soutien financier au ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) du Québec. La première étape a eu lieu sur le terrain du GESQ en 2012, tandis que la deuxième a eu lieu sur le terrain de l'UPA DI en 2013. Expliquons-nous.

2.1. Une première mouture du Projet d'ESS développée par le Groupe d'économie solidaire du Québec en 2012

À partir de l'automne 2012, le conseil d'administration du GESQ a priorisé la préparation d'une demande de subvention au MRIFCE pour permettre la réalisation d'un projet pilote sur l'ESS dans le domaine de l'agroalimentaire en Haïti. À cet effet, s'était formé un groupe de travail dans lequel

9. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, l'histoire des cantines scolaires a commencé en Haïti longtemps avant celle des cuisines collectives puisque dès 1969, le PAM de l'Organisation des Nations Unies (ONU) intervenait dans les écoles. En outre, certaines personnes à la direction de la FODES-5 avaient travaillé pendant plusieurs années dans les réseaux haïtiens de cantines scolaires bien longtemps avant la genèse du projet de cuisines collectives (E23).

se retrouvaient Diane Bachand, André Beaudoin, Émilie Fortin-Lefebvre, René Lachapelle, Franklin Midy et Yves Vaillancourt. Diane Bachand a été recrutée pour participer au comité de travail du GESQ en raison de son expertise des cuisines collectives au Mali, au Pérou et au Québec. L'idée de s'intéresser à ce projet pilote et de former le groupe de travail avait été particulièrement appuyée et argumentée par André Beaudoin de l'UPA DI et Yves Vaillancourt du LAREPPS. Du même coup, elle n'était pas sans lien avec les « deux racines de l'arbre » ou les deux dynamiques examinées dans la section 1, Beaudoin étant très au fait de la dynamique de coopération Nord-Sud entre l'UPA DI, la FODES-5 et le GESQ, tandis que Vaillancourt était très au fait de la dynamique de recherche impliquant la coopération Nord-Sud entre le LAREPPS, le GADRU, l'UEH et le GESQ (GESQ, 2013; E25 et E26).

À l'automne 2012, les travaux du comité de travail se sont déroulés dans une conjoncture politique qui avait changé avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement à Québec. Le GESQ et l'UPA DI, à l'époque, étaient conscients que l'élection d'un gouvernement du Parti québécois (PQ) le 4 septembre 2012 représentait une fenêtre d'opportunité pour faire avancer le modèle novateur de la coopération internationale solidaire. Mais puisque le nouveau gouvernement était minoritaire et risquait de tomber avant d'arriver à terme, il fallait faire vite. C'est ainsi que le secrétaire général de l'UPA DI, dès le 25 septembre, soit 23 jours après l'élection du nouveau gouvernement, faisait déjà le constat suivant dans un texte rédigé à l'intention du GESQ: « Le gouvernement du Québec dispose de moyens financiers, à travers le ministère des relations internationales [MRIFCE], pouvant contribuer à des initiatives originales et porteuses permettant le rapprochement entre deux peuples qui se côtoient depuis longtemps et de multiples façons. » (Beaudoin, 2012, s. p.)

Dans cet esprit, pour l'UPA DI comme pour le GESQ, il fallait s'empresse de présenter au MRIFCE un projet Québec-Haïti sur les cuisines collectives. De fait, le groupe de travail a travaillé avec intensité sur ce projet¹⁰. Si bien qu'en janvier 2013, le GESQ était en mesure de présenter au MRIFCE un « document conceptuel » de 14 pages contenant les grandes lignes d'un projet qui s'appelait: « Projet d'économie sociale et

10. Dans le procès-verbal du conseil d'administration (CA) du GESQ du 22 novembre 2012, il est fait mention de l'avancement des travaux du comité de travail sur le Projet d'ESS en Haïti dans lequel se trouve « un volet cuisines collectives ». Voici un extrait de ce procès-verbal: « Déjà, on sait que Jean-François Lisée est intéressé par notre projet et il attend un document plus élaboré et structuré de notre part, ce qui incite le comité à demander au CA qu'on puisse embaucher Diane Bachand pour l'écrire. On pense que le GESQ devrait être le maître d'œuvre du projet en partenariat réel [...], avec un organisme haïtien, le GADRU. » (GESQ, 2012)

solidaire Québec-Haïti en alimentation» et non pas en «agroalimentaire» (GESQ, 2013; Lachapelle, 2013a). Parmi ces grandes lignes du document, mentionnons les suivantes :

- Le projet s'inscrit à l'intérieur d'une tradition originale de coopération Nord-Sud de type solidaire pratiquée au Québec depuis une trentaine d'années. « Cette approche mise sur les valeurs de réciprocité, de partenariat et de solidarité dans les relations de peuples à peuples, d'organisations à organisations » (GESQ, 2013, p. 1);
- Dès l'étape de la première gestation du projet élaboré par le GESQ, le projet pilote était conçu et présenté comme un projet novateur dans lequel la dimension recherche occupe une place indispensable. Il s'agit là d'un point que « très souvent, dans les expérimentations novatrices, on oublie de planifier et d'opérationnaliser » (GESQ, 2013, p. 6). « Grâce à la dimension recherche et à sa composante recherche, il [le projet] sera un point d'appui pour renouveler, solidifier et pérenniser au Québec les pratiques et les politiques novatrices dans le domaine de la coopération internationale » (GESQ, 2013, p. 3);
- La tradition novatrice de coopération internationale dont dispose le Québec se trouve à l'époque menacée par les politiques du gouvernement Harper en matière d'aide internationale. En conséquence, comme il était dit dans le document, « force est de constater que les politiques fédérales laissent peu d'espaces au type de coopération réalisée et promue dans les milieux de l'ESS » (GESQ, 2013, p. 2);
- La tradition novatrice devrait être encouragée par le nouveau gouvernement du PQ grâce aux moyens dont dispose le MRIFCE. « Dans un tel contexte, le GESQ et ses partenaires se tournent donc vers le nouveau gouvernement du Québec afin de l'interpeller pour qu'il intervienne en soutien à la pratique originale québécoise de coopération internationale » (GESQ, 2013, p. 2-3);
- Dans le projet pilote, « le GESQ agirait à titre d'agence d'exécution » chargée notamment de « développer un protocole de recherche-action » (GESQ, 2013, p. 11);
- Un des trois objectifs du projet renvoie à l'idée de consolider et de fédérer les diverses composantes du mouvement haïtien d'ESS : « Contribuer au renforcement des organisations haïtiennes impliquées dans la promotion de l'économie sociale et solidaire afin qu'elles élargissent leurs champs d'intervention et leurs liens de solidarité » (GESQ, 2013, p. 7);
- Le projet de coopération Québec-Haïti sur les cuisines collectives est un projet d'intervention pilote qui sera accompagné d'un dispositif de recherche évaluative et participative : « Un accompagnement

évaluatif rigoureux sous forme de recherche évaluative et participative sera mis sur pied dans le but de favoriser la durabilité et la répliquabilité des éléments novateurs du projet» (GESQ, 2013, p. 4);

- Dans le projet pilote, l'accent est mis clairement et à plusieurs reprises sur la création de cuisines collectives présentées comme étant l'une des «composantes» de l'ESS. Le soutien des cuisines collectives passera par la production de repas pour les cantines scolaires. Ce choix s'inscrit à l'intérieur d'une perspective féministe visant l'autonomie et le développement des capacités des femmes:

Dans un pays comme Haïti, les femmes – et souvent les enfants – consacrent plus de 5-6 heures à la préparation du repas familial. La cuisine collective, selon sa taille et ses modalités de fonctionnement, réduit considérablement le travail lié aux achats et à la préparation des aliments. En général, une contribution/participation de ses membres sera exigée une fois par semaine ou aux deux semaines. En découle une nouvelle occupation du temps pour les femmes: elles peuvent ainsi s'impliquer dans un projet communautaire ou à caractère économique, améliorant leurs revenus et, par le fait même, leur autonomie (GESQ, 2013, p. 8);

- Les partenaires du Sud, notamment le GADRU, identifié comme «partenaire principal», et un réseau de femmes haïtien, étaient mentionnés comme devant avoir une place privilégiée dans le mode de gouvernance du projet. C'est ce dont témoignent la composition et le rôle du «comité technique de gestion» qui serait mis sur pied: «Mettre sur pied un comité technique de gestion de projet incluant des représentants du GESQ et du GADRU, d'un réseau de femmes haïtien et du RCCQ [Regroupement des cuisines collectives du Québec]. Il assurera la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation technique du projet.» (GESQ, 2013, p. 11)

Il importe de le souligner: dans la première mouture du projet en janvier 2013, le partenaire principal en Haïti devait être non pas la FODES-5, mais le GADRU.

2.2. Une deuxième mouture du Projet d'ESS développée par l'Union des producteurs agricoles – Développement international en 2013

Toutefois, en janvier 2013, au moment où le GESQ s'apprêtait à remplir le formulaire de demande de subvention au MRIFCE à partir de la première mouture du projet, il apprenait qu'il ne pouvait pas le faire parce qu'il ne répondait pas à l'un des critères d'admissibilité pour faire une demande de subvention dans le cadre du programme québécois de développement international du ministère, soit de disposer d'au moins deux années

d'intervention sur le terrain dans le domaine de la coopération Nord-Sud (E25 et E26). Comme le mentionne un représentant du GESQ en entrevue, «[p]arce qu'on avait pas deux années de présence sur le terrain en Haïti, on ne pouvait pas avoir la subvention» (E26). À ce moment-là, le GESQ et l'UPA DI se sont rapidement concertés et entendus pour faire en sorte que la demande soit faite par l'UPA DI avec l'appui du GESQ (E25 et E26).

C'est ainsi qu'une nouvelle mouture du projet a été préparée par l'UPA DI et transmise au MRIFCE en mars 2013 (Lachapelle, 2013b). La place centrale conférée à la recherche évaluative dans le projet d'ESS allait être conservée dans la deuxième mouture du projet présentée au MRIFCE par l'UPA DI. La création de cuisines collectives demeurait un élément clé du projet à l'intérieur de la vision de l'économie circulaire véhiculée par l'UPA DI, comme l'explique un représentant du GESQ en entrevue :

En quelque part, les cuisines collectives vont s'approvisionner auprès des paysans [...], puis les cuisines collectives vont fournir les cantines scolaires et donc les paysans vont approvisionner les cantines scolaires, ce qui est un bris dans la chaîne que le PAM a installée, [chaîne dans laquelle les cantines] s'approvisionnent n'importe où. (E26)

Par contre, le choix du partenaire principal du projet en Haïti a dû être modifié. Ce ne serait plus le GADRU, mais la FODES-5. Pourquoi? Parce que l'UPA DI, à la différence du GESQ, n'avait pas une expérience directe de coopération partenariale avec le GADRU. Par contre, l'UPA DI disposait d'une riche pratique de collaboration avec la FODES-5, comme nous l'avons vu dans la section 1.2. C'est ainsi que l'UPA DI et la FODES-5, avec l'accord du GESQ, se sont concertées et entendues rapidement pour préparer une demande de subvention adressée au MRIFCE. Le temps dont disposaient l'UPA DI et la FODES-5 pour se concerter et s'entendre était très limité, attendu la proximité de la date butoir d'avril 2013 pour la transmission de la demande au MRIFCE. Attendu aussi la fenêtre d'opportunité qui s'était ouverte avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement minoritaire, fenêtre qui risquait de ne pas l'être pendant très longtemps. Donc la demande a été acheminée dans la précipitation en avril 2013 (UPA DI, 2013), ce qui va laisser l'impression que le projet aurait été conçu au Nord sans que le Sud puisse participer à la délibération. Nous y reviendrons dans la section 3.

La réponse du ministère à l'UPA DI ne tarda pas à venir et s'avéra positive. Le 6 juin 2013, le ministre Jean-François Lisée écrivait à André Beaudoin, secrétaire général de l'UPA DI, pour l'informer concernant «l'octroi d'une subvention maximale de 240 000\$ CA pour la réalisation du projet intitulé : *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*» (Lisée, 2013). À l'intérieur de cette somme, une enveloppe de 16 000\$ CA était prévue pour couvrir les frais des missions en Haïti des membres de l'équipe de recherche évaluative.

3. La coopération entre les partenaires pendant la réalisation du projet (de 2013 à 2016)

La section qui suit s'articule autour de quatre rubriques. La première scrute le type de relations Nord-Sud. La deuxième se penche sur les tensions Sud-Sud entre deux partenaires. La troisième s'intéresse au caractère novateur de l'apport des partenaires d'appui. La quatrième porte sur l'apport du GESQ et de l'équipe de recherche évaluative.

3.1. L'idée des cuisines collectives provenait-elle du Nord plutôt que du Sud ?

Si le processus d'évaluation des besoins s'est réalisé en partenariat entre l'UPA DI et la FODES-5, le choix des moyens pour répondre à ces besoins – c'est-à-dire la mise sur pied de cuisines collectives et de cantines scolaires – semble toutefois avoir été davantage à l'initiative de l'UPA DI qui a dû convaincre son principal partenaire haïtien (la FODES-5) d'adhérer au projet. La FODES-5, en effet, a manifesté certaines réserves au départ quant à la faisabilité et à la pertinence du projet. Les réserves touchaient moins le volet cantines scolaires du projet que le volet cuisines collectives puisque le modèle des cantines scolaires était connu depuis longtemps en Haïti, tandis que le volet cuisines collectives était nouveau¹¹. En fait, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le côté novateur du Projet d'ESS faisait référence non pas au volet cantines scolaires bien connu en Haïti depuis plusieurs décennies, mais davantage au volet cuisines collectives et à la façon de concevoir les interactions entre les deux volets dans une perspective d'économie circulaire, comme nous l'expliquerons dans le chapitre 5. En conséquence, c'est le volet cuisines collectives et non pas le volet cantines scolaires, qui a suscité des interrogations et des doutes au début de la mise en route du Projet d'ESS, tant du côté de la FODES-5 que de celui de l'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH).

De fait, le projet de cuisines collectives semble avoir été reçu dans un premier temps « *plutôt banalement* » par la FODES-5 (E29). Comme le rapportait en entrevue un responsable de cette organisation,

[o]n n'avait pas vraiment participé dans la rédaction de ce projet. Je peux vous dire que ça n'a pas été très facile non plus de s'approprier ce projet, la partie cantine scolaire c'était correct parce que nous autres nous réfléchissions déjà

11. Un dirigeant de la FODES-5 dans son entretien a rappelé avoir travaillé pendant plusieurs années dans les réseaux de cantines scolaires. C'était donc un domaine qu'il connaissait très bien comparativement à celui des cuisines collectives (E23).

sur ce modèle; la partie cuisine collective pour nous autres ce n'était pas gagné d'avance. Parce que connaissant la culture haïtienne, chaque personne n'est pas intéressée de savoir ce que l'autre mange, etc. (E23)

Une intervenante de la FODES-5 reconnaît les réticences de son organisme de développement local vis-à-vis le volet cuisines collectives du projet: «*Mais pour la cuisine collective, on était un peu sceptique [...] Ce n'est pas dans nos habitudes [en Haïti] de faire la cuisine ensemble.*» (E6)

Mais par la suite, des discussions ont eu lieu entre les partenaires québécois et haïtiens et des ajustements ont été faits pour faire accepter le projet (notamment sur la rémunération consentie aux intervenants et intervenantes de la FODES-5). Les réserves émises par la FODES-5 étaient d'ordres financier et culturel. À l'évidence, le projet présentait pour la FODES-5 des retombées économiques *a priori* moins intéressantes que d'autres projets conclus entre les deux partenaires. Des discussions avaient déjà été entamées pour que les deux organismes soient plus «collaborateurs» dans l'écriture des projets. Or, «*le projet a été écrit à Longueuil et a été envoyé là-bas [en Haïti]*», rapportait en entrevue un informateur clé¹² (E17), ce que ne nie pas un dirigeant de l'UPA DI: «*l'idée de base, je reconnais que c'est moi qui l'aie eue*» (E29). Si le besoin en alimentation et en développement agricole par l'entremise des cantines scolaires faisait l'objet d'une reconnaissance mutuelle, l'idée des cuisines collectives a toutefois germé au Québec et a été soumise par la suite aux partenaires haïtiens. Les cuisines collectives étaient, aux dires du même dirigeant de l'UPA DI, «*le moyen entre les deux*», c'est-à-dire le moyen de lier alimentation et développement agricole (E29).

Quatre raisons sont invoquées, à partir de la fenêtre de l'UPA DI, pour expliquer le choix des cuisines collectives en tant que projet catalyseur pour les communautés de Labrousse et de Rivière-Froide:

- Les cuisines collectives permettent de fédérer et de structurer les actions sur le terrain en appuyant des groupes de femmes. Le projet évite ainsi l'éparpillement des initiatives qui, sans projet fédérateur, risquent d'avoir un faible effet sur le développement des communautés;
- Les cuisines collectives agissent comme «*un microcosme pour faire éclore la capacité de production de la communauté par l'entremise de l'économie circulaire*» (E29). Cela signifie qu'elles permettent de dépasser la culture de subsistance individuelle afin de produire dans l'optique de combler les besoins de la communauté locale;
- Les cuisines collectives sont pour l'UPA DI une nouvelle forme d'intervention qui permet d'aller au-delà de la stricte production et commercialisation agricole afin d'intervenir à la fois sur l'alimentation

12. Cet informateur reconnaissait toutefois que «*ça donne des résultats malgré tout*» (E17).

et l'environnement. Plutôt que de mettre l'accent uniquement sur la production agricole comme mesure de réussite des projets, l'UPA DI souhaite désormais illustrer les progrès accomplis d'avantage en termes d'alimentation, ce qui fournit un portrait plus juste du véritable objectif visé qui est de nourrir les populations (E29);

- Enfin, en faisant appel au Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ), l'UPA DI souhaitait créer un pont entre l'ESS du Québec et celle d'Haïti (E29).

Mais si on examine de plus près ce qui s'est passé en tenant compte de nos entretiens et portant attention aux deux phases d'élaboration du projet en 2012 et en 2013, on est amené à nuancer l'idée que le modèle de cuisines collectives auquel on a donné une impulsion dans le Projet d'ESS aurait été inspiré du modèle québécois, voire du modèle péruvien d'ESS. Dans les entrevues, certains représentants de la FODES-5 ne se contentent pas d'exprimer des réticences. Ils expriment les soucis et les capacités déployées pour adapter le modèle québécois et le modèle péruvien à la réalité haïtienne, un peu comme le programme LSGT a été inventé en Afrique et modifié pour être adapté à la réalité haïtienne :

On a ajouté, enlevé; on a comme refait le programme pour le mettre à notre façon de faire en Haïti. Ça toujours été comme cela pour tous les projets avec les autres partenaires, parce que nous avons un savoir-faire et que nos partenaires respectent cela. C'était aussi le cas pour ce projet. (E23)

Dans le cas des cuisines collectives, la FODES-5 a ajusté la formule pour se démarquer du modèle québécois dans lequel on fait la cuisine pour toute une semaine, ce qui était impensable à Labrousse où on devait se contenter de faire la cuisine deux fois par mois pour le repas du jour (E23). En effet, parmi les facteurs qui invitent les acteurs haïtiens à modifier le modèle des cuisines collectives pour l'adapter à la réalité haïtienne, il y a le fait que l'accès limité à l'électricité à Labrousse cause des problèmes pour assurer le stockage et la conservation des aliments (Milot, 2014). Comme le fait ressortir une animatrice de la FODES-5, c'est un facteur dont doit tenir compte le modèle de cuisine collective en Haïti : « *On a vite compris que l'on ne va pas pouvoir préparer [de la nourriture] pour une semaine. On va quand même faire de la cuisine collective, mais adaptée à notre réalité. Pour le reste, c'est la même chose.* » (E6)

D'ailleurs cette appropriation du modèle québécois ou péruvien de cuisines collectives en le modifiant pour tenir compte de la réalité et de la culture haïtiennes a été encouragée à la fois par les intervenants de l'UPA DI et par les deux représentantes des Cuisines et vie collectives Saint-Roch (CVCSR) lors de leurs missions dans les deux zones du projet en 2014 et en 2015.

Le Projet d'ESS prévoyait au départ six cuisines collectives et deux cantines scolaires. Pour des raisons d'ordre logistique (difficulté d'accès et manque d'équipement), il y a eu cinq cuisines collectives, puisque celle qui était prévue à Dufresnay n'a jamais pu prendre un véritable envol. Comme l'a reconnu une animatrice de la FODES-5, « *[c]'est vrai qu'à Dufresnay ça ne fonctionne pas bien* » (E6). Malgré cela, un autre groupe de cuisine collective s'y est ajouté, ce qui fait que le Projet d'ESS a permis de mettre sur pied deux cantines scolaires et six groupes de cuisines collectives regroupant une centaine de femmes dans les régions de Labrousse et de Rivière-Froide.

En outre, l'UPA DI souhaitait étendre son partenariat dans un autre territoire en Haïti avec l'EPPMPH, un organisme de représentation paysanne implanté à Rivière-Froide avec lequel l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies (AQANU) avait développé de longue date des liens étroits de collaboration et de confiance. Le territoire de Labrousse n'était donc pas le seul à être visé par l'intervention du Projet d'ESS. Ce sont d'ailleurs des femmes de Rivière-Froide qui, les premières, semblent avoir manifesté le désir de participer aux cuisines collectives (E17; Milot, 2014). Néanmoins, les premiers contacts avec l'EPPMPH pour l'implantation du projet se sont aussi avérés laborieux et là aussi il a fallu surmonter certaines réticences initiales pour convaincre l'organisme du bien-fondé du projet (E16; E17). Mais au printemps 2014, les discussions entre les différents partenaires (l'UPA DI, le GESQ, la FODES-5, Agro-Paix, l'AQANU et les CVCSR) avaient suffisamment progressé pour que les cantines scolaires et les cuisines collectives puissent démarrer dans les deux zones.

Comme nous le laissons entendre plus haut et dans le chapitre 5, la FODES-5 avait exprimé au début du projet (à l'automne 2013 et au printemps 2014) certaines réticences quant à la faisabilité des cuisines collectives, notamment pour des raisons d'ordre socioculturel (pauvreté, méfiance, etc.) (E17).

À cet égard, la réalisation en janvier et février 2014 d'une première mission d'une représentante des CVCSR dans les deux zones du projet semble avoir donné une impulsion nouvelle au projet, en particulier dans la zone de Labrousse. Dans un premier temps, la projection d'une vidéo des CVCSR sur les cuisines collectives au Pérou a fait une forte impression auprès des représentants de l'EPPMPH qui donnent finalement leur accord au projet (CVCSR, 2016; Milot, 2014). Comme le rapporte une représentante de l'AQANU, « *[c]'est à cause de ce film que Madame X a allumé* » (E3). Dans un deuxième temps, après avoir observé et analysé attentivement le mode de vie et les façons de faire des femmes de la région, l'intervenante de CVCSR a proposé d'aller cuisiner avec ces femmes afin d'évaluer le potentiel du projet. Cette expérience fut un moment décisif.

Elle a permis d'adapter le projet des cuisines collectives à l'environnement social, culturel et matériel de la communauté et de repenser un projet de cuisine collective pour le rendre plus en phase avec la réalité haïtienne. Comme le rapporte l'intervenante, *«l'affaire de la cuisine collective, ce n'est pas juste une affaire économique, c'est [aussi] une affaire de partage de connaissances»* (E16). Cette expérience a ainsi permis non seulement de prendre conscience du potentiel des femmes en termes de connaissances acquises et de nouveaux apprentissages, mais aussi d'identifier certaines leaders de la communauté qui se sont par la suite impliquées dans le projet.

Ces informations permettent d'affirmer qu'on assiste à un véritable processus participatif d'intervention avec la communauté : observation du mode de vie, intégration au milieu, identification de leaders et mise sur pied d'une organisation. On peut penser que c'est à ce moment que le projet des cuisines collectives – d'abord réfléchi sur un modèle plutôt hiérarchique par l'UPA DI – a commencé à prendre racine dans les communautés de Labrousse et de Rivière-Froide. La rencontre avec les femmes paysannes à Labrousse a permis à la communauté de s'approprier et de transformer le projet de manière à ce qu'il puisse répondre aux conditions de vie de la population (modèle ascendant). Cette nouvelle orientation du projet rejoint alors la stratégie de développement des capacités (*empowerment*) de l'UPA DI qui souhaite, aux dires d'un responsable de l'organisme, *«que les gens prennent conscience de leur propre potentiel et qu'on bâtit là-dessus»* afin qu'ils en arrivent à l'objectif visé qui est le *«développement endogène»* du territoire (E29).

Ce relatif succès des cantines scolaires et des cuisines collectives ne peut toutefois faire oublier d'autres aspects du projet qui ont peut-être moins bien réussi. Par exemple, le développement de culture en terrasses et de jardins communautaires, qui devait alimenter les cuisines collectives, ne semble pas avoir abouti (E17; E29). De plus, les rapports entre certains partenaires sont marqués par des tensions qui ont nui à la bonne marche du projet, même si certains entretiens ont souligné la *«belle dynamique avec les partenaires canadiens»*, de même qu'entre certains partenaires haïtiens, ainsi qu'entre partenaires haïtiens et canadiens (E17).

En définitive, si on s'en tient uniquement à la deuxième mouture du projet développée par l'UPA DI et la FODES-5 au début de l'année 2013, on peut penser que l'idée des cuisines collectives est venue du Nord (de l'UPA DI) et que, d'une certaine manière, elle a été imposée au Sud (FODES-5) par le Nord. Le Sud est à cet égard demeuré longtemps dubitatif face au volet cuisines collectives. Il a finalement accepté de participer au Projet d'ESS en raison de son intérêt et de son appui au volet cantines scolaires. Mais si on élargit notre regard pour tenir compte aussi de la première mouture du Projet d'ESS développée tout au long de l'année 2012

par le GESQ et le GADRU, en y associant le LAREPPS et l'UEH (c'est-à-dire la dynamique de recherche partenariale), on peut entrevoir plus facilement que le volet cuisines collectives était présent dans la première mouture du Projet d'ESS en 2012, et qu'il était issu d'une coopération solidaire impliquant le Sud et le Nord¹³.

3.2. Des relations difficiles entre la Fondation pour le développement économique et social et l'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti

Les relations entre les deux partenaires haïtiens qui assumaient les responsabilités de coordination principales dans les deux zones du projet, la FODES-5 et l'EPPMPH, se sont avérées difficiles (E17). Les représentantes et représentants des deux organismes de développement local l'ont d'ailleurs reconnu dans les entretiens, avec plus d'insistance du côté de l'EPPMPH et plus de modération du côté de la FODES-5.

Selon des membres de la direction de l'EPPMPH, les modalités actuelles du projet, notamment les arrangements organisationnels dont la forme de gouvernance et les modalités de transfert, ont eu pour effet de restreindre la marge d'autonomie de l'EPPMPH et de l'amener à se sentir instrumentalisé au profit « *des projets pour FODES-5* » (E11 et E12). Un représentant de la FODES-5 reconnaît d'ailleurs que le fait d'intervenir dans la zone de Rivière-Froide, « *ce n'est pas la même chose que lorsqu'on intervient dans notre zone d'intervention* [Labrousse] », où l'organisme est enraciné dans son milieu à la suite de cinq années de travail à inventorier les ressources humaines, matérielles et naturelles du territoire (E23).

Finalement, les arrangements organisationnels concernant les transferts financiers effectués en direction de Rivière-Froide sous la responsabilité de la FODES-5 semblent représenter une pierre d'achoppement importante qui a fragilisé la relation Sud-Sud entre les deux partenaires (E11 et E12). En effet, l'argent du projet venant du Nord pour soutenir les cuisines collectives et les cantines scolaires dans la zone de Rivière-Froide n'est pas transmis directement à l'EPPMPH par l'UPA DI¹⁴. Il est transmis à l'EPPMPH par la FODES-5 à même les fonds reçus de l'UPA DI à partir de la subvention du MRIFCE. Cette situation apparaît normale quand on parle

13. Il faut rappeler ici ce que nous avons expliqué plus haut, soit que l'une des différences entre la première et la deuxième moutures du projet, c'est que dans la première, le partenaire principal du Sud dans le projet était le GADRU, alors que dans la deuxième mouture, c'était la FODES-5.

14. Pour la direction de l'EPPMPH, le Projet d'ESS rend l'EPPMPH « *trop dépendant de la FODES-5* » (E20). L'EPPMPH aimerait recevoir l'argent directement du partenaire étranger, comme c'est le cas avec certains projets financés par MISEREOR et l'AQANU.

avec les représentants de la FODES-5 et de l'UPA DI. Mais elle est perçue comme étant anormale et difficile à accepter quand on parle avec les représentants de l'EPPMPH qui se voient et sont vus par leurs alliés comme étant dans leur zone une organisation aussi solide et légitime que ne l'est la FODES-5 dans la sienne. Il faut cependant rappeler qu'au moment du projet, l'EPPMPH n'avait pas bénéficié du programme LSGT sur lequel reposent les liens de l'UPA DI avec les gens de Labrousse.

Dans ce contexte, l'EPPMPH considère que l'administration du projet aurait pu, sur son territoire, passer par une relation bilatérale Nord-Sud établie entre l'UPA DI et l'EPPMPH. L'AQANU, un partenaire du Nord qui collabore avec l'EPPMPH depuis plusieurs années, corrobore cette idée en soulignant que l'EPPMPH, sur le territoire de Rivière-Froide, est habitué à conserver la maîtrise d'œuvre de ses projets et, en conséquence, n'aime pas se retrouver dans une relation de subordination avec la FODES-5 (E2 et E3). Voici comment s'exprimait à ce sujet un dirigeant de l'EPPMPH dans un entretien le 30 mai 2016 : *« Mais si c'était l'EPPMPH qui avait le contrôle de la gestion de l'argent, ça pourrait être plus facile pour nous [...] Nous n'acceptons pas cette colonisation. »* (E20)

Un animateur de la FODES-5, à la suite de visites dans la zone de Rivière-Froide, semblait souscrire à certaines insatisfactions de la direction de l'EPPMPH, par exemple lors du processus de sélection des femmes des cuisines collectives : *« Ça, c'est comme imposer le modèle à l'EPPMPH parce que c'est la FODES-5 qui avait le gros bout du bâton. C'est légitime pour l'EPPMPH de vouloir être là au moment de la formation et de la sélection. »* (E16)

Ces difficultés sur le plan d'une coopération pleine et entière entre la FODES-5 et l'EPPMPH semblent avoir duré pendant une bonne partie des trois années du projet pilote. Ainsi, elles ont porté atteinte à l'idéal type de la coopération solidaire en freinant l'instauration de relations partenariales Sud-Sud. Certes, l'EPPMPH a accepté de s'atteler à la tâche dans le développement des cantines scolaires et des cuisines collectives sur son territoire en étant motivé par le volet cantines scolaires plus que par le volet cuisines collectives. Mais l'organisme l'a fait tout en maintenant une réticence concernant le mode de gouvernance imposé par l'UPA DI et la FODES-5. En outre, il n'a cessé de nourrir des doutes concernant la viabilité financière des cuisines collectives financées indirectement par la règle du 1,09\$ CA par repas dans les cantines scolaires qui à ses yeux s'avérait insuffisante, surtout en contexte inflationniste, pour permettre aux femmes d'avoir une compensation financière et à l'EPPMPH de couvrir ses frais de gestion¹⁵ (E1; E12; E20). Ces deux éléments ont affecté à la fois la qualité

15. Deux membres de l'EPPMPH s'exprimaient ainsi en mars 2016 : *« Les marges se sont réduites avec la sécheresse et l'inflation. Il faut 70 gourdes pour 1 \$ US, alors qu'il en fallait 62 il y a deux ans. »* (E11 et E12)

de l'engagement de l'EPPMPH dans le projet et celle de son partenariat avec la FODES-5. Toutefois, au cours de la dernière année du Projet d'ESS, les relations de l'EPPMPH semblent s'être améliorées à partir du moment où l'UPA DI, avec la complicité de l'AQANU, est entrée en discussions bilatérales avec l'EPPMPH pour développer un projet LSGT dans la région de Rivière-Froide. À la FODES-5, on pense que l'arrivée d'un nouveau projet LSGT à Rivière-Froide va contribuer au rapprochement.

3.3. Une source d'innovation : la contribution des autres partenaires du Nord

Nous avons évoqué plus haut la dynamique constructive des autres partenaires québécois dans le projet. Selon un responsable de l'UPA DI, ce partenariat avec les organismes québécois (AQANU, Agro-Paix, L'Œuvre Léger, CVCSR, GESQ, Fonds de solidarité Sud, etc.) est d'autant plus important qu'un projet comme les cuisines collectives trouve difficilement preneur dans les programmes traditionnels de financement de coopération internationale (E29). Or, l'UPA DI remet en question le modèle de coopération descendant (*top-down*) en vigueur en général au Canada (E29). Ainsi, le processus ascendant (*bottom-up*) promu par l'UPA DI favorise dans un premier temps l'appui des petites entreprises agricoles des paysans et paysannes, pour ensuite financer des projets qui permettent de collectiviser certaines activités (E29). En procédant de cette manière, les projets financés sont plus adaptés aux réalités spécifiques des communautés et donnent des résultats différents selon les pays. Selon l'UPA DI, c'est « *parce qu'on part des besoins exprimés à la base, plutôt que d'arriver avec une stratégie d'intervention* » déjà déterminée sans réelle participation des communautés concernées (E29).

Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus important de fédérer les organismes de coopération québécois afin de mettre en place un réseau alternatif de financement permettant de faire contrepoids aux programmes de coopération promus par les agences gouvernementales (E29). Depuis la fin officielle du Projet d'ESS en septembre 2017, c'est grâce aux fonds octroyés par l'AQANU¹⁶, notamment, que le programme de cuisines collectives et de cantines scolaires peut se poursuivre à Rivière-Froide pendant deux années supplémentaires, en souhaitant que d'ici là le PAM puisse renouveler en profondeur sa manière d'intervenir dans les cantines scolaires haïtiennes. Du même coup, un éventuel renouvellement de la stratégie du PAM pourrait signifier la prise en charge du financement

16. On parle ici d'une somme de 40 000\$ CA que la Fondation Louise-Grenier a fournie à l'AQANU et que cette dernière après s'être entendue avec l'UPA DI a utilisée pour soutenir, pendant deux ans en 2016-2017 et en 2017-2018 au rythme de 20 000\$ CA par année, les cuisines collectives et cantines scolaires de Rivière-Froide (E1).

des cantines scolaires dans les territoires de Labrousse et de Rivière-Froide comme dans d'autres territoires du pays en respectant la philosophie d'intervention de l'UPA DI, de la FODES-5 et de leurs partenaires québécois et haïtiens¹⁷ (E29). Cette transformation profonde du modèle d'intervention du PAM, arrimée à une politique publique plus cohérente des autorités politiques haïtiennes sur les plans national et local, aurait pour effet d'offrir un environnement plus soutenant aux cuisines collectives telles que conçues dans le Projet d'ESS¹⁸.

Dans la même ligne, la relation de coopération solidaire instaurée de longue date par l'AQANU avec l'EPPMPH et les Petites Sœurs de Sainte-Thérèse dans la zone de Rivière-Froide a permis à l'UPA DI et à la FODES-5 de maintenir des collaborations avec l'EPPMPH en dépit des motifs d'irritation organisationnels mentionnés plus haut (E1; E2 et E3). Ainsi, l'AQANU, selon une observation faite par un intervenant de l'UPA DI, a aidé l'EPPMPH «à arrondir les coins et à coopérer» (E1).

En somme, les autres partenaires dans le Projet d'ESS ont joué des rôles d'«adoucisseurs» ou de «liants» pour favoriser des rapprochements entre certains partenaires qui se connaissent moins et ont de la difficulté à se faire confiance¹⁹. Ils ont ainsi contribué dans le projet à maintenir des lignes de communication entre la FODES-5 et l'EPPMPH qui se connaissaient peu avant le démarrage du projet. En se rencontrant deux ou trois fois par année pendant trois ans, ils ont eu l'opportunité de renforcer leur complémentarité et d'améliorer leur participation au projet.

Dans cette veine, le soutien financier de L'Œuvre Léger aux CVCSR a contribué à enclencher un rapprochement entre l'expertise québécoise des cuisines collectives et l'UPA DI, de même que la FODES-5. En outre, c'est grâce au soutien financier de L'Œuvre Léger que les quatre missions des intervenantes des CVCSR ont pu avoir lieu (E26; E28). L'Œuvre Léger travaille avec l'UPA DI en sécurité alimentaire depuis 2011 sur la base

17. On parle toujours ici d'une philosophie qui priorise le développement agroalimentaire endogène à partir d'une économie circulaire s'appuyant sur un réseau d'acteurs et d'actrices de l'ESS.

18. Nous reviendrons sur cette nécessaire transformation du modèle d'intervention pratiqué par le PAM dans notre conclusion finale.

19. Dans un «rapport de mission» en Haïti portant sur la période du 22 janvier au 5 février 2014, soit pendant la phase de mise en route du Projet d'ESS, Michel Gendreau, alors chargé de programme pour l'UPA DI, fait état de son emploi du temps et de celui des représentants de l'AQANU, d'Agro-Paix et des CVCSR qui l'accompagnaient tout au long de cette mission de deux semaines sur le terrain. Ce rapport fait ressortir que lors de cette mission de nombreuses rencontres ont été réalisées à Labrousse et à Rivière-Froide avec une diversité d'intervenantes et d'intervenants liés à la FODES-5 et à l'EPPMPH dans le but de renforcer l'appropriation du projet de même que la confiance et la coopération entre les partenaires (Gendreau, 2014). Ces constats sont corroborés de façon percutante par les entretiens avec les représentants de l'AQANU, d'Agro-Paix et des CVCSR ayant participé à cette mission (E3; E16; E27).

de son appui au programme LSGT. Son représentant explique: «*C'est à travers l'UPA DI qu'on a connu FODES-5*», de même que l'EPPMPH (E28). En un sens, les missions effectuées par des représentantes des CVCSR, en 2014 et en 2015, ont fortement contribué dans les deux zones du Projet d'ESS à réduire certains blocages. Elles ont permis en particulier, dans les deux zones du projet, de gagner la confiance des femmes dans la formule des cuisines collectives (CVCSR, 2016; E4; E16; E17).

Donc, la présence de partenaires québécois et haïtiens aux côtés de partenaires principaux (comme l'UPA DI, la FODES-5 et l'EPPMPH) constitue en soi une innovation sociale dans le projet de coopération Nord-Sud. L'UPA DI dans son rapport final au MRIFCE a raison de le souligner: «*La présence de nombreux partenaires québécois et haïtiens, même si elle nécessite une bonne coordination, débouche sur un riche partage de compétences et ouvre les portes à de nouvelles opportunités et idées.*» (UPA DI, 2016, section 5.1).

Cette contribution à l'innovation est mentionnée par le représentant de L'Œuvre Léger:

On a ces six organisations [le GESQ, l'AQANU, l'UPA DI, L'Œuvre Léger, les CVCSR, Agro-Paix] qui collaborent et ça, c'est assez innovant parce que souvent quand tu travailles seul ça va plus vite, mais quand tu travailles en groupe tu vas plus loin. Je pense qu'on peut avoir des impacts plus durables. (E28)

Comme nous pouvons le constater à partir de la dernière citation, le GESQ est perçu comme faisant partie de la liste des organismes québécois de coopération internationale qui assument le rôle de partenaire dans le Projet d'ESS. Il y a lieu d'expliquer brièvement ce que cela peut signifier.

3.4. Le Groupe d'économie solidaire du Québec: un partenaire qui favorise la délibération et la coopération entre les acteurs

Paradoxalement, dans la première mouture du Projet d'ESS, c'est le GESQ et non pas l'UPA DI qui devait assumer la responsabilité du projet dans le Nord. Mais, comme nous l'avons vu, l'absence d'une présence d'au moins deux ans du GESQ sur le terrain ne lui a pas permis de se qualifier pour une subvention et a empêché ce scénario de se réaliser. C'est ainsi qu'avec la pleine acceptation du GESQ, le partage des responsabilités a été modifié. L'UPA DI a pris la direction du projet au Québec. La FODES-5 est devenue le principal partenaire du projet en Haïti. Le GESQ s'est trouvé mandaté pour planifier, organiser et réaliser la recherche-action, c'est-à-dire la démarche de recherche évaluative et participative qui devait accompagner le projet pilote du début à la fin. L'arrivée de l'UPA DI dans la maîtrise

d'œuvre du projet au Nord comportait des avantages indéniables, attendu son expertise dans l'organisation de ce genre de projet de développement en milieu rural haïtien. En outre, les responsabilités confiées au GESQ sur le plan de la recherche-action lui offraient la possibilité de mettre à contribution le meilleur de ses capacités et expertises, notamment dans le domaine de la recherche partenariale. L'une des forces du GESQ au cours de la durée du projet et au-delà peut être résumée dans sa capacité de mettre au service du projet les acquis et les ressources de ce que nous avons appelé dans la section 1 «les deux racines de l'arbre», ou encore «les deux dynamiques» de coopération solidaire Nord-Sud en faisant référence, d'une part, à la tradition LAREPPS/GADRU/UEH de 2005 à 2013 et, d'autre part, à la tradition UPA DI/FODES-5 de 2009 à 2013.

Pour synthétiser la contribution du GESQ et de l'équipe de recherche évaluative (ERE) qu'il a créée à la convergence des deux dynamiques dans la mise en œuvre du projet d'ESS, rappelons les éléments suivants:

- En avril 2013, dans le contexte de l'attente de la réponse du MRIFCE à la demande de subvention faite par l'UPA DI à partir de la deuxième mouture du projet, le GESQ a tenu à Shawinigan une Université d'été sur le thème *Transformer l'agroalimentaire pour nourrir la planète* et dans le programme de cette dernière une tribune de choix était offerte à Alfred Étienne, le coordonnateur de la FODES-5 (Lachapelle, 2014);
- Entre septembre 2013 et juin 2014, dans un contexte où l'UPA DI avait obtenu la subvention du MRIFCE et s'appliquait à lancer le Projet d'ESS en Haïti en collaboration étroite avec la FODES-5 et l'EPPMPH, le GESQ procède à la mise sur pied de l'ERE. Cette équipe est coordonnée par Franklin Midy. Elle comprend certaines personnes du comité de travail du GESQ qui avaient travaillé en 2012 sur la première mouture du Projet d'ESS (Émilie Fortin-Lefebvre, René Lachapelle, Franklin Midy et Yves Vaillancourt) auxquelles s'ajoutent de nouvelles personnes (Christian Jetté, Gérald Larose et Andréanne Martel). À la même époque des contacts étaient maintenus avec Jean Mary Louis, coordonnateur du GADRU et doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Notre-Dame d'Haïti, pour l'amener à développer un pôle de chercheurs haïtiens qui s'ajouterait au pôle québécois. Les premiers mois de travail de l'ERE sont consacrés à la rédaction d'un devis de recherche (GESQ, 2014). Cette tâche constituait un défi d'autant plus important que dans le formulaire de la demande déposée au MRIFCE pour l'obtention de la subvention au printemps 2013, la composante recherche évaluative et participative était très valorisée sans que le comment de cette recherche soit formellement décliné. D'où l'importance de travailler sur un devis;

- En janvier et février 2014, Franklin Midy, coordonnateur de l'ERE, effectue une première mission de recherche en Haïti et lors de cette mission il consacre une partie importante de son temps pour s'approprier une meilleure connaissance de la FODES-5 à partir de l'examen de sources documentaires et de rencontres avec des membres de sa direction. Une autre partie de son temps est utilisée pour faire des contacts avec des chercheurs haïtiens, dont Jean Mary Louis que l'on espérait mobiliser pour constituer un pôle de chercheurs haïtiens (Midy, 2014)²⁰;
- En janvier et février 2015, trois membres de l'ERE, Franklin Midy, Émilie Fortin-Lefebvre et Gérald Larose, font une deuxième mission de recherche en Haïti. Au cours de cette mission, trois initiatives importantes ont lieu. Premièrement, il y a la participation des trois chercheurs à un colloque local d'une journée à Labrousse avec une trentaine d'acteurs impliqués dans le Projet d'ESS dans les zones de Labrousse et de Rivière-Froide. Deuxièmement, au début de février, grâce à une proposition de Jean Mary Louis, deux rencontres sont organisées avec Jean-Claude Jean, alors coordonnateur de Développement et Paix en Haïti, et certains de ses collaborateurs, pour partager dans un climat de grande confiance des informations sur un colloque national que s'apprête à tenir Développement et Paix sur et avec une dizaine d'entreprises d'ESS qui sont en émergence avec le soutien de Développement et Paix. Ces rencontres entre l'ERE et Développement et Paix se concluent par la décision de coopérer de manière stratégique (Fortin-Lefebvre, 2015; Fortin-Lefebvre, Larose et Midy, 2015; Midy, 2015). Troisièmement, des ententes sont formalisées pour favoriser la coopération sur le plan de la recherche entre Jean Mary Louis et l'ERE²¹;
- À l'automne 2015, il y a deux événements qui se sont enchaînés coup sur coup et qui ont apporté de l'eau au moulin de la démarche de recherche et des retombées stimulantes pour le Projet d'ESS. Nous faisons référence d'abord à l'Université d'été du GESQ du 11 septembre 2015 sur *Le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire* tenue à Longueuil avec la participation de 80 personnes sur place et d'une quinzaine d'autres à partir

20. À l'époque, la connaissance de la FODES-5 au GESQ provenait principalement d'André Beaudoin, secrétaire général de l'UPA DI. L'ERE, attendu sa composition, avait une bonne connaissance de la dynamique de recherche partenariale, mais pas de la dynamique du projet de coopération en ESS. C'est donc dire que l'ERE, au début du projet de recherche, avait du rattrapage à faire pour s'approprier une bonne connaissance de la FODES-5 et de l'EPPMPH.

21. Malheureusement, au cours des mois qui vont suivre, l'ERE ne parviendra pas à maintenir des contacts suivis avec Jean Mary Louis. Ce facteur explique les efforts qui seront déployés à l'été 2015 pour mobiliser l'apport de chercheurs de l'UEH.

de Port-au-Prince grâce aux moyens de la vidéoconférence (Martel, 2016). Nous faisons référence ensuite au colloque national de Développement et Paix tenu à Port-au-Prince les 14, 15 et 16 octobre sur le thème *Économie sociale et solidaire et entrepreneuriat social en Haïti. État des lieux, enjeux et perspectives* qui a mobilisé de 200 à 250 participants et participantes (Lachapelle, 2015). L'addition et la convergence de ces deux événements ont permis tant à la recherche de l'ERE qu'au Projet d'ESS de faire des sauts qualitatifs. D'une part, l'Université d'été du GESQ a été enrichie par la participation, tant dans sa préparation que dans sa réalisation, et par la contribution dynamique de deux chercheurs de l'UEH, Irdèle Lubin et Jean Rénoël Élie qui se sont joints depuis à l'ERE avec deux autres de leurs collègues. L'Université d'été du 11 septembre a été enrichie aussi par la participation d'Alfred Étienne de la FODES-5 de même que par celle de Jean-Claude Jean. Ce dernier dans son intervention a pu faire le lien entre la démarche du GESQ et celle du projet de Développement et Paix concernant les entreprises émergentes d'ESS. D'autre part, dans la programmation du colloque d'octobre de Développement et Paix, les organisateurs ont favorisé la participation de trois chercheurs de l'ERE (René Lachapelle, Gérald Larose et Franklin Midy), ce qui symbolisait, une fois de plus, la complémentarité et la coopération solidaire qui cherchait à s'instaurer entre les deux démarches;

- À partir de l'automne 2015 et au long de l'année 2016, l'ERE a connu des modifications avec le départ de Franklin Midy d'abord comme coordonnateur, puis comme chercheur; ensuite avec l'arrivée de Christian Jetté comme coordonnateur et le remplacement d'Émilie Fortin-Lefebvre par Stéphanie Tourillon-Gingras comme professionnelle de recherche; finalement par l'arrivée de quatre chercheurs de l'UEH comme cochercheurs (Jean Rénoël Élie, Irdèle Lubin, Franck Saint-Jean et Wista Délice). Sous la coordination de Christian Jetté, deux nouvelles missions de recherche ont été faites au printemps 2016. Ces missions ont permis de compléter la réalisation d'une trentaine d'entretiens individuels et de huit entretiens collectifs;
- Enfin, depuis la fin de l'année 2016 et tout au long de l'année 2017, l'ERE, avec sa composition renouvelée, s'est investie dans l'analyse et la diffusion des résultats de recherche, notamment lors du Forum social mondial à Montréal en 2016 et du Congrès de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale (AIFRIS) en 2017. L'ERE prépare enfin une Université populaire (UP) qui devait avoir lieu dans un premier temps en septembre 2017 et qui a été reportée à 2018. Grâce aux apports des collègues de l'UEH (Lubin, 2017), le projet de l'UP, tout comme

le rapport final de la recherche, ont été élargis et rendus plus audacieux, de manière à faire en sorte que le Projet d'ESS se dénoue en faisant de la place à une diversité de réseaux d'ESS capables de rendre justice aux potentialités et sensibilités des «deux racines de l'arbre», c'est-à-dire à la consolidation et à la coopération solidaire des différentes composantes du mouvement haïtien d'ESS.

Conclusion

Il y a deux façons d'évaluer le caractère novateur du type de coopération internationale qui se manifeste dans le Projet d'ESS. Dans la première, on tient compte des origines du projet en les observant à partir de l'année 2013 lorsque l'UPA DI a présenté une demande de subvention au MRIFCE pour le Projet d'ESS. Dans la deuxième, on tient compte aussi des origines du projet de recherche en partant aussi loin qu'en 2005 et en étant attentifs aux interactions entre deux dynamiques de coopération Nord-Sud, l'une qui se déploie de 2005 à 2012 et à laquelle participent le GESQ, le LAREPPS, l'UEH et le GADRU, l'autre qui se déploie sur le terrain en Haïti de 2009 à 2013 et à laquelle participent le GESQ, l'UPA DI et la FODES-5.

Quand on évalue le projet à partir de la première manière, on se trouve entraînés dans un type d'analyse qui met en relief les manques à gagner au chapitre de la coopération solidaire. À l'inverse, quand on évalue le projet en tenant compte de ses origines sur le plan de la recherche autant que sur les partenariats développés sur le terrain en Haïti, on constate que le projet est innovateur à plusieurs égards au chapitre de la coopération solidaire en mettant à profit des acteurs et des chercheurs d'origine haïtienne. Il faut en outre tenir compte de l'évolution qu'a connue le projet à partir du moment où les femmes de Labrousse et de Rivière-Froide ont pris la décision de s'y investir de manière à le transformer en fonction de leurs conditions de vie et de leur réalité sociale, culturelle et économique. Comme nous l'avons vu, si l'analyse des besoins des communautés de Labrousse et de Rivière-Froide résulte d'une opération relativement commune entre le Nord et le Sud, le choix des moyens (le développement des cuisines collectives) quant à lui relève d'une décision prise au Québec sans véritable consultation des partenaires haïtiens. Néanmoins, l'analyse du matériel recueilli a montré que le projet a pu réussir parce que les femmes visées se sont montrées intéressées et qu'elles se sont approprié le projet, forçant ainsi l'ensemble des partenaires à cheminer et à s'entendre sur les modalités de son développement.

En fait, toute la question du partenariat et de ses modalités apparaît fondamentale à la fois pour l'essor et pour la continuité des projets de coopération Nord-Sud. Comme le disait en entrevue une personne de l'UPA DI, « nous, on ne réalise pas des projets, on développe des partenariats. Les projets sont un moyen de maintenir ou de meubler un partenariat » (E29). Dans ce contexte, il devient évident que la nature même de ces partenariats (hiérarchiques ou solidaires), et des modalités des projets mis en œuvre entre les partenaires du Nord et du Sud dans le cadre de ces partenariats, prend une importance cruciale dans la détermination du caractère plus ou moins innovant des projets de coopération.

À cet égard, le Projet d'ESS se trouverait consolidé dans son objectif de renforcement du mouvement d'ESS en Haïti et d'avancement de la souveraineté/sécurité alimentaire si les acteurs concernés parvenaient à influencer les pratiques du PAM de manière à ce que la distribution des repas fournis par l'entremise de ce programme s'inspire davantage du modèle des cantines scolaires et des cuisines collectives développées à Labrousse et à Rivière-Froide. Cette évolution favoriserait la mise en place d'une véritable économie circulaire et permettrait du même coup de renforcer la dynamique de développement local dans les territoires desservis. Nous reviendrons sur ce point au chapitre 7 ainsi que dans la conclusion générale de l'ouvrage.

Bibliographie

- Agencia Latinoamericana de Información (ALAI) (2016). «Qué cooperación para que desarrollo?», ALAI, n° 515, juillet.
- Barthélemy, G. (1990). *L'univers rural haïtien: le pays en dehors*, Paris, L'Harmattan.
- Beaudoin, A. D. (2012). *Économie sociale et solidaire Québec-Haïti, une coopération dans la même direction*, Longueuil, Union des producteurs agricoles – Développement international et Groupe d'économie solidaire du Québec, 25 septembre.
- Buzzetti, H. (2013). «Point Chaud – L'aide internationale à la façon du Canada Inc.», *Le Devoir*, 9 décembre, <<http://www.ledevoir.com/politique/canada/394740/l-aide-internationale-a-la-facon-du-canada-inc>>, consulté le 27 juin 2018.
- Cliche, P. (2014). *La coopération internationale solidaire: plus pertinente que jamais*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Cuisine et vie collectives Saint-Roch (CVCSR) (2016). *Projet d'économie sociale et solidaire agroalimentaire en Haïti*, diaporama présenté par Gloria Fernandez dans le cadre d'un colloque national du Regroupement des cuisines collectives du Québec, le 1^{er} juin 2016.
- Élie, J. R. (2010). «Économie sociale et solidaire en Haïti: les trois colloques de l'année 2007», *Cahier du LAREPPS*, n° 10-04, en co-publication avec l'Alliance de recherche université-communauté – Innovation sociale et développement des communautés et le Centre de recherche sur les innovations sociales, Montréal, mars.

- Fortin-Lefebvre, É. (2015). *Rapport de mission du 28 janvier au 4 février 2015*, 13 février.
- Fortin-Lefebvre, É., G. Larose et F. Midy (2015). *Rapport de mission en Haïti du 28 janvier au 4 février 2015*, rapport présenté à l'Équipe de recherche évaluative et au Groupe d'économie solidaire du Québec, 20 février.
- Gendreau, M. (2014). *Notes de mission en Haïti du 22 janvier au 5 février 2014*, Montréal, Union des producteurs agricoles – Développement international, 17 février.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2012). *Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du GESQ du 22 novembre 2012*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2013). *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti. Une coopération dans la même direction. Document conceptuel. Projet d'économie sociale et solidaire Québec – Haïti en alimentation*, document présenté au Ministère des Relations internationales du Gouvernement du Québec, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, janvier.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2014). *Projet de recherche évaluative concernant le projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, été.
- Lachapelle, R. (2013a). *Lettre à Jean-François Lisée, ministre des Relations internationales, concernant le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en alimentation*, 23 janvier.
- Lachapelle, R. (2013b). *Lettre à Jean-François Lisée, ministre des Relations internationales, concernant le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, 4 avril.
- Lachapelle, R., avec la collaboration de N. McSween (2014). *Transformer l'agroalimentaire pour nourrir la planète. Rapport de l'Université d'été 2013*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, septembre.
- Lachapelle, R. (2015). *Compte-rendu du colloque Économie sociale et solidaire et entrepreneuriat social en Haïti. État des lieux, enjeux et perspectives*, organisé par Développement et Paix en collaboration avec le Groupe Croissance, Port-au-Prince, 14-16 octobre 2015.
- Lisée, J.-F. (2013). *Lettre à André D. Beaudoin*, 6 juin.
- Louis, J. M. (2008a). *Compte-rendu de la réunion du 13 mai 2008*.
- Louis, J. M. (2008b). *Compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2008*.
- Lubin, I. (2017). *Université populaire du GESQ*, document de référence pour l'Université populaire, document de travail, Port-au-Prince, juillet.
- Martel, A. (2016). *Le projet Québec-Haïti en agroalimentaire. Apports et possibilités d'avenir de l'économie sociale et solidaire en Haïti. Rapport de l'Université d'été – 11 septembre 2015*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, mai.
- Midy, F. (2008a). *Sur les pratiques d'économie sociale solidaire en Haïti. Projet de recherche par une équipe Nord-Sud*, compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2008 à Port-au-Prince.
- Midy, F. (2008b). *Notes sur l'institution de pratiques d'économie sociale solidaire en Haïti*, texte inédit, Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales.

- Midy, F. (2009). *Les pratiques d'économie sociale et solidaire en émergence en Haïti*, document Powerpoint présenté dans le cadre d'un séminaire de recherche du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales sur l'économie sociale en Haïti : héritage historique et enjeux actuels, 20 mars 2009.
- Midy, F. (2014). *Rapport de mission du 5 au 12 février 2014*, texte inédit, 23 février.
- Midy, F. (2015). *Addendum. Rapport de mission en Haïti du 28 janvier au 4 février 2015*.
- Milot, R. (2014). *Économie sociale et solidaire Québec – Haïti en agroalimentaire, Première mission en Haïti du 22 janvier au 5 février 2014*, février.
- Seitenfus, R. (2015). *L'échec de l'aide internationale d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2013). *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, avril.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2016). *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire. Rapport final de projet PQDI*, Longueuil, Union des producteurs agricoles – Développement international, décembre.
- Vaillancourt, Y. (2005). «La démocratisation des connaissances: l'expérience des pratiques de recherche misant sur un partenariat université – communauté», *Cahiers du LAREPPS*, n° 05-19, Montréal, Université du Québec à Montréal, <http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf_transversal/cahier05_19.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. (2007). *Projet de recherche en émergence sur l'économie sociale en Haïti*, 14 octobre.
- Vaillancourt, Y. (2008). *Projet de recherche sur l'ESS en Haïti. Éléments de problématique*, texte inédit, 25 janvier.
- Vaillancourt, Y. (2018, à paraître). «De la co-construction des connaissances à la co-construction des politiques publiques».

5

UN PAS VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE SUR LES PLANS LOCAL ET NATIONAL

**René Lachapelle, Gérald Larose
et Franck Saint-Jean**

Le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS) s'inscrit, pour l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) et ses partenaires, dans la poursuite de la souveraineté alimentaire et dans le soutien à l'agriculture familiale. L'alimentation constitue un enjeu très concret, puisque « dans les pays du Sud, elle compte pour 50, 70 et même 85 % » du budget familial (Favreau et Molina, 2014, p. 11). Plus la proportion du revenu consacrée à l'alimentation est grande, plus les familles sont vulnérables à la flambée des prix. Les familles haïtiennes l'expérimentent très concrètement avec des taux d'inflation qui grèvent leur capacité d'approvisionnement : « À la fin de 2015, on a connu quelque chose proche de 12 % à 15 % l'an. » (E5) La visée de la souveraineté alimentaire prend, dans cette perspective, une grande importance. L'UPA DI considère qu'elle passe d'abord par l'amélioration du rendement de l'agriculture familiale et y travaille dans le cadre du programme Les Savoirs des gens de la terre (LSGT). Cette démarche de formation concrète renforce les savoir-faire afin d'améliorer les rendements et soutient la formation d'organisations paysannes dans le but de donner aux populations la maîtrise de leur production et de leur

alimentation. Le développement des cuisines collectives et la préparation de cantines scolaires ajoutent des activités susceptibles de contribuer à l'économie circulaire instaurée par cette démarche.

1. La souveraineté alimentaire et l'agriculture familiale

La «souveraineté alimentaire» est un concept politique qui englobe le concept technique de «sécurité alimentaire» (l'accès à une alimentation suffisante) et le concept légal de «droit à l'alimentation». Il a été mis de l'avant par *Via Campesina* dans le cadre du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 1996 qui «a défini la "sécurité alimentaire" comme la situation où chacun, en tout temps, a économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait ses besoins nutritionnels et ses préférences alimentaires pour lui permettre de mener une vie active et saine» (Herbel, Crowley et Ourabah Haddad, 2013, p. 21). Le droit à l'alimentation est reconnu dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (Organisation des Nations Unies [ONU], 1948) et dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (ONU, 1966). La souveraineté alimentaire vise «le droit des peuples [...] à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles [...] Elle garantit que les droits d'utiliser et de gérer nos terres, territoires, eaux, semences, bétail et biodiversité soient aux mains de ceux et celles qui produisent des aliments» (Nyéléni, 2007, p. 1). Cela implique que les États adoptent «des politiques publiques pour soutenir la petite exploitation familiale; des politiques publiques pour contraindre les multinationales; des politiques publiques pour se défaire de la spéculation sur le prix des produits agricoles; des politiques publiques pour contrer l'accaparement des terres par des multinationales» (Favreau et Molina, 2014, p. 92). La souveraineté alimentaire, étant un enjeu politique, repose donc sur le renforcement de la capacité d'action des paysans et paysannes, notamment par l'accès aux moyens productifs, la création d'organisations et de regroupements, le renforcement des liens solidaires et constructifs entre producteurs, productrices et consommateurs, consommatrices, et une mobilisation pour revendiquer que ces droits puissent s'exercer.

Pour assurer la sécurité alimentaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) mise sur «l'agriculture familiale que pratiquent 500 millions de petits producteurs qui nourrissent un tiers de la planète, mais qui vivent dans un état de marginalisation économique et sociale» (Lachapelle et McSween, 2014, p. 8). Cette organisation du système des Nations Unies

définit l'agriculture familiale comme un modèle de production agricole où toutes les décisions sont prises par la famille. Elle se distingue donc par son mode d'organisation et non par des caractéristiques descriptives comme la taille de l'entreprise agricole ou le nombre d'employés, ni par les méthodes de production appliquées à la ferme (Lachapelle et McSween, 2014, p. 8).

Via Campesina défend et promeut l'agriculture familiale paysanne dont le modèle correspond en général à celui d'Haïti. Ce modèle « constitue la seule alternative qui permette de développer des circuits locaux de production-consommation et des actions collectives » (Altieri et Nicholls, 2010, p. 73) pour que les paysans aient accès à de nouvelles pratiques écologiques qui combinent découverte, revalorisation des méthodes paysannes traditionnelles et innovation. Ce sont les petits producteurs qui, à l'échelle mondiale, investissent le plus pour l'amélioration de la productivité alimentaire, mais en rangs dispersés ils n'arrivent pas à affronter l'organisation des marchés largement dominés par les grandes entreprises soutenues par les pays développés. La libéralisation des échanges profite aux grands acteurs, mais les petits producteurs n'y ont pas accès.

Selon le secrétaire général de l'UPA DI, il faut donc, pour que l'agriculture familiale soit pérenne, « des organisations agricoles professionnelles capables d'offrir des services de pointe répondant aux exigences des marchés de produits agricoles » (Favreau et Molina, 2014, p. 19). Comme le notent ces auteurs, « le constat de départ des initiatives de l'UPA DI [...] [c'est] le manque d'organisation économique et sociopolitique des paysans et de leurs communautés » (Favreau et Molina, 2014, p. 16). En développant des organisations de producteurs, on leur fournit les moyens de se prendre en mains collectivement et d'engager des négociations avec les États et les autres acteurs de l'agroalimentaire. L'UPA DI a donc choisi comme « axe stratégique » d'« appuyer la mise sur pied de *systèmes collectifs de mise en marché* permettant à de petits exploitants de commercialiser les surplus dégagés par l'augmentation de la production de leurs exploitations et donc de sortir d'une économie exclusivement de survivance » (Favreau et Molina, 2014, p. 25). La grande force de l'UPA DI, c'est de s'appuyer sur les acquis du syndicalisme agricole québécois et sur le partage d'expériences de paysan à paysan. On met à profit « [l']expertise, les savoir-faire, les connaissances et l'expérience de la production et la gestion des entreprises agricoles ainsi que l'expérience des relations avec les pouvoirs publics et la participation de l'UPA aux débats de société » (Favreau et Molina, 2014, p. 53).

Pour que la souveraineté alimentaire soit possible, « un changement de cap est nécessaire et ce changement de cap devra passer par une reterritorialisation des systèmes alimentaires » (McSween dans Lachapelle et McSween, 2014, p. 29):

Un système alimentaire territorialisé implique que, sur un territoire donné (local, régional, national), la production et la consommation de denrées alimentaires soient reliées de façon à assurer à la fois des débouchés et des revenus suffisants aux producteurs de denrées alimentaires tout en cherchant à satisfaire une part croissante des demandes alimentaires locales par la production locale. (McSween dans Lachapelle et McSween, 2014, p. 29-30)

En Haïti, comme le notait Franklin Midy lors de l'Université d'été du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) en 2010,

le plan américain, c'est-à-dire l'ouverture des marchés, a contribué à la destruction de la production agricole locale. En 1986, le pays était autosuffisant, notamment en riz, alors que dans les dernières années, il ne se produisait plus que 30 % des produits alimentaires destinés à la consommation locale (Doucet, Favreau et Lachapelle, 2010, p. 10).

En pratique, le Projet d'ESS constitue un premier pas, car il faut du temps pour développer des activités locales génératrices de revenus qui sont une condition essentielle pour accroître la capacité d'acheter des populations et pour accéder à la souveraineté alimentaire : *« Ça, c'est l'idéal, mais on sait que ce n'est pas en un à deux ans qu'on va amener la population à un degré de revenu où tous les enfants vont pouvoir manger à leur faim. »* (E5) L'enjeu est aussi politique : *« Ça prend d'autres initiatives de l'État haïtien. »* (E5) C'est une démarche qui demande que les organisations paysannes développent, dans le prolongement des activités de production et de commercialisation de leurs produits, des capacités organisationnelles et des alliances pour établir avec l'État des rapports de co-construction et négocier des politiques publiques afin de garantir l'agriculture familiale paysanne comme mode d'accès à la souveraineté alimentaire.

2. Les Savoirs des gens de la terre en Haïti

Le programme LSGT, lancé au Bénin en 2007, a été implanté en Haïti en 2009 en partenariat avec la Fondation pour le développement économique et social (FODES-5) dans quatre zones de son territoire : Lhomond, Lauzier, Labrousse et Garou. Le programme a démarré grâce à un financement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) du Québec, de L'Œuvre Léger, de l'Interchurch Organization for Development Cooperation (ICCO) et de Collaboration Saint-Jean-sur-Richelieu – Haïti. Le programme permet des formations basées sur des échanges de paysan à paysan, comme le précise le site de l'UPA DI :

LSGT soutient le développement des petites exploitations agricoles :

- en formant les paysannes et les paysans à la base;
- en les appuyant dans la réalisation de projets à caractère économique et agroenvironnemental;
- en favorisant leur association en des groupements dynamiques qui offrent des services à leurs membres et contribuent à la conservation des ressources du milieu. (UPA DI, 2018)

Tableau 5.1

Le contenu des programmes de formation

LSGT compte cinq volets généraux et deux volets thématiques.

- Les cinq volets généraux visent respectivement :
 - I) le développement durable des exploitations agricoles familiales;
 - II) le renforcement des groupements locaux de producteurs agricoles;
 - III) le renforcement des Organisations professionnelles d'entrepreneurs agricoles (OPEA);
 - IV) le travail entre formateurs locaux et formateurs canadiens;
 - V) les échanges et le partage d'expérience entre OPEA (Nord-Sud, Sud-Nord et Sud-Sud).
- Les deux volets thématiques visent quant à eux :
 - VI) la gestion communautaire des ressources naturelles à l'échelle villageoise;
 - VII) le renforcement de la gestion administrative et financière des groupements, unions et fédérations.

Source: UPA DI, 2016, p. 5.

Le premier cycle de formation porte sur les pratiques agricoles, la dimension politique et l'entrepreneuriat. En matière de pratiques agricoles, on encourage la diversification de la production et les pratiques agroenvironnementales. La pérennisation des apprentissages repose sur une formule d'alternance entre les périodes de formation et la pratique sur le terrain, et sur l'accompagnement de la démarche sur une période de trois ans de façon à favoriser l'enracinement des résultats dans le milieu. Une formation initiale d'une année est proposée à des groupements de fermes familiales qui ont aussi accès à un fonds de prêts rotatifs de 500 \$ US pour développer leur activité. Remboursables en trois ans, ces sommes sont ensuite offertes à d'autres entreprises familiales. À Labrousse, depuis 2009, on en est à la quatrième génération de prêts. En 2013, selon le président-directeur général de la FODES-5, le projet avait profité à 200 des 10 000 familles que compte le territoire (Lachapelle et McSween, 2014, p. 17): « Ces familles ont vu leur revenu augmenter [...] de 44 % en Haïti. » (Favreau et Molina, 2014, p. 38) La gestion du fonds est sous la responsabilité de l'organisation paysanne sur le terrain. À Labrousse, cela a permis

de mettre sur pied une organisation paysanne, la Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles pour le Développement Économique et Social (FOPADES) qui joue un rôle déterminant dans le Projet d'ESS. Liée à la FODES-5, c'est une jeune fédération paysanne qui n'existe que depuis 2014. Elle fédère huit groupements paysans qui se sont constitués dans le cadre du programme LSGT dans les cinq sections communales de la région. Son objectif premier est de lutter contre l'abattage des arbres et de mettre en place des stratégies de reboisement.

Un des résultats intéressants du programme, c'est le soutien qu'il permet à la mise en marché collective et à la sécurité alimentaire à partir de produits locaux vendus à des prix équitables pour les producteurs et les familles consommatrices. De plus, LSGT en Haïti comporte une dimension environnementale, «un nouveau programme de formation sur la gestion communautaire des ressources naturelles» (Favreau et Molina, 2014, p. 40):

Le programme LSGT s'occupe, d'abord, de la conciliation de besoins et des intérêts individuels et collectifs des paysans. En second lieu, c'est la nécessité des organisations paysannes de se renforcer de la base au sommet, à tous les niveaux et simultanément. Une troisième préoccupation du programme consiste dans le développement d'un lien fort entre le développement des savoirs et le développement économique de l'agriculture. Finalement, il s'agit de concevoir et d'inscrire la formation comme un processus pratique continu. (Favreau et Molina, 2014, p. 34)

Les effets du programme dépassent le rendement agricole et touchent la mentalité des paysans, une étape cruciale pour développer l'entrepreneuriat, comme l'exprime un leader haïtien: «*Les gens qui ont reçu cette formation influencent aussi les autres. On sent que sur le plan global cette mentalité-là est en train de changer de manière considérable. À ce moment-là, je pense que cette communauté-là est prête pour aller vers la croissance économique.*» (E23) Un des leviers du programme, c'est la fierté des paysans, comme l'exprime un des participants:

Moi, je suis un paysan et, en fait un paysan agriculteur, un paysan éducateur, un paysan formateur. Alors je pense que si je n'étais pas un paysan, il me manquerait beaucoup de choses, parce que dans un mois, un mois et demi, j'aurai la possibilité de récolter presque un millier de marmites d'haricots et aussi du maïs. (E8)

Sa fierté de paysan actif dans un mouvement collectif, c'est d'être producteur de denrées alimentaires qui permettent aussi d'être producteur de connaissances à partager.

Un dirigeant de l'UPA DI fournit une explication qui permet de bien saisir le lien entre le programme LSGT et la mise en œuvre d'une économie circulaire:

Les Savoirs des gens de la terre, c'est qu'on appuie les paysans à la base en les formant, puis en leur donnant la possibilité d'agir sur leur propre développement. Et là quand cette dynamique est bien installée, on dit: « Si votre groupe, quel qu'il soit, est formé, si vous avez une idée de projets collectifs, on est prêts à financer ça. Puis, à la base ce sont des prêts qu'on vous fait et que vous devez rembourser, pas à UPA DI, mais au groupe pour que vous puissiez développer votre sentiment de satisfaction ou donner au suivant. » Et ça fonctionne très bien. On a un taux de remboursement presque de 100%. Et moi, je pense qu'essentiellement ça repose sur ces deux facteurs. D'abord, ils réalisent qu'ils peuvent se développer à travers cette intervention-là. Puis deuxièmement, ils ont le sentiment, pas juste le sentiment, ils perçoivent que l'année prochaine, c'est le voisin qui va pouvoir bénéficier du même fonds, puis dans deux ans, c'est l'autre. Puis bon, ça prend des dimensions. (E29)

À la suite du tremblement de terre de 2010, l'UPA DI et la FODES-5 ont entrepris l'organisation de fermes-écoles qui permettent aux paysans et paysannes de voir concrètement les résultats que permettent des pratiques agricoles renouvelées. Un deuxième cycle est orienté sur la solidarité paysanne et vise à développer un projet collectif en appui aux projets familiaux: bassins versants, construction de terrasses, etc. (Lachapelle et McSween, 2014) grâce à des fonds qui « vont appuyer financièrement les projets de groupements de village (10 000 \$¹) ainsi que des organisations faïtières (25 000 \$) » (Favreau et Molina, 2014, p. 35). À Labrousse, Solidarité paysans a reçu 350 000 gourdes (6 700 \$ CA) et ses membres ont décidé ensemble de doter la communauté d'un moulin mécanique qui leur permet d'économiser beaucoup de temps pour moudre le grain (EG1). C'est le même principe qui a été appliqué à un projet des femmes: « La petite boucherie, c'est à partir de ça. Honnêtement, moi, je n'y croyais pas à la petite boucherie. Mais on n'est pas là pour tuer une initiative, tu sais. Eux autres, ils y croyaient, puis ça a fonctionné. » (E29)

LSGT vise l'amélioration des techniques agricoles et de la capacité de mise en marché, mais aussi en corollaire la réponse aux besoins alimentaires des gens du pays:

Dans une région comme Labrousse, nous avons travaillé avec les producteurs pour renforcer à la fois leur capacité de gestion sur leurs entreprises agricoles, mais aussi pour renforcer leurs organisations. Il faut aussi travailler sur l'aspect commercialisation donc il faut offrir un débouché aux produits qui sont cultivés par les membres des organisations paysannes. Et de là est partie l'idée des cantines scolaires. Il faut aussi que ces personnes-là s'enrichissent. Puis il y avait aussi tout le concept des enfants qui allaient à l'école [...] C'est l'ensemble de ces interventions qui nous permettent d'aller à l'approche de l'économie circulaire. (E1)

1. Il s'agit de dollars canadiens.

3. L'économie circulaire comme modèle de mise en œuvre

Le développement économique passe par les chaînes de valeur que l'on peut définir comme «la séquence complète des activités économiques requises pour amener un produit ou un service de sa conception à sa production, sa transformation, sa mise en marché et sa livraison, jusqu'à sa consommation et son élimination» (Haan, 2016, p. 22). Cette étude du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) affirme que «le développement des chaînes de valeur peut aider à accroître le revenu net des petits producteurs» et que les «femmes contribuent fortement à ces chaînes, de façon disproportionnelle en tant que petites productrices» (Haan, 2016, p. 22). Le concept d'«économie circulaire» représente une formulation simple de cette notion.

Pour l'UPA DI et la FODES-5 (Beauregard-Langelier, 2016; E1; E23; E29), le modèle de l'économie circulaire permet de concrétiser la souveraineté alimentaire. Il repose sur le triptyque suivant:

- Le développement de l'agriculture par les productrices et producteurs agricoles locaux;
- La mise sur pied d'entreprises d'ESS gérées et opérées par des femmes entrepreneures;
- L'offre de repas sains et équilibrés aux élèves des écoles primaires.

Dans le documentaire *L'économie circulaire en Haïti*, le président-directeur de la FODES 5, Alfred Étienne, décrit comment on met ce modèle en œuvre à Labrousse:

Ça tourne autour d'un groupe de femmes comme pivot pour préparer à manger aux enfants. C'est comme, en fait, un service que ce groupe-là offre à l'école. L'économie circulaire, c'est que les femmes achètent ces produits localement chez les paysans producteurs et produisent la nourriture. Ça veut dire que le paysan, l'agriculteur trouve un marché à proximité pour vendre ses produits. Il n'y a pas mieux que ça qu'un paysan puisse trouver. (AGLA Médias, 2017, 1 min 48 s)

«L'économie circulaire, telle que développée en Haïti, a comme objectif que toutes les personnes d'une même région, d'une même communauté, puissent percevoir la valeur ajoutée d'un produit ou d'un service et que les bénéfices de cette valeur ajoutée soient redistribués au sein de cette même région ou communauté.» (UPA DI, 2016, p. 6) Le sac d'oranges et la boucherie sont des exemples concrets d'une circulation de biens qui génère des revenus:

Par exemple, quelqu'un qui va acheter un sac d'oranges pour faire du jus, pour moi, c'est beaucoup d'argent. Cette activité-là crée des opportunités pour le paysan. Ce sac d'oranges, s'il y a une personne pour l'acheter,

ne va pas pourrir, mais amène quelque chose pour la famille. Par exemple, toute la synergie que ce programme a pu développer avec la boucherie. Ça donne un coup de pouce à l'économie de la région. Pour moi, c'est un très bel exemple de réussite. (E5)

Et le répondant continue l'énumération pour illustrer le développement d'un marché de premier niveau avec *«l'agriculteur qui récolte son petit pois, il est sûr de pouvoir écouler ça avec les femmes en termes d'achat», «quelqu'un qui produit des œufs», «quelqu'un qui fait de l'élevage, il sait qu'on va amener son animal à la boucherie»* (E5). On dépasse la production domestique et on fait émerger ainsi une économie locale qui bénéficie à plusieurs groupes d'une même communauté et permet à cette dernière de se prendre en charge graduellement: *«Les économies performantes et résilientes reposent en premier lieu sur un marché assez large où l'offre locale de biens et services essentiels répond à une demande solvable grâce aux revenus distribués.»* (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest [ROPPA] et UPA DI, 2009, p. 63)

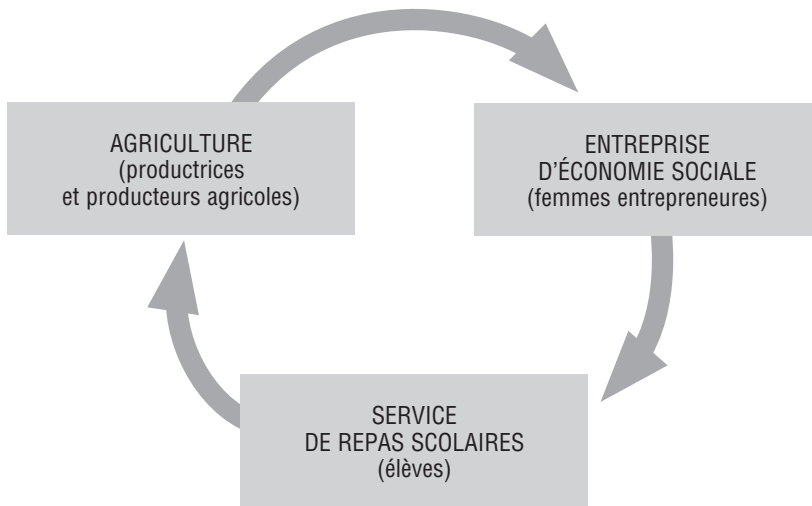
La figure 5.1 présente les diverses composantes du modèle que l'UPA DI explique comme ceci:

Concrètement, les producteurs et productrices agricoles, organisés en groupements, produisent des aliments qui sont vendus collectivement aux femmes regroupées au sein d'entreprises d'économie sociale. Pour répondre à un besoin criant en Haïti, ces femmes ont orienté les services de leurs entreprises d'économie sociale vers la préparation de repas scolaires de type cantine [...] La composante «agriculture» consiste à augmenter le niveau de production agricole sur un territoire déterminé et, par le fait même, à accroître les revenus des exploitations agricoles familiales [...] De son côté, la composante «entreprise d'économie sociale» se veut un moyen entrepreneurial pour permettre aux femmes d'accroître leurs revenus à travers une activité génératrice de revenus [...] Enfin, la composante «cantine scolaire» est un service proposé par les entreprises d'économie sociale composées de femmes. (UPA DI, 2016, p. 7-8)

En Haïti, l'absence de marché local fait en sorte qu'*«il faut créer d'abord une dynamique, un microcosme dans un milieu pour faire éclore cette capacité d'abord de produire, puis produire à un niveau qui dépasse la subsistance, qui t'amène à produire au moins pour ton environnement immédiat»* (E29). Autrement dit, il faut établir une *«capacité de commercialiser [...] Tu as beau développer la production, puis être à la fine pointe, puis être performant, mais s'il n'y a pas de demande solvable, tu fais quoi pour vendre ton produit?»* (E29) Déjà la FODES-5 pour approvisionner le Gazebo² achète localement: *«En fait on achète à un prix [tel] que si le cultivateur s'en va à Miragoâne, il ne va pas trouver mieux pour ça.»* (E23)

2. Le Gazebo est l'endroit aménagé par la FODES-5 à Labrousse, où sont situées la cuisine et les tables servant aux étrangères, étrangers et au personnel de l'hôpital lors des repas.

Figure 5.1
Modèle de l'économie circulaire



Source: Beauregard-Langelier, 2016.

C'est dans cette perspective de marché local que s'est développé le Projet d'ESS: «*Les paysans commencent seulement à prendre conscience de l'intérêt à s'organiser collectivement. L'avantage, par exemple, de fédérer des organisations paysannes devient évident dans l'expérience des cuisines collectives et des cantines scolaires.*» (E1) Les organisations paysannes rendent possible la réponse aux besoins des cuisines et des cantines à même leur production: «*Mis à part ce côté très symbolique de pouvoir nourrir nos enfants avec la base de notre production, il y a le côté très concret aussi. Ça permet à l'économie de la région, du pays, de rouler. C'est une opportunité de pouvoir utiliser les produits locaux.*» (E5) Le président de la FOPADES, Jackson Faveur, précise: «*Au niveau des revenus, ça augmente parce que si on va avec la cantine scolaire, on n'a pas à payer beaucoup pour le transport [...] Avec la cantine scolaire, on fait ça localement. Ça stimule les paysans pour qu'ils produisent en quantité. C'est sûr que ça va améliorer la production locale.*» (AGLA Médias, 2017, 6 min 15 s) Les paysannes et paysans sont conscients de la croissance que cela permet, selon Jean-Baptiste Plésir: «*Lorsque les paysans qui plantent savent qu'il y a un endroit pour vendre les produits, ils produisent mieux. Ils produisent beaucoup plus parce qu'ils savent bien qu'ils ont un endroit à vendre.*» (AGLA Médias, 2017, 7 min 10 s)

Les femmes des cuisines collectives et de la cantine scolaire s'approvisionnent en aliments à plusieurs endroits, mais d'abord à Labrousse. Diamène David, animatrice de la cantine scolaire de Labrousse, précise : *« Nous achetons auprès des paysans de la localité : des pamplemousses, des citrons, des oranges, des cerises, des poireaux aussi car ils sont très abondants dans la région. L'organisme fonctionne avec les aliments locaux que nous donne la terre. »* (AGLA Médias, 2017, 7 min 15 s) La viande est celle des paysannes et paysans de Labrousse et des environs, qui amènent leurs bêtes à la boucherie gérée par le groupement Femmes Étincelles dont font partie deux des quatre groupes de cuisines collectives de la région. Ces dernières l'achètent et la préparent en vue de la vendre aux femmes de la cantine scolaire et des cuisines collectives, à la FODES-5 pour la cafétéria du *Gazebo*, aux paysannes et paysans, etc. Pour les légumes dont la production à Labrousse est insuffisante, les femmes s'approvisionnent généralement au marché de Dessources, une des sections communales de la FODES-5, à environ deux heures à pied de Labrousse. Édith Gaston, animatrice de la cantine scolaire de Rivière-Froide, explique qu'elles contribuent à l'économie locale : *« On a comme encouragé l'agriculture puisqu'on a approvisionné auprès des producteurs qui vendent des produits locaux. C'est-à-dire on a acheté des légumes, du riz, de la viande. Cela nous a beaucoup aidées financièrement et socialement. »* (AGLA Médias, 2017, 8 min 00 s)

Les dirigeantes et dirigeants de la FODES-5 expriment bien l'importance de cet approvisionnement local :

C'est une expérience qu'on voulait faire pour voir comment on peut amener quelque chose à manger aux enfants de la région à partir de ce qui est produit localement. Premièrement à partir de ce qu'on peut trouver dans la région, ou du moins aller dans les zones périphériques comme à Miragoâne et Fonds-des-Nègres. Et ceci pour aller à l'échelle du pays. Si on ne dispose pas de la production, on va faire appel à d'autres produits importés. Mais le concept veut qu'on utilise le maximum de produits locaux pour pouvoir offrir à manger aux enfants. (E5)

L'approvisionnement local, c'est une réalisation stimulante : *« Cette question de fierté, c'est de pouvoir nourrir nos enfants avec la base de notre production. Pour moi, c'est quelque chose qui nous rend plus fiers. »* (E5) C'est aussi une occasion de briser le dumping et d'améliorer la qualité de l'alimentation : *« C'est une opportunité de pouvoir utiliser les produits locaux. Même au niveau de la qualité des produits, c'est très différent de ce que le PAM [Programme alimentaire mondial] allait généralement faire. C'est très différent. »* (E5)

La FOPADES joue un rôle clé dans ce marché local :

La FOPADES, c'est la principale interface des femmes dans les différentes organisations. Par exemple, vous avez le groupement des femmes qui fait partie de la FOPADES qui intervient pour tout ce qui est la fourniture de viandes. Il y a d'autres organisations productives qui sont dans le domaine de la production

de petits pois, de melons, etc. La FOPADES, en tant qu'institution, c'est le principal fournisseur des femmes [...] Il s'agit d'une entente. Autant que possible, les femmes vont s'approvisionner auprès de la FOPADES pour les productions disponibles: céréales, légumes ou viandes. (E1)

Les producteurs regroupés à la FOPADES s'organisent pour leur part afin d'être en mesure de fournir les cantines lorsqu'elles ne trouvent pas leurs produits à proximité:

Avec le projet des cantines scolaires, si la Fédération sait que ce programme-là a besoin de quelque chose pour nourrir ses enfants, eh bien le président ou un comité de la Fédération va aller à travers ces groupes-là pour voir ce que le groupe a pour vendre à la cantine [...] Si on a besoin du riz, maïs, haricot, c'est sûr que la Fédération a pour devoir de consulter les groupes pour voir ce qu'ils ont pour vendre. (E8)

Avec l'approvisionnement des cantines scolaires, le volume de produits locaux commercialisés a augmenté considérablement parce que c'est un projet «qui prend en compte toute une chaîne dans une communauté avec le but de développer l'économie de la zone» (E23). L'approvisionnement auprès des paysannes et paysans de la FOPADES repose sur le principe que «c'est à cause de ce regroupement que les producteurs ici ont une meilleure capacité de négocier pour que le consommateur en même temps paie un juste prix», ce qui fait en bout de ligne que «tout le monde dans la chaîne touche un prix juste pour ce qu'il fait dans la chaîne» (E29). Et c'est la collectivité qui en profite: «On favorise le développement local, on donne un revenu aux producteurs locaux, puis on leur donne la possibilité d'avoir plus envie de rester en milieu rural.» (E17)

Jean-Baptiste Plésir, président de l'association paysanne Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH), exprime ce que représente l'approvisionnement local à Rivière-Froide: «L'objectif, c'est d'augmenter la capacité de niveau de vie des paysans qui est bien trop bas, pour retenir les paysans chez eux et ne pas venir dans les grandes villes construire des bidonvilles.» (AGLA Médias, 2017, 2 min 59 s) La situation géographique de Rivière-Froide rend toutefois plus complexe l'émergence d'un marché local. Le territoire est vraiment en zone périurbaine. La proximité des marchés où les denrées étrangères sont vendues à moindre coût fait en sorte que l'achat de produits locaux n'est pas nécessairement avantageux pour les femmes. Cependant, les produits d'importation sont davantage soumis à l'inflation et le développement de l'achat de produits locaux a des avantages à long terme. L'extension du programme LSGT à ce territoire devrait favoriser l'appropriation du concept d'«économie circulaire» et son adaptation à la situation particulière de la communauté.

Selon un informateur de Labrousse, le fait de s'approvisionner auprès de sources locales fait bien plus que de stimuler l'économie de la région, ça insuffle un vent de fierté chez les paysannes et paysans regroupés autour de la FOPADES, puisque ce sont leurs produits qui nourrissent les familles et les enfants de Labrousse: *«En même temps, tout ne peut pas être produit localement. Le poisson, par exemple, est acheté à Miragoâne, mais l'origine locale s'applique à "tout ce qui est cultivé en Haïti."»* (EG5) Demeure le défi que les productions de la FOPADES puissent dépasser le niveau local, comme l'exprime cette participante à une entrevue de groupe: *«J'aimerais que nous ayons un réseau d'échanges commerciaux pour vendre nos produits. Si nous ne vendons nos produits qu'à Labrousse, nous n'allons pas les valoriser. J'aimerais que nos produits se vendent sur le marché national et même international.»* (EG1)

Le marché local est intéressant et pourrait être renforcé en faisant, par exemple, la promotion du tourisme écologique et de montagne. Mais cela ne suffira pas pour assurer à long terme le financement du coût des repas des enfants et des écoliers, écolières. L'UPA DI et la FODES-5 aident les organisations à développer cette expérience de création d'un marché local, mais sa pérennité dépendra de la capacité de la FOPADES à plaider auprès de l'État l'ouverture des marchés qui relèvent de ses compétences: les écoles, les centres hospitaliers, les centres d'asile, les centres carcéraux, les foires agroartisanales à l'occasion du 1^{er} mai, de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre), des fêtes patronales, etc. Une démarche de création d'espaces de discussion, de tables de concertation, est importante pour promouvoir des concepts de «co-construction» et «co-production» dans une perspective de développement de l'ESS.

4. Le projet des cuisines collectives et des cantines scolaires

L'idée des cuisines collectives est une venue de l'UPA DI et les groupes de femmes soutenues par la FODES-5 l'ont mise en route. Pour l'UPA DI, dont la compétence première est l'agriculture, le projet présente un caractère de nouveauté:

Ce projet-là, pour nous, c'est un projet pilote. C'est de voir dans quelle mesure le projet va réussir et c'est de là aussi qu'est venu l'intérêt de faire participer le GESQ, de documenter ce processus-là, parce que pour nous, c'était nouveau de développer cette approche, de cette façon avec les cantines scolaires, les enfants, la santé, la nutrition, la production agricole. Ça, c'était relativement nouveau. (E1)

Les responsables à Labrousse ont mesuré auprès des femmes l'intérêt et la possibilité de s'y associer :

On allait voir les personnes qui seraient intéressées, les groupes de femmes, afin de voir si c'était une chose qui pourrait marcher. Au début, ce n'est pas facile de les convaincre. Au fur et à mesure avec l'expérience et le temps, on s'est rendu compte que c'est possible. Je pense que depuis bientôt deux ans qu'on fait l'expérience, ça marche et ça aide la communauté à avancer. (E5)

Parmi les contraintes identifiées au départ, quelques-uns ont évoqué les réticences de certains membres des communautés concernées face au concept de « cuisine collective » : *« Ils sont trop sceptiques. »* (E5) Mais il y a aussi les conditions économiques qui freinent : *« Et puis la question de la précarité des revenus... Avec le concept de cuisine collective, c'est que tout le monde vient avec leur contribution. Souvent et même très souvent, la famille paysanne n'a pas vraiment de cash pour apporter. »* (E5) Dans la région, les sources de revenu pour les femmes sont rares et la cotisation requise pour participer à la cuisine collective représente un défi financier : *« Nous avons fait de petits commerces, tout de rien, pas grand-chose, peu de choses. C'est-à-dire que nous n'avons pas un gros revenu. Si nous avions plus d'argent, nous aurions augmenté la cotisation, mais nous n'en avons pas. Nous avons très peu d'argent. »* (EG6) Cet enjeu de disponibilité du financement pour les achats de groupe soulève l'importance d'offrir aux femmes des activités génératrices de revenus. C'est pourquoi le déploiement des cuisines collectives s'est fait en association avec la mise en place des cantines scolaires qui achètent les portions produites par les femmes qui cuisinent collectivement. Elles profitent des installations mises en place pour les cuisines collectives et en tirent des revenus pour leur famille : *« Il y a une partie d'entre elles qui ne peuvent pas payer parce qu'elles ne gagnent rien, parce qu'elles ne travaillent pas. C'est seulement la cantine scolaire, c'est avec ça, ces bénéfices-là qu'elles utilisent pour donner leur contribution à la cuisine. »* (EG4) Comme le souligne Édith Gaston, l'animatrice de la cantine scolaire à Rivière-Froide, ce revenu est une source d'estime de soi : *« Lorsqu'on dit à quelqu'un "je ne serai pas là demain, je travaille", ça nous rend fières. Cela nous a valorisées aussi au vu de notre mari, de nos enfants et aussi de nos voisins. »* (AGLA Médias, 2017, 8 min 30 s)

Une autre forme de contribution, ce sont les produits domestiques : *« Parce que nous apportons aussi des choses de chez nous. Quelle que soit la recette, nous trouverons des choses chez nous. La cotisation servira à acheter ce qui manque. »* (EG6) Elles sont habitées par l'espoir de voir les jardins qu'elles cultivent en bordure de leurs maisons produire davantage pour réduire la part qu'elles doivent acheter. Mais depuis cinq ans, la sécheresse fait en sorte que les jardins produisent peu. D'où l'importance *« de travailler avec les producteurs [et] de leur permettre de dégager davantage de revenus au niveau de leur exploitation agricole »* (E1). Du côté des cuisines collectives

s'imposent à plus long terme des conditions comme l'implication des autorités politiques locales dont celle du Conseil d'administration des sections communales (CASEC) de même que celle des autorités politiques nationales responsables des politiques publiques en soutien au développement local et à l'agriculture de proximité (E5), mais aussi aux cantines scolaires, comme l'a montré le chapitre 3. Il faut aussi provoquer des changements dans l'aide publique internationale, dont les façons de faire actuelles, pour répondre aux besoins de la population, ne favorisent pas l'approvisionnement local. La FOPADES doit rejoindre d'autres organisations paysannes haïtiennes sur l'enjeu de la souveraineté alimentaire et sur la création d'espaces de discussion avec l'État et les agences internationales.

5. Des politiques qui sont axées sur la souveraineté alimentaire

« On veut démontrer au Programme alimentaire mondial et aux autres bailleurs qu'on est capables de développer une approche intégrée et circulaire qui lie à la fois développement agricole, cantines scolaires et éducation de l'enfant. » (E1) Pour y arriver, il faut faire la démonstration des effets du programme sur les enfants :

On aimerait envoyer des gens sur le terrain pour qu'ils soient capables de mesurer d'une autre façon l'impact de ce projet sur les enfants. Je vous donne un exemple : on aimerait qu'ils puissent rencontrer les directions d'école, avoir les résultats scolaires des enfants avant et après, ou pendant qu'ils ont accès à ces repas. (E1)

On pourrait aussi mesurer les effets sur la santé en mettant à contribution des médecins de l'Université de Sherbrooke qui collaborent avec la FODES-5.

Une telle négociation avec le PAM ne va pas de soi puisque cet organisme remplit sa mission en s'approvisionnant au coût le plus bas possible et pratique ainsi une forme de dumping de denrées alimentaires provenant de producteurs subventionnés du Canada et des États-Unis. Un projet pilote comme le Projet d'ESS devrait soulever quelques questions fondamentales pour le gouvernement du Canada dont la contribution au financement des activités du PAM en Haïti est importante.

Pour la République d'Haïti, le Programme national de cantines scolaires (PNCS) est pertinent et inspirant, parce qu'il met le cap sur la souveraineté alimentaire avec son objectif de « soutien à l'économie locale » (République d'Haïti, 2016, p. 15) pour répondre aux besoins alimentaires des jeunes :

La VISION du gouvernement haïtien [...] est d'assurer que tous les enfants scolarisés jouissent d'une bonne santé nutritionnelle nécessaire à l'apprentissage grâce à la fourniture d'une alimentation complémentaire saine et équilibrée dans les écoles, préparée avec des produits quasi exclusivement locaux et respectant les normes nutritionnelles afin que la faim ne constitue pas une barrière à l'éducation. (République d'Haïti, 2016, p. 11)

Il est impératif que la FODES-5 et les fédérations paysannes haïtiennes puissent se saisir de cet enjeu politique et utilisent ce rapport de recherche pour interpeller le PNCS et le PAM (E23). L'UPA DI et les organisations canadiennes de coopération internationale doivent en faire autant auprès de l'ambassade canadienne à Port-au-Prince et du gouvernement du Canada (E29).

Conclusion

L'amélioration des rendements de la production en favorisant l'acquisition de savoir-faire dans le cadre d'un partage de paysan à paysan et la formation d'organisations paysannes permettent aux paysans haïtiens de dégager des surplus et de sortir d'une agriculture de subsistance. Ces surplus ont toutefois besoin d'un marché pour se transformer en revenu. La création d'un marché local constitue la base d'une économie génératrice de revenus. Les cuisines collectives sont un maillon de cette boucle en favorisant une source de revenu pour des femmes regroupées pour préparer les portions des cantines scolaires. Une fois acquis les équipements de base du groupe de cuisine collective, la préparation collective de repas nutritifs établit des liens de coopération entre les femmes et devient la base d'une activité génératrice de revenus qu'elles peuvent consacrer à l'amélioration de l'alimentation familiale. Cette activité leur fournit même les moyens de développer une activité de traiteur pour répondre à des besoins collectifs comme les fêtes communales ou autres.

L'utilisation de produits locaux pour les cantines scolaires offre le double avantage de contribuer à ce marché de premier niveau et d'améliorer l'alimentation des enfants. On peut aussi espérer qu'avec cet apport nutritionnel non seulement «la faim ne constitue pas une barrière à l'éducation» (République d'Haïti, 2016, p. 11), mais aussi que l'on puisse en plus constater une amélioration des résultats scolaires. Il serait intéressant qu'une recherche vouée à cet objectif permette d'en faire la démonstration.

Bref, l'économie circulaire que souhaite développer l'UPA DI avec ses partenaires haïtiens participe à la construction d'un marché de premier niveau pour l'agriculture paysanne. Sur cette base locale d'échange, les producteurs peuvent générer des revenus et même se donner les moyens

d'accéder aux marchés régionaux et national pour écouler leurs surplus. Un tel apport de richesse dans la communauté est une condition nécessaire pour dépasser la sécurité alimentaire qu'offrent les cantines scolaires, pour instaurer une véritable souveraineté alimentaire pour toute la population d'un territoire. Il n'est donc pas accessoire que les groupes de femmes engagées dans les cantines scolaires, avec les organisations paysannes auxquelles elles sont associées, aient la possibilité de s'inscrire dans des réseaux haïtiens d'organisations paysannes et d'ESS. De tels

réseaux de soutien formels et informels [offrent] la possibilité de : partager des renseignements, notamment sur les occasions ; tirer avantage des occasions de mentorat, mettre des ressources en commun, tirer profit de ses actifs partagés et déterminer conjointement des occasions ; promouvoir auprès des décideurs et autres figures d'autorité nos intérêts communs ; établir des partenariats commerciaux transfrontaliers (Haan, 2016, p. 19).

Bref, les acteurs du Projet d'ESS ont tout à gagner en se donnant les moyens de changer d'échelle en développant des réseaux de solidarité locale, régionale et nationale. C'est un passage obligé pour sortir de la marge et avoir les moyens de revendiquer un soutien public à la hauteur de leur contribution à l'établissement d'une base d'autonomie économique. C'est un passage obligé pour mettre en place un modèle de développement économique solidaire.

Bibliographie

- AGLA Médias (2017). *L'économie circulaire en Haïti* [film documentaire], Production Union des producteurs agricoles – Développement international, (10 minutes).
- Altieri, M. A. et C. I. Nicholls (2010). « Agro ecología: Potenciando la agricultura campesina para revertir el hambre y la inseguridad alimentaria en el mundo », *Revista de Economía Crítica*, n° 10, segundo semestre, p. 62-74.
- Beauregard-Langelier, H. (2016). *L'économie circulaire au service de la sécurité alimentaire*, présentation dans le cadre du Forum social mondial, août, 10 diapositives et commentaires d'accompagnement.
- Doucet, C., L. Favreau et R. Lachapelle (2010). *Pour répondre à la crise alimentaire mondiale, la souveraineté alimentaire*, 5^e édition de l'Université du Groupe d'économie solidaire du Québec, Estrie – Centre d'arts d'Orford, Groupe d'économie solidaire du Québec – Coopérative de développement régional Estrie – Confédération syndicale internationale – Union des producteurs agricoles – Développement international Estrie.
- Favreau, L. et E. Molina (2014). *La solidarité internationale du mouvement des agriculteurs québécois. L'expérience de l'organisation UPA Développement international*, Chaire de recherche en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais.

- Haan, A. de (2016). *Améliorer la productivité des entreprises appartenant à des femmes. Synthèse des stratégies concluantes et proposition d'un programme de recherche*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international.
- Herbel, D., E. Crowley et N. Ourabah Haddad (2013). *Des institutions rurales innovantes pour améliorer la sécurité alimentaire*, Fonds international de développement agricole – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Lachapelle, R. et N. McSween (2014). *Transformer l'agroalimentaire pour nourrir la planète. Rapport de l'Université d'été 2013*, Groupe d'économie solidaire du Québec, septembre.
- Nyéléni (2007). *Déclaration de Nyéléni*, Village de Nyéléni, Sélingué, Mali, 27 février.
- Organisation des Nations Unies (ONU) (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)*, <http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Organisation des Nations Unies (ONU) (1966). *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)*, vol. 993, n° 14531.
- République d'Haïti (2016). *Politique et stratégie nationales d'alimentation scolaire (PSNAS)*, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Programme national de cantines scolaires, janvier.
- Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2009). *Entre fracture agricole et désordre alimentaire. Le choix de la souveraineté alimentaire*, n° 4, janvier.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2016). *Le Canada, un acteur conjuguant innovation et synergie dans la coopération*, mémoire présenté par l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) dans le cadre de la consultation d'Affaires mondiales Canada (AMC), juillet.
- Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) (2018). *Les Savoirs des gens de la terre (LSGT) en Haïti*, <<http://www.upadi-agri.org/les-savoirs-des-gens-de-la-terre-lsgt-en-haiti/>>, consulté le 2 mai 2018.

6

UNE EXPÉRIENCE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR LES FEMMES ET POUR LES ENFANTS

Irdèle Lubin et Stéphanie Tourillon-Gingras

La réalité haïtienne est chargée de pratiques de solidarité, les unes plus connues que les autres. Dans le milieu rural comme dans certains quartiers populaires urbains, ces pratiques prennent différentes formes. On a, en exemple, les échanges de plats. En effet, il est de coutume d'envoyer un bol de nourriture chez les voisins les plus proches avec lesquels on entretient de bons rapports. Ces voisins aussi peuvent vous envoyer un bol de nourriture en retour. Il arrive également qu'après une rencontre, une fête d'anniversaire, de première communion ou encore un mariage, par exemple, certains amis, parents ou invités emportent de la nourriture chez eux. Dans beaucoup de demeures, il existe encore de gros chaudrons qualifiés de « *lafanmi* » (la famille). Ces chaudrons sont souvent utilisés lorsqu'on veut préparer à manger pour beaucoup de gens incluant les parents éloignés, les amis et les voisins. Ces gros chaudrons de nourriture se préparent à certaines dates, tels le 1^{er} et le 2 janvier – jour de l'indépendance du pays et jour des aïeux, les trois derniers jours de la semaine sainte

débouchant sur la fête de Pâques –, époque correspondant à la période de la tenue dans les campagnes de manifestations socioreligieuses connues sous le nom de *rara*¹.

Le parler haïtien est aussi riche de proverbes qui encouragent le vivre-ensemble ou le partage de ce que l'on a : *manje kwit pa gen met* («la nourriture n'appartient à personne»); *si gen pou youn, gen pou de* («s'il y en a pour un, il y en a pour deux»). Malgré ces aspects fondamentaux qui caractérisent et colorent la société haïtienne, certaines pratiques ne sont pas vraiment connues ni encouragées. Par exemple, cuisiner collectivement dans le but de nourrir les membres de plusieurs familles sur une base régulière ne relève pas vraiment de la pratique haïtienne. D'ailleurs, certaines croyances populaires s'y opposent. En effet, on apprend dans la famille que «l'on ne doit pas raconter ses problèmes aux autres, que les linges sales se lavent en famille, que les autres n'ont pas besoin de savoir que l'on se nourrit mal parce qu'on n'a pas grand-chose». Dans le cadre de notre recherche, des acteurs impliqués dans le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS) ont très bien illustré ces croyances : «*S'ils n'ont qu'une patate bouillie à manger, personne n'a besoin de savoir qu'ils la mangent sans l'éplucher*².» (E11 et E12) Malgré cela, la recherche évaluative du Projet d'ESS nous a conduits vers des expériences de cuisine collective qui viennent bousculer ces croyances. Par ailleurs, une exploration du concept de «cuisine collective», qui reste peu connu en Haïti, a tout de même révélé que plusieurs expériences témoignent de certaines pratiques de partages collectifs de plats en Haïti (Lubin, 2017), telles qu'élaborées au chapitre 3. Néanmoins, nous avons vu au chapitre 1 que le Projet d'ESS, avec ses activités de cuisines collectives, fut réfléchi et conçu au Québec, ce qui a favorisé l'expérimentation d'un mode de solidarité peu ou pas connu antérieurement, du moins dans les deux régions où le projet fut implanté. En outre, il faut garder à l'esprit que la plupart des organisations non gouvernementales (ONG) fonctionnent par projets et que ces projets prennent fin lorsque le financement arrive à échéance (Lahens, 2014; Pélissier, 2013). Il est donc important de consigner les expériences qui en découlent, afin de tirer des leçons pour l'avenir et de favoriser leur appropriation.

-
1. Selon l'ethnologue haïtien Dautruche (2011, p. 123), le terme *rara* fait référence «à des fêtes traditionnelles haïtiennes commençant le lendemain du mercredi des Cendres et finissant le lundi de Pâques, soit durant la période du carême chrétien. Les manifestations sont animées par les bandes de Rara, généralement dans la rue, et rassemblent une immense foule dansant et chantant au rythme du tambour, l'instrument central de la musique rara».
 2. Cela veut dire que quand la situation est difficile, on mange la patate bouillie sans l'éplucher. Dans de telles circonstances, personne ne doit le savoir.

À la lumière du concept de capabilité de Amartya Sen, on se propose, dans ce chapitre, de consigner l'expérience des cuisines collectives réalisées à Labrousse et à Rivière-Froide, en Haïti. L'expérience a lieu dans le cadre de l'organisation Fondation pour le développement économique et social (FODES-5) à Labrousse et dans celui de l'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH) à Rivière-Froide. Le premier chapitre de ce rapport de recherche a déjà fourni des informations sur les endroits où a lieu l'expérience de la cuisine collective. On ne les reprendra pas ici.

Trois questions orientent ce chapitre : quels sont les éléments que l'on peut identifier comme relevant de la capabilité des femmes et des enfants qui ont vécu directement ou indirectement l'expérience des cuisines collectives ou des cantines scolaires dans le cadre de ces projets ? Comment ces capabilités peuvent-elles contribuer au développement ou à la pérennisation des cuisines collectives en Haïti ? Quelles en sont les limites ?

Le chapitre comprend six points. Il commence par une précision du concept de capabilité ; il poursuit avec une mise au point sur la réalisation des cuisines collectives. Au point suivant, il présente les doutes et les réticences qui émaillent l'expérience des cuisines collectives dans les premiers moments. Le point 4 présente la cuisine collective comme une occasion pour favoriser l'*empowerment* et les capacités des femmes et des enfants. Le cinquième point rend compte de la place de la femme rurale dans la famille dans le cadre de la cuisine collective. Enfin, le sixième point présente quelques éléments identifiés comme signes de la capabilité ou de l'*empowerment* des femmes et des enfants qui ont vécu l'expérience afin de voir si ces éléments ont permis l'avancement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires où s'est déroulé le projet. Pour ce faire, nous porterons notre regard sur certains référents culturels, sur le cadre organisationnel et sur la démarche du projet ainsi que les conditions qui permettraient à ces femmes de profiter de l'expérience des cuisines collectives pour avancer dans certains projets personnels ou de groupe.

1. Capabilité, de quoi est-il question ici (précisions conceptuelles) ?

Des organisations de femmes ont vécu l'expérience des cuisines collectives. En raison du rôle prépondérant que jouent les femmes dans la famille haïtienne « *fanm poto mitan*³ » (« la femme est le pilier du foyer »), les autres membres de leur famille – notamment les enfants – se trouvent

3. Nous reviendrons plus loin sur la question des « *fanm poto mitan* » en Haïti.

aussi influencés, d'une certaine manière, par les cuisines collectives. Se référant au concept de capabilité, on observe et on identifie, à travers diverses entrevues, des comportements et des commentaires importants à mettre en exergue. Néanmoins, pour mieux avancer, nous devons nous arrêter un moment sur le concept de capabilité. Il ne s'agit pas d'en faire une présentation très détaillée, puisque le deuxième chapitre de ce livre a déjà fourni des pistes intéressantes en ce sens. Il s'agit ici d'apporter une brève précision sur ce concept de capabilité, en faisant un lien avec certains concepts qui lui sont proches pour faciliter sa compréhension. Dès les premières moutures du projet d'évaluation, il a été question de recourir au concept de capabilité (Groupe d'économie solidaire du Québec [GESQ], 2014). Il s'agit d'un concept qui a été mis à contribution pour mettre en lumière l'atteinte des objectifs du projet (GESQ, 2016). Pour mieux approcher le concept de capabilité, il faut souligner qu'il est lié à la question de la pauvreté et à la quête du bien-être. En effet, on convient que lorsque les inégalités sociales s'accroissent démesurément, que les rapports de domination persistent, marquent et délimitent les couches sociales, tout cela a comme conséquence l'agrandissement du fossé entre riches et pauvres. Toutefois, on sait aussi que les membres de la population recourent à toutes sortes de stratégies de survie pour répondre aux défis de la pauvreté et de ses conséquences. Le premier chapitre de ce livre, notamment au point présentant quelques informations sur la FODES-5 et l'EPPMH, en dit long sur la situation de grande précarité qui sévit dans les deux zones où a lieu l'expérience des cuisines collectives: on y constate une grande vulnérabilité sur les plans social, environnemental, économique, etc. L'accès aux services sociaux de base est très limité (Midy, 2011). On ne peut, dans de telles circonstances, parler, en Haïti, de société juste ou décente. Il n'est pas nécessaire de reprendre les études sur la pauvreté qui ne se comptent plus d'ailleurs. Il n'est pas non plus nécessaire de reprendre les diverses explications et propositions pour sortir de la pauvreté.

Certains concepts, tels l'«autonomie» et l'«*empowerment*», facilitent la compréhension de la capabilité. L'autonomie renvoie à toutes les décisions prises par les femmes sans influence de personnes externes au groupe pour réaliser les activités liées à la cuisine collective. L'ensemble de ces décisions permet aux femmes d'adapter la cuisine collective à leur propre réalité. Comme le souligne Lubin (2007, p. 72), «c'est une autonomie qui s'est construite à travers des liens». En effet, les femmes ont su s'organiser en faisant des choix de menus, de personnes dans le groupe à qui confier des tâches spécifiques, d'organisation de l'espace afin d'atteindre le but de chaque séance qui n'est autre que la cuisson d'un plat qui plaît à la fois à chacune et à tout le monde. De séance en séance, elles ont construit de manière autonome cet espace qui a créé une nouvelle dynamique dans la zone. L'autonomie dont il est question ici n'est pas individuelle. C'est une

autonomie hétéronome⁴ construite à partir de la capacité développée par les femmes pour réaliser chaque séance et faire durer la cuisine collective qui a provoqué toute une effervescence dans la zone quand on considère les résistances au début du projet. En ce sens, l'autonomie des femmes à travers leur organisation se rapproche du concept de capabilité.

Quant à l'*empowerment*, il s'agit, selon Ninacs (2008, p.14), de «la succession d'étapes par lesquelles un individu ou une collectivité s'approprie le pouvoir ainsi que la capacité de l'exercer de façon autonome». Les femmes participant au projet ou leur organisation ont dû mettre en place, de manière autonome, une série de mesures pour arrimer le modèle des cuisines collectives à leur intérêt et aux spécificités des territoires de Labrousse et de Rivière-Froide. Cette manière de prendre du pouvoir, individuellement ou collectivement, est de l'*empowerment* et rejoint aisément l'autonomie hétéronome telle que présentée antérieurement. Ces deux concepts – *empowerment* et *autonomie hétéronome* – sont très proches; ils permettent de mieux faire atterrir le concept de capabilité.

Amartya Sen (2012) propose la capabilité afin de mieux apprécier tout ce que l'être humain met en œuvre pour prendre des décisions et mieux organiser sa vie. Il met l'accent sur les capacités développées par les populations, la débrouillardise dont elles font preuve, la liberté qu'elles ont de faire des choix ou des combinaisons diverses pour leur vie et s'attardent sur les éléments matériels dont elles disposent comme personnes autonomes, et pas seulement sur les éléments qu'elles détiennent suivant l'approche de l'utilitarisme. Dans un contexte de pauvreté, cette dernière fait la promotion de la distribution de biens et services aux personnes afin de respecter leurs droits. Sen (2012) n'est pas de cet avis. Cette manière de procéder ne peut pas permettre, ni faciliter, à l'être humain de vivre dans le respect de sa personne. L'être humain peut organiser et vivre dignement en toute liberté dans un contexte de pauvreté. C'est de cette critique de la théorie du bien-être et de l'utilitarisme qu'est né le concept de capabilité. Amartya Sen le définit comme la possibilité effective qu'a un individu de choisir diverses combinaisons d'accomplissement de soi. Selon lui,

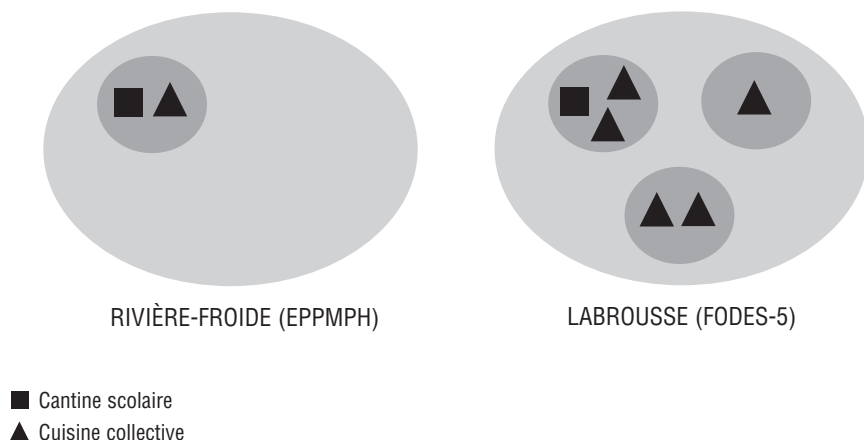
ni la garantie de droits égaux ni la distribution d'un panier égal de biens premiers ne suffisent pour assurer aux individus une liberté réelle, car les individus ont des besoins variables et une inégale capacité à convertir ces biens premiers en fonctionnement. Dès lors, si l'enjeu est d'assurer à chacun une liberté égale, ce qu'il convient de distribuer également ne sont pas des biens premiers, mais des *capabilités* (Sen, 1992, dans Garrau, 2013, p. 144).

4. C'est-à-dire une autonomie qui reste toujours encadrée dans des liens de dépendance vis-à-vis la famille et la communauté.

Ainsi, au lieu de distribuer des biens périssables aux individus, il est préférable de les mettre en condition pour qu'ils puissent arranger et organiser leur vie de manière libre et autonome. Même dans un contexte de pauvreté, ils sont capables de le faire. La capacité rejoint l'*empowerment* et l'autonomie. Réunis ensemble, ces trois concepts permettent de mieux élucider des aspects jusque-là peu considérés dans la compréhension de la pauvreté et des propositions sur le bien-être. L'utilitarisme ne permettra pas, selon l'approche des capacités, de vaincre la pauvreté. Telle que présentée par Sen, la compréhension de la capacité permet de considérer l'être humain sous un angle plutôt universel. En proposant le modèle des cuisines collectives à Labrousse et à Rivière-Froide, les concepteurs du Projet d'ESS acceptent l'idée que les conditions d'existence y sont difficiles; que la pauvreté est omniprésente, mais qu'en dépit de cela, les gens, particulièrement les femmes, sont capables de s'approprier le projet à leur profit ou à celui de leur famille. Elles l'utiliseront, espèrent-ils, pour développer des capacités qui leur permettront d'aller plus loin. La capacité telle que proposée par Sen (2012) ne touche pas de manière spécifique l'aspect de groupe ou de communauté. Dans le cadre du Projet d'ESS, la capacité, l'autonomie hétéronome et l'*empowerment* renvoient à des considérations sous les angles à la fois individuel, groupal et communautaire. En effet, il s'agit d'un projet d'ESS. La cuisine collective proposée à Labrousse et à Rivière-Froide, espère-t-on, doit favoriser et encourager le développement de l'ESS en Haïti. Ce qui amène à identifier et à s'interroger sur les changements importants à signaler dans le cas des femmes et des enfants qui ont vécu directement ou indirectement l'expérience de la cuisine collective ou de la cantine scolaire. En quoi ce vécu pourra-t-il contribuer au développement de l'ESS ou des personnes concernées dans ce projet? Quels sont les obstacles au maintien du développement de la cuisine collective et, par ricochet, au développement social et économique des femmes et des enfants qui ont vécu l'expérience?

2. Mise au point concernant les activités de cuisines collectives et de cantines scolaires

Commençons par préciser que le Projet d'ESS se décline sur deux territoires distincts (Labrousse et Rivière-Froide) et en deux activités: les cuisines collectives et les cantines scolaires. Comme l'illustre la figure 6.1, au moment de la recherche, le Projet d'ESS comptait six groupes de cuisines collectives, et deux de cantines scolaires.

Figure 6.1**Les activités de cuisines collectives et de cantines scolaires**

Source: Tourillon-Gingras, 2016.

Dans la région de Labrousse, deux groupements de femmes (Femmes Étincelles et Union des Femmes Sixième Jamais-Vu) ont, au fil du temps, créé deux groupes de cuisines collectives au fur et à mesure que des femmes démontraient leur intérêt de participer à l'activité. En moyenne, les groupes de cuisines collectives rassemblent de 10 à 20 femmes⁵.

Toutes les femmes impliquées dans le Projet d'ESS se connaissaient avant de s'y engager. À Rivière-Froide, les dix femmes de la cantine scolaire, qui se réunissent également une fois par mois pour faire la cuisine collective, sont membres de l'EPPMPH. Dans la région de Labrousse, les femmes impliquées dans le projet se divisent en trois groupements qui existaient avant l'arrivée du Projet d'ESS: Femmes Actives, Femmes Étincelles et Union des Femmes Sixième Jamais-Vu. D'ailleurs, ce sont les femmes du groupement Femmes Étincelles qui sont engagées dans la cantine scolaire⁶. Elles y sont en tout une vingtaine, divisées en deux sous-groupes qui alternent de semaine en semaine, afin de permettre à un plus grand

5. À Jamais-Vu, dans la région où se trouve Labrousse, deux hommes participent également aux cuisines collectives. Ils sont chargés des petits et grands travaux, comme porter les chaudières lourdes ou aménager les routes après la pluie (EG8).

6. Le groupement Femmes Actives est aussi impliqué dans une cantine scolaire à l'école Bon Samaritain sur le territoire de Labrousse, mais cette cantine, financée par L'Œuvre Léger, ne fait pas partie comme telle du Projet d'ESS.

nombre de femmes (et de familles) de profiter des bénéfices de l'expérience. En effet, les femmes qui s'impliquent dans la cantine scolaire gagnent un salaire. Cela représente un atout favorable qui leur permet de contribuer plus facilement, sur le plan financier, pour leur participation à la cuisine collective. Celles qui ne participent qu'aux cuisines collectives pratiquent, pour la plupart, des « petits métiers ». Plusieurs sont de petites marchandes. Leurs moyens sont plutôt limités et leur situation reste précaire (Institut haïtien de statistique et d'informatique [IHSI], 2010) : « *Nous faisons des petits commerces, tout de rien, pas grande chose, peu de chose. C'est-à-dire nous n'avons pas un gros revenu* » (EG6), nous disait l'une d'entre elles. « *Il y a des gens qui font de petites économies. Il y en a aussi qui vendent de l'huile de ricin, racontait une autre, il y en a qui fabriquent du charbon de bois, la corde et le tressage.* » (EG8)

Les deux groupes de femmes de Labrousse qui utilisent l'espace de la cantine scolaire pour la cuisine collective fonctionnent, d'après les observations que nous avons faites, dans un espace plutôt calme et adapté (Tourillon-Gingras, 2016). En effet, elles ont déjà une connaissance de l'emplacement de tous les objets et leur matériel de cuisine est sur place. C'est un milieu neutre où les femmes se disent être à l'aise (EG4). D'ailleurs, elles se trouvent déjà sur place le jour de la cuisine collective puisqu'elles y ont préparé les repas de la cantine scolaire plus tôt en journée (Tourillon-Gingras, 2016). Quant aux femmes des deux groupes de cuisines collectives associés au groupement Union des Femmes Sixième Jamais-Vu, elles utilisent la cuisine adjacente à l'église du quartier. Puisque certaines d'entre elles font partie du comité de l'église, on leur prête le local gratuitement. Toutefois, tous les groupes de femmes impliqués dans le Projet d'ESS n'ont pas cette opportunité. Les autres doivent se déplacer avec leur matériel de cuisine et s'accommoder suivant l'espace où elles se trouvent les jours de cuisine collective. D'ailleurs, pour deux groupes, l'isolement et le manque de soutien constituèrent un obstacle majeur au fonctionnement des cuisines collectives qui, pour l'une (à Dufresnay), n'a jamais pu véritablement prendre son envol, alors que l'autre (à Rivière-Froide) y arrive avec difficulté.

Un autre fait important à préciser est le suivant. Labrousse est une petite communauté rurale où tout le monde se connaît. Comme mentionné précédemment, les femmes impliquées dans le Projet d'ESS se trouvaient déjà en association avant la cuisine collective. Par contre, le secteur de Rivière-Froide est dorénavant considéré comme une zone périurbaine. Sa population a augmenté de façon exponentielle depuis le tremblement de terre (E11 et E12). Les femmes se connaissaient, étant membres de l'EPPMPH, mais l'initiative de faire un groupement de femmes n'est venue qu'avec le Projet d'ESS. De plus, étant située en périphérie de Port-au-Prince, Rivière-Froide subit davantage les effets de l'inflation et de la concurrence

des denrées étrangères. Les bénéfices que les femmes parviennent à retirer de la cantine scolaire s'amointrissent de mois en mois, au fur et à mesure que l'inflation augmente. Le salaire qu'elles obtiennent grâce au projet n'est donc pas suffisant pour répondre aux besoins financiers de leur famille. Comme le rapportaient en entrevue des membres de l'EPPMPH, *«c'est difficile pour elles, elles m'ont dit que cela nécessite beaucoup d'efforts pour qu'il reste un peu d'argent après les achats. Elles n'arrivent pas vraiment à trouver un bénéfice pour le travail qu'elles effectuent»* (E11 et E12).

Par ailleurs, la cantine scolaire occupe une grande partie de la journée des femmes qui y travaillent. Ces dernières ne trouvent plus de temps pour faire d'autres activités génératrices de revenus. Alors qu'avant le Projet d'ESS, elles pratiquaient un «petit métier», elles ne peuvent dorénavant plus le faire par manque de temps: *«Parfois, nous allions au marché. Mais, à cause de la cantine scolaire nous ne pouvons plus y aller, en plus nous avons des enfants à l'école, en rentrant ils doivent trouver quelque chose à manger. Nous n'avons plus le temps de faire d'autres activités génératrices de revenu.»* (EG7) De ce fait, la participation des femmes de Rivière-Froide à la cuisine collective a dû être réduite, puisqu'elles n'ont pas les moyens de se regrouper aussi souvent qu'elles le souhaiteraient. Le manque de moyens financiers des femmes de Rivière-Froide entraîne un autre problème: elles ne parviennent pas à acheter suffisamment d'aliments leur permettant de nourrir toute leur famille une fois le soir venu. Ainsi, en plus d'avoir passé la journée à cuisiner entre elles, les femmes doivent également préparer un repas pour leurs enfants, puisque *«la nourriture apportée n'assouvit pas leur faim»* (EG7). Outre les dimensions sociales et économiques, on peut penser qu'il aurait été préférable que les femmes de Rivière-Froide puissent tirer un avantage pratique des installations de la cuisine de l'EPPMPH construites à la suite du tremblement de terre de 2010. Malheureusement, il n'en est rien. Aux dires des femmes, l'espace est trop restreint pour qu'elles puissent y laisser leurs ustensiles et matériel de cuisine. Il leur faut donc les transporter chaque journée de cuisine collective, en plus de l'eau et du charbon (EG7). Ces installations ne servent donc pour l'instant qu'une fois par mois tout au plus, lorsqu'elles se rassemblent pour la cuisine collective. Finalement, un facteur explicatif important de l'écart entre les réalités de Labrousse et de Rivière-Froide fait référence aux rapports parfois difficiles et inégalitaires entre les deux organisations locales chargées de soutenir les femmes dans l'élaboration et la réalisation des activités de cuisine collective (FODES-5 et EPPMPH), comme abordés au chapitre 4.

Une dernière mise au point s'avère encore nécessaire. Le Projet d'ESS s'inscrit en continuité avec le programme Les Savoirs des gens de la terre (LSGT) de l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI), développé avec la FODES-5 depuis 2009. Puisqu'il est question ici de processus d'autonomie hétéronome, d'*empowerment* et

de développement des capacités, il devient difficile de tracer des limites claires entre les retombées des différents projets mis sur pied à Labrousse dans lesquels les femmes sont impliquées. Notons d'ailleurs que certaines d'entre elles participent à plusieurs de ces projets.

3. L'établissement des cuisines collectives en Haïti : doutes et réticences des acteurs et actrices

Comme abordée dans le chapitre 1, l'idée de mettre sur pied des cuisines collectives en Haïti fut inspirée par le GESQ et conçue par l'UPA DI en 2013. En septembre 2014, lors de la mission de démarrage, un représentant de l'UPA DI accompagné des représentants de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies (AQANU), d'Agro-Paix et des Cuisine et vie collectives Saint-Roch (CVCSR), présente le projet aux dirigeants des organisations locales partenaires en Haïti, la FODES-5 et l'EPPMPH. Au départ, les dirigeants de la FODES-5 et de l'EPPMPH ont fait part de leurs réserves face à la réussite du projet. Plusieurs raisons ont été soulevées : la culture, la pauvreté, les habitudes, etc. Selon des acteurs québécois qui étaient présents lors de la mission de démarrage, les organisations locales démontraient peu d'intérêt pour le projet : *« Ça marchera pas, ça fonctionnera pas ce projet-là. Puis, c'est impossible d'après la culture haïtienne que ça fonctionne. »* (E17) Soulignons d'ailleurs que les organisations locales n'ont pas été consultées lors de la création ni de la rédaction du projet, encore moins les femmes qui allaient en être les bénéficiaires.

Pour les dirigeants de l'EPPMPH, la résistance face au projet de la cantine scolaire concernait principalement le nombre restreint d'élèves qui bénéficieraient des repas (environ une centaine d'élèves) dans une école qui accueille plus de 600 élèves. Cette situation est d'autant plus perçue comme une injustice qu'elle contrevient à deux proverbes haïtiens qui disent que *« la nourriture n'a pas de propriétaire »*, et que *« s'il y en a pour un, il y en a pour deux »*. Ce préjudice pour les enfants exclus de la distribution des repas découle des contraintes budgétaires liées au projet dans son ensemble.

Quant aux cuisines collectives, le principal frein était la gêne des gens face à leur situation financière (E11 et E12). Ainsi, à Rivière-Froide, la cuisine collective fonctionne une fois par mois, uniquement lorsque les femmes disposent d'assez d'argent pour payer leur cotisation. Malgré les réticences exprimées au départ à Rivière-Froide, les responsables de l'EPPMPH ont fini par voir d'un bon œil l'initiative de la cuisine collective :

«C'est un espace où les femmes discutent en toute convivialité. Elles parlent de tout et de rien. C'est un moment de récréation, mais comme elles n'ont pas de moyens elles ne font pas ça mais si elles avaient les moyens elles le feraient régulièrement.» (E11 et E12)

À Labrousse, les résistances face à la cuisine collective étaient surtout liées à la culture et aux habitudes des femmes. Néanmoins, les dirigeants de la FODES-5, accompagnés de la délégation québécoise, ont expliqué le projet aux femmes et ont décidé de commencer l'expérience auprès de celles du groupement Femmes Étincelles: *«Au début, ce n'est pas facile de les convaincre. Au fur et à mesure avec l'expérience et le temps, on s'est rendu compte que c'est possible.»* (E5) Selon une personne qui était présente lors de la mission de démarrage du projet, l'intérêt et la motivation des femmes à participer au projet de cuisine collective étaient liés aux bienfaits qu'il pourrait apporter à leur famille, notamment leurs enfants: *«Ce que moi, j'avais vu au début, les femmes c'est ça qui va vraiment les amener à faire la cuisine. Qu'on leur fasse comprendre que leurs enfants mangeront bien. C'est vraiment ça leur motivation principale.»* (E16) Pour ce qui est des femmes, cette même personne expliquait en entrevue qu'il y avait quand même des réticences, mais elles n'étaient pas insurmontables: *«Les femmes me disaient: "Pas tant que ça [...], on peut vraiment passer par-dessus ça là." Donc oui, ça peut être une excuse, mais si elles voient des avantages, elles vont le faire.»* (E16) C'est ainsi que, peu à peu, les femmes se sont engagées, et ont même encouragé d'autres femmes de la région à intégrer le projet (ce qui explique la mise sur pied d'un sixième groupe de cuisine collective, alors que le Projet d'ESS au départ n'en comptait que cinq). À la FODES-5, on a été témoin de cette appropriation du projet par les femmes:

Elles s'étaient organisées, comme je vous l'ai dit, pour faire avancer les deux volets du projet: l'aspect cuisine, l'aspect cantine. Elles ont pu ramener un deuxième groupe, une douzaine à peu près, pour s'impliquer dans l'aspect cuisine collective. Et puis, elles ont pu convaincre un groupe de jeunes filles, c'est un autre groupe, à faire partie du mouvement. Ce qui fait qu'à Labrousse vous avez trois groupes de cuisines collectives qui fonctionnent. (E5)

Les témoignages recueillis au cours de notre recherche montrent sans conteste que l'expérience des cuisines collectives a bel et bien été réalisée. La question reste à savoir maintenant jusqu'où les groupements de femmes ou les femmes elles-mêmes peuvent ou pourront aller à partir des capacités dont elles ont fait preuve.

4. La cuisine collective : une occasion pour favoriser l'*empowerment* et les capacités des femmes et des enfants

Dans le cadre de la recherche, nous avons observé que les femmes qui étaient déjà réunies en groupement bien avant la cuisine collective participaient plus activement aux discussions (Tourillon-Gingras, 2016). Ce ne fut pas nécessaire d'aller chercher cette participation qui était incontestablement acquise. Ces femmes avaient déjà l'habitude de prendre la parole en public et d'exprimer leurs opinions. Par contre, celles qui se retrouvaient pour la première fois dans une assemblée avaient plus de difficulté à prendre la parole et à communiquer leurs opinions. Cette difficulté s'avérait encore plus difficile, car « des étrangers » étaient présents à ces rencontres. Il n'est pas toujours facile pour des personnes de conditions modestes de discuter de *manje* (nourriture) en présence d'inconnus. On ne souhaite pas étaler publiquement ses difficultés vécues personnellement et très intimement. Mais au fur et à mesure, ces femmes ont compris l'importance de leur participation aux décisions. Le projet, finalement, fut bien accueilli par les femmes qui se l'ont approprié, qui l'ont remanié et l'ont adapté à leur réalité.

Ainsi, la réalisation de la cuisine collective ne se réduit pas au simple fait de venir cuisiner. Les femmes doivent se réunir pour discuter du menu, déterminer et se mettre d'accord sur les ingrédients nécessaires, planifier les achats, répartir les tâches, décider qui veut ou doit aller faire les achats, etc. Dès ces premiers moments, la participation des femmes est importante et déterminante. Cela illustre bien l'*empowerment* individuel. Ninacs (2008, p. 20) soutient à cet égard que « l'*empowerment* individuel est favorisé autant par l'acquisition de nouvelles compétences que par la réévaluation de celles déjà possédées ».

Tout au long du projet, les femmes ont eu aussi la chance de participer et d'organiser des formations portant sur plusieurs sujets : les principes d'hygiène et de salubrité, l'importance d'avoir un régime alimentaire équilibré, le vivre-ensemble, la violence conjugale, etc. D'ailleurs, les propos d'une participante démontrent à quel point ces apprentissages acquis grâce à l'activité des cuisines collectives vont au-delà des connaissances techniques ou alimentaires : « *Ce projet nous permet de savoir comment nous devrions vivre ensemble. Il nous apprend à se tolérer l'une l'autre et à partager nos idées lorsque nous sommes ensemble.* » (EG4)

L'estime de soi des femmes fut également favorisée par le projet. Ces dernières se disaient fières de cuisiner les aliments produits par les paysannes et paysans de la communauté et de participer quotidiennement

au bien-être des enfants qui bénéficient des repas de la cantine scolaire. Par exemple, le projet de cantine scolaire permet des réalisations nouvelles chez les femmes, telles que décrites par une des participantes :

De mon côté il y a beaucoup de changement [depuis le début du projet], premièrement je ne suis plus obligée de préparer à manger pour mes enfants avant qu'ils partent de la maison pour l'école, puisque vers 10 heures ils mangent un repas chaud. Parfois je leur donne que du pain et un peu de café. C'est un changement pour moi car le projet me permet de générer un salaire qui m'aide à subvenir à mes besoins et aux besoins de mes enfants. La cantine scolaire aide les autres parents aussi, puisqu'avant, les enfants venaient à l'école affamés et ne pouvaient pas travailler. (E10)

Les cuisines collectives permettent également aux femmes de se regrouper dans un espace qui leur est propre, puisque peu d'espaces publics sont occupés par les femmes à Labrousse (Tourillon-Gingras, 2016). Considérant cette dimension, on peut penser que le plaisir d'être ensemble, entre femmes, ressort comme un besoin jusque-là non satisfait et peut-être même non exprimé avant l'expérience. Cette dernière leur a permis de se rendre compte de l'importance d'un tel espace dans leur vie de femme : « *La cuisine est une belle activité, elle nous permet de mieux comprendre les autres femmes; quand nous nous rencontrons, c'est la joie durant toute une journée* » (EG4), « *c'est un gros changement que la cuisine collective apporte dans nos vies, parce que nous n'habitons pas vraiment très très proches l'une de l'autre. À notre rencontre, c'est la fête.* » (EG6) Les observations faites sur le terrain montrent que les participantes ont dorénavant l'occasion d'échanger sur des sujets et enjeux qui les habitent en tant que femmes, mères, filles, épouses, membres de la communauté, etc. On peut avancer que tout cela représente des capacités développées par les femmes qui ont fait preuve d'une grande créativité. La cuisine collective est vite devenue leur espace de référence aux fins suivantes :

- Recréation et détente pour elles;
- Espace de discussion sur les difficultés propres et certains problèmes vécus dans la communauté;
- Lieu d'apprentissage et de création de lien intergénérationnel dans le cas des enfants et des jeunes;
- Possibilité de réaliser des économies dans la famille par l'alimentation des enfants dans le cadre de la cantine scolaire notamment;
- Espace de mise en valeur de certains produits locaux par l'achat de ces derniers pour la cantine scolaire et la cuisine collective;
- Lieu pour faire la fête chaque fois que la cuisine collective a lieu;
- Espace d'apprentissage et de partage d'expériences en cuisine.

Au regard des capacités, on peut dire que les femmes ont profité des séances pour :

- S'approprier l'espace des cuisines collectives;
- Participer pleinement et prendre certaines décisions;
- Orienter le projet et l'adapter à leur propre réalité dans la mesure de leurs moyens.

Dans le même ordre d'idées, on peut aussi avancer que les femmes ont profité de la cuisine collective pour accumuler un certain savoir et savoir-faire important pour elles, pour leur famille et pour leur communauté. Cela rejoint bien le concept d'«*empowerment* communautaire» de Ninacs lorsqu'il fait référence à «la connaissance et à la reconnaissance des forces du milieu, à une imputabilité qui favorise la compétence des individus et de la communauté, à la capacité de mailler les ressources locales, de les voir coopérer et de tirer profit des synergies qui en découlent» (2003, p.7). Les propos d'un coordonnateur du projet illustrent parfaitement cette dimension :

Pour moi, c'est un très beau niveau de synergie par rapport à ce qui existe. En termes d'entreprise, par exemple, l'agriculteur qui récolte son petit pois, il est sûr de pouvoir écouler ça avec les femmes en termes d'achat. Pour moi, c'est le lien entre l'activité en tant que telle et l'économie de la région. C'est une opportunité pour la communauté. (E5)

En définitive, les femmes ont profité de la cuisine collective sur plusieurs plans :

- Elles ont acquis de bonnes connaissances en nutrition. On peut penser qu'elles savent mieux qu'avant combiner les produits pour des résultats nutritifs plus intéressants, ce qui ne peut que favoriser le dépassement des tabous existants sur certains plats et produits de consommation;
- Les femmes devraient avoir une meilleure connaissance des produits locaux et de leur utilisation à la suite de leur participation à la cuisine collective. Elles doivent être plus sensibles à certains gaspillages sur le plan alimentaire;
- Elles bénéficient d'une meilleure alimentation en ayant accès à certains aliments difficiles à trouver pour les individus isolés. Elles ont aussi profité d'une variété de plats et ont ainsi « mieux flatté leur palais » et celui des autres membres de leur famille;
- Les femmes doivent aussi avoir développé de meilleures conditions de communication en raison des échanges d'informations sur tout ce qui concerne la vie de la communauté et des discussions avec des personnes avisées;

- Enfin, elles doivent développer une meilleure capacité de gestion de leur temps.

Toutes ces capacités ne peuvent être appréciées seulement à l'aune de l'obtention d'un salaire. On ne peut pas non plus utiliser ce seul critère pour apprécier la satisfaction que les femmes ont tirée de leur participation à la cuisine collective. D'où la pertinence de l'approche des capacités de Sen qui propose, comme nous l'avons vu au chapitre 2, de porter davantage son regard sur les « possibilités réelles de vivre » (Sen, 2012, p. 286) qui varient selon les contextes et les environnements physiques, économiques, culturels, sociaux et politiques plutôt que de focaliser uniquement sur les moyens d'existence.

Au regard du concept de capacité, on peut aussi, sans risque de se tromper, dire que les enfants et les jeunes de la zone ont su aussi profiter des cantines scolaires et des cuisines collectives. Les enfants qui ont pu bénéficier de la cantine scolaire en sont sortis contents et satisfaits. D'ailleurs, les directeurs des deux écoles n'ont pas caché leur satisfaction quant aux retombées des cantines scolaires chez les élèves. Une personne interviewée révélait en entrevue que « *le rendement scolaire a augmenté pour la grande majorité des enfants qui ont accès à la cantine*⁷ » (E9).

Pour revenir aux bénéfices tirés par les élèves qui mangent dans la cantine, il est déjà prouvé que les enfants qui vont à l'école sans manger profitent peu des enseignements reçus : ventre affamé n'a point d'oreille, dit-on. D'ailleurs, les auteurs traitant de la capacité identifient le « bien manger » comme une capacité de base. On comprend bien qu'avoir un plat chaud équilibré procure une bonne prédisposition d'apprentissage chez les élèves. Les responsables scolaires le savent bien. Tous voudraient la poursuite de la cantine scolaire pour favoriser chez les enfants cette bonne disposition. Sur ce plan, il s'avère important de rappeler les apports de Nussbaum qui, faisant référence aux limites naturelles de l'être humain, soutient que « l'homme est porteur de capacités spécifiques – telles que la raison pratique et la capacité à se lier – dont le développement requiert deux conditions : que l'environnement naturel le permette et que l'environnement social y contribue effectivement » (Nussbaum, 1990, p. 243 cité dans Garrau, 2013, p. 145).

Le Projet d'ESS a été le déclencheur de toute une dynamique dont l'impulsion a été donnée par les femmes dans leur communauté. Ninacs parlerait d'*empowerment*, observé autant sur le plan individuel que sur le plan communautaire : « La particularité de l'approche axée sur

7. Rappelons toutefois que ce n'est pas l'ensemble des élèves qui profitent du programme des cantines scolaires, ce que regrettaient deux responsables scolaires dans ces écoles (E9; E13).

l'empowerment est de soutenir les efforts des individus et des communautés dans la recomposition de leur capacité d'agir de façon autonome.» (Ninacs, 2003, p.1) Les femmes et les enfants en ont profité chacun de leur côté, et cela a fait naître une toute nouvelle mouvance dans la communauté. Les responsables des organisations, surpris par cette nouvelle dynamique, voudraient que se poursuive l'expérience des cuisines collectives et des cantines scolaires, mais cela demande de rectifier le tir pour aller dans le sens du renforcement de certains points jugés utiles et importants⁸, incluant le renforcement organisationnel des associations de femmes. Cette expérience de cuisine collective motive à parler de la place des femmes dans le milieu rural haïtien.

5. Quelques mots sur la place de la femme rurale dans la famille en Haïti

On ne peut clore ce chapitre sans dire quelques mots sur la place de la femme rurale en Haïti dans la famille et dans la communauté par rapport aux capacités développées, à *l'empowerment* des femmes et à leur autonomie dans le contexte de la cuisine collective. Celle-ci a permis de bien valoriser l'importance de la femme rurale dans la famille. En Haïti, on parle de femme *poto mitan*, c'est-à-dire que la vie s'organise autour de la femme qui représente le point central, le centre d'attention sur lequel les yeux sont posés lorsqu'il s'agit d'organiser la vie de manière générale. En référence à cela, Bijoux (1995, p. 57) souligne que «la mère constitu[e] le pilier central de l'édifice familial et le ciment qui maintient l'intérêt et la préoccupation des membres les uns pour les autres». La cuisine collective, parce qu'elle mobilise surtout des femmes, a eu des effets positifs tant sur les femmes que sur les enfants. Les hommes en ont profité aussi. De toute façon, ce sont les femmes qui, dans leur grande majorité, se chargent de nourrir la famille en Haïti. Il est vrai que, dans bien des cas, l'homme apporte un peu d'argent et les fruits du jardin, mais ce sont les femmes qui se chargent de décider de ce que l'on doit cuisiner dans la maison, de la variation ou non du menu familial, des repas spéciaux pour les jours de fête, les divers anniversaires, etc. En fait, il revient à la femme de faire vivre ou non les traditions dans la famille à travers le menu domestique. Dans le cadre de la cuisine collective, les plats préparés sont apportés à la maison et servis aux enfants, au mari et parfois à d'autres personnes dont des voisins, des passants ou des amis proches. On se souviendra que *vwazinay se fanmi*, c'est-à-dire que les voisins sont aussi membres de la famille.

8. Nous y reviendrons plus loin.

Par contre, reprenant la question des plats traditionnels, les femmes de Rivière-Froide ont dit ne pas pouvoir participer à la cuisine collective ou la réaliser pleinement par manque d'argent. Or, il revient souvent à la femme du milieu rural de «se débrouiller» pour nourrir sa famille. Il semble même que certains plats traditionnels sont le fruit de la créativité des femmes dans les moments difficiles. En Haïti, certains plats se mangent en période de pénurie⁹, mais ne sont pas partagés avec les voisins parce qu'ils ne sont pas «luxueux ni prestigieux» (*dlo sal*, *boujon pwent ak lam wòwòt*, *farin ak krebeta*¹⁰, etc.). Ces plats ne se mangent pas à table ni ne sont offerts aux voisins ou aux visiteurs. On est gêné si on est surpris en train d'en manger. Ces plats, qualifiés souvent de *manje moun pòv* («nourriture pour les gens pauvres»), font partie de la tradition culinaire haïtienne. Ils sont nombreux et existent sous toutes les formes dans diverses zones et communautés. Mais on les mange en cachette parce que, comme dit le proverbe, «*ou pa dwe kite moun konn afè ou; ou pa dwe rakonte mizè ou bay moun*» («on ne raconte pas sa misère à tout venant»). Cette situation familiale est souvent gérée par la femme du milieu rural. On peut facilement comprendre les réticences manifestées au début de l'expérience ainsi que la timidité de certaines femmes à s'exprimer.

Pour conclure ce point, disons brièvement que les femmes ont démontré qu'en dehors d'un salaire et en dépit de tout, elles sont capables d'innover, de créer et de profiter de l'espace de la cuisine collective pour elles-mêmes et pour leur famille. Elles ont en quelque sorte mis en action des proverbes qui prouvent la grande richesse du pays en matière de solidarité. Du côté des enfants et des jeunes, comme souligné plus haut,

-
9. Ces moments de pénurie arrivent souvent lors de longs mois de sécheresse, après le passage d'une catastrophe naturelle (cyclones et inondations qui sont les plus fréquents, tremblement de terre) ou la rupture d'un barrage (Péligre dans l'Artibonite), par exemple. Au cours de ces moments, les récoltes sont ravagées ou perdues, les paysans et les agriculteurs sont souvent abandonnés à eux-mêmes. Les femmes, comme «*poto mitan*» de la famille, doivent s'organiser comme elles le peuvent pour prendre soin de leur famille. C'est au cours de ces moments qu'elles font preuve d'une créativité extraordinaire, en utilisant ce qu'elles trouvent à leur portée pour nourrir leur famille.
 10. Le «*dlo sal*» est un bouillon/potage fait à base de patate douce ou d'igname. Par manque d'argent, on ne peut y ajouter des légumes et de la viande. Dans certains cas, on y ajoute la tête d'un hareng saur pour agrémenter la saveur. Le «*boujon pwent*» est préparé avec de l'arbre véritable, on y ajoute les feuilles de haricots appelés «pois inconnu». Ce haricot ne prend pas beaucoup de temps à être cultivé. Après un cyclone par exemple, grâce à ce haricot, la famille trouve facilement et rapidement de quoi se nourrir. «*Farin ak krebeta*» est un plat très connu dans la zone de l'Artibonite. Il est préparé avec de la farine de maïs. On y ajoute de petits poissons (le *krebeta*, «bébé poisson»), du *calalou*, «gombo». Il n'est pas nécessaire d'y ajouter de l'huile. De toute façon, les personnes qui préparent ce plat n'ont pas souvent de l'argent pour en acheter. C'est un plat très pimenté qui se mange souvent avec de l'avocat, quand il y en a.

ceux dont les mères participent à la cuisine collective profitent également de ce projet. De plus, ils établissent des liens entre eux et avec d'autres mères. Forcément, cela favorise la vie dans la communauté.

6. De la capacité des femmes et de la visée du développement de l'économie sociale et solidaire

Au regard de la capacité, de l'autonomie et de *l'empowerment*, il ne fait pas de doute que les femmes ont fait preuve de grandes capacités sur les plans individuel, communautaire et aussi organisationnel. Pour aller plus loin, à partir de ce projet, on doit reconsidérer ces aspects. Pour commencer, on ne peut oublier l'importance des référents culturels.

6.1. Les référents culturels

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner la présence de pratiques qui renvoient à l'énoncé de certains proverbes mis en évidence par les femmes dans le cadre de la cuisine collective. Ces proverbes ont démontré la richesse de la culture haïtienne en matière de pratique de solidarité. Ils viennent renforcer l'espace de la cuisine créé par les femmes. Ces dernières en profitent pour se parler, se distraire, discuter de leurs problèmes. D'ailleurs, les participantes le disent : « *Kwizin kolektif la se jis yon plezi, nou jis fè l* » (« la cuisine collective, c'est juste pour le plaisir ») (EG2). Nous avons mentionné l'absence d'espace d'émancipation pour les femmes dans la région de Labrousse (Tourillon-Gingras, 2016). Cela vaut pour les milieux éloignés des centres urbains en Haïti. À côté de ces aspects, il y en a d'autres qui peuvent aussi servir de frein en dépit de tous les acquis que les femmes pourraient faire dans le cadre de la cuisine collective. En effet, la cuisine collective est utilisée comme un espace de détente. Dans les milieux de détente, on « mange bien ». C'est la fête. On ne mange pas ce que les autres qualifieraient de « nourriture de pauvre ». Considérée ainsi, la cuisine collective peut restreindre la créativité chez les femmes. Cette créativité qui amène les femmes à « se débrouiller » pour nourrir la famille et à inventer des plats riches et nutritifs mais peu « onéreux » ; ces plats qu'on ne partage pas avec les voisins ou que l'on mange en cachette. Est-ce que la confiance des femmes pourra se développer de manière à aller chercher cet aspect dans le cadre de la cuisine collective ? On espère que ce sera possible, parce que cette confiance partagée peut jouer un rôle important dans la pérennité de la cuisine collective.

Si la cuisine collective est acceptée par les femmes qui se l'approprient effectivement, elles feront tout pour poursuivre la pratique. Elles «s'arrangeront» comme elles le font dans les moments de grande pénurie. Il ne faut pas non plus négliger les doutes, les peurs et les susceptibilités existant. Bijoux (1990, p. 64) note que

[l]a méfiance des uns à l'égard des autres contribue à créer des difficultés sociales graves dans les communautés, puisque des accusations graves peuvent être adressées à des voisins: accusations de vol et d'échanges d'intelligence, troc de maladie, vol d'argent par des moyens magiques (*rale lajan*), etc.

La poursuite du Projet d'ESS implique ainsi de tenir compte des divers aspects de la culture haïtienne.

Un autre fait à considérer est l'importance de la cuisine collective pour la nourriture des enfants. Tant que cette activité est inscrite dans le cadre de la cantine scolaire, il n'y a pas de problème. Mais en dehors de ce cadre, on peut se demander si cela pourrait fonctionner. En Haïti, les enfants ne doivent pas manger chez d'autres personnes sans l'autorisation des parents. Si ces derniers sont de condition modeste, leurs enfants doivent éviter de se faire dire que leurs parents n'ont pas de quoi les nourrir. Même s'ils ont faim, ils doivent faire croire qu'ils ont déjà mangé chez eux et n'ont pas de problème. Ce sont les principes à enseigner aux enfants si on veut qu'ils soient bien éduqués. À partir de cela, on peut comprendre les réticences manifestées au début du projet. Bijoux (1995, p. 70) fait remarquer que «dès que l'enfant laisse le giron familial, sa méfiance et sa peur se manifestent de façon frappante, d'autant plus que les parents insistent pour qu'il refuse l'argent et la nourriture de mains inconnues». Sur ce plan aussi, la capacité doit ouvrir une fenêtre sur la culture pour bien la comprendre.

6.2. Du cadre organisationnel de la réalisation des séances de cuisine collective et les contraintes afférentes (croyances populaires et dicton versus l'approche de capacité)

Sen parle de la liberté de choix des individus, mais il oublie les conditionnements. En effet, la cuisine collective se pratique dans des communautés rurales très pauvres (Rivière-Froide et Labrousse) où les gens se sont réunis probablement grâce à l'appui des organisations desquelles ils reçoivent de l'aide depuis bien longtemps. Il ne fait aucun doute qu'il s'est développé, d'une certaine manière, une relation de dépendance entre les gens et les responsables de ces organisations qui leur ont permis d'ailleurs d'entrer en contact avec les promoteurs du Projet d'ESS. Dans un tel contexte

de dépendance, on peut s'interroger sur le degré d'autonomie de ces femmes. Comment pourront-elles choisir librement? De plus, en raison du faible capital économique, social et de mobilisation de ces personnes, on peut penser que ces dernières n'auraient probablement pas été en contact avec les porteurs dudit projet sans l'intermédiaire d'une organisation comme la FODES-5. Dans la réalité, on apprécie bien tous ceux et celles qui ont une certaine capacité de mobilisation, surtout de ressources financières. Quand ces dernières viennent de l'extérieur, l'appréciation est encore plus grande. Les personnes qui ont participé à la réalisation du Projet d'ESS sont loin d'avoir de telles capacités. Ce déficit de capital sur le plan économique fait en sorte qu'elles sont aussi moins appréciées et moins considérées socialement. Cela permet de supposer que les participantes ne pourront pas facilement échapper à la tutelle ou, tout au moins, à l'influence des responsables des organisations initiatrices du projet. C'est pourquoi il nous apparaît important de porter à l'attention de ces responsables les résultats de notre recherche évaluative. Il faudrait penser à insister sur les acquis que les femmes ont faits et sur la nécessité pour elles d'avoir le soutien des responsables des organisations pour aller plus loin.

Un projet d'ESS suppose la rencontre d'actrices ou d'acteurs désireux d'avancer ensemble dans le sens de résoudre des problèmes d'ordre familial, personnel, groupal ou communautaire. Cela veut dire : individus égaux, justice sociale et liberté de choix. Une telle initiative peut aller jusqu'à un projet de niveau national. L'implication et la participation des actrices et acteurs concernés dans une telle démarche deviennent en ce sens deux éléments fondamentaux et déterminants dans les prises de décisions. Les organisations existent déjà. Il faut insister sur leur implication et leur encouragement. Comme le soulignent Élie, Larose et Jetté dans le chapitre 9, la participation ne se réduit pas à des rencontres sur les plans de développement du projet ou sur leur réalisation. Il faut appuyer les coopérations déjà présentes dans les communautés afin qu'elles prennent davantage conscience de leur capacité – seules ou avec l'appui d'autres organismes – à surmonter leurs difficultés ou à combler leurs besoins.

6.3. De la démarche du projet

De manière générale, l'avènement des ONG, depuis ces 50 dernières années, a coupé en quelque sorte l'élan de solidarité qui est la base fondamentale de la société haïtienne. À cet égard, le Projet d'ESS n'a pas suffisamment pris en compte cet aspect dès le début. Il reste un projet avec une durée déterminée. Or, il faut du temps pour impliquer les acteurs qui devront éventuellement se l'approprier. La démarche du projet n'avait

pas prévu cet aspect au départ. Les femmes ont été informées et avisées du projet. Ce n'est que plus tard qu'elles ont été appelées à discuter de cuisine collective.

Dans un scénario idéal, il faut reconnaître qu'une démarche participative prend du temps. Une telle approche aurait par ailleurs davantage favorisé le développement des capacités, notamment pour les femmes. La recherche évaluative sur laquelle s'appuie cet ouvrage démontre toutefois qu'il est possible de rectifier le tir. Par contre, il faut que les principaux instigateurs du projet aient la volonté de le faire afin que l'appropriation des cuisines collectives, telle qu'elle se fait par les femmes, ne soit pas un vain mot. Certes, certains organismes subventionnaires semblent avoir pris la mesure de cet investissement en temps en renouvelant leur financement pour la poursuite du projet au-delà de la période initialement prévue. Mais on peut penser que des efforts restent encore à faire de la part des organismes locaux et internationaux pour soutenir davantage le développement des capacités de ces femmes. En ce sens, il faudrait donc que ces organismes intègrent davantage à leurs pratiques le concept de capacité et celui d'«*empowerment*» pour aller vers un projet d'ESS permettant à tous les acteurs de s'impliquer pleinement de manière à faire appel à toute leur potentialité.

Conclusion

L'évaluation de ce projet permet de rendre compte de la force et de la potentialité de la cuisine collective dans le milieu haïtien. Les capacités des femmes se sont indéniablement améliorées, malgré les réserves que nous venons d'exprimer. Ces réserves ne sont pas étrangères aux contraintes d'ordre méthodologique, culturel et organisationnel qu'ont rencontrées les acteurs impliqués dans le projet. Elles sont importantes et on ne peut pas les négliger.

Les participantes et les responsables des organisations mettent beaucoup l'accent sur les dimensions économiques. Sans les oublier, nous pensons qu'il ne faut pas uniquement considérer cet aspect. Ce serait nier l'approche des capacités qui propose un autre regard d'appréciation. La cuisine collective peut devenir effectivement un propulseur pour un projet d'ESS d'envergure du côté des femmes. Pour cela, l'implication de tous les acteurs, en particulier les responsables à tous les niveaux, devient primordiale. La pérennité des cuisines collectives ne pourra être assurée qu'à condition de mettre en place des moments et des lieux de discussion avec les responsables des organisations auxquelles sont attachés les groupements de femmes.

Bibliographie

- Bijoux, L. (1990). *Coup d'œil sur la famille haïtienne*, Port-au-Prince, Édition des Antilles.
- Bijoux, L. (1995). *Regard critique sur la famille haïtienne*, Port-au-Prince, Édition des Antilles.
- Dautruche, J. R. (2011). «Le Rara de Léogâne: entre fête traditionnelle liée au vodou et patrimoine ouvert au tourisme», *Ethnologies*, vol. 33, n° 2, p. 123-144.
- Garrau, M. (2013). «Regards croisés sur la vulnérabilité: anthropologie conjonctive et épistémologie du dialogue», *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 13, p. 141-166.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2014). *Projet de recherche évaluative concernant le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, été.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), Équipe de recherche évaluative (ERE) (2016). *Rapport préliminaire d'évaluation du projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, décembre.
- Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) (2010). *Enquête sur l'emploi et l'économie informelle*, rapport du Ministère de l'Économie et des Finances, <<http://www.ihsi.ht/pdf/eeei.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Lahens, J. R. (2014). *L'aide internationale à Haïti favorise-t-elle le développement durable?*, essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke.
- Lubin, I. (2007). *Trajectoires d'enfants de la rue d'Haïti ayant bénéficié d'une intervention d'une ONG visant l'insertion sociale. Que sont devenus ces enfants?*, thèse de doctorat soutenue à l'École de service social de l'Université Laval, <<http://www.theses.ulaval.ca/2007/24696/24696.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Lubin, I. (2017). *Quelques expériences de cuisines collectives et de cantine scolaire dans le cadre de l'économie solidaire en Haïti*, notes de recherche.
- Midy, F. (2011). «Les paysans: "tout moun se moun"», *Relations*, n° 746, février, p. 18-21.
- Ninacs, W. A. (2003). *Empowerment: cadre conceptuel et outil d'évaluation de l'intervention sociale et communautaire*, La Clé, Victoriaville, <<http://envision.ca/pdf/w2w/Papers/NinacsPaper.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 140 p.
- Pélissier, P. E. (2013). *Le rôle des ONG dans les pays en développement, le cas d'Haïti*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, <<https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/26084/1/P%20C3%89LISSIER%2C%20Pierre%20Ezer%2020135.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Sen, A. (2012). *L'Idée de justice*, Paris, Flammarion.
- Tourillon-Gingras, S. (2016). *Projet d'ESS Québec-Haïti en agroalimentaire, compte-rendu d'observations in situ*, Montréal, 5 octobre.



PARTIE 3

**Le Projet d'ESS
et l'innovation en ESS
en Haïti**

7



UN PROJET NOVATEUR QUI S'INSCRIT DANS LE MOUVEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

**Gérald Larose, Jean Rénoël Élie
et René Lachapelle**

Le chapitre 4 a répondu à la première des deux interrogations principales contenues dans le devis initial de la recherche d'évaluation participative (Groupe d'économie solidaire du Québec [GESQ], 2014), à savoir en quoi la coopération Québec-Haïti à travers le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS) est innovante comparée aux pratiques courantes de coopération internationale pour le développement. La deuxième interrogation à laquelle veut répondre le présent chapitre consiste à se demander en quoi le Projet d'ESS est innovant sur le plan de sa contribution au renforcement du mouvement haïtien d'économie sociale et solidaire (ESS).

Le mouvement de l'ESS haïtien s'appuie en premier lieu sur une longue tradition de travail collectif et d'aide mutuelle bien exposée dans le chapitre 9 et que nous allons synthétiser dans un premier temps (Élie, 2017). Dans un deuxième temps, nous caractériserons les éléments novateurs du Projet d'ESS qui se déploie à Labrousse et à Rivière-Froide. Puis ensuite, dans un troisième temps, nous nous attarderons à déterminer les caractéristiques nécessaires à une feuille de route pour que le mouvement de l'ESS en Haïti connaisse un saut qualitatif déterminant pour donner l'impulsion à un nouveau modèle de développement (Cliche, 2014).

1. La longue tradition du travail collectif et de l'aide mutuelle

Dans son évolution, la dynamique du travail collectif et de l'aide mutuelle s'est concrétisée principalement dans divers types d'organisations et dans un certain nombre de structures porteuses de projets de développement.

1.1. Les organisations

1.1.1. Les associations traditionnelles et les *konbit*

Soumis aux contraintes redoutables de leurs milieux accidentés, dépourvus d'outillage de base et privés d'infrastructures, les paysans haïtiens pratiquent depuis fort longtemps l'aide mutuelle en formant des associations isolées dans leurs localités qu'ils appellent «escouades, rondes, colonnes, *atribisyon*, sociétés», etc. et qui se réunissent au sein de groupes de travail connus sous le nom de «*konbit*».

Les associations permettent aux producteurs paysans de s'entraider ou d'offrir leurs forces de travail à des personnes intéressées. Les *konbit* permettent de réunir une main-d'œuvre importante et de réaliser avec moins de peine les durs travaux de production agricole et de construction d'habitats. Cependant, la réalité informelle de ce type de regroupement ne permet pas la systématisation des pratiques, l'addition des savoirs et la capitalisation des gains.

1.1.2. Les coopératives

La pratique de coopération est presque aussi vieille que celle des *konbit*. Déjà, avant même l'expérience des pionniers de Rochdale à Manchester en 1843 ont existé des sociétés pour l'affermage de terres dans la Plaine du Cul-de-Sac que le Code rural de 1826 a interdites. Sans se lier à cette première expérience, les coopératives sont réapparues en Haïti en 1937 pour couvrir petit à petit l'ensemble des localités et un certain nombre de secteurs d'activité dont l'épargne et le crédit, la production et la commercialisation caféières, le stockage de produits agricoles et la production artisanale. Cependant, leur implantation est régulièrement venue de l'extérieur et l'adhésion de leurs membres est demeurée distante.

1.1.3. Les sociétés agricoles de crédit

Au début des années 1980 sont nées les sociétés agricoles de crédit (SAC). Dans un premier temps, on avait songé à développer du crédit rural à partir des coopératives. Mal structurées, elles furent écartées et remplacées

par des groupes de crédit de moins de dix personnes collectivement et solidairement liées dans le remboursement des valeurs qui leur étaient confiées. La promotion et la gestion du dispositif étaient sous la responsabilité du Bureau de crédit agricole (BCA). Selon l'enquête du Mouvement paysan de Papaye (MPP) de 1986, les taux de remboursement étant faibles et les paysans n'utilisant pas toujours l'argent pour des activités agricoles, le système disparut à la chute de Duvalier (Élie, 1988).

1.1.4. Les groupements

Au début des années 1970 naissent des groupements. Les membres y pratiquent l'entraide, mais réfléchissent également à la réalité sociale et politique. Ils sont encadrés par des animateurs formés en Haïti ou à l'étranger.

Les groupements se fédèrent et évoluent sous les vocables d'«organisations paysannes», de «mouvements paysans», de «rassemblements paysans» et couvrent des régions entières, se disputant des zones d'influence. Certains prétendent couvrir le territoire national. Entre eux, sans plateforme ni organisation faîtière (Develtere et Fonteneau, 2004, p. 6), ces regroupements se concurrencent tout en collaborant de temps à autre.

1.2. Les structures porteuses de projets de développement

1.2.1. Les conseils communautaires

La formule des conseils communautaires fut introduite en Haïti en 1948, dans le cadre d'un projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Marbial¹. À partir d'une zone rurale difficile d'accès, il était décidé de créer un pôle de développement rural qui entraînerait les zones environnantes. Les habitants des sections rurales sous le contrôle de notables composaient ces conseils communautaires. Des animateurs de l'Office national d'alphabétisation et d'action communautaire (ONAAC) les encadraient, et les chefs de section et d'autres agents du gouvernement avaient pour mandat d'appuyer les personnes intervenantes et de surveiller tous ceux et toutes celles qui «bougeaient» dans leur juridiction.

En beaucoup d'endroits, on en profita pour relancer la corvée qui consistait à exiger des paysans des journées de travail non payées sur des chantiers dits d'intérêt général : percer de nouvelles routes, travailler à des captages de sources, aménager des places de marché, construire des locaux

1. Marbial : localité de la commune de Jacmel, dans le Sud-Est ; actuellement, le bourg de Marbial est le chef-lieu d'un quartier qui regroupe cinq sections communales.

pour des services communautaires, etc. Cela ne fut pas sans un nombre généralisé d'abus de la part des chefs de section qui, largement, étaient les yeux et les bras de la dictature duvaliériste. Les conseils communautaires disparurent avec le régime en 1986.

1.2.2. Les îlots de développement

Au milieu des années 1970, il y eut le projet des «îlots de développement». Il s'agissait d'implanter des équipements et des appuis techniques dans une dizaine de points du pays pour qu'ils rayonnent dans leur environnement. On visait à les placer là où les contraintes de la structure agraire paraissaient moins fortes. Mais dès le début des années 1980, ils se sont mis à périlcliter pour cause d'engagements non tenus.

1.2.3. Les projets de développement local

C'est à la fin des années 1980, après le départ des Duvalier, que la proposition du développement local prit son envol. Elle est portée par des gens ayant fait des études en Europe, par des animateurs d'organisations paysannes et aussi par des leaders locaux qui cherchent à se positionner sur l'échiquier politique. Le discours insiste sur la participation citoyenne, la responsabilité citoyenne, l'engagement citoyen, etc. L'objectif déclaré : tirer profit des ressources de la communauté pour le bien de ses habitants.

Il est question de projets et de plans de développement local bâtis en fonction des communautés et avec elles, se dépliant suivant des calendriers de court, moyen et long terme et prévoyant l'implication et la participation des habitants de la commune, de la section communale ou du regroupement des sections communales. Les plans existent. Les financements moins. Les premiers servent souvent de documents de base pour discuter avec les bailleurs de fonds, étrangers pour la plupart. De plus, les résultats sont aléatoires. Se pose la question de l'autonomisation des projets et de l'autogénération des revenus pour leur réalisation.

1.3. Des écueils

La tradition du travail collectif et de l'aide mutuelle en Haïti est fort riche. Les écueils, tout autant. On regrettera le caractère passager des *konbit*, la faiblesse des ressources des associations, le manque d'ancrage des coopératives, l'instrumentalisation prédatrice et répressive des conseils communautaires par les duvaliéristes, l'inanition des îlots de développement, et le très lent et difficile aboutissement des projets et plans de développement local. Mais émergent depuis quelques années, sur l'ensemble du territoire

et dans bon nombre de secteurs d'activité, plusieurs initiatives nouvelles d'ESS. Le Projet d'ESS en agroalimentaire à Labrousse et à Rivière-Froide en est une qui s'inscrit dans une mouvance qui aura bientôt 20 ans.

2. Un projet novateur

Le développement d'une économie de solidarité est un projet de longue durée et de grande portée. Il est l'addition de millions d'engagements individuels, de milliers d'initiatives collectives et de centaines de regroupements et de partenariats divers constituant un mouvement. En quoi le Projet d'ESS à Labrousse et à Rivière-Froide est-il une contribution innovante au développement de ce mouvement en Haïti ?

En premier lieu, le Projet d'ESS table sur l'acquis historique du travail collectif et de l'aide mutuelle de la population, mais en en surmontant un certain nombre d'écueils. Deuxièmement, il s'approprie la dimension entrepreneuriale des activités pour les rendre constitutives d'une économie sociale et solidaire. Dans un troisième temps, nous verrons dans quelle mesure il s'inscrit dans la mise en réseau des initiatives qui contribuent au développement d'un mouvement d'ESS en Haïti.

2.1. Surmonter les écueils de la tradition historique

« Les très anciens groupements associatifs intermittents comme les coumbites [*konbit*] et les corvées continuent à jouer un rôle important. » (Develtere et Fonteneau, 2004, p. 13) Les conditions géographiques de Labrousse, comme la démographie de Rivière-Froide, imposent le même lot important de contraintes qui induisent des élans de partage de travaux durs. La Fondation pour le développement économique et social (FODES-5) s'arc-boute sur la solidarité que recèlent les associations, mais comble le manque formel de ces dernières. Par sa structure, sa gouvernance, son plan, ses calendriers, la FODES-5 est l'agora de la population qui se réunit pour se donner des objectifs, pour rassembler ses ressources, pour canaliser ses énergies, pour ordonner ses travaux et pour se construire un patrimoine collectif durable :

On a été créé en 1998, on a mis les cinq premières années pour vraiment inventorier les ressources de la zone : combien de sources d'eau on a, combien de places de marché, quelle agriculture on développe dans la zone, [...] quelles sont les ressources humaines disponibles dans chaque coin de la zone, etc. Et puis [...] un programme de développement communautaire intégré a été voté par l'assemblée des délégués le 18 juillet 2003. (E23)

La culture de la coopération traverse l'ensemble des activités du territoire de la FODES-5. La boucherie et le jardin collectif appartiennent aux femmes qui les font fonctionner : *« Jusqu'à présent, elles exploitent ça. Elles ont également une sorte de mutuelle, une cotisation régulière. »* (E5) Les cuisines collectives sont l'œuvre des femmes qui y travaillent. Les cantines scolaires de même.

On a pu reprocher aux coopératives du pays d'être importées et de ne jamais avoir réussi à développer des appartenances réelles. Il en va autrement à la FODES-5. Le leadership de l'organisation est issu de Labrousse. Les gens qui y travaillent, aussi. Et le projet est littéralement collé à la réalité du territoire : *« Moi, je suis quelqu'un de Labrousse et FODES a été créée avec cet esprit aussi de pouvoir utiliser les ressources locales [...] C'est sur cette base-là que nous opérons. S'il y a un poste ouvert, on s'en va dans notre base de données pour voir s'il n'y a pas quelqu'un de qualifié pour répondre à ça avant d'aller ailleurs. »* (E23) Et pour un certain nombre, c'est l'occasion d'un retour après avoir connu la capitale. La FODES-5 est une institution issue du milieu et totalement vouée au développement du milieu.

De la formule des conseils communautaires on peut constater que la FODES-5 a retenu l'idée de constituer un pôle de développement qui entraînerait le développement des zones environnantes. Mais la FODES-5 le fait sans la structure des sections et plutôt avec une approche communautaire chevauchant plusieurs divisions administratives. Encore là, c'est une innovation.

Labrousse est également un îlot de développement. Contrairement à ceux qui ne se sont pas développés il y a 40 ans, faute d'engagements continus de l'État, la FODES-5 dispose d'équipements, de ressources techniques et prend en charge le développement des infrastructures de la zone. Elle supplée beaucoup aux responsabilités de l'État : *« C'est grâce à la FODES qu'on a l'hôpital, l'école, l'église, qu'on a tout. L'État n'est pas impliqué du tout. »* (E30) En fait, la contribution publique est minimale : *« Nous avons quelques enseignants qui sont payés par l'État, [...] les vaccins, [...] une infirmière. Mais [...] pas de subvention pour l'agriculture, pas d'infrastructures. »* (E30) Les dirigeants de la FODES-5 le savent et le disent : *« On sait qu'on travaille pour l'État haïtien. C'est une partie de la responsabilité de l'État qu'on prend [...] C'est pour cela qu'on décide de travailler avec [les CASEC et les maires]. »* (E5)

La FODES-5 est aussi une véritable entreprise de développement local. Par son approche résolue d'autonomiser ses projets pour, à terme, autogénérer les revenus qui garantiront leur pérennité, la FODES-5 se singularise par rapport à la majorité des initiatives de ce type qui, sans ressources ni financement, ont été tablettées. La FODES-5 conduit notamment

des programmes de santé de base [...], des interventions en éducation en termes de construction de salles de classe [...], en termes de formation de profs et d'ap-puis pédagogiques. Et puis les activités génératrices de revenus en ce qui a trait à l'agriculture [...], la question de l'environnement [...], les infrastructures de base comme la maintenance des pistes rurales (E5).

La FODES-5 s'ingénie à inscrire son action dans la durée: «*On est là. Ce n'est pas un organisme qui finit un projet et puis qui ferme ses portes [...] Ça va se poursuivre [...] On a toujours été là, on va être là. C'est la beauté du développement local.*» (E5) D'autres croient que la dynamique du développement local enclenchée par la FODES-5 pourrait même survivre à la disparition de l'aide extérieure et de la FODES-5 elle-même: «*Si on veut parler de viabilité, je dis même si UPA [Union des producteurs agricoles] s'en va aujourd'hui, même si FODES s'en va aujourd'hui, ce processus-là est irréversible.*» (E23)

La FODES-5 n'a pas tout inventé. La Fondation puise largement dans la longue tradition haïtienne du travail collectif et de l'aide mutuelle. Mais dans la poursuite de l'objectif de pérenniser les activités, elle innove en injectant dans cette longue tradition la perspective entrepreneuriale de l'ESS. À en surprendre des vieux routiers de la coopération internationale: «*Moi, ce que je trouve génial, c'est d'entendre que les cuisines collectives se maintiennent, continuent, qu'on ait pu avoir un résultat de développement durable, parce que c'est toujours ça le plus grand défi qu'on a, que le développement soit durable.*» (E28)

2.2. Faire de l'économie sociale et solidaire

Est-ce que l'ESS est un acquis? «*En Haïti [...] le terme est utilisé en alternance avec des concepts divers comme l'économie solidaire [...] populaire [...] communautaire.*» (Develtere et Fonteneau, 2004, p. 4)

Le concept, on l'entend déjà. Par exemple, pour nous autres, c'est lorsque des groupes se mettent ensemble pour faire leur jardin à tour de rôle. C'est une forme d'économie sociale solidaire [...] Il y a ça encore maintenant. Amener les gens à cuisiner ensemble, c'est une forme d'économie. (E5)

Par ailleurs, le même interlocuteur identifie le Projet d'ESS comme le «*premier projet en économie sociale solidaire avec l'UPA DI*» (E5) comme si le programme Les Savoirs des gens de la terre (LSGT), en cours depuis plus longtemps, n'en était pas un. Ce que contredit un autre responsable du projet qui soutient que «*le programme LSGT, c'est un programme d'économie sociale solidaire pour moi*» (E23). Expliquant les liens entre LSGT et l'ESS, un intervenant québécois précise qu'«*à Labrousse il y a de l'ESS, mais les gens ne le savent pas. C'est informel, embryonnaire au niveau des femmes. C'est peu structuré en Haïti pour les regroupements de paysans comparativement à l'Afrique*» (E1). Bref, dans la zone, la globalité complexe de la réalité de l'ESS n'est pas encore maîtrisée et assumée également par tous les acteurs.

Alors qu'elle avait comme perspective de favoriser la plus grande appropriation de ce concept de base, l'équipe de recherche évaluative (ERE) elle-même n'a pas été en mesure d'apporter sa pleine contribution à cette appropriation. En effet, bien que le débat prévu sur la notion d'ESS ait été planifié dès la première étape de cueillette de données, lors du colloque du 31 janvier 2015, à Labrousse même, faute de temps, l'équipe n'a pas été en mesure de le tenir avec ses interlocuteurs. Par contre, elle s'est rattrapée par des contributions majeures dans le cadre de l'Université d'été du GESQ du 11 septembre 2015 qui réunissait 80 personnes sur place au siège social de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à Longueuil, dont plusieurs provenaient d'organisations non gouvernementales (ONG) intervenant en Haïti et 15 autres personnes branchées par vidéoconférence et pleinement participantes à Port-au-Prince.

Par contre, sur le terrain, les gens sentent bien que le projet est «différent», porteur d'«autre chose», innovant. D'abord relativement aux cantines scolaires, puisque le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une forme de *«cantine incomplète, parce que nous n'avons rien pour faire la sauce, seulement les pois et le riz»* (E7). Le Projet d'ESS se distingue à cet égard :

Nous, on donne du jus aux enfants. On donne du maïs. C'est varié. On donne du poisson des fois. On donne de la viande de porc, de chèvre. Des fois, on fait le bouillon. Mais eux, c'est toujours le riz et les pois [...] Le programme du FODES [...] est équilibré. Il permet aux enfants de bien manger [...] Leur poids a augmenté, le rendement scolaire est [...] amélioré. (E9)

Finalement, une enseignante témoigne ceci : *«Le plus grand résultat : plus d'élèves ont réussi dans les examens.»* (E7)

Mais le caractère novateur du projet déborde largement la comparaison des repas du PAM par rapport à ceux des cantines de la FODES-5 : *«Ce n'est pas la même dynamique du tout! C'est une question de fierté pour nous [...] pouvoir nourrir nos enfants avec notre production [...] c'est quelque chose qui nous rend plus fiers.»* (E5) Et il y a plus encore selon ce responsable du projet : *«Mis à part [...] ce côté très symbolique, il y a le côté très concret [de] l'économie de la région, du pays [qui se met à] rouler. C'est une opportunité de pouvoir utiliser les produits locaux.»* (E5)

Sans nommer toute leur réalité et la nommer tous et toutes de la même manière, dans leurs pratiques, les acteurs et actrices du Projet d'ESS ressentent et ont la conviction qu'ils participent de plain-pied à une dynamique nouvelle d'entrepreneuriat et de production de biens et de services en rupture par rapport au caractère «caritatif» du PAM et en phase avec les éléments constitutifs de l'économie sociale et solidaire :

Le PAM [...] c'est la plus grande entreprise de dumping au monde [...] Ce que nous faisons là devient un modèle qui peut être répliqué, même à petite échelle [...] avec les groupes de femmes qui achètent des paysans, qui préparent à manger aux enfants [...] un plat plus équilibré et complet [...] À tous les niveaux [...] il y a un bénéfice pour les communautés. C'est novateur. C'est peu, mais ça peut devenir un modèle. (E29)

2.3. Un mouvement d'économie sociale et solidaire

Dans le Projet d'ESS est également novateur le réseautage des organisations que ce projet provoque et le partage plus substantiel des grandes orientations qu'il porte. Déjà, en amont du projet, c'est innovant

que plusieurs partenaires québécois – le GESQ, AQANU [Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies], l'UPA DI [Union des producteurs agricoles – Développement international], L'Œuvre Léger, les Cuisines collectives Saint-Roch [Cuisine et vie collectives Saint-Roch (CVCSR)], Agro-Paix – y collaborent [...] C'est innovant parce que [...] souvent quand tu travailles seul, tu vas plus vite, mais quand tu travailles en groupe, tu vas plus loin (E28).

Plus encore c'est ce même projet qui donna l'occasion à des organisations de coopération internationale du Québec de participer à deux universités populaires du GESQ (Shawinigan, 2014; Longueuil, 2015) au centre desquelles étaient débattus les enjeux de l'agriculture et de l'ESS en Haïti.

Ajoutons que c'est à la faveur du démarrage de la recherche d'évaluation participative sur le Projet d'ESS en agroalimentaire que le partenariat des chercheurs s'est développé avec l'équipe de Développement et Paix de Port-au-Prince qui, sous la direction de Jean-Claude Jean, organisa un colloque de très haut niveau et fort médiatisé mettant en présence les acteurs et les entreprises d'ESS d'Haïti, les pouvoirs publics haïtiens, les ONG de coopération internationale présentes sur le territoire, des agences de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des universitaires et des étudiantes et étudiants de plusieurs universités. Une ombre au tableau: prévus au programme de ce colloque les porte-parole du Projet d'ESS se sont excusés. Il en fut de même pour les représentants du Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN). Une occasion manquée d'un réseautage plus poussé.

Ce réseautage a pu toutefois se réaliser lors de l'Université populaire du GESQ qui s'est tenue à Port-au-Prince au printemps 2018 et qui visait à faire partager par une diversité d'actrices et d'acteurs économiques, politiques et sociaux d'Haïti, à la fois les résultats de la recherche d'évaluation participative du Projet d'ESS et également les perspectives qui s'offrent à Haïti pour un déploiement majeur de l'ESS sur son territoire.

Le projet était porté par la FODES-5 et une coalition d'organismes haïtiens de développement local ou d'encadrement de la paysannerie d'une part et par l'UPA DI et le GESQ d'autre part. Tous engagés dans la promotion de l'ESS en Haïti.

Sur le terrain des activités, le Projet d'ESS nourrit des collaborations avec d'autres organisations de développement :

Par exemple l'EPPMPH [Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti], c'est une organisation communautaire: bien que la structure ne soit pas pareille à celle de FODES, les buts, c'est pareil. On en a d'autres [collaborations]: il y a aux Cayes, à Camp-Perrin, il y a à Torbeck, une organisation à qui nous donnons un appui technique. (E23)

La FODES-5 travaille aussi avec « la Faculté d'agronomie de l'Université Notre-Dame aux Cayes [qui envoie] en stage chez nous [...] des jeunes intéressés à intervenir auprès des paysans de la zone [...] intéressés par le programme LSGT » (E23).

La perspective entrepreneuriale est bien précise et les précautions toujours prises :

Il y a plusieurs demandes d'aller intervenir directement dans d'autres zones. Nous autres, nous ne croyons pas que le développement, c'est comme ça qu'il faut l'aborder. Je leur dis: « Si vous voulez un partage de savoir-faire, venez chez nous. Nous pouvons envoyer quelqu'un pour vous montrer comment faire, mais pas vraiment venir faire à votre place. » (E29)

Une autre innovation est celle de voir à ce que l'expérience essaime dans d'autres régions par l'intermédiaire du partenaire haïtien au lieu d'y aller d'une intervention directe: « La façon d'être égalitaire, par exemple, c'est de mandater FODES-5 pour suivre Rivière-Froide, pour suivre Limbé, pour suivre Baptiste. Donc, ils sont dans la dynamique LSGT à l'échelle du pays. On n'a pas cherché d'autres organisations pour le faire. » (E29) Cependant, sur le terrain, cette innovation se heurte à de fortes résistances, notamment, de la part de la première organisation « chapeautée ». Résistances d'abord sur le plan administratif :

Quand j'ai la possession de tout mon argent, j'ai la capacité [de] faire des achats au marché qui seront plus rentables... et faire des économies. Je ne peux pas acheter [les] produits, puisque je n'ai pas de l'argent cash... c'est moi qui dois faire le chèque pour avoir de l'argent comptant afin que je puisse le donner aux paysans. Puis, je dois marcher avec un bloc [de] reçus pour donner à chaque paysan comme facture... Si c'était l'EPPMPH qui avait le contrôle de la gestion de l'argent, ça pourrait être plus facile pour nous. (E20)

Mais cette innovation se heurte aussi à des résistances sur le plan politique: « Il faut que ça passe par nous directement. Nous ne voulons pas des intermédiaires... Nous voulons garder notre indépendance. Nous n'acceptons pas cette colonisation. » (E20)

Une lumière rouge est donc allumée sur cet aspect de l'innovation qui voudrait qu'une organisation haïtienne soit directement, sans plateforme ni cadre convenu de reddition de comptes, le relais d'une organisation extérieure auprès d'autres organisations locales et régionales. Pour être atteint, l'objectif de l'extension de l'ESS devra vraisemblablement passer par des partenariats qui visent d'abord et avant tout le transfert d'expérience et d'expertise et moins le contrôle ou ce qui est ressenti comme tutelle.

À plusieurs égards, le Projet d'ESS a été tantôt l'étincelle et tantôt l'occasion d'une progression significative de la construction du mouvement de l'ESS en Haïti.

3. Feuille de route

L'ESS est le fruit d'une mobilisation générale et non pas le résultat du seul savoir technique lié à l'arrivée de quelques capitaux et à des ventes aléatoires. L'ESS est l'œuvre de leaders, d'équipes et de populations qui, élaborant une feuille de route, décident de se prendre en mains et de se doter d'un projet de société local, puis régional et ultérieurement national (Larose, 2016).

3.1. Mobilisation générale et lutte idéologique

L'ESS est une mobilisation économique, sociale, culturelle de toutes les potentialités d'un milieu (Favreau et Larose, 2004) avec l'objectif précis de stopper et d'inverser le cycle de l'infertilité économique et culturelle qu'engendrent la dépendance, l'assistanat, l'impuissance, la fatalité, le « faire avec » et la mauvaise résilience qui font baisser les bras et abandonner (Cliche, 2014).

La mobilisation générale tient à une prise de conscience collective devant le défi à relever :

Ils nous répondaient: « Ce que Dieu veut. » Il n'y avait aucune initiative. Dès 2009, avec le début du programme qu'on appelle LSGT – Les Savoirs des gens de la terre, qui est un programme de formation sur la citoyenneté, le savoir-faire, le savoir-être, l'entrepreneuriat, etc. –, on sent petit à petit un changement de mentalité. Maintenant les gens ne sont plus comme avant, s'asseoir à attendre que le Bon Dieu fasse un miracle pour changer leur vie. Ils savent qu'ils doivent mettre la main dans la pâte, ils savent que, quel que soit leur niveau [d'implication], ils représentent un élément de la société, un élément de la communauté, de sa famille et de son pays. (E23)

Une certaine lutte idéologique est donc à conduire aussi auprès d'un certain nombre d'organisations qui, certaines issues d'élites cléricales et moulées dans des pratiques humanitaires et d'autres émanant de courants radicaux, jugent facilement, voire condamnent les activités commerciales et les pratiques entrepreneuriales qui les génèrent, parce que, à leur dire, contraires aux valeurs de solidarité.

3.2. Reconstruire le tissu économique

Soutenir l'ESS, c'est d'abord reconstruire le tissu économique en s'appuyant sur les pratiques culturelles traditionnelles marchandes et non marchandes – réseaux familiaux et villageois, *konbit*, escouades, coopératives, groupements, etc. – et en asseyant le premier développement, celui du marché intérieur, pour répondre aux besoins sociaux locaux. C'est regrouper les producteurs, les artisans et les commerçants. C'est développer les filières et structurer les systèmes locaux d'échange. Une animatrice dira :

C'est un bon projet, parce que ça permet de donner de la nourriture aux gens de la zone et l'argent circule dans la zone. Prenons le cas quand on achète, c'est à la boucherie qui se trouve en face de l'hôpital. C'est le groupe [Femmes] Étincelles qui prépare. Il prépare pour les enfants de la zone et les femmes achètent les viandes de la zone. C'est leur boucherie, mais il y a une partie du bénéfice qui vient aux membres de la communauté, surtout les paysans, parce que ce sont leurs chèvres, leurs bœufs qu'on tue. Ça vient des gens de la zone. (E6)

Et ajoutera un promoteur québécois du projet :

Si les enfants qui sont à l'école bénéficient des cantines scolaires, que les parents ont reçu un prix qui couvre un coût de production [...] tranquillement, ils vont être capables de payer un peu plus pour la cantine scolaire. Et donc là tu vas inverser la roue, tu vas créer une dynamique économique. C'est ça qui est l'idée de base. (E29)

Ainsi sont créées les conditions d'une première accumulation pour être en mesure de décoller et de passer à des niveaux supérieurs (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2008).

3.3. Mettre le social en poste de commande

La promotion de l'ESS s'inscrit dans un projet de société dans lequel l'économique sert le développement au lieu d'en être la fin. Il ne s'agit pas d'accumuler pour accumuler, mais d'accumuler pour servir des objectifs de société, pour devenir «une communauté, un village social» (E28) pour reprendre l'expression d'un coopérant. Un des acteurs locaux du projet affirme sans hésitation :

La vertu des entreprises, c'est la base du développement économique [...] Tout ce qui est produit est une opportunité. Quelqu'un qui produit des œufs, c'est une opportunité. Quelqu'un qui fait de l'élevage, il sait qu'on va amener son animal à la boucherie. C'est une opportunité. Moi, je parle de synergie. La production est une synergie. Le centre de santé qui apporte sa part. C'est une belle synergie [qui] permet aux gens de la communauté de surmonter certaines difficultés. Les infirmières vont prendre deux fois pendant une année le poids des enfants. Comme ça, on peut voir l'évolution. C'est vraiment un projet qui a amené de la synergie au niveau de la communauté de Labrousse. (E5)

3.4. Convenir d'un plan stratégique

En ESS les résultats sont tributaires d'une approche holistique et d'un plan d'actions stratégiques systématiques.

3.4.1. Quelques grandes priorités

Il importe en premier lieu de s'entendre sur quelques grandes priorités structurantes. D'abord l'emploi. En Haïti, comme souvent dans les pays appauvris, la question de l'emploi étrangle. C'est la priorité des priorités. Et le développement du marché intérieur apparaîtra spontanément comme son premier levier : « *D'abord l'agriculture [qui] demeure encore aujourd'hui, [comme] partout dans le monde, une des seules activités économiques qui génère de l'emploi.* » (E29)

Ensuite l'appropriation de connaissances et d'habiletés par l'alphabétisation, la scolarisation et la formation de la main-d'œuvre. « *Les Savoirs des gens de la terre, c'est qu'on appuie les paysans à la base en les formant, puis en leur donnant la possibilité d'agir sur leur propre développement* » (E29), dira un initiateur du projet. « [Les femmes du groupe Femmes Étincelles] ont un programme d'alphabétisation » (E5), confirmera un acteur local. Cette priorité se concrétisera aussi dans la production de matériel de formation et dans l'animation de sessions sur « *des sujets comme... la santé... l'hygiène [...] la fraternité [...] le vivre-ensemble [...] le savoir-vivre [...] le savoir-faire, etc.* » (E6), évoquera une animatrice. Puis ultérieurement la production et la diffusion d'événements culturels.

Puis l'aménagement d'espaces démocratiques par la mise en place de lieux de délibération : « *Des fois, on est d'une zone, on ne se réunit pas pour [en] parler; donc, la cuisine collective leur permet de parler de la réalité de la zone* » (E6), illustre l'animatrice. Mais il faut aussi viser l'institutionnalisation de ces lieux de délibération. « *C'est toute une dynamique, depuis, que l'on a engagée avec différentes autres associations en assemblée constitutive en 2014* » (E5), avancera un des promoteurs du projet.

Il y a aussi la mise en place d'outils de base comme des dispositifs locaux d'épargne en intégrant dans les opérations les pratiques de première accumulation pour favoriser l'autonomie, l'indépendance et le développement: «Je suis au courant qu'elles font maintenant une petite "coopérative" parce qu'elles mettent de l'argent ensemble. Cet argent-là, on le prête à une des femmes pour faire des choses et après à une autre femme. Elles appellent ça épargne.» (E6)

3.4.2. S'inscrire dans la durée pour changer d'échelle

Les modèles dominants concevront toujours, en s'en accommodant, que l'ESS s'en tienne à l'économie de subsistance, alors que l'ESS propose un vrai projet de société qui, en premier lieu, vise à développer l'économie du rez-de-chaussée, celle du système de production, de distribution et de consommation de base dans l'espace qui donne du sens à la communauté. Les promoteurs du projet en sont pleinement conscients:

Il faut créer [...] une dynamique, un microcosme dans un milieu pour faire éclore cette capacité d'abord de produire, puis produire un niveau qui dépasse la subsistance, qui t'amène à produire au moins pour ton environnement immédiat. Puis éventuellement, tu pourras penser à Miragoâne et à Port-au-Prince. (E29)

Ainsi, cette économie locale, par l'intercoopération, a vocation de s'élargir pour devenir régionale et nationale.

Donc changer d'échelle. C'est le défi. Comment y arriver? D'abord en liant la production en ESS à la demande publique, puis à la demande urbaine, puis à la demande nationale: «Pour la raison simple, c'est que c'est la meilleure façon de développer l'économie circulaire» (E29), affirme un promoteur du projet.

Mais aussi en professionnalisant toujours plus les entreprises sans les désancrer de leurs milieux ni les faire dériver de leurs finalités sociales tout en les mettant progressivement en réseau d'intrants et de distribution. Ce sont là des tâches de type opérationnel éminemment importantes à assumer en créant les opportunités pour les réaliser.

3.5. Se doter d'une voix forte

En ESS, il y a également des tâches de type politique à assurer pour se doter d'une voix forte qui puisse lui permettre d'entrer en dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société et avec l'État.

Il faut convenir qu'en Haïti l'ESS n'est pas encore un concept fédérateur. Les organisations sont morcelées. Il n'y a pas d'organisation unitaire sur le plan national. Même pas au niveau des paysans, alors que c'est «le métier de la majorité des gens» (E1).

Il s'agit ici de construire des organismes de représentation citoyenne et politique pour se doter d'une posture et d'une capacité d'action que son caractère collectif induit pour d'abord inciter le secteur privé à nouer des partenariats complémentaires à ses activités. Cette posture et cette capacité lui seront nécessaires pour également amener la société civile à converger vers la demande d'institutionnalisation de mécanismes de développement qui mettent à contribution les communautés et les territoires, et à convier l'État à assumer sa responsabilité de les établir et de soutenir l'ESS en vertu de son mandat de fiduciaire de l'intérêt général.

Conclusion

Sans le savoir, Labrousse est peut-être un laboratoire. Un des principaux promoteurs du projet le soutient : « [Labrousse est] *une région éloignée, laissée par la coopération. Un terrain neutre et nouveau. Une terre vierge en termes de coopération [...] un critère intéressant [...] parce que tu peux bâtir sur quelque chose.* » (E29)

Sans le savoir, Haïti aussi est peut-être un laboratoire. Sur le terrain poussent des centaines de projets portés par des populations appauvries et marginalisées, nourries par des valeurs d'autonomie, de solidarité et de vie digne et construisant concrètement un modèle autre de développement. La présente recherche évaluative a analysé une partie de cette nouvelle construction et a conforté les acteurs et actrices dans leur projet. Son objectif sera atteint lorsque ses résultats seront partagés et contribueront au développement d'un véritable mouvement de l'ESS en Haïti en prolongeant les acquis de la « vieille » ESS haïtienne que sont notamment les *konbit*, les associations, les coopératives, les projets de développement local, etc. Aussi en encourageant la fédération des entreprises et initiatives de la « nouvelle » ESS massivement présentes au colloque de Développement et Paix de l'automne 2015, en donnant un sens concret et efficace aux nouveaux partenariats avec le secteur privé comme il en existe un à Port-au-Prince avec des composantes du secteur hôtelier. En mobilisant aussi les ressources intellectuelles des établissements universitaires comme celles de l'Université d'État d'Haïti, de l'Université Notre-Dame ou de la nouvelle institution du GRAHN qu'est la Cité du savoir, et enfin en interpellant les pouvoirs locaux et nationaux dans leurs responsabilités législatives et réglementaires à l'égard de la promotion de l'ESS comme exposé dans le chapitre 8. Sans oublier la Banque mondiale et le PAM dont les politiques soi-disant de soutien au niveau international contrecarrent régulièrement les stratégies d'autonomisation agroalimentaire des populations. C'est le sens à donner à l'Université populaire du GESQ qui a eu lieu à Port-au-Prince au printemps de 2018.

Le jour où l'ensemble des acteurs – opérateurs de l'économie sociale, mouvements sociaux, secteurs marchands éclairés, ONG locales et nationales, pouvoirs locaux et nationaux – se donnera une feuille de route rigoureuse de déploiement et d'institutionnalisation de l'ESS en interpellant également les ONG internationales à y contribuer, Haïti pourrait peut-être devenir une rampe de lancement d'un modèle de sortie de la crise systémique ou endémique et inspirer plusieurs autres nations dans le monde pour en faire autant (Larose, 2016). Haïti est en mesure d'être la véritable Perle des Antilles en reprenant la maîtrise de ses orientations, la maîtrise de ses choix, la maîtrise de ses ressources et en misant sur sa créativité, sa détermination et sa solidarité que porte son économie sociale et solidaire.

Bibliographie

- Cliche, P. (2014). *La coopération internationale solidaire: plus pertinente que jamais*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Develtere, P. et B. Fonteneau (2004). *Économie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible: le cas d'Haïti*, Université du Québec en Outaouais.
- Élie, J. R. (1988). *Ankèt sou Pwogram Kredi KOSMIKA*, Papaye.
- Élie, J. R. (2017). *Pour la promotion du coopératisme par les autorités locales*, manuscrit inédit de juin 2017 à paraître en 2018, Port-au-Prince, C3 Éditions.
- Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement. Le défi de la réciprocité*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et G. Larose (2004). « Économie sociale et développement local au Québec », dans A. S. Fall, L. Favreau et G. Larose (dir.), *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 286-312.
- Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) (2014). *Projet de recherche évaluative concernant le projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*, Montréal, été.
- Larose, G. (2016). « Apports et potentialités de l'économie sociale et solidaire. L'agroalimentaire en Haïti », conférence d'ouverture de l'Université du Groupe d'économie solidaire du Québec, prononcée le 11 septembre 2015 (éditée en 2016), Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, juin.

8



LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS

**Yves Vaillancourt, Jean Rénol Élie
et Wista Délice**

Ce chapitre porte sur les responsabilités des pouvoirs publics en lien avec le Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS). Lorsque nous parlons de pouvoirs publics, nous pensons à des personnes élues ou à des fonctionnaires, dans les institutions gouvernementales sur les plans international, national, ou encore, en Haïti, dans les collectivités territoriales, c'est-à-dire dans les départements, les communes et les sections communales. Nous nous intéressons aux pouvoirs publics dans le cadre de cet ouvrage en portant attention au rôle qu'ils ont joué dans le passé, jouent dans le présent et pourraient jouer dans l'avenir pour soutenir les cantines scolaires, et ainsi contribuer aux cuisines collectives, aux associations paysannes et autres initiatives d'économie sociale et solidaire (ESS) dans le développement agroalimentaire. Nos analyses se situent dans le prolongement de celles que nous avons présentées sur les politiques publiques, la Constitution de 1987 et les gouvernements des 30 dernières années dans le chapitre 3. Elles portent attention aux pratiques des autorités publiques en lien avec les six dimensions¹ que nous

1. Dans le chapitre 3, nous avons parfois mentionné cinq dimensions en regroupant dans une seule dimension la gestion et la dispensation des services.

avons pris l'habitude de distinguer : planification, régulation, financement, gestion, dispensation des services et évaluation. Elles s'attardent particulièrement sur les politiques publiques dans le domaine agroalimentaire.

Nous le savons à l'avance, en portant attention aux initiatives des pouvoirs publics en matière de politiques publiques, nous serons amenés, inéluctablement, à découvrir qu'ils établissent constamment des relations avec des acteurs qui proviennent d'autres secteurs de l'activité socioéconomique, c'est-à-dire des personnes et des groupes du secteur privé, du tiers secteur ou secteur de l'ESS, voire du secteur de l'économie domestique. En conséquence, dans ce chapitre, il sera question fréquemment d'interactions entre l'État, le marché, l'ESS et la famille. En cours de route, nous examinerons les résultats du projet de recherche en analysant l'apport des acteurs du secteur public (personnes élues et fonctionnaires) concernant les initiatives de l'ESS. La perspective théorique qui traverse ce chapitre est attentive aux distinctions que nous faisons nôtres concernant la co-construction et la co-production des politiques et de l'action publiques. Dans la co-production, les organisations de l'ESS (coopératives, associations, organisations non gouvernementales [ONG], fondations, etc.) participent à la mise en œuvre des programmes publics, mais sans avoir participé à leur définition et à leur orientation stratégique. Par contre, dans la co-construction de l'action publique, que ce soit sur le plan international, national ou local, les acteurs de l'ESS ont un poids décisionnel, aux côtés des acteurs gouvernementaux et du secteur privé dans l'élaboration des politiques et des programmes (Hulgard, 2016; Laville et Salmon, 2015; Vaillancourt, 2008, 2014). Le défi que nous faisons nôtre dans ce chapitre, c'est celui de faire atterrir notre problématique de la co-construction démocratique des politiques publiques dans la réalité haïtienne. C'est de se demander avec l'Institut de technologie et d'animation (ITECA) (Élie, 2017, p. 21, note 5), si « le monde d'en dehors » dont parlent Gérard Barthélemy (1989) et Franklin Midy (2011), notamment les paysans et les paysannes des communautés rurales en Haïti et dans la région des Caraïbes, ne pourrait pas se muter en « monde d'en dedans » et participer à la planification et à la prise de décision concernant les politiques agroalimentaires dans leur section communale, leur commune, leur département et leur pays. C'est de rompre avec la façon de faire néolibérale qui consiste à « laisser en dehors » la plus grande partie de la population qu'on a pris l'habitude d'exclure du développement local et national (Élie, 2017, p. 81).

Le plan du chapitre se décline en quatre sections. Dans la première, nous examinons le rôle des acteurs publics nationaux en portant attention aux initiatives ou non-initiatives de l'État haïtien, des gouvernements, des ministères et des organismes parapublics en scrutant les orientations constitutionnelles, ainsi que celles de l'exécutif et du législatif.

Dans la deuxième, nous portons attention au rôle des collectivités territoriales (départements, communes et sections communales) en portant un regard privilégié sur les Conseils d'administration des sections communales (CASEC). Dans la troisième, nous scrutons le rôle des acteurs publics internationaux, notamment celui du Programme alimentaire mondial (PAM). Dans la quatrième, nous nous penchons sur les rapports qui se tissent entre les acteurs publics et ceux des autres secteurs en mettant l'accent sur les enjeux liés aux alliances entre les pouvoirs publics et les organisations de l'ESS sans oublier les ONG.

1. Les pouvoirs publics sur le plan national

Certains écrits sur les politiques publiques en Haïti, notamment dans le domaine de l'intervention sociale auprès des enfants, ont fait ressortir comment, depuis les années 2000, on assistait à une surreprésentation des ONG qui allait de pair avec une sous-représentation des acteurs provenant du secteur public et une dévalorisation du rôle de l'État. C'est un constat qu'Irène Lubin a mis de l'avant en expliquant que «le secteur public est sous-représenté dans l'intervention auprès des enfants de la rue»². Pour Lubin, l'intervention sociale «est surtout faite par des ONG. À part quelques lois éparses, l'État n'a pas de politique établie et discutée pour intervenir auprès des couches vulnérables» (2007, p. 294). Les modèles d'intervention et les programmes en matière de développement social touchant l'enfance et la lutte contre la pauvreté proviennent moins de l'État et des pouvoirs publics et davantage des ONG comme Développement et Paix et des organisations internationales comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PAM, etc. (Lubin, 2007, p. 18 et 294-297). Cet angle d'analyse peut fournir un éclairage intéressant sur le rôle des pouvoirs publics concernant le développement social, culturel et économique en Haïti. Pourtant, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 3, la Constitution de 1987 ciblait un horizon prometteur en matière de bien-vivre individuel et collectif, de participation citoyenne, de co-construction démocratique du développement local et national, de décentralisation, de refondation de l'État, etc. Cependant, il semble bien que les belles intentions consignées dans la Constitution de 1987, dans les 30 années qui ont suivi, ont été peu matérialisées par les instances exécutives et législatives de l'État haïtien comme nous l'avons montré dans le chapitre 3.

-
2. Ricardo Seitenfus (2010, 2015), en se penchant sur l'échec de l'aide internationale en Haïti, propose une lecture convergente avec celle de Lubin. Pour lui, il «existe une relation maléfique ou perverse entre la force des ONG et la faiblesse de l'État haïtien. Certaines ONG n'existent qu'à cause du malheur haïtien» (Seitenfus, 2010).

1.1. Les engagements de la Constitution de 1987 concernant la promotion de l'économie sociale et solidaire

En nous appuyant sur les travaux d'Élie (2006, 2008), nous avons fait ressortir dans le chapitre 3 le caractère exemplaire de la Constitution de 1987 sous l'angle de la décentralisation et de la participation citoyenne. Dans le présent chapitre, nous nous intéressons à nouveau à la Constitution de 1987 ainsi qu'aux modifications adoptées sous le gouvernement de Préval en 2011 et publiées avec quelques changements sous le gouvernement de Martelly en 2012³, mais en nous penchant sur un objet différent, c'est-à-dire la promotion du coopératisme et de l'ESS. À cet effet, nous continuerons de nous inspirer des interprétations plus anciennes d'Élie (2006, 2008) sans négliger une publication récente (Élie, 2017). Mais à nouveau nous serons amenés à souligner l'écart immense qui a existé pendant trois décennies entre les promesses de la Constitution de 1987, d'une part, et l'absence de politiques publiques conséquentes adoptées par l'État national et les collectivités territoriales pour concrétiser ces promesses, d'autre part.

Commençons par déclinier les positions constitutionnelles concernant la promotion du coopératisme et de l'ESS. De 1843 à 1987, la République d'Haïti a connu 13 constitutions. D'une constitution à l'autre, disons de 1946 à 2011, il est intéressant de porter attention au libellé de l'article 1 qui identifie les traits distinctifs de République d'Haïti, en scrutant les ressemblances et différences d'une constitution à l'autre :

- L'article 1 de la Constitution de 1946 se lit comme suit : « La République d'Haïti est une et indivisible, libre, souveraine et indépendante » (République d'Haïti, 1946a) ;
- L'article 1 de la Constitution de 1950 se lit comme suit : « Haïti est une République indivisible, souveraine, indépendante, démocratique et sociale. » (République d'Haïti, 1950) On note l'apparition des mots **démocratique et sociale** ;
- Le libellé de l'article 1 des constitutions de 1957, 1963, 1971 et 1983 ne change pas (République d'Haïti, 1983). Cela veut dire que même sous les régimes des deux dictatures Duvalier, la République continue de se proclamer « démocratique » et « sociale » ;
- L'article 1 de la Constitution de 1987 se lit comme suit : « Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, coopératiste, libre, démocratique et sociale. » (République d'Haïti, 1987)

3. Nous serons amenés à distinguer la Constitution de 1987 (République d'Haïti, 1987) et la Constitution de 1987 modifiée en 2011 et 2012. En fait, les modifications adoptées sous le gouvernement de Préval en 2011 ont été entérinées à nouveau sous le gouvernement de Martelly en 2012 « pour erreurs matérielles » (République d'Haïti, 2012).

L'ajout du mot **coopératiste** représente l'élément de nouveauté dans ce libellé. Dans l'architecture novatrice de la Constitution de 1987 qui témoigne d'un véritable changement de paradigme comme nous l'avons souligné dans le chapitre 3, l'idéal d'une république coopératiste invite les pouvoirs publics à favoriser l'avènement d'une société coopérative;

- En 2011 et en 2012, le gouvernement s'y prend à deux reprises pour modifier la Constitution de 1987⁴. Dorénavant, dans l'article 1, Haïti n'est plus présentée comme une « République coopératiste et sociale », mais comme une « République solidaire ». En effet, l'article 1 se lit comme suit: « Haïti est une République, indivisible, souveraine, indépendante, libre, démocratique et **solidaire**. » (République d'Haïti, 2012) Donc, le mot « coopératiste » disparaît, tandis que le mot « solidaire » apparaît.

Comment expliquer que les mots « sociale » et « coopératiste » ait été enlevés et remplacés par le mot « solidaire »? Certes, depuis la crise des fausses coopératives qui avait éclaté en 2002 et dont il est question dans le chapitre 7 et ci-dessous, l'étiquette « coopératiste » faisait peur et avait perdu son caractère attractif dans certains milieux, d'où la réticence à l'assumer dans la classe politique. Par ailleurs, depuis la deuxième moitié des années 2000, dans la société civile et les mouvements sociaux, on constate la montée d'un certain intérêt concernant l'ESS, ce dont témoigne la tenue de trois colloques nationaux sur l'ESS au cours de l'année 2007 (Élie, 2010). On peut penser aussi que le législateur a considéré que le mot **solidaire** renvoie à l'idéal d'une société et d'une économie sociale et solidaire, lequel inclut celui d'une société et d'une économie coopératistes. Pouvons-nous interpréter la modification de l'article 1 de la Constitution de 1987 effectuée par le gouvernement Martelly en 2012 comme étant l'indice d'une ouverture timide du gouvernement de l'époque à faire la promotion de l'ESS? C'est l'hypothèse que nous faisons.

En 2012, dans la même opération pour modifier la Constitution de 1987, le gouvernement Martelly apporta un autre changement avec l'article 32.4: « L'enseignement agricole, professionnel et technique est pris en charge par l'État et les collectivités territoriales. » (République d'Haïti, 2012) Toutefois, la Constitution de 1987 modifiée en 2011 et 2012 demeurait

4. En fait, la tentative de modifier la Constitution de 1987 en 2011 a donné lieu à certaines « erreurs matérielles » dans l'écriture des modifications. En somme, on n'avait pas suivi la procédure normale, ce qui laissait l'affaire dans un certain flou. C'est ce qui explique qu'en 2012, la classe politique revint à la charge. On prétendit récupérer des délibérations de 2011 et on fit une « reproduction pour erreurs matérielles ». En ce qui nous concerne dans ce chapitre, nous ferons référence seulement au texte de la Constitution de 1987, modifiée en 2012 (République d'Haïti, 2012).

formellement silencieuse sur la formation concernant le coopératisme et l'ESS, même si elle parle de solidarité. Cela s'appelle ne pas se donner les moyens de ses objectifs.

1.2. Les politiques gouvernementales laissent en rade les promesses constitutionnelles

Dans cette section, nous allons nous attarder davantage aux années qui suivent la Constitution de 1987, puisque c'est à partir de ce moment qu'il est question d'Haïti comme étant une république coopératiste et solidaire, puisqu'on fait référence à la république coopératiste de 1987 à 2011 et à la république solidaire depuis 2011. Mais il vaut la peine d'évoquer brièvement ce que les gouvernements haïtiens ont fait en matière de coopératives et d'ESS avant 1987.

1.2.1. Avant 1987

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 7, le développement des coopératives et de l'ESS a commencé en Haïti bien avant l'année de la Constitution de 1987, voire longtemps avant 1939, l'année de la première législation sur les coopératives, puisque les paysannes et paysans haïtiens n'ont pas attendu d'avoir la reconnaissance et le soutien des pouvoirs publics pour inventer et mettre en pratique des formes traditionnelles d'entraide, de coopération et de travail collectif.

Comme l'a bien démontré Élie (2017), ces dernières n'ont pas cessé d'émerger au long du XIX^e siècle comme ce fut le cas avec les «Sociétés pour l'affermage de terres» connues avant 1826, bien avant l'expérience des pionniers de Rochdale en 1843. Ces formes traditionnelles ont souvent été combattues, voire cassées, par l'État haïtien. Comme ce fut le cas avec le *Code rural de 1826* qui s'opposa au fonctionnement des Sociétés pour l'affermage des terres. D'autres formes d'organisation qui favorisaient la coopération entre paysannes et paysans ont continué d'apparaître tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, mais l'État s'est employé pendant longtemps à les ignorer et réprimer plutôt qu'à les soutenir et les accompagner. Comme nous l'avons affirmé dans le chapitre 3, sur le plan de la répression et du contrôle des populations rurales, il ne convient pas de laisser entendre qu'il y a eu absence d'État en Haïti. L'État haïtien a toujours été là pour la répression, ce qui ne veut pas dire qu'à partir d'un certain moment il n'a pas été amené à prendre certaines initiatives politiques pour aider officiellement les coopératives et d'autres composantes de l'ESS dont les lois et décrets suivants :

- *Loi du 15 novembre 1939 sur les coopératives* (République d'Haïti, 1939). En vertu de cette loi, il y avait une coopérative par section rurale⁵. L'adhésion n'était pas volontaire. Le directeur de chaque coopérative devait recevoir des instructions de l'agronome du district agricole. Tous les habitants et habitantes valides d'une section rurale en faisaient partie, y compris les paysans et paysannes absenteïstes. Les membres de la coopérative devaient fournir six journées de travail communautaire par année, une règle qui avantageait les propriétaires absenteïstes qui profitaient des corvées sans y être astreints (Élie, 2017, p. 20-22 et 70). Toutefois, le principal défaut de la Loi de 1939 provenait de ce qu'elle ne s'inscrivait pas en harmonie avec l'héritage des formes traditionnelles de coopération et d'entraide en Haïti;
- *Loi du 26 septembre 1953 sur la création du Conseil national de la coopération* (CNC). Le CNC est placé sous la tutelle du ministère du Commerce (République d'Haïti, 1953);
- *Le Code rural de 1962*, avec son article 81, demande aux Conseils d'administration de la section rurale (CASER)⁶ de «favoriser la formation de coopératives agricoles» (République d'Haïti, 1962);
- Le CNC est transformé par décret en 1981 en Conseil national des coopératives, ce qui permet de conserver le même sigle (République d'Haïti, 1981b). L'article 2 du décret stipule «que le CNC a pour mission de formuler la politique nationale dans le domaine de l'organisation et du développement des coopératives en accord avec la Secrétairerie [*sic*] du Plan» (aujourd'hui ministère de la Planification et de la Coopération externe [MPCE]). Les articles 14, 15, 16 et 17 du Décret (République d'Haïti, 1981b) établissent la liste des attributions du CNC dont celles d'inspecter et de contrôler les coopératives, «d'aider les groupements précoopératifs à planifier leurs activités», d'«assurer la formation coopérative des dirigeants et des membres des sociétés coopératives», etc.

Attendu ses attributions, on aurait pu s'attendre à ce que le CNC vaille à la promotion du coopératisme en Haïti. Mais dans les faits, il semblait avoir été pensé pour aider l'État autoritaire à faire obstacle au droit de réunion. Les Décrets de 1981 (République d'Haïti, 1981a, 1981b), adoptés sous le gouvernement du dictateur Jean-Claude Duvalier, donnaient un pouvoir répressif au CNC, sans lui fournir les moyens nécessaires pour

5. À l'époque, il n'était pas question de sections communales (au nombre de 570 présentement), mais de sections rurales (au nombre de quelques centaines).

6. Les CASER de l'époque sont les ancêtres des CASEC de la Constitution de 1981.

travailler à l'avancement du coopératisme. Dans les faits, le CNC avait donc une mission plus répressive que formative. Le gouvernement pendant plusieurs années ne s'est pas soucié de renouveler la composition du CNC. Nous voyons là un indice de désintéressement de l'État. Le CNC devait appuyer les autorités locales dans leur démarche de promotion de l'ESS. Mais il ne l'a pas fait.

1.2.2. De 1987 à 2011

Avec la Constitution de 1987, l'État haïtien avait pris position en faveur du coopératisme. On aurait pu s'attendre à ce que, dans les années qui suivirent, il manifeste le souci d'adopter des politiques conséquentes pour matérialiser cet engagement. Mais tel ne fut pas le cas. Entre 1987 et 2012, le législateur de la République «coopératiste» et sociale n'a pas jugé nécessaire de se doter de lois et de décrets pour mieux réglementer les coopératives ou pour faciliter leur avancement. En somme, au cours de cette période, en dépit de la Constitution de 1987, l'État a fait preuve d'insouciance et de laisser-aller sur le plan de la promotion du coopératisme et de l'ESS. Pour étoffer notre propos, mentionnons deux lacunes de l'action gouvernementale au cours de ces années. D'une part, le gouvernement a laissé se développer la crise des fausses coopératives. D'autre part, lorsqu'il a prétendu apporter un correctif à la crise, il a adopté en 2002 une loi sur les coopératives d'épargne et de crédit, qui comportait plusieurs lacunes :

- **Le problème des «fausses coopératives» ou des «coopératives bidon» a sévi au cours des années 1995-2004.** Il provient de ce que le gouvernement et le CNC ont laissé les usurpateurs et spéculateurs utiliser à leur gré le label et le langage renvoyant aux coopératives et développer des pratiques qui n'avaient rien à voir avec les principes coopératifs. Ce dérapage a été rendu possible par le *Décret du 17 mai 1995 sur la libéralisation des taux d'intérêt* (République d'Haïti, 1995). Ce décret concernait les institutions financières, mais il a eu des incidences sur les coopératives. Il permettait aux coopératives d'épargne et de crédit (CEC) de diminuer ou de hausser à leur guise les taux d'intérêt qu'elles permettaient à des personnes qui faisaient des prêts ou qui en recevaient, alors que, jusque-là, les capitaux prêtés devaient être rétribués au taux fixe de 6 % l'an. Avec l'arrivée du décret, on a vu apparaître une prolifération de coopératives bidon ou de pyramides financières qui se présentaient comme des coopératives même si elles n'en étaient pas et renouaient avec des arnaques qui avaient existé dans les années 1960 et 1970. Ainsi, de supposées CEC qui se présentaient comme des caisses populaires inspirées du modèle Desjardins

au Québec, avaient pris l'habitude de faire des prêts avec des taux mensuels de 4 à 5 % quand ce n'est pas de 10 à 13 %⁷. Elles faisaient miroiter aux prêteurs des taux d'intérêt alléchants sur leurs dépôts. Les fausses coopératives ont laissé une bonne partie de la population dans le désarroi. La crise des fausses coopératives a entraîné une baisse de la confiance dans la population et chez les sociétaires. Elle a entaché l'étiquette des coopératives. Elle est apparue avec l'ignorance des masses et l'absence de formation des membres du mouvement coopératif, mais aussi avec la complicité des fonctionnaires et des responsables au niveau de l'État. Voici comment Développement international Desjardins (DID) a résumé cette crise des CEC en manifestant son souci de protéger la réputation des caisses populaires qu'il soutenait en Haïti :

Les caisses populaires haïtiennes, appuyées par DID, n'ont pas pris part à ce mouvement. Il s'agissait en fait de structures pyramidales, très mal gérées qui n'avaient de coopératives que le nom et ont profité des faiblesses et ambiguïtés de la loi de 1981 pour s'établir. Cependant, la faillite de ces structures frauduleuses a affecté l'image de tout le secteur, y compris les caisses saines. Ces dernières ont réclamé l'intervention de l'État. (Le Levier, 2009)

Chose certaine, dans un contexte marqué par la prolifération de fausses coopératives, une certaine confusion s'était répandue concernant l'ensemble du mouvement coopératif et il était devenu difficile de distinguer les fausses et les vraies CEC.

- **La loi du 9 juin 2002 sur les CEC a été présentée comme un remède à la crise des fausses coopératives des années antérieures.** Cette nouvelle législation vise à donner à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et au CNC, un instrument juridique leur permettant d'encadrer, de superviser et de contrôler les CEC (République d'Haïti, 2002). Mais, en dépit de ses intentions louables, elle comprend plusieurs lacunes :
 - Elle porte sur les CEC, alors qu'elle devrait porter sur l'ensemble des coopératives. Elle oublie les autres coopératives de services, de production, de consommation, de logement;
 - Elle a été élaborée sans consultation préalable avec les actrices et acteurs concernés et les secteurs intéressés à la question;
 - Elle ne revient pas sur le CNC dont l'État a parlé pour la dernière fois en 1981, au temps de la dictature des Duvalier;

7. Élie rappelle qu'un taux d'intérêt mensuel de 4 ou 5 % équivaut tout de même à un taux annuel de 48 à 60 %, ce qui signifie que «le crédit aux pauvres rapporte beaucoup et entretient la pauvreté» (2017, p. 58).

- Elle parle souvent de «déposants» plutôt que de «sociétaires»;
- Elle traite les CEC comme si elles étaient sous la tutelle du CNC et de la BRH et, conséquemment, favorise insuffisamment leur autonomie face à l'État;
- Elle valorise insuffisamment l'appropriation des coopératives financières par les membres et l'utilisation économique dans les communautés rurales de l'épargne ramassée par les caisses populaires;
- Elle omet de proposer des mesures capables de procéder au redressement et à la refondation nécessaires. Elle se préoccupe de la crise des coopératives de 2002, mais sans faire la promotion de la coopération, ni de l'ensemble de l'ESS. L'État aurait dû transformer le CNC en organe de promotion de l'ESS et de soutien aux collectivités territoriales.

C'est ainsi qu'en 2002 les fausses coopératives s'écroulèrent et que certains mouvements de récrimination apparurent.

1.2.3. De 2011 à 2018

À partir de 2011, même si le gouvernement Préval a modifié la Constitution de 1987⁸ pour mettre en évidence le fait qu'Haïti est une «République solidaire», le gouvernement ne fait rien pour opérationnaliser le concept d'ESS et mieux organiser la solidarité au pays. La promotion du coopératisme se limite trop aux coopératives financières. La circulation de l'épargne dans une caisse populaire ressemble trop à celle que l'on retrouve dans une banque traditionnelle. L'épargne locale demeure insuffisamment redirigée vers le soutien au développement économique local. On peut parler d'une captation de l'épargne locale. Les CEC privilégient la finance et négligent l'économie. L'État haïtien n'a pas adopté encore de politique favorable à l'avancement de l'ESS. Il a même de la difficulté à honorer ses engagements à soutenir l'école publique⁹.

8. Comme nous l'avons mentionné plus haut, en 2011, c'est d'abord le gouvernement Préval qui a modifié la Constitution de 1987. Toutefois, en 2012 le gouvernement Martelly a dû, en raison «d'erreurs matérielles», revenir à la charge pour corriger et republier les modifications (République d'Haïti, 2012).

9. Dans l'entretien qu'elle nous a donné, une enseignante de l'école publique EFA de Labrousse a souligné l'importance du lien que l'État entretient avec son école et, par ricochet, avec la cantine scolaire de l'école. Elle a mentionné que les salaires des enseignants et enseignantes pour février 2016 n'étaient pas entrés, même si on était en mars. Cela l'a amenée à faire le commentaire suivant: «L'État haïtien refuse de prendre toute sa responsabilité [...] Nous ne sommes pas payées mensuellement par l'État haïtien.» (E9) Elle a ajouté avoir interpellé le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) à ce sujet.

En terminant cette section sur le rôle de l'État national en matière de soutien à l'ESS en Haïti, on peut faire l'hypothèse qu'en dépit des belles promesses inscrites dans la Constitution depuis 1987, les politiques publiques sont peu empressées à soutenir des expérimentations comme le Projet d'ESS. C'est une opinion qui a été formulée dans un entretien avec une personne de L'Œuvre Léger:

Il y a un aspect de ce projet-là qui n'est pas innovant du tout. Le fait de travailler uniquement au niveau de la société civile, ça laisse un certain impact, mais quand on ne travaille pas avec l'État, c'est plus difficile d'avoir un résultat durable. Ce projet-là est 100 % société civile. Peut-être qu'il n'y a pas une instance étatique qui a la capacité de répondre, de travailler sur la sécurité alimentaire au niveau des cantines scolaires. (E28)

Cette opinion d'un partenaire du Projet d'ESS est à la fois provocatrice et stimulante pour réfléchir au soutien fourni ou non fourni au Projet d'ESS par les politiques publiques en Haïti. Pour être en mesure d'approfondir cette question, penchons-nous sur les liens entre le projet et les acteurs politiques locaux.

2. Les pouvoirs publics dans les collectivités territoriales

La promotion du coopératisme et de l'ESS n'est pas seulement la responsabilité des autorités politiques nationales. Elle est aussi celle des personnes élues dans les collectivités territoriales, notamment dans les CASEC. D'où l'importance de voir à ce que ces personnes aient la préparation et la formation nécessaires pour assumer leurs mandats. Les CASEC doivent s'investir dans la formation concernant l'ESS, puisque la Constitution de 1987 leur demande de s'investir dans la formation économique, sociale, civique et culturelle. La promotion de l'ESS, sur le plan local, passe par une concertation entre les populations et les dirigeants locaux. C'est ce que nous appelons une approche de co-construction démocratique de l'action publique, c'est-à-dire une approche dans laquelle les acteurs socioéconomiques co-décident avec les personnes élues les grandes orientations de l'action publique dans le développement local. Les responsables des collectivités territoriales doivent avoir à cœur le développement de leur communauté. Comment pourront-ils réaliser ce développement local, s'ils ne s'appuient pas sur des organisations d'ESS, sur des coopératives, en particulier?

2.1. Le rôle des autorités politiques locales dont les Conseils d'administration des sections communales

Si on s'en tient aux dispositions constitutionnelles et légales présentées dans la première section de ce chapitre, on s'attend à ce que les CASEC appuient les organisations d'ESS et les coopératives en particulier. Le travail de promotion du coopératisme et de l'ESS doit être fait en tenant compte de la « culture locale », en considérant « l'apport de l'université » et de certaines institutions nationales comme le CNC. Il incombe aux CASEC, même lorsque les institutions publiques et ONG du Nord ont le gros bout du bâton en fournissant des ressources financières et humaines, de négocier avec elles pour les amener à s'adapter aux formes d'organisation et à la culture locale. Les coopératives et autres organisations de l'ESS doivent être ancrées dans la communauté et ne pas apparaître comme des organisations étrangères parachutées dans le milieu. Il en découle une série de qualités qui doivent être exigées des personnes élues des CASEC, ainsi que des conseils municipaux et départementaux, pour leur permettre de jouer leur rôle de promoteurs du coopératisme et de l'ESS. Dans une commune, on peut plus facilement penser à des équipes d'animation qui peuvent appuyer les CASEC, les aider à trouver de nouveaux symboles favorables aux coopératives et à l'ESS et capables de frapper l'imagination haïtienne. Ces exigences s'appliquent aussi aux ONG haïtiennes et étrangères qui sont actives en Haïti tout en ayant l'habitude d'appuyer ou de promouvoir certains types d'organisations inventés plus souvent au Nord qu'au Sud. Dans ce sens, le document gouvernemental sur les cantines scolaires que nous avons introduit et commenté dans le chapitre 3 fait ressortir que la politique des cantines scolaires devrait promouvoir des structures locales qui confient un rôle plus grand aux CASEC (République d'Haïti, 2016, p. 50).

Voilà ce que la Constitution haïtienne nous dit concernant le rôle que les CASEC devraient jouer. Mais, d'une façon plus empirique, qu'en est-il du rôle concret que les CASEC ont pu jouer en référence au Projet d'ESS au cours des années 2013-2016? Quels constats pouvons-nous faire en nous appuyant sur les résultats de la recherche évaluative? De manière générale, nous répondons à ces questions en soulignant qu'il y a un écart important entre les CASEC projetés dans la Constitution de 1987 et modifiée en 2011 et 2012, d'une part, et, d'autre part, les CASEC concrets qui existaient et fonctionnaient dans les zones de Labrousse et de Rivière-Froide au moment du Projet d'ESS, soit de 2013 à 2016. Un tel constat ne doit pas nous surprendre quand on sait que la décentralisation promise dans la Constitution de 1987 a vécu des difficultés particulières au cours des années 2010 à 2017, si bien que les membres des CASEC n'avaient pas été élus ou réélus entre 2006 et la fin de 2016, comme nous

l'avons expliqué dans le chapitre 3¹⁰. Cet élément de contexte a été bien martelé par une personne membre d'un CASEC dans Jamais-Vu, depuis 2007. Cette dernière a rappelé que chaque section communale a un exécutif (ou cartel) de trois membres, «dont un principal» qui préside. Les trois appartiennent parfois au même parti politique, parfois à des partis différents, ce qui peut compliquer les choses. Dans la zone de Labrousse, il y a six sections communales et, depuis décembre 2006, il n'y a pas eu de nouvelles élections concernant les CASEC. Puisque les mandats des élus des collectivités territoriales sont de quatre ans, on déduit que les représentants du CASEC, depuis 2011, n'ont pas eu la possibilité d'être élus ou réélus. Ils ont été nommés ou reconduits à leur poste à la suite de nominations faites par les autorités centrales, ce qui a eu pour effet de les rendre plus dépendants de Port-au-Prince et d'affaiblir leur poids politique en leur enlevant la possibilité de se prévaloir d'un mandat d'élection. Cela amène cette personne à parler de son rôle dans des termes dépréciatifs qui révèlent un sentiment d'impuissance: *«Je suis un colvol [...], un collaborateur volontaire. Je ne suis pas encadrée par l'État. Tout ce que j'étais supposée faire, je ne peux pas le faire.»* (E18) Cette personne mentionne que le CASEC n'a pas été capable de contribuer au projet de cuisines collectives.

Dans nos entretiens, nous avons constaté que les CASEC étaient généralement des membres de la Fondation pour le développement économique et social (FODES-5), mais que la FODES-5 appuie les CASEC plutôt que l'inverse. C'est ce que mentionne une personne de la direction de la FODES-5 en apportant l'exemple de ce qui se passe, *«quand il y a un ouragan comme celui de Matthew qui passe»* en octobre 2016 (E23). En somme, il ressort que les relations entre les CASEC et la FODES-5, pendant les années 2013-2016, n'étaient pas bidirectionnelles et pouvaient difficilement s'inscrire dans une perspective de co-construction des politiques de développement local.

C'est un constat semblable que font deux personnes de la direction de l'Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti (EPPMPH) concernant ce qui se passe dans la zone de Rivière-Froide au chapitre des relations entre les CASEC et l'EPPMPH. Certains acteurs CASEC sont aussi des intervenants de l'EPPMPH. C'est le cas du secrétaire adjoint de l'EPPMPH. Mais leur identité CASEC demeure peu mise en valeur (E11 et E12).

10. Avant les élections municipales d'octobre 2015 et les élections locales (pour les CASEC) de novembre 2016, les dernières élections municipales et locales sous le premier gouvernement de René Préval avaient eu lieu le 3 décembre 2006 et les premiers résultats partiels de ces élections avaient été rendus publics à partir du 10 décembre 2006 (Alter Presse, 2006). On peut donc dire que pendant dix ans il n'y a pas eu d'élections municipales et locales en Haïti.

En fait, les membres des CASEC, au moment de la réalisation du Projet d'ESS en 2013-2016, disposaient d'une faible légitimité politique¹¹. Pendant cette période, ces personnes membres des CASEC étaient des responsables politiques non élus ou ayant conservé leur poste sans avoir bénéficié d'une réélection. Voici un extrait significatif d'un entretien que nous avons eu en juin 2016 avec une personne membre d'un CASEC dans la zone de Labrousse :

R.: *[Le comité exécutif du CASEC], c'est un cartel. On est trois membres.*

Q.: *Et puis, le mandat, c'est pour combien de temps ?*

R.: *Le mandat dure normalement quatre ans. Mais c'est en même temps que les élections. Alors, jusqu'à présent, le mandat dure depuis 2008.*

Q.: *Donc, ça fait huit ans. Il n'y a pas encore eu d'élections ?*

R.: *Non, il n'y a pas encore eu d'élections.*

Q.: *Alors, vous êtes CASEC dans la zone depuis huit ans.*

R.: *Oui. (E30)*

Ce témoignage permet de saisir le problème de la faible légitimité des CASEC au moment où se déroule le Projet d'ESS. Les mandats des membres élus dans les CASEC sont théoriquement de quatre ans. La personne avait un mandat de quatre ans à partir de 2007. Mais huit ans plus tard, ce mandat n'avait pas encore été renouvelé par des élections. En conséquence, elle continuait à assumer ses fonctions, mais avec une légitimité diminuée aux yeux du gouvernement national autant qu'à ceux de la population locale et des organismes de développement local du territoire comme la FODES-5, l'EPPMPH, etc.

En conséquence, les membres des CASEC disposaient de peu de ressources financières¹² attribuées par les autorités politiques nationales pour intervenir dans les projets de développement local qu'ils souhaitaient

11. Depuis le début de l'année 2017, la situation a changé dans la mesure où il y a eu des élections concernant les CASEC en novembre 2016 et les nouvelles personnes élues ont été reconnues officiellement par le Conseil électoral provisoire (CEP) en janvier 2017 pour un mandat de cinq ans. On peut entrevoir que les membres des CASEC, une fois élus ou réélus, bénéficieront d'un statut politique amélioré sur leur territoire, ce qui pourrait leur permettre de devenir des actrices et acteurs politiques incontournables et influents auprès de leurs commettantes et commettants et de leurs partenaires de la société civile en matière de développement local.

12. Normalement, selon les dispositifs constitutionnels et légaux, les personnes élues des CASEC comme des communes devaient disposer de ressources financières provenant en partie de leviers fiscaux leur appartenant. Mais jusqu'à maintenant, les CASEC ne peuvent pas compter sur ces ressources fiscales qui devraient normalement fonder leur autonomie.

appuyer, parce que les autorités centrales donnaient peu d'écoute à leurs demandes (E11 et E12; E30). Par exemple, dans la zone de Labrousse, il y a le problème des routes et de l'accès à l'eau :

L'État n'est pas impliqué du tout. Il nous a oubliés [...] Notre rôle en tant que CASEC serait d'améliorer l'état des routes et aussi au niveau de la consommation de l'eau, parce que pour le moment, beaucoup de gens s'approvisionnent dans la source. Ce n'est pas bon [...] Quand on a un projet, on doit écrire au délégué départemental et au ministère de l'Intérieur, mais des fois, ils gardent l'argent. On n'est pas capable de rien réaliser. (E30)

En somme, après 30 années de tergiversations et d'atermoiements qui ont freiné la mise en œuvre de la décentralisation dans les départements, les communes et les sections communales en Haïti (voir le chapitre 3), le problème de légitimité des autorités politiques locales ne se limite pas au fait de ne pas être prises au sérieux par l'État central haïtien et ses fonctionnaires. Il consiste aussi à ne pas être reconnus comme étant des interlocuteurs incontournables et importants aux yeux des acteurs du secteur privé et du tiers secteur dans les communautés locales. Le problème des CASEC, c'est aussi celui de ne pas parvenir à être considérés comme des porte-parole politiques des sections communales qu'ils sont censés représenter.

En fin de compte, dans les deux zones du Projet d'ESS, nous avons constaté que les relations entre les CASEC et les acteurs de l'ESS qui sont responsables du projet – comme la FODES-5 et l'EPPMPH – ne sont pas des relations bidirectionnelles et partenariales au sens fort. Ce constat ressort dans un fragment d'entretien avec une personne membre d'un CASEC de la zone de Labrousse, qui manifeste son souhait d'être davantage prise au sérieux par la FODES-5 :

Q.: *Est-ce que vous pouvez me parler de votre relation avec la FODES ?*

R.: *Avec la FODES, je ne peux pas dire que la collaboration est très bien, mais c'est assez bien. Parce que c'est la FODES qui nous aide souvent. Par exemple, il y a plusieurs projets qu'on a faits. On a demandé de l'aide à la FODES et ils nous ont aidés à les réaliser.*

Q.: *Ok. Donc, quand vous avez un projet, vous allez voir la FODES ?*

R.: *Oui.*

Q.: *Mais quand la FODES a un projet, est-ce qu'elle vient vous voir pour vous en parler ?*

R.: *Non, pas chaque fois. C'est plus facile quand nous, on va vers eux que quand eux viennent vers nous. Parce qu'il y a des choses qu'ils font et on n'est pas au courant.*

Q.: *Est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez changer dans votre collaboration avec FODES?*

R.: *Oui, j'aimerais que ça soit mieux. J'aimerais que la collaboration se fasse plus ensemble.* (E30)

Toutefois, le Projet d'ESS a bel et bien eu lieu au cours des années 2013-2016, c'est-à-dire dans un contexte où les acteurs politiques locaux des CASEC souffraient d'un déficit de légitimité et avaient de la difficulté à s'imposer comme partie prenante incontournable aux yeux des acteurs socioéconomiques de développement local et de l'ESS. Dans un tel contexte, comme le souligne un responsable de la FODES-5, les CASEC sont cantonnés dans un rôle de « témoins » de ce que fait la FODES-5. À l'occasion ils ont pu avoir de l'influence sur certaines prises de décision dans les organismes de la société civile dans lesquels ils sont engagés. Par exemple, les membres des CASEC aident à choisir les membres des groupes de femmes, à surveiller les remboursements, etc.

En somme, les dirigeants de la FODES-5 se perçoivent comme ayant à assumer un rôle de substitution par rapport à celui des autorités politiques à la fois centrales et locales: *« On sait qu'on travaille pour l'État haïtien. C'est une partie de la responsabilité de l'État qu'on prend. »* (E5) Mais ils perçoivent aussi que cette substitution comporte une part de limites et d'inconvénients qui, à un moment donné, devraient être surmontés. À leurs yeux, la consolidation du modèle d'intervention de la FODES-5 à Labrousse et de l'EPPMPH à Rivière-Froide devrait pouvoir miser à un moment donné sur la contribution *« d'autres acteurs, par exemple l'État haïtien »* (E5). L'absence de l'État haïtien est identifiée comme un facteur qui empêche la diffusion et la pérennisation du modèle. Pour réussir son intervention dans son programme de cantines scolaires et de cuisines collectives, la FODES-5, *« comme institution »*, a besoin *« d'autres partenaires qui ont cette même sensibilité »* (E5).

Dans un autre projet de cantine scolaire de la zone de Labrousse, le CASEC a contribué, mais ce n'est pas dans le projet de la FODES-5. Une personne rencontrée voit le CASEC comme *« un portier pour entrer dans la zone. Une fois qu'on l'a utilisé, on l'oublie! »* (E16). Quand le CASEC appuie un projet, l'État se dérobe en disant: *« Désolé, il n'y a pas les moyens nécessaires pour réaliser ce projet. »* Le peu d'argent reçu de l'État vient du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) et, parfois, du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT). Par exemple, en 2016, l'État donnait 500\$ haïtiens¹³ pour le soutien aux dix chapelles du territoire pour un an. Ça devrait être 500\$ par chapelle. Au moment de l'entrevue, la personne explique que *« ça fait quatre mois que nous n'avons*

13. Ce qui équivaut à 2 500 gourdes.

rien reçu» (E18). Puis elle ajoute : *«Quand on reçoit quelque chose, c'est 6 440 gourdes ou 125 \$ CA.»* (E18) Et de conclure : *«Pas moyen d'aider la cuisine collective. Je laisse la situation entre les mains de Dieu.»* (E18)

Une personne de la FODES-5 avance un constat que nous partageons selon lequel la pérennisation des cuisines collectives est liée à celle des cantines scolaires et exigerait *«d'autres initiatives de l'État haïtien»* (E5). Pour elle, l'État offre des soutiens à la FODES-5 dans le domaine de la santé (paiements de vaccinations, salaire d'une infirmière, salaire de quelques enseignants), mais *«rien pour l'agriculture»* et l'agroalimentaire (E5).

La FODES-5, par le Projet d'ESS, donne de l'argent aux cantines scolaires qui relèvent d'une politique d'État qui n'est pas mise en œuvre faute de financement. Ce faisant, la FODES-5 permet aux femmes des cuisines collectives qui ne sont pas soutenues par une politique publique, de recevoir une rémunération. Les cuisines collectives sont des pratiques sociales qui ne peuvent pas dans le moment présent compter sur une reconnaissance et un soutien cohérent et stable de la politique publique du gouvernement haïtien. Les revenus des femmes qui travaillent dans les cuisines collectives proviennent des cantines scolaires et non d'un financement qui leur serait directement accordé. La FODES-5 finance les cantines scolaires grâce au Projet d'ESS et au soutien d'autres partenaires. Les groupes de femmes qui produisent les portions pour les cantines scolaires utilisent cet argent pour acheter des aliments qui servent à préparer les repas servis dans les cantines scolaires et en tirent un surplus qui leur permet de cuisiner ensemble. Les animatrices qui ont accompagné les cuisines collectives ont été rémunérées par la FODES-5 avec l'argent du Projet d'ESS. Le soutien public aux cantines scolaires est déterminant pour maintenir le processus de production locale par les paysans, de transformation par les femmes et de cantines scolaires offrant des produits locaux aux enfants¹⁴.

Une personne de la FODES-5 explique que les membres du groupement Femmes Étincelles sont mandatées pour lancer les cantines scolaires et les cuisines collectives. Cette personne ajoute que la FODES-5 a besoin *«d'autres partenaires [de la société civile comme Agro-Paix] qui ont la même sensibilité»* pour réussir son intervention, entre autres sur le plan financier (E5). On comprend ici que le Projet d'ESS, paradoxalement, paye pour contribuer au financement des cantines scolaires qui sont soutenues par une politique publique boiteuse comme nous l'avons vu au chapitre 3. Si les cantines

14. Comme nous le verrons dans la section 3 de ce chapitre, les incohérences de la politique haïtienne des cantines scolaires sont elles-mêmes liées à celles de la politique du PAM. En effet, cet acteur international joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique haïtienne des cantines scolaires et ce rôle n'encourage pas l'utilisation d'aliments produits localement. Au contraire, le PAM privilégie l'importation de denrées alimentaires du Nord.

scolaires étaient soutenues par une politique publique plus courante, ces dernières seraient en mesure de mieux rétribuer les femmes des cuisines collectives en contribuant correctement à leur autonomie financière. C'est peut-être à cela que pense la personne de la FODES-5 qui nous a dit entrevoir que la diffusion du modèle de Labrousse ailleurs serait possible si d'autres acteurs, notamment politiques, donnaient un coup de main : « *Ça prend d'autres acteurs, par exemple l'État haïtien.* » (E5) Si le financement des cantines scolaires était davantage consolidé en Haïti, les cuisines collectives joutées aux cantines scolaires auraient plus de possibilités de perdurer et de consolider l'autonomie financière des femmes qui y participent.

2.2. La coopération internationale solidaire de ville à ville entre le Canada et Haïti

Dans cette sous-section, nous pensons qu'il est intéressant de donner un exemple concret concernant les possibilités de coopérations internationales entre le Québec et Haïti sur le plan des collectivités territoriales. À cet effet, nous partons d'un projet de coopération existant qui est soutenu par le gouvernement du Canada. Ce projet a un grand potentiel innovateur. Mais ce potentiel, à notre avis, n'a pas pu se déployer pleinement jusqu'à tout récemment attendu le contexte de la crise des institutions électorales qui a sévi en Haïti au cours des années 2010 à 2017 et dont nous avons parlé dans le chapitre 3. Toutefois, ce type de projet pourrait avoir un plus net apport dans le nouveau contexte qui est apparu depuis 2016 et 2017 avec l'apparition de nouvelles personnes élues localement dans les communes et les CASEC.

Le projet de coopération auquel nous pensons est de mise dans le contexte de décentralisation qui est en cours non seulement en Haïti, mais aussi au Québec avec l'adoption d'un nouveau pacte municipal qui valorise le rôle de ce qu'on appelle les « gouvernements de proximité » qui renvoient aux municipalités et aux Municipalités régionales de comtés (MRC) (Vaillancourt, 2017).

Nous avons en tête ici le déroulement du Programme de coopération municipale Haïti-Canada, phase 2 (PCM2) qui a connu une première phase (de 2010 à 2014) et en est rendu à sa deuxième phase (2014-2019). Il s'agit d'un projet de coopération décentralisée avec quelques communes d'Haïti, Port-au-Prince et quatre communes de la région des Palmes (Grand-Goâve, Petit-Goâve, Gressier et Léogâne), et trois fédérations d'élus et d'élues, la Fédération nationale des maires d'Haïti (FENAMH), la Fédération nationale des assemblées de sections communales (FENASEC) et la Fédération nationale des conseils d'administration des sections communales

d'Haïti (FENACAH)¹⁵. Ce projet est doté d'un budget de 21,0M\$ CA, dont 19,3M\$ en provenance d'Affaires mondiales Canada (AMC). Il est porté au Canada et au Québec par un consortium formé de trois institutions canadiennes du domaine municipal : la Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal. La FCM assure la gestion globale du projet et les relations avec AMC. Il s'agit essentiellement de renforcer les capacités de ces communes et des trois fédérations d'élus locaux (dans les communes et les sections communales) au niveau de la gouvernance, de la mobilisation fiscale et du développement local. Le PCM2 appuie les communes dans le domaine de la mobilisation fiscale afin d'augmenter leurs revenus propres et d'améliorer l'offre de services municipaux. Les appuis aux fédérations, en plus de s'appliquer à la bonne gouvernance de la vie associative, visent à instaurer un système de cotisation afin d'assurer leur autonomie financière face à l'État.

La tenue des élections des sections communales d'abord prévues pour janvier 2015, puis reportées en novembre 2016, était vue comme une condition cruciale pour la réalisation et la réussite du projet. Le report des élections concernant les collectivités territoriales a amené un ralentissement de la mise en œuvre du projet de coopération municipale Nord-Sud entre le Canada et Haïti. Néanmoins, en 2018, sa mise en œuvre demeure pertinente et souhaitable plus que jamais puisque certaines conditions de réussite sont enfin réunies.

3. Les pouvoirs publics internationaux, notamment le Programme alimentaire mondial

Pour analyser les pratiques et politiques agroalimentaires ayant des interfaces avec les cuisines collectives et les cantines scolaires en surveillant le rôle des pouvoirs publics, il ne suffit pas de porter attention au rôle des acteurs publics nationaux et locaux. Il faut aussi tenir compte de l'intervention de certains acteurs publics internationaux qui ont des initiatives importantes dans l'aide alimentaire aux pays du Sud comme Haïti. Nous mettrons l'accent sur le rôle central du PAM, mais il est utile au passage de mentionner le rôle d'autres institutions publiques qui ont participé dans le passé ou participent dans le présent à la mise en œuvre des politiques concernant les cantines scolaires en Haïti. Nous pensons par exemple à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), qui est une agence de développement international relevant du gouvernement des États-Unis, c'est-à-dire une institution publique.

15. En cours de route, une quatrième fédération s'est ajoutée : la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMH).

Nous pensons aussi, en référence au gouvernement fédéral canadien, à l'ancienne Agence canadienne de développement international (ACDI) et à la nouvelle AMC qui coordonne les interventions internationales des divers ministères du gouvernement fédéral, notamment en référence avec Haïti.

3.1. L'Union européenne et le Bureau de nutrition et développement (BND)

Dans l'entretien avec le directeur de l'école privée confessionnelle de Rivière-Froide qui est soutenue par le Projet d'ESS pour sa cantine scolaire, nous apprenons des choses intéressantes sur les caractéristiques de cette école, notamment deux choses. D'une part, sur un total de 642 élèves dans l'école, seulement 110 parmi ces élèves sont servis par le Projet d'ESS. D'autre part, la cantine scolaire dans cette école existe depuis 30 ans et pendant longtemps elle existait grâce à l'initiative d'une ONG néerlandaise, le Bureau de nutrition et développement (BND) qui intervenait en partenariat avec l'Union européenne (UE) en Haïti dans le domaine de l'aide alimentaire et des cantines scolaires¹⁶. L'UE, c'est une coalition régionale d'acteurs gouvernementaux et son action à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Europe demeure celle d'une institution publique. Cependant, comme le PAM, dans l'élaboration et la réalisation de son programme, l'UE établit des partenariats avec des acteurs qui ne sont pas tous du secteur public, mais proviennent de l'ESS et du secteur privé. C'est ce qu'elle a fait pendant 30 ans en intervenant dans les cantines scolaires en Haïti, notamment dans la zone de Rivière-Froide, en faisant alliance avec des ONG comme le BND et en se concertant éventuellement avec le PAM.

Toutefois, depuis cinq ans, le BND est en rupture de stock et il a dû discontinuer sa participation au projet de cantine scolaire de cette école. Dans ce contexte, le Projet d'ESS est venu combler le vide occasionné par le retrait de l'ONG néerlandaise et de l'Union européenne.

Compte tenu des deux informations mentionnées, le directeur d'école de Rivière-Froide a exprimé son contentement de voir que le Projet d'ESS soit venu combler le vide laissé par le retrait du BND et de l'UE. Par ailleurs, il est déçu de constater que le Projet d'ESS offre les plats chauds de la cantine scolaire à seulement 110 des 642 élèves et se termine en 2016 :

16. Le BND est une association – ou ONG – néerlandaise qui a été fondée en Haïti en 1978 et œuvre dans le domaine de la lutte contre la faim : « Le BND sert de pont/liaison entre les écoles et l'Union Européenne, son principal donateur. Actuellement le programme de l'UE/BND compte environ 300 écoles regroupant 142 000 écoliers dont 50 % se trouvent en milieu rural. » (BND, 2018)

« Mon souhait, ce serait que le projet n'arrive pas vraiment à sa fin. J'aimerais que le projet puisse continuer avec les 110 enfants et pourquoi ne pas élargir le cadre s'il le faut. » (E13)

En prenant connaissance du fait que le Projet d'ESS dans une école de Rivière-Froide se trouve à combler le trou laissé dans une cantine scolaire à la suite de l'interruption de l'aide fournie à cette même cantine scolaire grâce à une ONG des Pays-Bas qui intervenait avec le soutien d'un programme alimentaire de l'UE, on se met à souhaiter qu'il puisse y avoir une réflexion collective des acteurs concernés par la politique publique haïtienne des cantines scolaires dont il est question dans notre chapitre 3.

3.2. Pourquoi avons-nous tendance à percevoir le Programme alimentaire mondial comme une organisation non gouvernementale ?

Il est souvent fait mention du PAM, dans ce chapitre comme dans le reste du livre, parce que la prise en compte de son rôle constitue un incontournable pour comprendre l'évolution des politiques et des pratiques agro-alimentaires en Haïti, notamment celles qui ont trait aux cantines scolaires et aux cuisines collectives. Or, dans les entretiens que nous avons eus avec les acteurs du Projet d'ESS ainsi que dans les échanges que nous avons eus au sein de notre équipe de recherche, nous avons constaté que plusieurs personnes percevaient le PAM comme si c'était une grosse ONG internationale. Mais cette perception n'est pas conforme à la réalité, puisque le PAM est un programme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et que l'ONU est une forme de gouvernement mondial embryonnaire. Il nous apparaît approprié de considérer que le PAM, comme d'autres initiatives et agences de l'ONU, est une institution publique.

Toutefois, le fait que le PAM soit parfois perçu comme étant une ONG requiert une explication. Selon nous, cette perception provient du fait que, dans ses politiques et ses pratiques au cours des cinq dernières décennies, le PAM intervient dans les pays du Sud, non pas tout seul, mais en collaboration avec une diversité d'autres organismes qui appartiennent tantôt au secteur public, tantôt au secteur privé à but lucratif et tantôt au secteur de l'ESS. Ainsi, les pratiques du PAM, dans le domaine de l'aide alimentaire et des cantines scolaires, témoignent de formes d'hybridation – ou d'un système mixte de bien-être – dans lesquelles s'entremêlent une diversité de principes et de valeurs provenant à la fois de l'économie marchande (concurrence et compétition), de l'économie publique (redistribution et équité territoriale), de l'économie sociale et solidaire (réciprocité et solidarité) et de l'économie domestique (entraide et *care*) (Billis, 2010; Garrau et Le Goff, 2010; Laville, 2016). En somme, le PAM, comme d'autres institutions publiques de l'ONU – comme l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), etc. –, dépend pour le financement de ses activités des dons et du soutien politique des États membres, soit principalement des gouvernements du Nord et de leurs propres agences publiques¹⁷. Or, ces derniers, dans leurs projets de coopération internationale, au cours des dernières décennies, tout en proclamant être au service de l'intérêt général, ont agi en étant « pressurisés » par les intérêts des acteurs du secteur privé, ou encore des ONG et autres organismes de l'ESS, lesquels sont soumis aux intérêts du secteur privé à but lucratif dans leurs pays, c'est-à-dire pour une bonne part aux intérêts et pressions des multinationales de l'agroalimentaire. C'est ainsi que le PAM, dans certains de ses projets d'intervention, en Haïti ou ailleurs, conserve objectivement le statut d'une organisation publique tout en faisant sienne une manière d'intervenir qui reflète pour une bonne part les valeurs de l'entreprise privée et, à un moindre degré, celles de l'ESS.

Plus concrètement, le PAM, dans ses interventions en Haïti et dans d'autres pays du Sud, a dû solliciter le financement de gouvernements de pays du Nord membres de l'ONU comme les États-Unis, le Canada, la France, l'Allemagne, etc. et se buter à des contraintes provenant du fait que ces gouvernements ont souvent eu le réflexe de conditionner leur aide financière au PAM aux intérêts des entreprises privées liées au domaine agroalimentaire dans leurs pays, comme nous l'avons vu dans les chapitres 3 et 5. Dans ses politiques et ses pratiques concernant le soutien de cantines scolaires en Haïti, le PAM a dû, au cours des dernières décennies, nouer un grand nombre de partenariats avec des dizaines d'acteurs internationaux et nationaux provenant à la fois du secteur public – USAID, ACDI/AMC, institutions de l'UE –, du secteur privé à but lucratif – des entreprises agroalimentaires – et du tiers secteur – BND, Vision Mondiale. Or, dans ces sortes de partenariats, il arrive souvent que la logique concurrentielle voire néolibérale du capitalisme agroalimentaire conserve l'hégémonie par rapport à la logique redistributive des organisations publiques et à la logique solidaire de l'ESS. En fin de course, les choix qui sont faits par le PAM ne s'harmonisent pas toujours avec les intérêts des pays destinataires de l'aide. Les intérêts des pays donateurs du Nord passent souvent avant ceux des pays du Sud qui sont les destinataires de l'aide. Les institutions publiques internationales comme le PAM ou nationales haïtiennes comme le Programme national de cantines scolaires (PNCS)

17. Pensons par exemple à l'USAID aux États-Unis et à AMC qui, depuis 2015, a remplacé l'ACDI au Canada. Sur le plan de leur statut, ces organismes ou regroupements d'organismes sont des organisations publiques qui ont des redditions de comptes à faire à des élus politiques.

n'arrivent pas, en dépit de certains efforts louables, à placer l'intérêt général au centre de leurs préoccupations et initiatives, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3.

En conséquence, les pratiques de l'UE comme celles du PAM, sur le plan des principes et des orientations, ne sont pas à 100 % publiques. Elles témoignent elles aussi d'une *hybridation* dont la configuration porte tantôt l'empreinte des valeurs de l'ESS, tantôt celle du secteur privé à but lucratif, tantôt celle du secteur public.

Notre position concernant les ONG met l'accent sur des préoccupations qualitatives plutôt que quantitatives. L'enjeu, ce n'est pas d'avoir plus ou moins d'ONG comme si elles étaient en elles-mêmes l'option à prioriser ou à rejeter. Les acteurs de l'ESS, dont les ONG, pourraient jouer un rôle plus positif dans le développement de meilleures pratiques et politiques concernant les cantines scolaires et les cuisines collectives. Mais le point à surveiller, c'est le type de coopération qui peut s'instaurer entre les acteurs de l'ESS, les acteurs du secteur public et même ceux du secteur privé.

En fait, on saisit une fois de plus ici que le statut juridique d'une organisation ne garantit pas que les pratiques et politiques déployées par elle sont automatiquement en lien avec ce statut. Une organisation peut avoir un statut juridique d'organisation du secteur public sans que cela veuille dire que ses actions incarnent automatiquement les valeurs du secteur public (l'universalité et l'équité territoriale). Il arrive aussi que des organisations ayant le statut juridique d'organisation de l'ESS, comme on l'a vu dans l'épisode des « fausses coopératives », s'inspirent de valeurs qui se situent aux antipodes des valeurs de réciprocité et de solidarité propres à l'ESS. *A contrario*, il peut arriver que les valeurs de l'ESS aient un effet sur les pratiques d'organisations du secteur public et du secteur privé.

4. Les rapports entre le secteur public et l'économie sociale et solidaire, sans oublier le secteur marchand

4.1. La promotion de l'économie sociale et solidaire par les pouvoirs publics

Nous constatons qu'une institution publique comme le PAM a eu de la difficulté dans son histoire d'un demi-siècle à agir en Haïti en tant qu'institution publique soucieuse de l'intérêt général. Nous faisons l'hypothèse que le PAM, comme d'autres institutions publiques internationales et nationales qui se sont « égarées » dans leur mission, pourrait et devrait revenir à des manières d'agir plus conformes à l'intérêt général d'Haïti. D'ici à ce qu'une telle « ressaisie » se réalise, nous notons qu'il y a une contradiction

énorme entre l'approche du PAM et celle du Projet d'ESS que nous avons évaluée dans notre recherche. Cette contradiction est résumée de façon colorée par une personne de L'Œuvre Léger, qui nous a donné un entretien: dans le PAM les rations de nourriture distribuées dans les cantines scolaires «*sont produites dans un pays extérieur*» et «*importées sur un bateau*» (E28). La même contradiction est synthétisée de façon non moins originale par un intervenant de la FODES-5:

C'est le PAM qui arrive avec les denrées importées pour les distribuer dans les écoles. Ce n'est pas la même dynamique du tout! [...] Pouvoir nourrir nos enfants avec la base de notre production, pour moi, c'est quelque chose qui nous rend plus fiers. Ça permet à l'économie de la région, du pays, de rouler. (E5)

À nos yeux, les pratiques du PAM dans le passé ont été le propre d'une organisation publique qui s'inspire beaucoup des valeurs du secteur marchand et pas assez de celles du coopératisme et de l'ESS. C'est ce qui s'est passé et se passe encore lorsque le PAM, par exemple, continue d'acheter les produits alimentaires du Nord pour répondre aux besoins de la société haïtienne, en se justifiant du fait que de tels achats représentent un moindre coût. En fait, le choix de ces produits alimentaires répond aux intérêts des producteurs alimentaires du Nord. Dans le document de définition de sa mission, le PAM se justifie en disant faire ses choix de nourriture en tenant compte des «ressources dont il dispose en veillant au meilleur rapport coût-efficacité» (PAM, 2017). À notre avis, le PAM et les gouvernements des pays du Nord qui le soutiennent, dont le Canada, auraient avantage à s'inspirer des valeurs de coopération solidaire qui traversent les pratiques de projets d'ESS novateurs en agroalimentaire comme le Projet d'ESS de l'UPA DI et de ses partenaires.

Dans des projets novateurs comme celui des cuisines collectives et des cantines scolaires de la FODES-5 et de l'EPPMPH, on pourrait se demander jusqu'à quel point les acteurs de ces pratiques novatrices interpellent les autorités politiques locales et nationales pour obtenir leur reconnaissance et leur appui. Ou encore, jusqu'à quel point les acteurs de ces projets conçus comme des innovations sociales sont intéressés à obtenir la reconnaissance et le soutien de l'État. En retour, jusqu'à quel point les autorités politiques sont-elles disposées à octroyer leur appui à ce type de projet en mettant de l'avant des initiatives de reconnaissance légale et des formes de financement? En somme, la non-reconnaissance et la non-coopération entre la société civile et la société politique, parfois, se joignent à deux! Est-ce que la FODES-5, l'EPPMPH et l'UPA DI, de même que leurs partenaires québécois et haïtiens, sont intéressés à lutter pour obtenir le soutien de l'État haïtien et des instances politiques locales dans le but de consolider des projets comme le Projet d'ESS? En reprenant la formulation d'une personne de L'Œuvre Léger citée plus haut (E28), est-ce que le Projet d'ESS, tout en demeurant un projet bien ancré dans la société civile, n'y

gagnerait pas à être aussi un projet qui pourrait bénéficier d'appuis plus clairs et durables en provenance des autorités politiques haïtiennes sur les plans national et local?

4.2. Notre position concernant les organisations non gouvernementales

Dans la littérature sur les organismes à but non lucratif au Canada, on souligne souvent une tendance à la réduction du financement de base (ou à la mission) et à l'augmentation du financement par projets. Dans le chapitre 6, on a vu que la tendance des ONG à privilégier le financement par projets avait pour effet en Haïti d'entraîner une perte de confiance dans les ONG parce que la participation des ONG au développement local tend à disparaître avec la fin des projets. En outre, Élie (2017, p. 87) suggère que l'adhésion à des organisations d'ESS demeure « superficielle » lorsque les organisations sont « parachutées » et non ancrées dans la culture locale ou la culture du pays. Il note que les ONG préfèrent utiliser le modèle des associations modernes et ne pas tenir suffisamment compte des potentialités des formes d'entraide traditionnelles. Si nous appliquons ces considérations aux cuisines collectives du projet pilote de la FODES-5, on peut se demander à quelles conditions elles pourraient devenir encore plus ancrées dans la culture populaire et la réalité haïtienne. Dans les chapitres 4 et 6, nous avons constaté que tout en venant du Pérou et du Québec, le modèle de cuisines collectives promu par la FODES-5 et l'UPA DI avait été modifié et adapté à la réalité haïtienne. Tout en étant d'accord pour dire que les autorités locales ont joué un rôle pour convaincre les partenaires du Nord d'adapter la formule importée des cuisines collectives à la réalité haïtienne, voire au milieu rural haïtien, on peut toujours se demander si l'effort d'adaptation a été poussé suffisamment loin, notamment afin d'assurer un soutien financier suffisant aux cantines scolaires pour en faire une activité génératrice de revenus pour les groupes de femmes des cuisines collectives.

4.3. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont-ils prêts à co-construire des politiques publiques avec des élus?

Des personnes à la direction de l'EPPMPH soulignent l'importance de la croissance des cantines scolaires : « *Si on pouvait faire cela dans toutes les écoles du pays, ce serait mieux.* » (E11 et E12) Cette petite phrase attire l'attention à nouveau sur le fait que le projet pilote des cuisines collectives dans les territoires ruraux choisis dans le Projet d'ESS aurait plus de chances d'être pérennisé si la politique haïtienne des cantines scolaires devenait plus cohérente et conséquente, c'est-à-dire plus solidement institutionnalisée

et capable de s'imposer, en tant que politique publique de l'État haïtien et des collectivités territoriales. Cette institutionnalisation exige que la politique publique des cantines scolaires du gouvernement haïtien donne le pas à la politique du PAM et non pas l'inverse. Elle implique sur les plans national et local la participation des acteurs politiques nationaux et locaux, ce qui serait possible si la décentralisation promise dans la Constitution de 1987 se réalisait concrètement, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3.

Cette collaboration des élus locaux comme nationaux et internationaux avec les acteurs de la société civile haïtienne exige la coopération proactive à la fois des élus de la démocratie représentative et des forces vives de la société civile et des mouvements sociaux. Cette coopération peut être plus ou moins recherchée par les forces vives du développement économique, social et culturel dans une communauté. Qu'en est-il sur le plan local à Labrousse et à Rivière-Froide? Est-ce que les leaders de la FODES-5, de l'EPPMPH et des organisations socioéconomiques et locales avec lesquels travaillent les autorités politiques locales acceptent les perspectives d'intervention en partenariat qui deviendraient à l'ordre du jour si la décentralisation sur le plan des sections communales accomplissait des pas en avant grâce au recours plus régulier et transparent aux procédures d'élection des membres des CASEC, des communes et des départements en Haïti?

Dans l'entretien qu'il nous a donné, un dirigeant de la FODES-5 affirme qu'il souhaiterait voir son organisme bénéficier d'un lien plus fort et stable avec l'État. Dans les projets de la FODES-5, le centre de santé par exemple, il y a des liens avec le ministère de la Santé. Certaines personnes employées de la FODES-5 étaient payées ou sont présentement payées par le ministère: *«Telle employée est payée par le ministère. Avant on avait un médecin payé par le ministère. Il est parti et n'a pas été remplacé.»* (E23) Ces bribes d'entretien permettent de saisir que les règles qui définissent le partage des responsabilités sur le plan du cofinancement entre l'État haïtien et la FODES-5 dans certains domaines d'activité, ne sont pas claires, ce qui ouvre la porte à l'arbitraire. Par exemple, tel poste de travail dans le domaine de la santé publique ou de l'éducation est payé tantôt par l'État, tantôt par la FODES-5. Les exemples fournis par le dirigeant de la FODES-5 sont spontanément dans le domaine sanitaire, dans le domaine scolaire et dans celui des cantines scolaires (E23). Pourquoi est-ce que l'État, par le PNCS, dans ses efforts pour mieux planifier la coordination et le financement des cantines scolaires, ne ferait pas en sorte qu'un financement plus substantiel et stable, y compris en provenance du PAM, soit attribué aux écoles de Labrousse et de Rivière-Froide? Si tel était le cas, le Projet d'ESS aurait permis l'émergence d'un modèle qui donne accès à l'autosuffisance alimentaire en permettant aux femmes d'en tirer une rémunération

pour alimenter leur famille à partir de produits des paysans locaux. L'aide internationale devrait fournir les cantines scolaires de façon à ce que cela devienne une activité génératrice de revenu pour les femmes des cuisines collectives qui ne reçoivent pas présentement de soutien des pouvoirs publics en Haïti.

Dans le domaine de la politique scolaire, on peut se demander comment et à quelles conditions le PNCS pourrait se déployer en actes et pas seulement en paroles (République d'Haïti, 2016, p. 23-26), de manière à devenir le véritable «pilote» de la politique des cantines scolaires.

Conclusion

Les pages qui précèdent se situent en continuité avec les éléments de contexte politique présentés dans le chapitre 3 concernant notre définition des politiques publiques, le bel héritage de la Constitution de 1987 au chapitre de la démocratisation et de la décentralisation, l'incapacité des gouvernements nationaux pendant 30 ans d'agir en conformité avec cet héritage, l'enlisement de la vie politique haïtienne dans de nombreuses crises du système électoral, notamment celle de 2014 à 2016, les contradictions de la politique des cantines scolaires et l'émergence récente de pratiques dans le domaine des cuisines collectives.

En nous appuyant sur ces éléments de contexte, dans le présent chapitre, nous nous sommes penchés, avec une approche tantôt macro et tantôt micro, sur les formes de soutien fournies par les institutions publiques et les acteurs politiques au Projet d'ESS examiné.

À cet effet, nous avons scruté le rôle de quatre catégories d'institutions et d'acteurs concernés par l'action publique susceptible de soutenir à la fois la réussite du Projet d'ESS et la consolidation du mouvement d'ESS en Haïti.

Premièrement, nous nous sommes intéressés à nouveau aux engagements constitutionnels en ciblant cette fois les orientations concernant le coopératisme et l'ESS et en portant attention aux libellés de l'article 1 qui se sont succédé dans les nombreuses constitutions apparues depuis la Révolution de 1804. À partir de cette enquête, nous avons constaté que la Constitution de 1987 avait commencé à qualifier Haïti comme étant une République «coopératiste» et que les modifications adoptées en 2011 et 2012 avaient abandonné le mot «coopératiste» pour le remplacer par le mot «solidaire». Mais que veut-on dire en affirmant qu'Haïti est une «République solidaire»? Avec Élie (2017), nous avons fait l'hypothèse

qu'il s'agissait bien d'une option en faveur de la promotion de l'ESS tout en reconnaissant que le discours constitutionnel demeurait peu explicite à cet égard.

Deuxièmement, nous avons examiné l'action des gouvernements nationaux au cours des 30 dernières années en lien avec la promotion du coopératisme et de l'ESS. Cette enquête nous a permis de constater que peu d'initiatives politiques ont été déployées par les autorités politiques centrales et les organisations nationales comme le CNC pour matérialiser la société coopératiste de la Constitution de 1987 et la société solidaire de la Constitution de 1987 modifiée en 2011 et 2012, en soutenant les coopératives et autres organisations de l'ESS. En fait, lorsque l'État est intervenu en lien avec les projets de coopératives et d'ESS, ce fut davantage pour les contrôler et les réprimer que pour leur fournir les moyens de s'épanouir. Ce qui fait que lorsque l'ESS a fait surface dans l'espace public, ce fut surtout en lien avec des épisodes de dérapage comme lors du scandale des « fausses coopératives » au tournant des années 1990 et 2000.

Troisièmement, nous avons étudié avec beaucoup d'intérêt le rôle des institutions et des acteurs politiques relevant des collectivités territoriales, en privilégiant celui des 140 communes ou villes et des 570 sections communales. Même si ce rôle est planifié dans la Constitution de 1987 comme devant être cardinal, il ne l'a pas été tant que cela au cours des dix dernières années en raison du fait que le tremblement de terre de 2010 et une succession d'autres catastrophes naturelles comme l'ouragan Matthew d'octobre 2016 ont augmenté le danger de tutelle étrangère et fragilisé les institutions politiques, notamment le système électoral. En conséquence, comme nous ont permis de le constater nos entretiens autant que les écrits, le poids des acteurs politiques locaux représentant les communes comme les sections communales, notamment les CASEC, est demeuré plutôt faible, voire quasi inexistant, en rapport avec le Projet d'ESS. Par exemple, au moment où nous avons fait nos entretiens en 2015 et 2016, nous avons constaté que les acteurs locaux avaient été élus pour la dernière fois en décembre 2006. Cela signifie que pendant les années qui ont suivi, ils n'ont pas eu la possibilité d'être élus ou réélus à partir d'élections. Mais qu'ils avaient plutôt été nommés par le pouvoir central. En conséquence, leur légitimité politique se trouvait affectée. Ils pouvaient difficilement s'imposer comme des acteurs politiques incontournables pour travailler en partenariat avec les acteurs de la société civile dans des projets de développement économique et social local comme le Projet d'ESS. Cela signifie aussi que le déblocage de la crise électorale survenu en avril 2016 pour les communes et au début de l'année 2017 pour les ASEC et les CASEC ouvre des possibilités de concertation et de collaboration nouvelles en Haïti. Dans cette nouvelle conjoncture, nous nous sommes permis d'attirer l'attention sur un projet de coopération original entre

des élus locaux canadiens et québécois, d'une part, et des élus locaux haïtiens, d'autre part. Nous faisons référence au Programme de coopération municipale (PCM), un projet de coopération en matière de bonne gouvernance qui a été lancé après le tremblement de terre pour trois ans et qui a été prolongé en 2014 pour une phase 2 s'étendant sur cinq ans (2014-2019), ce qui a donné le PCM2. Or, avec les séquelles du tremblement de terre de 2010 et la crise du système électoral qui a empêché la tenue d'élections locales de 2014 à 2016, on peut comprendre que le PCM est tombé dans une conjoncture politique défavorable qui ne facilitait pas l'atteinte de ses objectifs. Par contre, depuis 2017 les conditions de réalisation du programme sont davantage réunies et propices avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes¹⁸ ayant été élus dans les communes et les sections communales.

Quatrièmement, nous avons livré quelques pistes d'analyse et d'action concernant le rôle des institutions publiques et des acteurs politiques internationaux, en nous intéressant particulièrement aux initiatives et politiques de l'UE, des institutions et programmes de l'ONU comme le PAM, des gouvernements des pays du Nord, comme le Canada, qui soutiennent financièrement et politiquement le PAM par AMC qui a remplacé l'ACDI, etc. En nous penchant sur le rôle du PAM en lien avec les politiques et pratiques agroalimentaires en Haïti et en pensant particulièrement aux interfaces avec le Projet d'ESS, nous nous sommes demandé pourquoi il arrivait souvent que le PAM soit perçu comme étant une ONG (ou une composante de l'ESS) plutôt que comme une institution publique. La réponse à cette question passe par le constat que le PAM, tout comme les pays du Nord comme le Canada qui le soutiennent, tout comme un grand nombre d'ONG, a promu des politiques et des pratiques marquées au coin des valeurs du secteur privé (la concurrence et la compétition), plus que des valeurs des institutions publiques (la redistribution, l'équité territoriale) et des valeurs des initiatives de l'ESS (la solidarité, la réciprocité). En somme, pour analyser les politiques agroalimentaires du PAM, il faut établir une distinction entre le statut juridique de l'organisation, d'une part, et ses pratiques concrètes, d'autre part. Or, dans le passé, les politiques et pratiques du PAM en Haïti ont été davantage influencées par les intérêts des entreprises agroalimentaires des pays du Nord que par l'intérêt général d'Haïti. Il en est résulté une contradiction

18. Ajoutons que la politique du quota « d'au moins trente pour cent (30 %) de femmes [...] à tous les niveaux de la vie nationale », prescrite par l'article 17.1 de la Constitution telle que modifiée en 2011 et 2012 (République d'Haïti, 2012), a favorisé l'arrivée d'un nombre considérable de femmes élues dans les communes, les ASEC et les CASEC, de même que la création d'une nouvelle fédération d'élus municipales, la Fédération nationale des femmes maires d'Haïti (FENAFEMH) : « Au niveau municipal, il existe 142 mairesses, dont 12 mairesses principales et 130 adjointes et assesseuses. » (Alter Presse, 2016)

entre le choix du Projet d'ESS de privilégier l'essor de l'économie circulaire en milieu rural et la propension du PAM à utiliser des aliments produits, achetés ou donnés dans les pays du Nord, ce qui relève du dumping. Heureusement, la contradiction que nous avons identifiée se trouve dénoncée par un nombre croissant d'acteurs qui promeuvent l'amélioration des politiques agroalimentaires et notamment de la politique des cantines scolaires dans les pays du Sud comme Haïti. La montée de cette prise de conscience appelle et prépare des changements de politiques majeurs de la part du PAM et des pays du Nord qui le soutiennent comme le Canada. Il faudrait que la forme de l'aide alimentaire destinée aux cantines scolaires en Haïti soit compatible avec la volonté de privilégier la production agroalimentaire locale et nationale comme le souhaite le Programme national de cantines scolaires (République d'Haïti, 2016). En fait, il faudrait que la forme de l'aide aux cantines scolaires soit financière comme celle privilégiée dans le Projet d'ESS.

En somme, comme nous l'avancions dans la quatrième section du chapitre, la vision que nous privilégions ne consiste pas à choisir entre l'ESS et les acteurs publics. Nous plaidons en faveur d'une plus grande reconnaissance de l'ESS par les pouvoirs publics en Haïti. Cette vision interpelle à la fois les acteurs des collectivités territoriales que ceux de l'État et des institutions nationales. Elle va de pair avec une perspective de consolidation des institutions politiques. Nous pensons que le secteur public et l'ESS ont besoin de s'entraider et qu'il y a de la place pour le secteur privé à but lucratif. Cela s'appelle une perspective d'économie plurielle dans laquelle on reconnaît plusieurs formes d'économie. L'économie de marché a sa place, mais il n'est pas question de lui laisser toute la place comme c'est le cas dans le modèle néolibéral dans lequel l'économie marchande impose sa tutelle tant à l'économie publique qu'à l'ESS.

L'image de la pollinisation utilisée dans les réseaux français d'ESS nous fournit un éclairage suggestif ici. À ce sujet, citons Christophe Itier, le haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale en France :

Nous [qui appartenons aux diverses composantes de l'ESS] devons être partout. Parfois on a une vision un peu défensive de l'ESS, car le secteur est un peu malmené ou insuffisamment reconnu. Mais pour moi, l'ESS est transversale et nous voulons une ESS offensive qui pollinise l'ensemble des champs de l'action publique comme du développement économique de ce pays. (Itier, cité dans Réseau territorial d'économie solidaire, 2017)

Cette phrase est pertinente pas seulement pour la France. Elle l'est aussi pour le Québec et Haïti !

Bibliographie

- Alter Presse (2006). «Haïti – Élections: publication de résultats partiels pour les dernières municipales et locales», *Alter Presse*, 11 décembre, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article5468#.Wo9rDoLCqQA>>, consulté le 2 mai 2018.
- Alter Presse (2016). «Assises nationales pour renforcer les capacités des mairesses en Haïti», *Alter Presse*, 2 décembre, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20974#.WpnCvILCrJw>>, consulté le 2 mai 2018.
- Barthélemy, G. (1989). *Le pays en dehors*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps/CIDIHCA.
- Billis, D. (dir.) (2010). *Hybrid Organizations and the Third Sector. Challenges for Practice, Theory and Policy*, New York, Palgrave MacMillan.
- Bureau de nutrition et développement (BND) (2018). «Programme cantines scolaires», <<http://bndhaiti.org/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Élie, J. R. (2006). *Participation, Décentralisation, Collectivités Territoriales en Haïti. La problématique*, Port-au-Prince, Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif.
- Élie, J. R. (2008). *Participation, Décentralisation, Collectivités Territoriales en Haïti. Travail législatif et Décisions administratives depuis 1987*, Port-au-Prince, L’Imprimeur II.
- Élie, J. R. (2010). «Économie sociale et solidaire en Haïti: les trois colloques de l’année 2007», *Cahiers du LAREPPS*, n° 10-04, en co-publication avec l’Alliance recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés et le Centre de recherche sur les innovations sociales, Montréal, mars.
- Élie, J. R. (2017). *Pour la promotion du coopératisme par les autorités locales*, manuscrit inédit de juin 2017 à paraître en 2018, Port-au-Prince, C3 Éditions.
- Garrau, M. et A. Le Goff (2010). *Care, justice et dépendance. Introduction aux théories du care*, Paris, Presses universitaires de France.
- Hulgard, L. (2016). «L’avenir de la sociale-démocratie», dans J.-L. Laville et J. L. Coraggio (dir.), *Les gauches du XXI^e siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Paris, Le Bord de l’eau, p. 213-223.
- Laville, J.-L. (2016). «Gauche européenne et épistémologie du Sud», dans J.-L. Laville et J. L. Coraggio (dir.), *Les gauches du XXI^e siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Paris, Le Bord de l’eau, p. 417-472.
- Laville, J.-L. et A. Salmon (dir.) (2015). *Associations et actions publique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Le Levier (2009). *Historique des caisses populaires en Haïti*, <http://www.lelevier.ht/dossiers/dossiers.php?id_dossier=26>, consulté le 2 mai 2018.
- Lubin, I. (2007). *Trajectoires d’enfants de la rue d’Haïti ayant bénéficié d’une intervention d’une ONG visant l’insertion sociale. Que sont devenus ces enfants?*, thèse de doctorat soutenue à l’École de service social de l’Université Laval, <<http://www.theses.ulaval.ca/2007/24696/24696.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- Midy, F. (2011). «Les paysans: “tout moun se moun”», *Relations*, n° 746, février, p. 18-21.
- Programme alimentaire mondial (PAM) (2017). «Définition de la mission du PAM», <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/liaison_offices/wfp182215.pdf?_ga=2.90573715.886419939.1502815431-1344558737.1501550284>, consulté le 2 mai 2018.

- République d'Haïti (1939). Loi du 15 novembre 1939 sur les coopératives.
- République d'Haïti (1946a). *La Constitution de la République d'Haïti du 22 novembre 1946* (avec une disposition sur la liberté de s'associer en coopératives, laquelle disposition sera reprise dans les constitutions de 1950, 1957, 1963, 1971 et 1983), <<http://mjp.univ-perp.fr/constit/ht1946.htm>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1950). *Constitution de la République d'Haïti. 1950*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, <<https://ia802704.us.archive.org/20/items/constitutiondela02hait/constitutiondela02hait.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1953). Loi du 26 septembre 1953 sur la création du Conseil national de la coopération (CNC).
- République d'Haïti (1962). *Le Code rural de 1962* [sur l'encadrement des coopératives], 24 mai 1962.
- République d'Haïti (1981a). Décret du 31 mars 1981 créant un organisme autonome dénommé Conseil national des coopératives (CNC), <<http://www.sgcm.gouv.ht/wp-content/uploads/2017/03/D%C3%A9cret-%C2%ABConseil-National-des-Coop%C3%A9ratives-CNC.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1981b). Décret du 2 avril 1981 réglementant l'organisation des coopératives et les différentes formes d'association, ayant la société coopérative pour base, <<http://www.sgcm.gouv.ht/wp-content/uploads/2017/03/DECRET-DU-2-AVRIL-1981-SUR-LORGANISATION-DES-COOPERATIVES-1.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1983). *Constitution de 1983*, Port-au-Prince, Presses nationales d'Haïti, <<http://ufdc.ufl.edu/AA00000625/00001/2j>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1987). *La Constitution de la République d'Haïti*, 29 mars 1987, Port-au-Prince, Gouvernement d'Haïti, <https://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti-int-txt-const.html>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1995). Décret du 17 mai 1995 sur la libéralisation des taux d'intérêt.
- République d'Haïti (2002). Loi sur les Caisses d'Épargne et de Crédit, publiée dans *Le Moniteur*, 10 juillet 2002.
- République d'Haïti (2012). *La Constitution de 1987 amendée: texte intégral de la Constitution amendée*, Port-au-Prince, Presses nationales d'Haïti, 16 mai, <<https://www.haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/documents-historiques/constitutions/constitution-de-1987-amendee/>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (2016). *Politique et stratégie nationale d'alimentation scolaire* (PSNAS), Port-au-Prince, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et Programme national de cantines scolaires.
- Réseau territorial d'économie solidaire (RTES) (2017). «Entretien avec Christophe Itier», *Newsletter*, 6 octobre, <<http://rtes.fr/Entretien-avec-Christophe-Itier>>, consulté le 2 mai 2018.
- Seitenfus, R. (2010). «Haïti est la preuve de l'échec de l'aide internationale. Entrevue donnée à Arnaud Robert», *Alter Presse*, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article10439#WzPGx6nZBTY>>, consulté le 2 mai 2018.
- Seitenfus, R. (2015). *L'échec de l'aide internationale d'Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

- Vaillancourt, Y. en collaboration avec P. Leclerc (2008). «Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la co-construction des politiques publiques», *Cahiers du LAREPPS*, n° 08-01, en coédition avec le Centre de recherche sur les innovations sociales et l'Alliance recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés, <http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf_transversal/cahier08_01.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. (2014). *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale et solidaire dans la co-construction démocratique des politiques publiques: réflexions ancrées dans des expériences canadiennes, québécoises et latino-américaines*, Centre de recherche sur les innovations sociales, n° ET1406, Montréal, co-publication Centre de recherche sur les innovations sociales et Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Université du Québec à Montréal, 69 p., <https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET1406.pdf>, consulté le 2 mai 2018.
- Vaillancourt, Y. (2017). *Marges de manœuvre des acteurs locaux de développement social en contexte d'austérité*, Centre de recherche sur les innovations sociales, n° ET1701, Centre de recherche sur les innovations sociales et ARIMA, Montréal, co-publication Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire, janvier, <https://depot.erudit.org/bitstream/004087dd/1/CRISES_ET1701.pdf>, consulté le 2 mai 2018.

9

LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LES ORGANISATIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE RÔLE DES UNIVERSITÉS

**Jean Réno! Élie, Gérald Larose
et Christian Jetté**

Depuis une vingtaine d'années, nous parlons beaucoup, en Haïti, de développement local. Dans plusieurs sections communales comme dans plusieurs communes, on réalise des plans de développement local. On fait appel à des professionnels, pour les conduire. On mobilise des membres des populations des entités, pour leur participation à l'élaboration des plans ou au suivi de leurs applications sur les terrains, ou pour leur engagement dans les activités. Dans de nombreux cas, on obtient l'appui d'organismes étrangers ou nationaux pour la réalisation et pour l'exécution des plans ou de parties des plans. On s'attend alors à une avancée des processus de développement dans les entités. Mais les résultats se font régulièrement attendre.

Que faire? D'une part, n'y aurait-il pas lieu de solliciter la contribution des universités dans tous les aspects des processus? En effet, les universités disposent de services de professeurs-chercheurs et de la disponibilité d'étudiants en formation. Ces professeurs-chercheurs profiteraient de leurs implications dans les activités au niveau des communautés pour approfondir leur compréhension de la réalité et pour produire de nouvelles connaissances devant servir au développement du pays et à l'avancement

de la science en général. Les étudiantes et étudiants, de leur côté, travailleraient sur des cas concrets; ils assimileraient mieux les enseignements et se mettraient mieux, ensuite, au service de la société.

D'autre part, ne devrait-on pas s'ouvrir davantage à l'approche de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour élargir et majorer la concertation des membres des entités? Haïti connaît une longue tradition de collaboration entre des groupes de paysans. Mais, elle n'a pas généré des pratiques systématiques qui mènent au développement durable du pays. Alors, il importe que soient identifiées les limites de ces pratiques pour les surmonter. À cet égard, les intellectuels du pays ont un rôle à jouer. S'impose également un travail sur la culture et sur la compréhension de la logique des organisations traditionnelles si l'on souhaite que les populations adhèrent plutôt que rejettent et s'investissent plutôt que parasitent l'ESS. À nouveau, les intellectuels doivent être mis à contribution pour bien asseoir cette nouvelle approche dans les processus de développement local et situer ces derniers dans le cadre du développement durable national.

Nous développerons le chapitre en trois points. Nous commencerons par rappeler le passage du développement communautaire au développement local et la critique limitée qu'en ont faite un certain nombre d'intellectuels. Puis, nous identifierons les obstacles à surmonter et les exigences auxquelles satisfaire pour passer du développement local à l'ESS. En troisième lieu, nous développerons le rôle des universités dans le processus de promotion de l'ESS.

1. Du développement communautaire au développement local

1.1. Éclairage des intellectuels et questions non traitées

Durant les années 1960 et 1970, on insistait, en Haïti, sur le développement communautaire. Il devait se déployer dans le cadre spatial de la section rurale, à partir du travail des conseils communautaires. On commença aussi à réunir ces dits conseils au niveau des communes. On parlait alors de fédérations communales de conseils communautaires et de comités locaux qui siégeaient dans les villes ou les bourgs. Nous avons déjà abordé ce sujet au chapitre 7, mais il n'est pas inutile d'y revenir ici, et même d'approfondir ces questions, afin d'avoir une meilleure compréhension des traditions du travail collectif à l'origine du développement local et communautaire en Haïti.

1.1.1. Les conseils communautaires

La formule des conseils communautaires fut introduite au pays, en 1948, dans le cadre d'un projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Marbial¹, dans la commune de Jacmel (Département du Sud-Est). On voulait, à partir d'une zone rurale d'accès difficile, créer un pôle de développement rural. Les autres zones rurales devaient suivre le modèle. Les conseils communautaires regroupaient les habitants des sections rurales sous le contrôle de notables. Des animateurs de l'Office national d'alphabétisation et d'action communautaire (ONAAC) les encadraient. Les chefs de section appuyaient les activités et restaient «vigilants».

En beaucoup d'endroits, on en profita pour relancer la corvée, c'est-à-dire pour exiger des paysans des journées de travail non payées sur des chantiers dits d'intérêt général. On leur demandait de se dévouer pour le développement de leur localité. On les amenait à percer de nouvelles routes, à travailler à des captages de sources, à aménager des places de marché, à participer à la construction de locaux pour des services communautaires... On leur répétait: «*wout se developman*», «*dlo potab se developman*²». Certaines fois, on les appuyait avec des dons en aliments fournis par des organismes internationaux.

Des agents du régime profitaient des conseils communautaires pour commettre de nombreux abus sur les paysans. Dans certains cas, on les amenait travailler sur les terrains particuliers de certains dirigeants duvaliéristes. Des familles paysannes en souffraient terriblement; elles se plaignaient du harcèlement que subissaient leurs membres quand ceux-ci cherchaient à s'éloigner des chantiers faussement présentés comme des projets communautaires.

À noter que les conseils communautaires travaillaient aussi dans des espaces considérés comme urbains, sans la participation directe des habitants des lieux. Les habitants des zones urbaines ne sont pas considérés comme des gens corvéables. Pour échapper aux corvées, certains paysans cherchaient à montrer qu'ils avaient leurs résidences dans des bourgs.

Selon Jacques Barros (1984), les conseils communautaires, sans être inutiles, renforcent les pouvoirs des plus puissants de la communauté. En général, on les percevait comme des yeux et des bras de la dictature duvaliériste. La population les rejeta à la fin du régime, en 1986.

-
1. Marbial: actuellement, le bourg de Marbial est le chef-lieu d'un quartier qui regroupe cinq sections communales.
 2. *Wout se developman*: «les routes (en particulier les voies de pénétration) constituent un facteur de développement»; *dlo potab se developman*: «la disponibilité d'eau potable (dans la communauté) constitue un facteur de développement».

1.1.2. Les coopératives

Il convient alors de rappeler explicitement le projet de Bas Boen³. Il réunissait des parcelles de nombreux paysans en une exploitation coopérative et il apportait un appui technique à ces paysans. Avec lui, on assista à un commencement de succès sur les plans technique et commercial. Mais, au final, ce fut un échec. Pourquoi? L'intellectuel François Latortue (1998) estimait que la coopérative allait permettre de parer aux inconvénients du morcellement et de l'exiguïté des exploitations qui en dérive. Edouard Francisque (1968) croyait même, à partir des coopératives, en la possibilité de fusion de petites exploitations, pour obtenir des unités de production plus rentables. Était-ce oublier de tenir compte des contraintes et des orientations de la structure agraire? Pendant les cinq ans d'accompagnement par une équipe venue des *kibboutzim* israéliens et par des agronomes du ministère haïtien de l'agriculture, avec leur coopérative, oui, les paysannes et paysans ont connu des succès techniques importants et des récoltes plantureuses dont la mise en marché des produits fut probante. Mais ces résultats n'ont pas été suffisants pour conduire les paysans à poursuivre l'expérience parce qu'une question fondamentale à leurs yeux n'était pas prise en compte: l'avenir de leurs titres de propriété. Ils étaient tenaillés par la peur de perdre à terme leurs lopins de terre. La coopérative ne changeait rien au cadastre qui n'existe que de nom, aux coûts élevés d'arpentage, aux lourds frais juridiques notamment pour les droits de mutation, et à la corruption fréquente chez les professionnels du monde agraire et chez les officiers ministériels. L'expérience de la coopérative n'a donc pas permis aux paysans de surmonter leur crainte d'être spoliés comme trop souvent c'est le cas avec le régime juridique agraire actuel (Élie, 2017).

1.1.3. Les îlots de développement

Dans le cas de Bas Boen, Bernardin (1990) a regretté le retour à la case départ, puis se fit défenseur de la formule des îlots de développement dans laquelle l'équivalent de l'expérience de Bas Boen pourrait être repris. Nous sommes dans les années 1970. La formule des îlots de développement consiste à choisir une dizaine de pôles de développement sur l'ensemble du territoire rural haïtien en fonction de contraintes agraires moindres et autour desquels les zones adjacentes pourraient croître. On promettait d'investir dans ces pôles des équipements et de l'appui technique. Promesses vite abandonnées. Pourquoi? Parce que des cyclones ont détruit les caféières et fait baisser les revenus de l'État? Ou parce que

3. Bas Boen: localité de la Plaine du Cul-de-Sac, autour de Port-au-Prince. On y avait établi, dans les années 1960, une ferme coopérative à partir de lopins de nombreux paysans de la zone. Ils avaient bénéficié de l'appui de techniciens israéliens et d'agronomes haïtiens. On n'avait pas obtenu, avec eux, une réussite coopérative.

cette proposition ne satisfaisait pas aux intérêts fondamentaux des producteurs paysans ? Comme d'autres intellectuels, Bernardin (1990) n'a pas compris qu'à elle seule, la dimension économique des coopératives, même positive, ne suffit pas à créer les conditions de pérennisation de l'expérience. Encore plus si elle est parachutée de l'extérieur. Dans le cas de Bas Boen, il paraît vraisemblable que la non-prise en compte des dimensions structurelles et politico-juridiques des contraintes agraires explique l'échec. Dans le cas des îlots de développement, une hypothèse équivalente devrait être posée.

1.1.4. Le développement local

La formule du développement local arriva après le départ des Duvalier, portée par des gens ayant fait des études en Europe, par des animateurs d'organisations paysannes et aussi par des leaders locaux qui cherchent à se positionner sur l'échiquier politique. Les porteurs de la nouvelle formule viennent avec un autre discours. Ils parlent de participation citoyenne, de responsabilité citoyenne, d'engagement citoyen. Ils invitent à tirer profit des ressources de la communauté, pour le bien de ses habitants.

Avec cette nouvelle formule, on parle beaucoup de projets de développement. On en discute avec les populations des communautés. On les choisit en fonction des potentialités ou des besoins exprimés par des habitants des entités. On établit surtout des plans de développement local. Pour ces plans, on part de visions à long terme (périodes de 15 à 20 ans). On envisage des plans opérationnels, pour des périodes intermédiaires (deux à trois ans). Ces plans comportent de nombreuses activités. On organise des ateliers avec les membres des entités (commune, section communale ou regroupement de sections communales) pour la participation des personnes intéressées à l'élaboration des plans, pour leur participation aux choix des priorités et pour leur engagement dans la réalisation des activités.

Avec cette formule, la question du cadre se pose différemment. On travaille encore sur le territoire de l'ancienne section rurale, on reste dans le même cadre spatial, mais, on évolue dans le cadre institutionnel de la section communale. C'est déjà une autre situation administrative. On ne souffre plus d'un contrôle militaire de l'entité, comme au temps des chefs de section. On parle plutôt de promotion de la participation citoyenne ; on compte avec des conseils d'administration et des assemblées élues par la population de l'entité. Faut-il regretter que les nouveaux administrateurs ou les représentants des localités n'aient pas toujours l'entraînement suffisant pour bien remplir leurs missions ? Vraisemblablement.

Dans certains cas, on réunit plusieurs sections communales pour les encourager à mener ensemble des actions de développement. On réalise aussi des plans de développement pour les communes. Qu'en est-il de la coordination? Les plans de sections communales s'encastrent-ils bien dans ceux des communes lorsqu'ils sont souvent réalisés par des équipes différentes? La question se pose.

Généralement, on attend d'organismes extérieurs à la communauté ou d'institutions de l'État des financements pour mettre en marche les activités. Le plan constitue souvent un document de base pour des discussions avec des bailleurs de fonds. Force est de constater que les financements n'arrivent pas toujours et que souvent le montant recueilli ne suffit pas pour faire avancer significativement les activités. Comment suppléer à cette dépendance?

En près de 30 ans, la formule du développement local n'a pas apporté beaucoup de résultats. Dans toutes les communes, dans toutes les sections communales, plusieurs jeunes ne voient pas la situation s'améliorer dans leur patelin. Alors, ils cherchent une issue dans l'émigration. Beaucoup d'entre eux cherchent à s'établir ou à trouver du travail temporaire en République dominicaine. Les journaux informent qu'ils sont nombreux aussi à tenter leur chance en Amérique du Sud ou en Amérique du Nord. La question de la rétention de l'expertise locale et nationale devient cruciale.

L'élaboration et l'exécution des plans de développement supposent aussi la participation des habitants de la localité. En font foi les discours des porteurs de la formule du développement local et la pratique des assemblées d'habitants lors de l'élaboration des plans ou des rencontres de suivi. Le développement s'assied donc sur la coopération entre les habitants. Or, il existe en Haïti une vieille pratique de coopération, portée par différentes organisations, dans toutes les localités. Peut-on et comment s'appuyer sur cette tradition de coopération pour projeter une nouvelle forme d'organisation en évitant le rejet ou l'adhésion superficielle?

Un premier constat nous conduit à conclure que cette tradition de coopération n'a pas provoqué le développement anticipé. Depuis longtemps il est question de l'importance des *konbit*⁴ et des associations traditionnelles de travail pour la paysannerie. Les paysans pratiquent l'aide mutuelle, forment des groupes isolés dans leurs localités et mettent sur pied des associations. Elles leur permettent ainsi de réaliser avec moins de peine les durs travaux dans des milieux dépourvus d'infrastructures pour la production agricole ou pour la construction de leurs habitats et de s'entraider dans les moments difficiles. Mais au bout du compte la situation

4. *Konbit* ou *coumbite*: réunion de travail où des paysans s'entraident.

socioéconomique globale n'a pas changé. Ce qui est différent d'autres pays où la coopération se traduit par des résultats économiques et sociaux intéressants. Dans ces mêmes pays, des gens ont pris le soin de systématiser les pratiques pour en tirer des lignes fortes. On les nomme « intellectuels associationnistes ». Leurs travaux dégagent des lignes de base pour la mise en place d'organisations d'ESS de longue portée.

1.1.5. Contribution des intellectuels

Il en fut autrement en Haïti. Les intellectuels ont généralement présenté les associations du milieu rural de manière sommaire. Rappelons leurs principales positions.

Les uns vantent le mérite de ces associations qui favoriseraient la cohésion sociale, en s'appuyant sur des travaux comme ceux de Romain (1959). D'autres s'intéressent aux aspects culturels du travail collectif, en particulier, à la musique entraînante dans les réunions de travail, mais sans chercher à pénétrer le sens des textes des *sambas*⁵. On trouve cette position dans les travaux de Moral (1961). Certains éprouvent de la difficulté à distinguer les multiples associations qui portent le travail collectif; ils parlent de « *coumbite* éphémère » et de « *coumbite* permanente », c'est le cas de Vallès (1967). D'autres encore, comme Francisque (1968), se contentent de dire que les associations traditionnelles constituent des « coopératives embryonnaires » sans aller plus loin dans la compréhension des structures, sans se questionner sur les différences existant entre elles, sans chercher à comprendre comment passer des embryons d'associations à des associations performantes sur les plans économique et social.

Après avoir reconnu l'existence d'habitudes de travail en commun dans les campagnes haïtiennes, Barros (1984) estime que la coopérative y a échoué parce qu'elle était artificiellement suscitée de l'extérieur et ne correspondait à rien d'autochtone. Effectivement la coopérative est venue de l'extérieur, autour de 1937.

À partir de 1975, grâce aux travaux de Laguerre, plusieurs intervenants commencent à distinguer les nombreuses formes d'association et à se poser la question pour savoir comment les utiliser dans un programme de développement (Laguerre, 1975). Mais ils ne considèrent toujours pas les rapports entre ces associations et la structure agraire. Or, celle-ci récupère les associations, pour les plier à sa logique (Élie, 1986, 1997).

5. *Sambas*: chansonniers ou chansonnères populaires.

Des intervenants sur la question prétendent que les paysans veulent rester «en dehors de l'État». C'est la position exprimée par Barthélemy (1989) et beaucoup de gens le suivent dans cette voie. On laisse donc les paysans avec leurs institutions colorées mais archaïques. On leur demande seulement de continuer à produire des denrées d'exportation. Au surplus, on les surveille de près, pour éviter d'éventuelles révoltes de la part de ces gens sous-payés pour leurs efforts. À cette fin sont développées les institutions répressives.

Gabaud (2000) opine sur le fait que les formes traditionnelles s'érodent et laissent la place à des organisations modernes. Smucker et Noriac (1998), pour leur part, reconnaissent que les associations modernes fonctionnent mieux quand elles s'articulent avec des associations traditionnelles. Mais, ces trois auteurs considèrent comme associations modernes les nouvelles structures introduites dans la paysannerie, sans tenir compte des rapports entre les membres, ni de ceux entre les membres et d'autres secteurs. Et cette modernité ne renvoie ni à la prise en mains de leur situation par les groupes, ni à la réflexion critique, ni à la construction du futur.

De son côté, le législateur, dans le décret de 1981 sur les coopératives, mentionne des groupes précoopératifs ou paracoopératifs (République d'Haïti, 1981). Veut-il désigner les associations traditionnelles? Généralement, les instances gouvernementales feignent d'ignorer l'existence de ces associations. Pourtant, quand les politiciens sont en campagne, pour signifier à l'opinion générale qu'ils jouissent de popularité dans certaines zones, ils s'appuient sur ces mêmes structures.

De toutes ces contributions intellectuelles demeurent plusieurs questions non traitées. La principale étant pourquoi cette tradition de travail collectif et d'aide mutuelle n'a pas contribué à l'amélioration des conditions socioéconomiques de la population.

2. L'économie sociale et solidaire dans le développement local

Sanogo (2004) souligne qu'au Mali, le développement local et l'économie sociale sont des domaines étroitement liés. Favreau et Larose (2004), du Québec, insistent pour brancher l'approche d'économie sociale sur la revitalisation des communautés locales. Au niveau international, la littérature abonde pour proposer ce même lien intime en affirmant que pour garantir son effectivité il faille obligatoirement prendre en compte les réalités diversifiées des terrains économiques, sociaux, politiques et culturels des pays dans lesquels elles se nouent.

En Haïti, outre les questions traitées sommairement et celles laissées sans réponse par les intellectuels, quatre conditions particulières doivent être mises en lumière pour prendre la mesure des difficultés à surmonter pour bien asseoir le déploiement de l'ESS : les entraves historiques à la communication citoyenne, le mode d'implication des agents locaux du pouvoir, la non-disponibilité du capital coopératif et le manque de mobilisation participative à l'activité de développement.

2.1. Les entraves historiques à la communication citoyenne

Les prescriptions du Code pénal, la réforme territoriale issue de l'occupation américaine et la complexité des unités administratives ont singulièrement entravé les capacités de concertation entre les individus et entre les groupes de paysans. Ils ont notamment été dans l'impossibilité de comparer les apports des différentes formes d'association et de s'entendre sur la construction d'un outil de développement plus performant.

2.1.1. Le caporalisme

Généralement, les autorités étatiques s'opposaient aux rencontres entre les paysans. Selon l'article 246⁶ du Code pénal, pour toute réunion de plus de 20 personnes, l'autorisation et la présence de l'autorité compétente étaient nécessaires. Les aides des chefs de section infiltraient alors les grands groupes de travail. Plus encore, aucune formation sur le coopératisme ne devait être réalisée au pays sans l'autorisation du Conseil national des coopératives (CNC), ni sans la présence physique de l'un de ses agents. Et seul ce conseil pouvait valider les formations en coopératisme réalisées à l'étranger. Sans compter qu'il y avait très peu d'agents de formation pour les valider ; la répartition des encadreurs de coopératives répondait plutôt au souci de contrôle de la population ou à celui d'imposer la culture de denrées d'exportation. Le caporalisme agraire instauré depuis les temps coloniaux s'appliquait lourdement jusqu'au contrôle des déplacements de personnes sur le territoire (République d'Haïti, 1826). L'État fixait même les lieux et les jours de marché (Élie, 2017).

2.1.2. La centralisation administrative

L'occupation américaine (1915-1934) a ajouté à la difficulté de communication en isolant les régions par la construction de routes, toutes en partance de Port-au-Prince. C'étaient des routes pour la concentration des services et pour la centralisation du pouvoir à Port-au-Prince. Dans les cours

6. Le Parlement est en train de le réviser.

de géographie, les jeunes répétaient que «les quatre principales routes du pays partent de Port-au-Prince» (Dorsainvil, 1952). Le réseau routier ne facilita donc pas les contacts entre les régions. De plus, l’occupant réduisit la portée du cabotage par la saisie des bateaux les mieux équipés (Élie, 2017).

Les circonscriptions administratives ne coïncident pas toujours avec les unités sociales. La population ne se reconnaît pas nécessairement dans le découpage territorial officiel. Prenons pour exemple le projet qui est notre objet d’étude. À Labrousse, la situation administrative est assez compliquée. Comme le montre le tableau 9.1, les cinq sections communales totalisent 48 986 habitants sur une superficie de 299,07 km² et relèvent de quatre communes. Et les voies de pénétration sont généralement en mauvais état. Les contacts entre les gens ne sont donc pas très serrés.

Tableau 9.1
Population, territoire et rattachement
des sections communales de Labrousse

SECTIONS COMMUNALES	HABITANTS	SUPERFICIE EN KM ²	COMMUNES
Jamais-Vu	10 946	38,85	Côtes-de-Fer
Dessources	9 280	50,52	Miragoâne
Belle Rivière	9 222	51,40	Miragoâne
Frangipane	16 756	127,34	Aquin
Fond Arabie	2 782	30,96	Petit-Goâve

Source: Ministère de l’Intérieur et des Collectivités territoriales, 2012.

Une telle situation ne favorise pas beaucoup la mise en commun des énergies. Elle peut même affecter la circulation de l’information pour l’élaboration d’un plan de développement local bien ficelé ou pour la conduite des activités prévues. Pour l’avancement général de la participation citoyenne dans le pays, il faudra vraisemblablement reprendre ultérieurement les divisions administratives pour y réfléchir en termes d’aménagement du territoire prenant en compte les caractéristiques morphologiques et topographiques, les infrastructures, les rapports superficie et effectifs populationnels, les rapports culturels et lieux d’appartenance, la position des centres de services, les points d’attraction, etc. Le tout dans une perspective d’accroître la dynamique sociale, politique et économique des territoires.

2.2. Le mode d'implication des pouvoirs locaux

On ne parle pas de développement local sans tenir compte de l'implication des autorités locales comme il en a été abondamment question dans le chapitre 8.

Rappelons que, selon la Constitution de 1987 (article 81), le Conseil départemental élabore le plan de développement du département en collaboration avec l'administration centrale (République d'Haïti, 1987). Toujours selon la Charte fondamentale, le conseil municipal est gestionnaire privilégié des biens du domaine privé de l'État dans sa juridiction (article 74); il s'occupe de l'enseignement agricole, professionnel, coopératif et technique (article 32.4) ou selon les dispositions de la version modifiée de la Constitution, il travaille sur la formation technique (article 32.4).

Selon le décret d'octobre 1982 sur la commune, le conseil municipal s'occupe de l'aménagement du territoire (République d'Haïti, 1982). De plus, la commune, regroupement de citoyens, s'intéresse à l'assistance sociale, à la gestion de loisirs, à la tenue des lieux publics, à la police des mœurs, à l'autorisation de construire, à l'alignement des maisons et à l'assainissement.

Pour Danroc (1996), la section communale pourrait très bien servir de laboratoire de la démocratie participative. Et pour y arriver, s'appuyant sur le coopératisme, l'ESS pourrait en être une porteuse de premier ordre. En effet, le coopératisme bien compris est d'abord une école de compréhension de la rationalité économique, d'apprentissage à la responsabilité individuelle et collective, de pratiques démocratiques et de reddition de comptes. Ajoutons la perspective de l'ESS qui postule le développement de la communauté par l'entrepreneuriat collectif, le réseautage des organisations et l'engagement envers la communauté. Les membres des Conseils d'administration des sections communales (CASEC), conscientes et conscients de leur mission, de leur mandat et de leurs responsabilités pourraient très bien devenir des bâtisseurs de démocratie active et efficace.

Dans le cas du projet de Labrousse, le siège de la coordination se situe dans la section communale Jamais-Vu de la commune de Côtes-de-Fer, du département du Sud-Est. Outre Jamais-Vu, l'aire du projet couvre la section communale Frangipane de la commune d'Aquin du département du Sud, la section communale Fond Arabie de la commune de Petit-Goâve du département de l'Ouest, les sections communales Dessources et Belle Rivière de la commune de Miragoâne du département des Nippes. Il faut donc travailler avec des responsables d'administration de cinq sections communales (membres des CASEC), des responsables de quatre communes (maires et maires adjoints au niveau des conseils municipaux).

De plus, on doit tenir compte des membres des assemblées territoriales. Si l'on réalise une assemblée des intéressés, les participants ou leurs représentants viennent de 13 entités administratives différentes en comptant les départements. Au surplus, les dirigeantes et dirigeants de ces entités affichent souvent des nuances politiques différentes ou appartiennent à des réseaux différents de clientèles.

Il ne faut pas conclure à l'impossibilité pour ces cinq sections communales de constituer une communauté pour travailler ensemble. D'ailleurs, il a été rappelé que les circonscriptions administratives ne coïncident pas toujours avec les unités sociales et que l'intercommunalité s'impose (Élie, 2017). Et il existe d'autres cas, en Haïti, où des sections communales appartenant à des communes différentes se présentent comme un bloc. C'est le cas pour les quatre sections communales de la Chaîne des Cahos. Deux d'entre elles dépendent de la commune de Dessalines et les deux autres de celle de Petite Rivière de l'Artibonite. Il est vrai que ces sections communales des Cahos appartiennent au même département. Mais appartenir à deux départements n'est pas insurmontable non plus. Évoquons les blocs formés de sections communales de l'Artibonite et de sections communales du Nord-Ouest.

On ne peut exclure le surgissement de difficultés dans la conduite des activités de développement à Labrousse lorsque les instances territoriales seront habilitées. La situation paraît moins compliquée à Rivière-Froide où n'existent pas semblables chevauchements de circonscriptions administratives. Par contre, elle se situe proche de la zone métropolitaine de Port-au-Prince où les statuts de banlieues de villes et celles de zones rurales proches prêtent souvent à confusion. Les limites territoriales n'étant pas claires, des autorités empiètent souvent sur les platebandes des autres.

2.3. La non-disponibilité du capital coopératif

Dans la cartographie des organisations de l'ESS, on compte les coopératives d'épargne et de crédit (CEC). Leur évolution, ces dernières années, en Haïti, ne semble pas faciliter les économies locales. Elles captent les épargnes des habitants des localités pour constituer des capitaux importants. Mais, globalement, leurs portefeuilles de crédit touchent à peine la moitié de leurs possibilités (Eugène, 2007). Elles laissent des montants importants à la disposition des banques commerciales. Ainsi une très forte partie de l'épargne accumulée au niveau des secteurs populaires grossit les fonds des banques. Et les banques utilisent les fonds pour financer les activités des gros entrepreneurs. Les petites bourses ont peu accès aux prêts bancaires (Élie, 2017). Dans l'état actuel, les caisses populaires servent plutôt à canaliser l'aide des pauvres aux riches, alors qu'elles devraient servir à appuyer la production locale.

Quant au volet des petits prêts accordés aux gens des secteurs populaires, ils sont moins nombreux et vont généralement aux petits marchands et aux petites marchandes. Or ceux-ci doivent faire rouler rapidement leurs capitaux, pour répondre aux conditions des prêts. Ils s'adonnent alors à la vente de sucreries, de bonbons, de produits de beauté, d'articles de nettoyage, d'articles d'habillement, de produits alimentaires divers, etc. Ils pressent ainsi un changement dans le patron de consommation de la population, provoquant du coup des conséquences négatives sur la production locale. Ainsi laissent-ils souvent des artisans sans clientèle avec un lot de conséquences sur l'emploi et le revenu des familles, dans les localités. Dans ces conditions, sur une longue période, le développement financier à partir des caisses populaires devient néfaste pour l'économie locale.

Les perspectives d'avenir des caisses populaires inquiètent d'autant plus que, par une loi de 2002, l'État haïtien a détaché les CEC du secteur des coopératives pour les mettre sous le contrôle de la Banque de la République d'Haïti (République d'Haïti, 2002). Rien pour réorienter ce dispositif coopératif vers le développement de l'économie réelle des territoires et lui faire prendre des distances par rapport à la stricte logique financière néolibérale (Élie, 2017).

2.4. Les déficiences de la mobilisation participative à l'activité de développement

Comment canaliser la participation des habitants dans les processus de développement local? Il ne suffit pas de réunir les gens, pour leur inculquer les principes de l'ESS. Déjà on a entrepris de regrouper des paysans haïtiens en coopératives (depuis huit décennies environ), en conseils communautaires (depuis sept décennies environ), en groupements agricoles de crédit (depuis six décennies environ), en groupements paysans (depuis cinq décennies environ), en mutuelles de solidarité (depuis deux décennies environ)... À cause des failles dans la compréhension des réalités du terrain, dans la formation donnée aux praticiens et aux citoyens et dans les pratiques de gestion, on n'a pas obtenu des résultats intéressants.

La participation ne se réduit pas à considérer des valeurs universelles comme l'aide mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité, l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale (Élie, 2017) ou à réunir les gens autour de projets et de plans de développement ou du suivi des réalisations dans le cadre de ces mêmes plans. Plusieurs conditions doivent être réunies.

D'abord s'appuyer sur la pratique de coopération déjà présente dans les entités. Ainsi les gens découvrent par eux-mêmes qu'ils sont capables d'obtenir des résultats intéressants par leurs propres efforts.

Ou qu'en joignant leurs efforts aux appuis venant de l'extérieur, ils peuvent obtenir des résultats intéressants. Ou encore que les structures qui leur sont proposées viennent de l'évolution de leurs propres associations et qu'elles leur appartiennent. Bref, il faut d'abord puiser à l'expérience acquise de la coopération qui incruste l'idée qu'ils sont eux-mêmes capables et responsables de leur propre avancement, ce qui renvoie aux concepts de capacité et d'«*empowerment*» développés au chapitre 2.

Ce faisant, il faut aussi tenir compte des données culturelles. Instinctivement, chaque groupe ou communauté se dote d'un mode d'adaptation à son environnement suivant des formules et des pratiques qui assurent son existence, son avancement et sa pérennité, et utilise des symboles particuliers pour représenter ses activités. Chaque groupe a sa personnalité ou sa culture. Laquelle est dynamique. Laquelle dialogue avec son environnement. La deuxième condition de la mobilisation participative est donc d'intégrer la donnée culturelle des groupes ou des communautés pour que ces derniers, lentement mais sûrement, mettent au point de nouvelles pratiques sans perdre leur équilibre, sans diluer leur distinction ou sombrer dans le chaos.

Troisièmement, pour la croissance de la participation, il importe de sortir du cercle vicieux du clientélisme politique. Pour ce faire, s'impose une certaine autonomie sur le plan économique pour ne plus se sentir dépendants des sous que leur jettent (ou que leur facilitent) ceux qui détiennent le pouvoir politique (Élie, 2017). Et pour y arriver, la pratique coopérative demeure le véhicule de choix pour produire des biens et des services de base contribuant à une première accumulation et à un début de sécurité économique.

De cette autonomie découle la liberté de penser et la capacité d'imaginer et de projeter leur propre développement sur l'ensemble de la communauté et du territoire. C'est la quatrième condition : celle qui veut que l'on soit conscient qu'en rendant forte la communauté, on en tire une force accrue pour soi et pour sa descendance. Apprendre à se mettre ensemble pour réfléchir, débattre, décider, s'entraider et produire le nécessaire pour répondre à ses besoins de base et à ceux de sa communauté garantit le chemin du progrès de tous et de toutes.

Reste à organiser l'intercoopération et l'encadrement. Partageant les mêmes valeurs, les mêmes objectifs et les mêmes pratiques, les diverses organisations démocratiques sont l'ossature de la définition du projet territorial. Et statutairement, comme le chapitre 8 en fait la description précise, il appartient aux pouvoirs locaux d'accompagner ce processus de mobilisation citoyenne sous-jacent à la mise en place et à la conduite d'un plan de développement s'appuyant sur l'ESS.

Ces conditions réunies, la mobilisation participative pour une véritable stratégie de développement de l'ESS est possible dans les communautés, les territoires et le pays.

Revenons à la question de la portée de l'expérience d'ESS en agroalimentaire à Labrousse et à Rivière-Froide. Il ne s'agit pas de s'en tenir aux objectifs annoncés. Elle doit servir à aller plus loin, à faire en sorte que plus de familles de la communauté ou des environs bénéficient des avantages recherchés ou poursuivent les objectifs cités. Cette pratique s'étendra à d'autres segments de la population et, surtout, portera à couvrir d'autres aspects de la vie communautaire. Sinon, on ne peut pas parler de réussite véritable. On envisage, à partir d'elle, de travailler sur l'économie de la zone, sur les rapports sociaux dans la communauté et de chercher à mettre en place ou à renforcer des associations ou des regroupements d'associations pour la poursuite de ces objectifs. Elle amènera alors à approfondir les principes d'ESS pour le développement de la communauté.

3. La contribution des universités au développement local et à la promotion de l'économie sociale et solidaire

En Haïti, on ne conçoit pas les programmes universitaires avec beaucoup d'ancrage dans la réalité. D'ailleurs, on considère les paysans comme des gens «en dehors», comme des gens «corvéables» (Élie, 2017, p. 20). Dans les milieux universitaires, on ne se soucie pas d'étudier leurs pratiques, pour comprendre leurs logiques, pour informer des résultats des processus engagés chez eux, pour leur proposer des techniques de travail. Dans les cercles des «gens de bien», on se contente de vivre des taxes perçues sur leurs denrées par l'État ou des dollars tirés de la spéculation sur ces denrées. Et les générations de professionnels se succèdent avec des attitudes de mépris ou d'indifférence envers la paysannerie.

Dans plusieurs communes comme dans plusieurs sections communales du pays, en se réunissant pour élaborer des plans de développement local, les gens mettent sur pied des structures pour porter les projets. Mais, comme nous l'avons souligné, les résultats restent maigres.

3.1. Produire et utiliser des matériaux locaux

On fait généralement appel à des professionnels de statut universitaire pour conduire les travaux d'élaboration des plans de développement local. Ils étudient la situation de la communauté en question avec les personnes intéressées pour établir un diagnostic, pour déterminer des axes de travail

et des projets spécifiques, pour formater des lignes stratégiques ou déterminer les activités prioritaires, ou pour se mettre d'accord avec les membres de la communauté sur la séquence des actions à mener.

Les professionnels s'appuient régulièrement sur des modèles élaborés dans d'autres pays. Car, ils exécutent leurs activités dans le cadre de projets financés par des organismes étrangers. Ils respectent les consignes données par les bailleurs de fonds. Et la logique des projets leur assigne souvent un temps relativement court pour la mise en place des activités ou pour la production de leurs rapports. Or, ils ne disposent pas toujours de données et de références suffisantes pour la compréhension des réalités particulières des communautés.

Ils organisent des ateliers avec les membres des communautés pour collecter des informations pour le travail à réaliser. Ils tiennent compte des entités administratives (sections communales, communes). Malheureusement, en Haïti, comme nous l'avons signalé précédemment, les unités administratives ne correspondent pas toujours à des unités sociales. Les habitants ne se reconnaissent pas toujours comme citoyens des entités auxquelles l'administration les rattache. Se pose alors souvent le problème de biais dans la participation aux ateliers et dans la collecte d'informations.

3.2. Intégrer les parcours antérieurs sur le plan organisationnel des communautés

Dans la promotion du coopératisme en Haïti, on ne se réfère presque jamais aux antécédents locaux. On ne tient pas compte de la culture des gens. On commence généralement à dicter aux participants les principes de ces organisations, sans tenir compte de leurs expériences dans leurs premières organisations; on utilise des symboles qui n'appartiennent pas à leur univers culturel (Élie, 2017). Ainsi, les nouvelles organisations ne comptent pas avec l'ancrage nécessaire dans le milieu. Les adhésions restent superficielles.

Nous admettons que pour tenir compte des aspects culturels dans la création d'organisations nouvelles, on consomme beaucoup de temps. Toutefois, dans les conditions actuelles, il est impensable de demander aux organismes d'appui des projets de développement local d'accorder plus de temps à leurs agents ou à leurs partenaires pour recueillir les informations nécessaires à la conduite de leurs activités. Ce serait là sortir du mode de fonctionnement par projets. Or, il est inconcevable d'abandonner cette logique par projets puisque le financement est intimement lié à ce mode de fonctionnement. On ne pourrait même pas compter sur ceux qui passent

par le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES), organisme d'État intéressé à la question des plans de développement locaux; il traite aussi avec ses consultants selon la logique des projets.

3.3. Constituer des banques de données

De plus, certaines informations importantes sur la vie de la communauté n'apparaîtront pas dans des réunions avec tout le public. Des susceptibilités, voire des craintes de représailles, limitent beaucoup de participants dans leurs interventions lors des grandes réunions. Il faudrait donc ajouter d'autres méthodes de collecte d'informations: enquête formelle, observation participante, analyses des textes de chants utilisés sur les lieux de travail, des contes, des histoires locales, etc. Souvent les adhésions restent superficielles au niveau des coopératives, des conseils communautaires, des groupements, des mutuelles de solidarité (MUSO), etc., ce qui limite le degré d'engagement à participer aux assemblées. Et si nous ajoutons le fait que dispersés sur des territoires hétérogènes, ils ne se connaissent pas nécessairement, nous comprenons qu'ils sont peu enclins à multiplier les fréquentations. Dans ces conditions, les plans de développement des entités souffrent de portée limitée.

Pour la réalisation des plans de développement, il faudrait réunir plus de matériaux et compter sur des banques d'informations. Il n'en existe pas. Leur mise en place consommerait beaucoup de temps de professionnels de haut niveau et coûterait donc très cher. Ce que les organismes de financement, en règle générale, s'interdisent d'intégrer dans leurs devis.

3.4. Produire des connaissances, diffuser, former, animer, contribuer au débat public

Par ailleurs, les universités, avec leurs professeurs-chercheurs, leurs étudiants stagiaires, leurs thésards sont particulièrement bien équipées pour accomplir ces tâches. Encore faudrait-il qu'elles s'intéressent à ces questions. Cet intérêt doit se décliner au niveau tant des directions qu'à celui des enseignants, tant à celui des curricula de formation qu'à ceux de l'organisation des stages et des travaux pratiques des étudiants, des stimulations offertes aux enseignants, des appuis à certains projets de recherche. Il y a une mobilisation à entreprendre dans cette direction dans tous les établissements de haut savoir.

Nous avons souligné que les organisations de l'ESS jouent un rôle important dans les processus de développement local. Nous avons aussi noté des failles dans la formation et dans la gestion de ces organisations.

Les universités peuvent se doter d'une expertise pour apporter des correctifs à ces situations ou pour, tout au moins, aider à diminuer les biais qui s'y trouvent.

Les universités peuvent aussi travailler sur les aspects culturels des populations et apporter aux promoteurs des informations pertinentes pour leur permettre de mieux comprendre la réalité complexe des communautés. Elles ont la possibilité d'organiser des sessions de travail sur les thèmes que choisissent les organisations de l'ESS, de former des professionnels pour les organisations et de planifier de la formation continue pour les dirigeants, les salariés, les militants et les membres de ces organisations.

Cet engagement des universités peut se traduire en production de manuels de formation adaptés aux publics visés et d'outils pour faciliter l'animation des sessions de formation. Il peut aussi se traduire en élaboration de programmes pour la formation continue des officiers des organisations; en mise sur pied de programmes de suivi de la marche des organisations; en conseils auprès des dirigeants sur les rapports avec les instances publiques, politiques ou étatiques; en diffusion à toutes les organisations de l'ESS de leurs analyses sur les processus économiques et sur les problèmes sociaux; en constitution et mise à jour des banques de données sur les organisations de l'ESS; et en intervention dans le débat public pour sensibiliser les instances de décision et la population en général à la contribution efficace et pérenne de l'ESS au développement des communautés, des territoires et de la nation.

En effet, les universités, quand elles s'engagent, prennent le soin d'établir, pour leurs étudiants et pour leurs partenaires, les liens entre l'économie locale et l'économie nationale. Chéry (2009) soutient aussi la nécessité de cette articulation. Elles creusent les possibilités d'intercommunalité entre les entités et leur proposent d'y recourir pour leur bien et pour celui de la communauté nationale. L'engagement des universités dans les processus de développement local constitue un atout important pour le développement national.

3.5. Adopter une ligne de travail conséquente

Les universités devront alors adopter une ligne de travail conséquente. Pour mieux recueillir les apports des parties prenantes dans la production de connaissances sur l'ESS et leurs applications, elles utiliseront l'approche de recherche-action. Elles s'arrangeront pour valoriser les acquis de leurs unités d'enseignement et de recherche et prendront les dispositions nécessaires pour affronter les défis posés par l'environnement économique et social.

3.5.1. Le recours à la recherche-action

Les universités réussissent dans cette mission à partir du moment où elles s'ouvrent à la recherche à partir du terrain, notamment à la recherche-action. Ce qu'illustre judicieusement la présente recherche sur le Projet d'ESS. Il y est aussi question d'innovations et de nouvelles pratiques.

Il est vrai qu'en économie sociale et solidaire les objets d'étude sont complexes. Comme l'est celui-ci qui puise aux traditions historiques de travail collectif et d'aide mutuelle, dans un secteur d'activité, l'agroalimentaire, qui met en présence plusieurs partenaires et où les objectifs déclarés sont nombreux. D'ailleurs on y trouve plusieurs types de stratégies déclinées dans des plans d'action avec plusieurs activités devant se dérouler dans des calendriers arrêtés et être suivies d'évaluations consignées dans des rapports. Au surplus, ce projet se déploie dans le cadre d'une coopération internationale d'un type inédit.

Comprendre et analyser ce type d'expérience nécessite une approche qui déroge aux canons traditionnels de la recherche. Ou plutôt, qui les enrichit. On connaît bien les approches globalement quantitatives sous forme de grilles de rangement, de classement, de performance ou de congruence régulièrement privilégiées par les bailleurs de fonds. On connaît également les approches davantage qualitatives qui incluent une part de jugement des activités, des programmes, des organisations et de leur fonctionnement en regard d'objectifs déclarés et aux fins de comparaison que pratiquent régulièrement les universités (Larose, 2016).

Un autre type de recherche, encore en émergence, se déploie de plus en plus pour embrasser plus largement la complexité des réalités de terrain composant le développement local et le déploiement de l'ESS. Parce que l'ESS, explicitement ou implicitement, porte un projet de société ou des bouts de projet de société; parce qu'elle assume des intérêts collectifs qui ont pour ambition de structurer l'intérêt général visant le mieux-être quotidien d'une communauté locale, régionale et même nationale; parce qu'elle tire profit de la coopération et non de la concurrence capitaliste; parce que la réalité de la coopération induit elle-même des apprentissages, des rapports de force, des blocages ponctuels et des sauts qualitatifs qui sont plus complexes à saisir que la seule concurrence capitaliste chiffrable; et parce que la dimension partenariale intrinsèquement liée au déploiement de l'ESS implique plusieurs types d'acteurs et d'actrices, s'impose alors un type de recherche qui sollicite la participation des principales parties prenantes des projets. Les chercheurs et chercheuses en méthodologie suggèrent de nommer «recherche évaluative participative» cette nouvelle méthode de recherche (Fontan, 2001). C'est ce choix méthodologique abondamment explicité dans le chapitre 2 du présent ouvrage,

qui a prévalu dans notre recherche. Au surplus, dans ce cas-ci, pour des regards croisés plus féconds, il est enrichi par la mise à contribution de chercheurs et chercheuses venant tant du Québec que d'Haïti.

3.5.2. La valorisation des acquis

Pour être plus pertinentes dans le développement local et le déploiement de l'ESS, les universités doivent davantage mordre dans le terrain et construire des connaissances à partir de et avec celui-ci.

Bien que nous ayons déploré en général le peu d'ancrage de terrain de leurs programmes, les universités haïtiennes comptent un certain nombre d'acquis desquels elles peuvent tirer profit pour se déployer avec davantage d'aplomb du côté de l'ESS.

Pour la seule Université d'État d'Haïti, on rappellera que, pendant 13 ans, de 1974 à 1987, la Faculté des sciences humaines dispensait aux étudiants de sociologie et de service social un cours de 45 à 60 heures sur le coopératisme. Pendant deux ans, de 1995 à 1997, ce furent des «ateliers de recherche sur les pratiques coopératives» mettant à contribution des étudiants et des praticiens du terrain. En 2007, des professeurs de la Faculté ont participé à l'organisation de deux colloques sur l'ESS pilotés, le premier par l'organisation non gouvernementale (ONG) ActionAid, le deuxième par l'Association nationale des caisses populaires haïtiennes. Certains d'entre eux ont pu suivre aussi les débats d'un troisième colloque organisé, la même année, par le ministère des Affaires sociales et le CNC. Plus récemment, de 2014 à 2015, ce fut un microprogramme de 150 heures sur l'ESS alliant théorie et pratiques avec simulation et déplacement sur le terrain. Toujours en 2015, ce fut, au printemps, une vidéoconférence avec des chercheurs québécois rattachés au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et, à l'automne, la tenue du colloque international de Développement et Paix à Port-au-Prince sur l'ESS (Élie, 2017).

Le cours sur les organisations paysannes de la Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire de l'Université d'État d'Haïti touche à la question de l'ESS. À l'Institut national d'administration, de gestion et des hautes études internationales, depuis quelque temps, on donne un cours sur la gestion des coopératives. À plusieurs reprises, l'Université Quisqueya a donné des formations courtes en coopératisme. En ont également donné l'Institut coopératif et le Centre haïtien d'études supérieures sur les coopératives (CHESCO). Des mouvements sociaux tel le Mouvement paysan de Papaye (MPP) et plusieurs ONG de coopération internationale animent des colloques ou font animer des sessions de formation sur l'activité coopérative et les mutuelles de solidarité. Depuis quatre ans, chaque été, un groupe constitué de la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement

alternatif (PAPDA), de l'Institut Culturel Karl Lévêque (ICKL), de l'Institut de technologie et d'animation (ITECA), de Solidarite fanm ayisyèn (SOFA) et de Solidarite ant jèn (SAJ), tient une Université populaire sur l'ESS d'une durée de deux semaines. La FODES-5 qui pilote le présent Projet d'ESS a elle-même développé un partenariat avec la Faculté d'agronomie de l'Université catholique des Cayes. C'est ce que nous apprend un des principaux promoteurs du projet: *«Ils envoient des jeunes en stage chez nous, [...] actuellement nous avons deux jeunes, [...] intéressés [...] à intervenir auprès des paysans de la zone, [...] intéressés par le programme Les Savoirs des gens de la terre et [par...] ce que nous faisons dans ce programme, etc.»* (E23)

3.5.3. La disposition à affronter les défis

Des acquis existent. De nouveaux défis sont à relever. Des défis de recherche et de constitution de banques de données; des défis d'analyse et de critique des modèles historiques ou dominants de développement; des défis de formation et d'accompagnement des dirigeants et des acteurs des associations, des regroupements et des organisations promotrices de nouveaux modèles de développement. Nous pouvons présumer que les porteurs de l'ESS comme les autorités locales et nationales ne disposent pas d'un bassin de ressources intellectuelles suffisantes pour relever tous ces défis. Et s'en doter leur coûterait très cher. Elles devraient donc pouvoir compter sur les universités qui pourraient mettre à leur disposition des intellectuels, former des professionnels et des animateurs et leur envoyer des étudiants afin de connaître leurs réalités au bénéfice de tous et toutes.

Le temps est venu pour les universités de créer des programmes permanents de recherche et de formation en ESS qui ne se contenteront pas de passer en revue les productions de spécialistes locaux ou étrangers sur le thème et de réaliser des discussions hors contexte. Elles devront développer des programmes pour produire des connaissances pertinentes sur l'ESS en Haïti, pour les diffuser et en favoriser une bonne compréhension par la vulgarisation, pour former des professionnels et des animateurs qui deviendront des spécialistes de l'ESS, pour accompagner les dirigeants et les acteurs qui voudront demeurer toujours alertes et même anticiper le développement de leurs organisations, et, enfin, pour contribuer à ce qu'Haïti devienne pour un nombre important de pays en difficulté le laboratoire d'un modèle de développement de sortie de crise.

Ces programmes seront un atout majeur pour la collectivité. Ils le seront également pour les professeurs-chercheurs qui souhaitent par la production de matériaux locaux donner un plein sens à leurs travaux, pour les étudiants qui ne demandent, pour se former, qu'à connaître les énigmatiques et dures réalités du terrain et l'Université pour signifier tangiblement leur contribution au destin national.

Conclusion

Les universités ne fonctionnent pas en dehors de la société. Elles observent les réalités, compilent et rendent disponibles les données, contribuent aux débats et interrogent l'avenir de la nation.

Il s'est trouvé plusieurs intellectuels pour observer, analyser et soumettre leurs réflexions sur les pratiques et les organisations qui ont fait passer Haïti du développement communautaire au développement local. Nous avons fait le constat que leur lecture partielle et segmentée était nettement en deçà de la réalité. Le développement plus récent de l'ESS pose des défis nouveaux que les universités doivent savoir mieux déchiffrer. Une des conditions à remplir est celle de se lier davantage au terrain, d'accompagner plus rigoureusement les processus et d'intégrer dans la construction de leurs connaissances les principales parties prenantes des divers projets et notamment, sinon d'abord, le secteur rural qui en soi doit être objet de recherche et mis à contribution.

À bonne enseigne, l'évaluation du Projet d'ESS est porteuse d'enseignement. S'ajoutant à l'implication des pouvoirs publics, locaux en particulier et au premier chef, la contribution rénovée des universités est susceptible d'être déterminante dans le renouvellement du modèle de développement d'Haïti.

Bibliographie

- Barros, J. (1984). *Haïti, de 1804 à nos jours*, T. 2, Paris, L'Harmattan.
- Barthélemy, G. (1989). *Le pays en dehors*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps.
- Bernardin, E. A. (1990). *L'espace rural haïtien*, Port-au-Prince, Édition des Antilles.
- Chéry, F. G. (2009). *Le financement de la décentralisation et du développement local*, Port-au-Prince, Imprimerie Deschamps.
- Danroc, G. (1996). «La décentralisation alternative ou la section communale laboratoire de la démocratie», dans Haïti Solidarité Internationale (dir.), *État de droit, décentralisation*, Port-au-Prince, HSI, 3774.
- Dorsainvil, L. (1952). *Géographie d'Haïti*, Port-au-Prince, FIC.
- Élie, J. R. (1986). *Cooperativismo y Estructura Agraria en la UNICORS*, travail de sortie pour la maestria en sociologie, Mexico, Faculté latinoaméricaine des sciences sociales.
- Élie, J. R. (1997). *Estructura Agraria y Asociaciones de Trabajo en el Campo Haitiano*, thèse de doctorat en sociologie, Mexico, Université nationale autonome du Mexique.
- Élie, J. R. (2017). *Pour la promotion du coopératisme par les autorités locales*, manuscrit inédit de juin 2017 à paraître en 2018, Port-au-Prince, C3 Éditions.
- Eugène, C. (2007). *Le poids financier des caisses populaires, le contrôle exercé par la BRH*, communication présentée au colloque de l'ANACAPH, Port-au-Prince.
- Fall, A. S., L. Favreau et G. Larose (dir.) (2004). *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Favreau, L. et G. Larose (2004). «Économie sociale et développement local au Québec (Canada): innovation et institutionnalisation des initiatives de la société civile (1990-2004)», dans A. S. Fall, L. Favreau et G. Larose (dir.), *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 286-312.
- Fontan, J.-M. (2001). «L'évaluation de cinquième génération», *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 35, p. 7-14.
- Francisque, E. (1968). *Perspectives du développement économique en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions Henri Deschamps.
- Gabaud, P. S. (2000). *Associationnisme paysan en Haïti. Effets de permanence et de rupture*, Port-au-Prince, Édition des Antilles.
- Laguerre, M. (1975). *Les associations traditionnelles de travail en Haïti*, Port-au-Prince, IICA.
- Larose, G. (2016). «Apports et potentialités de l'économie sociale et solidaire. L'agroalimentaire en Haïti», conférence d'ouverture de l'Université du Groupe d'économie solidaire du Québec, prononcée le 11 septembre 2015 mais éditée en 2016, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, juin.
- Latortue, F. (1998). *L'économie rurale et les problèmes de développement en Haïti*, Port-au-Prince, Impression Imprimeur II.
- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (2012). *Album des cartes départementales et communales d'Haïti*, Port-au-Prince, MICT.
- Moral, P. (1961). *Le paysan haïtien*, reproduction Fardin (1978), Port-au-Prince.
- République d'Haïti (1826). *Le Code rural de 1826*, Port-au-Prince, <<http://lcweb2.loc.gov/service/lawlib/law0001/2010/201013005855/201013005855.pdf>>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1981). Décret du 2 avril 1981 réglementant l'organisation des coopératives et les différentes formes d'association, ayant la société coopérative pour base.
- République d'Haïti (1982). Décret du 22 octobre 1982 portant sur l'organisation de la commune, Port-au-Prince, Comité interministériel d'aménagement du territoire, <http://ciat.bach.anaphore.org/archives/show/HTIGOUVCIAT_000000002_de-372>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (1987). *La Constitution de la République d'Haïti*, 29 mars 1987, Port-au-Prince, Gouvernement d'Haïti, <https://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti-int-txt-const.html>, consulté le 2 mai 2018.
- République d'Haïti (2002). Loi sur les Caisses d'Épargne et de Crédit, [mentionné dans Le Levrier (2009)], loi publiée dans *Le Moniteur*, 10 juillet 2002.
- Romain, J. B. (1959). *Quelques mœurs et coutumes des paysans haïtiens*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État.
- Sanogo, Y. (2004). «Développement local et économie sociale au Mali», dans A. S. Fall, L. Favreau et G. Larose (dir.), *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 247-264.
- Smucker, G. et D. Noriac (1998). *Organisations paysannes en Haïti*, Port-au-Prince, la Ruhe.
- Vallès, M.-T. (1967). *Les idéologies coopérativistes et leur applicabilité en Haïti*, Paris, Maisonneuve et Larose.



CONCLUSION

Vers un nouveau modèle de développement d'ESS en agroalimentaire en Haïti ?

Christian Jetté et Yves Vaillancourt

Nous voilà arrivés au terme d'un ouvrage qui avait pour principale ambition de livrer les résultats d'une recherche sur un projet pilote d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire (Projet d'ESS). Notre tâche allait au-delà d'une simple évaluation du projet en termes d'objectifs à atteindre. Le Projet d'ESS se voulait original dans le sens où nous souhaitions répondre à deux questions ayant une portée plus large. Il s'agissait, d'une part, de savoir en quoi la coopération Québec-Haïti à travers le Projet d'ESS était porteuse d'innovations sociales comparée aux pratiques traditionnelles de coopération internationale pour le développement. D'autre part, de savoir dans quelle mesure cette coopération Québec-Haïti pratiquée dans le cadre du Projet d'ESS constituait une expérience de coopération solidaire contribuant de manière générale au renforcement des réseaux de l'ESS en Haïti et répondant aux besoins alimentaires des populations sur les territoires concernés. Un retour sur les principales conclusions des différents chapitres est nécessaire pour répondre à ces deux questions.

Nos principales conclusions

Dans un premier temps, après avoir bien distingué le projet d'intervention du projet de recherche au chapitre 1, il nous apparaissait important de rendre compte, non seulement de la méthodologie et du cadre théorique auxquels se raccrochait notre recherche, mais aussi du processus de recherche comme tel puisque la démonstration du caractère plus ou moins innovant du projet d'intervention ne pouvait faire l'économie d'une démonstration du caractère solidaire et innovant de la recherche elle-même. À cet égard, nous pensons avoir fait preuve de transparence en identifiant à la fois les points forts, mais aussi les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de notre mission. Ainsi, il ne nous a pas été possible de déployer un dispositif partenarial qui soit à la mesure des exigences d'une évaluation de 4^e ou 5^e génération impliquant la participation de l'ensemble des parties prenantes dans la gouvernance du projet de recherche, étant donné les contraintes rencontrées en cours de route, notamment les ressources limitées dont nous disposions, les difficultés de communication et d'accès à certains sites étudiés. Toutefois, la présence de chercheurs associés à l'Université d'État d'Haïti dans notre équipe de recherche évaluative (ERE), les liens étroits tissés entre le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), l'ERE et l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA DI) et les liens développés par la professionnelle de recherche avec les groupes de femmes de Labrousse, de Rivière-Froide et de Jamais-Vu ont permis de pallier dans une certaine mesure ce déficit de participation en nous offrant des fenêtres d'opportunités et une proximité avec la réalité du contexte haïtien.

D'ailleurs, la pertinence d'un projet d'évaluation comme le nôtre, axé sur les retombées sociales, la participation citoyenne et, de manière générale, sur les processus mis en cause dans la réussite ou non d'un projet de coopération internationale, a été entérinée par un représentant de l'UPA DI, qui affirmait en entrevue *« qu'il y a deux innovations dans le Projet d'ESS: il y a l'économie circulaire, mais il y a aussi l'approche pour évaluer ce qu'on est en train de faire »* (E29). En d'autres termes, malgré les lacunes sur le plan de la représentation des diverses parties prenantes dans nos structures, notre recherche évaluative qualitative a démontré sa pertinence pour rendre compte dans toute sa complexité, et au-delà des mesures uniquement quantitatives – toujours nécessaires mais rarement suffisantes –, de la réalité vécue par les populations et de la satisfaction de leurs besoins à partir des projets mis en place par les organisations concernées.

Les liens directs que nous avons développés avec le terrain d'enquête ont en outre été bonifiés par une analyse du contexte politique et des politiques publiques encadrant les cuisines collectives et les cantines scolaires, et de manière plus large, le développement de l'ESS en Haïti. Cette analyse

s'averait essentielle pour cadrer l'environnement institutionnel du développement des cuisines collectives et des cantines scolaires. Car quoi qu'on en dise, et malgré le rôle important joué par les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales sur son territoire, Haïti ne peut être réduit à une simple « République des ONG » comme on l'entend fréquemment, et ce, même si l'État haïtien « se révèle depuis longtemps [davantage] présent sur le plan de la capacité de contrôler et de réprimer [sa] population » que de la capacité d'offrir des services de bien-être à cette même population (chapitre 3). C'est pourquoi les chapitres 3 et 8 du livre ont été consacrés aux politiques publiques et aux acteurs politiques qui touchent directement ou indirectement l'objet de notre étude. Il en ressort un portrait nuancé qui démontre à la fois le rôle joué par les différents gouvernements qui se sont succédé en Haïti au cours des dernières décennies, et les législations adoptées en lien avec les cantines scolaires et l'ESS. Ce faisant, nous avons aussi cerné les déficits démocratiques qui ont jalonné l'histoire d'Haïti et qui constituent encore un frein au développement de politiques et de pratiques innovantes et démocratiques sur son territoire.

Pourtant, la Constitution de 1987 était porteuse d'espoir en matière de démocratie participative et de renouvellement des politiques publiques. Mais comme l'écrivent Vaillancourt, Élie et Lubin, cette Constitution s'apparente à bien des égards à un plan de démocratisation en panne depuis 30 ans. Nous ne reviendrons pas ici sur tous les éléments de contexte ayant participé à un tel constat. Retenons toutefois que la co-construction des politiques publiques, c'est-à-dire l'élaboration conjointe de ces politiques à la fois par des membres du gouvernement et des représentants de la société civile, ne peut s'instaurer sans la revalorisation d'instances locales comme les Conseils d'administration des sections communales (CASEC) qui permettent un premier niveau de participation des populations à leur développement et, de manière plus générale, aux affaires publiques. Comme l'écrivait à juste titre J. R. Élie, « à cause de leur proximité avec la population, les conseils d'administration des collectivités territoriales (sections communales et communes) sont plus aptes que les autres instances de l'État à assurer la promotion de l'ESS et du coopératisme en particulier » (2017, p. 57). Malheureusement, ces « autorités municipales et celles des sections communales ne sont pas suffisamment informées du rôle qu'elles peuvent et doivent jouer dans des programmes de formation sur l'ESS » (Élie, 2017, p. 31). Au surplus, au cours des dernières années, les personnes en poste dans ces instances ont bien souvent été nommées ou simplement reconduites dans leur mandat par les autorités centrales plutôt qu'élues démocratiquement, ce qui a eu pour effet de miner leur crédibilité et leur capacité à instituer de nouvelles avenues pour une véritable décentralisation du développement sur le plan local.

D'importants changements ont surgi au cours des années 2016 et 2017 à ce chapitre. Comme le soulignent Vaillancourt, Élie et Lubin au chapitre 3, le Conseil électoral provisoire (CEP) a entériné en avril 2016 les résultats des élections concernant les communes et en février 2017 les résultats des élections concernant les Assemblées de sections communales (ASEC) et les CASEC. Ces avancées pavent la voie à une véritable « mise en œuvre de la décentralisation et de la participation citoyenne dans les communes et les sections communales en Haïti¹ ».

Concernant plus spécifiquement la question de la sécurité alimentaire, cette participation passe également par la possibilité offerte aux paysans et aux groupes de femmes de s'inscrire dans des réseaux fédératifs leur permettant d'obtenir du soutien, de la formation, la mise en commun de ressources ainsi que des opportunités d'échanges et de création de lien social. Sur ce dernier point, on ne peut qu'insister sur certains résultats de nos travaux qui ont mis en lumière le rôle joué par les cuisines collectives auprès des femmes dans l'établissement de nouvelles solidarités et le développement d'une économie circulaire favorable au développement local. Or, cette mise en commun des ressources ainsi que les liens de proximité tissés sur le plan local constituent un premier pas vers une solidarité de proximité porteuse de changements et de transformations. Celle-ci devra néanmoins se donner les moyens de changer d'échelle si on souhaite atteindre une véritable souveraineté alimentaire. Comme le soulignent Lachapelle, Saint-Jean et Larose au chapitre 5, le développement de réseaux de solidarité, non seulement sur le plan local, mais aussi aux niveaux départemental et national reste une condition *sine qua non* pour permettre aux acteurs et actrices du développement local de « sortir de la marge et avoir les moyens de revendiquer un soutien public à la hauteur de leur contribution à l'établissement d'une base d'autonomie économique » et à l'avènement d'« un modèle de développement économique solidaire ».

Mettant à profit les concepts de capacité et d'« empowerment », Lubin et Tourillon-Gingras poursuivent au chapitre 6 la réflexion sur les conditions de développement et de pérennisation des cuisines collectives et des cantines scolaires. Somme toute, les cuisines collectives auront eu un effet plutôt limité sur la situation économique et la sécurité alimentaire des communautés. L'extrême pauvreté de certaines familles concernées par le projet et l'absence d'infrastructures de base (comme la disponibilité d'un véritable réseau électrique par exemple) ont rendu difficile l'exploitation optimale des cuisines collectives et des cantines scolaires. C'est plutôt dans

1. Rappelons que le Projet d'ESS s'est déroulé de 2013 à 2016, ce qui l'a empêché de profiter de cette nouvelle dynamique politique sur le plan local.

l'acquisition de nouvelles compétences et l'activation de leur plein potentiel sur les plans social et culturel qu'il faut chercher les retombées les plus significatives du Projet d'ESS pour les femmes.

À cet égard, on n'insistera jamais trop sur le rôle déterminant joué par les femmes de Labrousse, de Rivière-Froide et de Jamais-Vu dans la réalisation du projet. Reçu au départ avec un certain scepticisme par les principaux opérateurs sur le terrain (Fondation pour le développement économique et social [FODES-5] et Encadrement des petits paysans des mornes et des plaines en Haïti [EPPMPH]), le Projet d'ESS a pu voir le jour grâce à leur pragmatisme, leur sens de la débrouillardise et leur capacité d'adaptation face à un projet pensé et conçu d'abord au Québec à partir du modèle péruvien des cuisines collectives. C'est l'appropriation du Projet d'ESS par ces femmes qui a permis de dépasser les réserves émises au début par certains acteurs, tant au Québec qu'en Haïti, quant à la faisabilité du projet et la capacité des femmes de dépasser certains tabous². Celles-ci se sont emparées du modèle péruvien et québécois de cuisines collectives pour l'arrimer aux spécificités de leurs conditions socioéconomiques et territoriales, ce qui constitue une manifestation tangible de leurs capacités et de leur «*empowerment*». Au dire même des femmes, le projet a constitué une véritable école de partage et de «*vivre-ensemble*», un apprentissage de savoir-faire et de savoir-être qui permet d'expérimenter une solidarité et d'envisager, au-delà du projet des cuisines collectives, l'émergence d'autres initiatives locales dans la communauté.

Ces initiatives pourront voir le jour à condition toutefois d'intégrer davantage ces groupes de femmes, ainsi que les paysans qui les alimentent par leur production agricole, aux processus d'analyse des besoins, de planification et de mise en œuvre des projets auxquels participent les ONG locales et internationales. Ce «*monde en dehors*» doit devenir un «*monde en dedans*» par l'implication de ces femmes et de ces paysans, non seulement dans la co-production (la mise en œuvre), mais aussi dans la co-construction, c'est-à-dire dans la définition des besoins, la réponse à ces besoins, la planification, la réalisation et l'évaluation des projets de développement. Or, cet investissement en ressources et en temps apparaît aujourd'hui difficile à réaliser dans plusieurs projets de coopération internationale – y compris ceux issus du Canada et du Québec – compte tenu des règles imposées par des bailleurs de fonds (souvent les gouvernements) qui conditionnent leur appui à l'application d'une gestion par projets dans laquelle l'efficacité et l'efficacités riment avec rapidité, calculabilité et mesures quantifiées. Néanmoins, la prise en compte des véritables besoins et, surtout, de la parole «*du monde en dehors*» nous apparaît une condition fondamentale de succès

2. Concernant l'apport souvent sous-estimé des femmes dans l'ESS, en incluant le domaine de l'économie agroalimentaire, nos réflexions convergent avec celles d'Oriza et Paul (2014).

et de pérennité des projets de développement. La démocratie participative et délibérative ne constitue pas «un petit supplément d'âme» à saupoudrer lorsque les ressources le permettent, ou encore lorsque les promoteurs des projets veulent bien y consentir. Elle reste une exigence essentielle de pertinence et de viabilité des initiatives prises sur le terrain pour répondre aux besoins des communautés marginalisées.

Cinq conditions pour la pérennisation du projet

À cet égard, le Projet d'ESS, malgré ses indéniables caractéristiques innovantes, a été pensé, comme bien d'autres projets de coopération internationale, à court et moyen terme, ce qui pose toute la question de sa pérennité à plus long terme. Étant donné le succès connu par le projet d'ESS, des organismes comme l'Association québécoise pour l'avancement des Nations Unies (AQANU) et Agro-Paix se sont engagés à financer le projet au-delà des échéances prescrites initialement dans la planification du projet. Mais comment assurer dans le futur la survie et l'essor des cantines scolaires et des cuisines collectives et, de manière plus générale, des organisations relevant de l'ESS en Haïti? De notre point de vue, en plus de la participation des personnes et des communautés concernées à laquelle nous venons de faire référence, au moins cinq conditions doivent être remplies pour favoriser cet essor.

Tout d'abord, une refonte majeure de certains programmes d'aide internationale semble nécessaire pour assurer une plus grande viabilité aux initiatives mises en place localement, notamment sur le plan de la souveraineté et de la sécurité alimentaires. Est-il nécessaire ici de rappeler la déstructuration qu'a subie la filière agroalimentaire en Haïti au cours des trois dernières décennies à cause des politiques d'approvisionnement du Programme alimentaire mondial (PAM)? Cette politique d'achat de denrées alimentaires aux coûts les plus bas possibles sur les marchés internationaux, et leur redistribution aux populations dans le besoin, alimentent une véritable crise de la production agricole. Comme le dit le secrétaire général de l'UPA DI, «[o]n se bute à des pratiques du Programme alimentaire mondial. Le PAM, sans le vouloir, fait du dumping dans les pays les plus pauvres» en inondant le marché de produits à bas prix provenant des pays du Nord et, au surplus, parfois douteux (Beaudoin, 2017, p. 7). Dans ces circonstances, il devient «difficile pour l'agriculture locale de concurrencer des dons des programmes alimentaires» (Beaudoin, 2017, p. 7). L'un des paradoxes de cette situation, et non le moindre, c'est que le gouvernement canadien représente l'un des plus fidèles et plus importants contributeurs financiers du PAM en Haïti. Or, si cette aide prend tout son sens en période de crise humanitaire, par exemple, lors du tremblement de terre

de 2010 ou de l'ouragan Matthew en 2016 (Fragasso-Marquis, 2016), à plus long terme, elle décourage la reprise de la production agricole par les paysans en rendant non concurrentielle leur production sur les marchés locaux. Pire encore, l'aide canadienne qui transite par le PAM se situe en contradiction avec les objectifs déclarés de la politique publique du gouvernement haïtien en matière de cantines scolaires. En effet, selon cette politique, Haïti doit cesser de miser sur «les produits alimentaires importés». Elle doit utiliser les fonds de l'aide internationale «pour financer son programme d'alimentation scolaire basé sur des produits locaux» (République d'Haïti, 2016, p. 44).

Les pratiques du PAM, au dire de Larose, Élie et Lachapelle, «contre-carrent régulièrement les stratégies d'autonomisation agroalimentaire des populations» (chapitre 7). Cette affirmation est appuyée par un membre de la FODES-5 qui constate, à son tour, les conséquences néfastes de ces pratiques sur la production et l'économie locales. À ses yeux, même si le Projet d'ESS s'avère «*un grain de poussière dans tout ce qui se passe*», il n'en demeure pas moins «*un modèle*» qui est «*novateur*» permettant de servir des repas plus complets et équilibrés aux enfants et qui pourrait être repris ailleurs en Haïti (E23). La pertinence du Projet d'ESS se révèle donc moins par son ampleur, que par son exemplarité et sa faisabilité concernant la mise en place d'un nouveau modèle de développement axé sur la pleine citoyenneté et l'économie circulaire (chapitres 4 et 5). Mais ce modèle pourrait accroître davantage son effet sur les populations si le gouvernement canadien exigeait qu'au moins une partie des sommes versées au PAM serve à financer des cantines scolaires alimentées par des producteurs agricoles locaux, plutôt que par des appels d'offres sur les marchés internationaux.

La seconde condition pour assurer l'essor de projets d'ESS comme celui des cantines scolaires et des cuisines collectives renvoie au rôle de l'État, et plus particulièrement au partenariat à établir entre le secteur public et l'ESS. Il s'agit, comme le soulignent Vaillancourt, Élie et Délice au chapitre 8, de prendre position pour une revalorisation et une consolidation des institutions et acteurs qui appartiennent à ces deux secteurs tout en laissant une place au secteur privé. Mais ce partenariat reste difficile à établir «*parce que l'État devient une espèce de sangsue*» (E29) qui accapare les ressources des projets de coopération pour financer ses propres activités.

À cet égard, malgré certains efforts déployés depuis 1997, le gouvernement haïtien ne dispose pas d'une véritable politique nationale de cantines scolaires. Il est capable à l'occasion d'énoncer des objectifs pertinents, mais sa dépendance des financements externes souvent en nature l'empêche d'en maîtriser la mise en œuvre (République d'Haïti, 2016). Il en résulte la cohabitation sur le territoire d'un ensemble d'initiatives disparates

relevant du PAM, des ONG internationales, du secteur marchand, du gouvernement central, etc. Or, cette absence de moyens et de coordination freine le développement local (et des initiatives comme le Projet d'ESS), puisque plusieurs des promoteurs des cantines scolaires s'approvisionnent en denrées à l'extérieur du pays. Cette situation tend ainsi à perpétuer une approche axée davantage sur l'aide humanitaire – souvent connotée d'« assistancialisme » – au détriment d'une prise en charge par les communautés locales de leur propre développement.

En outre, les actions législatives touchant l'ESS en général restent déficientes et incomplètes. Certes, la promulgation d'une loi nationale sur l'ESS représenterait une étape importante dans la reconnaissance des organisations coopératives et sans but lucratif en Haïti, mais elle ne constituerait pas pour autant une panacée. Elle aurait toutefois l'avantage de moderniser et d'améliorer le cadre législatif dans lequel évoluent les organismes et entreprises de l'ESS. Les derniers textes réglementaires sur les coopératives datent de 1981 et portent encore les marques de la dictature. Selon Élie, ces textes donnent au Conseil national des coopératives (CNC) le contrôle des formations universitaires en coopératisme, sans fournir les ressources intellectuelles et matérielles nécessaires à la réalisation de cette mission, tout en négligeant les autres types de coopérative (de services, de consommation, de production; Élie, 2017, p. 41).

Ce dernier point nous permet d'introduire la troisième condition de réussite qui relève du rôle joué par les universités dans le développement de l'ESS. Jusqu'à tout récemment, certains membres de la communauté universitaire haïtienne et de l'intelligentsia progressiste posaient un regard assez critique sur les diverses composantes de l'ESS. Alimentée par une sociologique critique plus théorique qu'empirique et une analyse politique proche des thèses marxistes structuralistes, cette perspective considérait l'ESS plutôt comme un instrument de contrôle, de soumission et de récupération des solidarités de proximité au service du néolibéralisme et de l'exploitation des personnes plus démunies. Il faut dire que cette vision réductrice de l'ESS, de même que le scepticisme qui l'accompagne, trouve en partie ses fondements dans des injustices et des dérapages bien réels. Au cours des années 1995 à 2002, par exemple, plusieurs coopératives financières ont été détournées de leur mission première d'accompagnement et de soutien au développement des communautés locales, au profit d'un groupe restreint de spéculateurs plus désireux de remplir leurs poches que de travailler au renforcement socioéconomique des communautés. Le gouvernement a alors laissé « des pyramides financières utiliser le label du coopératisme pour soutirer de l'argent de la population ». Ces « fausses coopératives » qui promettaient des taux d'intérêt alléchants de 10 à 13 %

par mois sur les dépôts, se sont écroulées en 2002, ce qui les a, au final, complètement disqualifiées aux yeux d'une bonne partie de la population (Élie, 2017, p. 23).

Or, ce type d'arnaque, associé au modèle coopératif, fait ombrage aux véritables pratiques de l'ESS comme celles développées dans le programme Les Savoirs des gens de la terre (LSGT), où les prêts consentis aux paysans et paysannes circulent dans la communauté locale. Le remboursement des uns est transformé en prêts à d'autres dans la même communauté. C'est une des clés de l'économie circulaire à Labrousse. Ce modèle d'économie solidaire fonctionne au niveau micro dans les communautés locales ou les sections communales. Il pourrait s'appliquer éventuellement dans les communes, les départements et sur le plan national dans l'ensemble du pays. Les projets d'ESS doivent permettre de faire circuler l'épargne localement et la mettre en lien avec la production, la consommation, la distribution des biens et le développement local, tout en ayant le souci de respecter certaines normes sur le plan environnemental.

Comme le soulignent Élie, Larose et Jetté au chapitre 9, «[l]e développement plus récent de l'ESS pose des défis nouveaux que les universités doivent savoir mieux déchiffrer». À cet égard, la recherche partenariale constitue un dispositif qui pourrait apporter une nouvelle lecture des réalités organisationnelles et institutionnelles de l'ESS en intégrant dans ses structures les principales parties prenantes des projets étudiés, et notamment les hommes et les femmes des milieux ruraux qui disposent d'une précieuse connaissance expérientielle des pratiques de solidarités traditionnelles.

Or, et c'est là notre quatrième condition : pour qu'elle puisse connaître un réel succès et se déployer de manière à soutenir les communautés locales dans leur développement, l'ESS doit être en mesure de faire le pont et de s'appuyer sur ces solidarités traditionnelles pour mettre en place de nouvelles formes de solidarité (Élie, 2017). Il ne s'agit pas ici de glorifier sans réserve ces solidarités traditionnelles d'entraide, tel le *konbit*³, qui dans la réalité ne sont pas toujours à la hauteur de l'idéal type déclaré. Parfois, en effet, on est loin de la «réciprocité» attendue. Il faut en tenir compte pour «contrer des situations dangereuses» et «construire des alternatives» (Élie, 2017, p. 18). Mais on ne peut les ignorer non plus, au risque d'implanter de nouvelles structures complètement détachées du contexte social et culturel qui rythme la vie au quotidien des communautés.

Comme l'ont bien démontré Lubin et Tourillon-Gingras au chapitre 6 dans leurs remarques sur les capacités et l'*empowerment* des femmes vivant en milieu rural, la prise en compte du contexte socioculturel a été un facteur déterminant de réussite du Projet d'ESS. Encore faut-il être en

3. Réunion de travail où des paysans s'entraident.

mesure d'en faire une lecture juste qui dépasse les clichés et les préjugés véhiculés à l'égard de communautés appauvries et souvent même ostracisées simplement du fait de leurs conditions de vie difficiles. C'est pourquoi la participation de ces communautés aux dispositifs de recherche s'avère cruciale pour décrire leur propre réalité et « pour produire des connaissances pertinentes sur l'ESS en Haïti » (chapitre 9), puisque personne ne peut mieux rendre compte de cette réalité que ceux et celles qui la vivent au quotidien. Il faut donc partir des solidarités déjà construites dans les communautés pour espérer remporter leur adhésion aux nouvelles formes d'organisation de l'ESS. Ce travail s'apparente à ce que Honneth décrit comme une « lutte pour la reconnaissance » (Honneth, 2008) qui trouve son point d'orgue dans l'émergence de formes hybrides (modernes et traditionnelles) de solidarité et de développement.

Mais là comme ailleurs, le travail, la persuasion et la bonne volonté ne résolvent pas à eux seuls les situations de déséquilibre social et économique, vieilles parfois de plusieurs décennies. Les changements ne se font pas sans une certaine part de « conflictualité » qu'il faut savoir doser pour échapper, d'une part, à l'inertie de communautés souvent imprégnées d'un profond sentiment de fatalité et, d'autre part, au mirage d'une transformation soudaine et miraculeuse des rapports de pouvoir dans une société marquée par de très grandes inégalités. Néanmoins, à la suite d'Élie, nous pensons « [qu']il s'agit de casser des situations d'aisance insouciantes, de bousculer de gros intérêts, d'obliger des discoureurs habiles à accorder leurs verbes et leurs pratiques » (Élie, 2017, p. 25). Pour ce faire, les universités devront être en mesure de fournir à la société haïtienne des ressources d'intervention, d'animation et d'organisation rompues à l'art de la mobilisation et de la négociation, qui ne craindront pas d'aller sur le terrain pour confronter leurs savoirs livresques et professionnels aux savoirs profanes et pratiques des populations avec lesquelles elles sont amenées à travailler.

Enfin, nous l'avons évoqué un peu plus haut, mais il nous apparaît indispensable d'y revenir pour bien marquer le coup et en faire notre cinquième condition : les organisations et les diverses mouvances d'ESS en Haïti auraient tout avantage à tisser des liens plus étroits entre elles afin de devenir un véritable « acteur social » au sens sociologique du terme, c'est-à-dire un acteur collectif capable de mener des actions visant la transformation profonde de la société, de la culture et de l'économie. Pour ce faire, les diverses familles de l'ESS doivent se doter d'une voix forte leur permettant de participer de manière significative aux affaires publiques à travers l'adoption de revendications et de stratégies communes. C'est à cette condition que des initiatives comme le Projet d'ESS pourront livrer leur plein potentiel en changeant d'échelle pour passer du local au régional, voire au national.

Cet appel «à faire mouvement» lancé par Larose, Élie et Lachapelle au chapitre 7 est aussi une condition de réalisation d'une véritable co-construction des politiques publiques telle que définie par Vaillancourt, Lubin et Jetté au chapitre 2 et à laquelle participeraient les acteurs de l'ESS. C'est sur une base collective et fédérative, plutôt qu'individuelle et atomisée, qu'il sera possible pour l'ESS d'infléchir les pratiques et les politiques haïtiennes dans le sens d'une meilleure redistribution des ressources et d'une plus grande équité dans l'agroalimentaire, tout comme dans les autres domaines considérés par l'ESS. Les différentes composantes de l'ESS en Haïti devront donc apprendre à se parler et à se concerter pour définir ensemble, collectivement, des priorités sur lesquelles il sera par la suite possible de travailler pour faire avancer les principes de justice sociale, de développement durable et d'économie plurielle.

Quel avenir pour le modèle des cuisines collectives et des cantines scolaires développé à Labrousse et à Rivière-Froide ?

Les données de notre recherche ont été recueillies principalement au cours des années 2015 et 2016. Au printemps 2016, soit au moment où s'annonçait la fin du projet pilote et s'achevait notre collecte de données, nous avons appris que d'autres bailleurs de fonds (notamment l'AQANU) se proposaient de soutenir le projet financièrement. Nous savions également que des démarches avaient été entreprises par l'UPA DI et d'autres partenaires pour convaincre le PAM d'harmoniser ses pratiques à celles du Projet d'ESS en agroalimentaire. Cela veut dire soutenir la production et l'achat sur les marchés locaux des denrées nécessaires à la préparation des repas dans les cantines scolaires de certaines écoles de Labrousse et de Rivière-Froide afin de favoriser l'économie circulaire et le développement endogène des communautés sur ces territoires.

Mais qu'en est-il en 2018 de la pérennité du projet concernant les cantines scolaires et les cuisines collectives ainsi que du modèle proposé d'ESS en agroalimentaire ?

Une rencontre des partenaires de l'UPA DI en Haïti tenue en février 2018 dans les locaux de l'Union des producteurs agricoles (UPA) a permis de colliger de nouvelles informations qui tendent à renforcer certaines des conclusions de notre recherche, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour la poursuite du projet⁴. En 2016, malgré la fin du financement

4. Les informations qui ont alimenté cette section de la conclusion proviennent en bonne partie d'un compte rendu fait par René Lachapelle d'une rencontre des partenaires de l'UPA DI en Haïti tenue le 1^{er} février 2018 (Lachapelle, 2018).

provenant du ministère québécois des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) qui a notamment permis un encadrement de proximité des femmes, l'UPA DI et plusieurs de ses partenaires ont uni leurs efforts pour collecter l'argent nécessaire à la poursuite du projet. Ainsi, au cours de l'année 2017-2018, ce sont huit groupes de cuisines collectives, dont six à Labrousse et deux à Rivière-Froide, qui ont été en service, regroupant au total environ 125 personnes, en grande majorité des femmes mais aussi « quelques hommes (assumant) des tâches plus lourdes » (Lachapelle, 2018, p. 1). Si on compare ces chiffres à ceux que nous avons répertoriés en 2016, on constate donc l'ajout d'une cuisine collective à Rivière-Froide et une autre à Labrousse. Quant aux cantines, elles fonctionnent dans deux écoles à Labrousse et à Rivière-Froide.

Le soutien financier des cantines scolaires et des cuisines collectives est désormais assumé dans des proportions variables par Agro-Paix (18 %), l'AQANU (17 %) et le fonds DigniTerre de l'UPA DI (65 %) pour une dépense totale d'un peu plus de 45 100 \$ CA en 2016-2017. Compte tenu du nombre de repas servis (près de 30 000 au total), l'UPA DI a calculé que le coût unitaire de chaque repas s'élevait à 1,52 \$ CA. Or, ce coût dépasse de 24 % le budget prévu initialement estimé à 1,23 \$ CA par repas (voir chapitre 1). Une nutritionniste mandatée par l'UPA DI a évalué qu'il serait possible de ramener le coût unitaire autour de un dollar si la gestion des cantines est améliorée. Parmi les raisons évoquées pour expliquer le dépassement des coûts, le manque d'encadrement des femmes œuvrant dans les cantines scolaires et la formation insuffisante en gestion des cuisines collectives comme entreprise génératrice de revenus apparaissent comme les plus importantes. Les partenaires s'entendent sur la nécessité de renforcer les compétences des femmes, notamment sur le plan technique et gestionnaire par l'entremise de formations qui seraient dispensées en créole, ce qui favoriserait davantage – si on reprend certains concepts de notre cadre théorique – leurs capacités et leur « *empowerment* ». La question culturelle, que nous avons évoquée notamment dans les chapitres 4, 6 et 9 du livre, prend ici tout son sens et vient appuyer une vision du développement adaptée à la réalité des communautés, qui doit se faire à la fois par et pour les personnes concernées.

Quant à l'espoir de « contamination » du projet sur d'autres programmes d'aide alimentaire tels que le PAM, il semble que cela ne bougera pas à court terme⁵. Pour le moment, le PAM, plutôt que de s'inspirer des nouvelles pratiques développées par le Projet d'ESS à Labrousse,

5. Pourtant, sur le plan du discours, certaines personnes à la direction du PAM expriment des positions très convergentes avec celles que nous défendons ici. Par exemple, Geneviève Wills, directrice du PAM à Paris, déclarait récemment : « Les femmes sont la clé de l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages. » (Wills, citée dans Condis, 2018, p. 58)

a fait preuve d'incompréhension des enjeux en décidant tout simplement de se retirer du financement des cantines scolaires dans la zone « sous prétexte que ce serait un dédoublement » (Lachapelle, 2018, p. 2). À court terme, les perspectives de pérennisation des projets devront donc prendre d'autres voies. À cet égard, l'UPA DI envisage d'intégrer les cantines scolaires à d'autres volets de sa programmation afin de faciliter les suivis et ainsi de répondre aux besoins des femmes œuvrant dans les cuisines collectives et les cantines scolaires. On envisage également de mettre à profit l'expertise du programme Agro-Innov⁶ pour faire de l'accompagnement sur le terrain et miser sur une certaine continuité en confiant les mandats d'encadrement aux mêmes personnes. D'autres initiatives plus ponctuelles, comme l'élaboration et la vente d'un livre de cuisine haïtienne, sont aussi envisagées pour le financement des cantines. L'UPA DI souhaite dépasser le partenariat expérimenté dans le cadre du Projet d'ESS pour constituer une table de partenaires incluant des acteurs avec diverses compétences et divers intérêts, qui auraient la possibilité de s'investir dans des missions planifiées et concertées.

Par ces mesures, les acteurs impliqués manifestent leur volonté de donner des suites au Projet d'ESS. Un projet qui, malgré ses imperfections et ses ressources limitées, reste innovant sur plusieurs points : stratégie de développement plutôt qu'aide humanitaire ; renforcement des acteurs locaux plutôt qu'imposition d'une programmation centralisée ; prise en compte des spécificités sociales, économiques et culturelles plutôt que soumission aux valeurs et aux diktats des pays étrangers (principalement du Nord) ; dépassement des préjugés plutôt que passivité et fatalité ; et surtout, reconnaissance du rôle actif des femmes et, de manière générale, des communautés locales plutôt que leur marginalisation et leur exclusion.

À cet égard, l'accent mis sur le soutien des femmes par les partenaires du Projet d'ESS rejoint en quelque sorte les conclusions de notre recherche que nous pouvons résumer de la façon suivante : il s'avère primordial, non seulement d'appuyer les paysans dans le développement de leur exploitation agricole, mais aussi de soutenir les femmes qui participent aux cantines scolaires et aux cuisines collectives afin de favoriser leur sécurité alimentaire et celle de leur famille, tout en leur assurant une autonomie et une émancipation personnelles et collectives qui pavent la voie à tous les possibles. C'est seulement à cette condition qu'on pourra dépasser les contraintes structurelles qui ont miné le développement de la société haïtienne et prétendre à une action locale, nationale et même internationale en phase avec les véritables besoins de la population.

6. « Agro-Innov est le programme de coopération volontaire d'UPA DI et de ses partenaires. Il appuie le développement des exploitations familiales et des organisations agricoles à travers des échanges Nord-Sud et Sud-Nord. » (Agro-Innov, 2018)

Ayiti, pays de montagnes, pays aussi d'âpreté et de solidarité, pays de contrastes qui, ayant surmonté tant de difficultés et d'épreuves, a démontré maintes fois sa résilience et mérite toujours le titre de Perle des Antilles.

Bibliographie

- Agro-Innov (2018). *Programme de coopération volontaire. Réseau Agro-Innov, pour un entrepreneuriat agricole innovant et durable*, <<https://www.upadi-agri.org/>>, consulté le 2 mai 2018.
- Beaudoin, A. (2017). «Préface. 25 ans de solidarité internationale», dans L. Favreau (2017), *Syndicalisme agricole québécois et citoyenneté. Du local à l'international*, Longueuil et Gatineau, Union des producteurs agricoles – Développement international et Chaire de recherche en développement des communautés, p. 5-8.
- Condis, S. (2018). «Lutte contre la faim. Le combat perpétuel des associations», *L'OBS*, n° 2775, 11 janvier, p. 54-59.
- Élie, J. R. (2017). *Pour la promotion du coopératisme par les autorités locales*, manuscrit inédit de juin 2017 à paraître en 2018, Port-au-Prince, C3 Éditions.
- Fragasso-Marquis, V. (2016). «Le Programme alimentaire mondial en Haïti salue l'aide constante du Canada», *L'Actualité*, 17 novembre, <www.actualite.com/actualites/2016/11/17/>, consulté le 2 mai 2018.
- Honneth, A. (2008). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du Cerf.
- Lachapelle, R. (2018). *Bref compte-rendu de la rencontre des partenaires de l'UPA DI en Haïti*, Montréal, Groupe d'économie solidaire du Québec, 7 février.
- Oriza, J. et B. Paul (2014). «Rôle des femmes entrepreneures dans le renforcement de l'économie sociale et solidaire», *Haïti Perspectives*, vol. 3, n° 3, automne, p. 23-26.
- République d'Haïti. (2016). *Politique et stratégie nationale d'alimentation scolaire (PSNAS)*, Port-au-Prince, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et Programme national de cantines scolaires.



ANNEXE 1

Liste des entretiens collectifs et individuels

Liste des entretiens collectifs (EG)

- EG1** Groupe de travail du 31 janvier 2015
- EG2** Groupe de travail du 31 janvier 2015
- EG3** Groupe de travail du 31 janvier 2015
- EG4** Groupe Femmes Étincelles (4 mars 2016)
- EG5** Groupe (7 mars 2016)
- EG6** Groupe de femmes de Jamais-Vu (8 mars 2016)
- EG7** Groupe de femmes des cantines scolaires de Rivière-Froide (14 mars 2016)
- EG8** Groupe de femmes de Jamais-Vu (24 mai 2016)

Liste des entretiens individuels (E)

- E1** Entretien avec une personne de l'UPA DI (16 décembre 2015)
- E2** Entretien avec une personne de l'AQANU (11 février 2016)
- E3** Entretien avec une personne de l'AQANU (11 février 2016)
- E4** Entretien avec une personne des Cuisines et vie collectives Saint-Roch (23 février 2016)

- E5** Entretien avec une personne de la FODES-5 (27 février 2016)
- E6** Entretien avec une personne de la FODES-5 (28 février 2016)
- E7** Entretien avec une enseignante à l'École de Labrousse (1^{er} mars 2016)
- E8** Entretien avec une personne de la FOPADES (2 mars 2016)
- E9** Entretien avec une personne de l'École de Labrousse (7 mars 2016)
- E10** Entretien avec une personne du groupement Femmes Étincelles (10 mars 2016)
- E11 et E12** Entretien avec deux personnes de l'EPPMPH
- E13** Entretien avec une personne de l'École de Rivière-Froide
- E14** Entretien avec une personne des cantines scolaires à Rivière-Froide (14 mars 2016)
- E15** Entretien avec une personne des cantines scolaires à Rivière-Froide (14 mars 2016)
- E16** Entretien avec une personne des Cuisine et vie collectives Saint-Roch (8 avril 2016)
- E17** Entretien avec une personne de l'UPA DI (9 avril 2016)
- E18** Entretien avec une personne du CASEC Jamais-Vu (24 mai 2016)
- E19** Entretien avec une personne de la cuisine collective de Labrousse (23 mai 2016)
- E20, E21 et E22** Entretien avec trois personnes de Rivière-Froide (30 mai 2016)
- E23** Entretien avec une personne de la FODES-5 (31 mai 2016)
- E24** Entretien avec une personne du Groupe Femmes Étincelles (10 juin 2016)
- E25 et E26** Entretien avec deux personnes du GESQ (21 septembre 2016)
- E27** Entretien avec une personne d'Agro-Paix (6 octobre 2016)
- E28** Entretien avec une personne de L'Œuvre Léger (21 octobre 2016)
- E29** Entretien avec une personne de l'UPA DI (20 décembre 2016)
- E30** Entretien avec une personne du CASEC de Miragôane (17 juin 2016)



NOTICES BIOGRAPHIQUES

- **Wista Délice** a fait sa scolarité au programme de doctorat en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal. Elle détient une maîtrise en intervention sociale de l'Université du Québec à Montréal et est licenciée en service social de la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti. Elle s'intéresse aux politiques sociales, au rôle des savoirs dans l'intervention sociale. Elle travaille actuellement sur la problématique du vieillissement et la situation des personnes âgées en Haïti, dans la perspective de dégager et de reposer les éléments d'une politique de la vieillesse dans le pays. Actuellement, elle est professeure au Département de service social de la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti.
- **Jean Rénoël Élie** est licencié en droit et docteur en sociologie. Il travaille comme professeur à l'Université d'État d'Haïti. Il a été coordonnateur de la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti (1993-1997 et 2013-2016) et vice-recteur de l'Université d'État d'Haïti (1998-2002). Il a siégé comme membre du conseil associatif de l'Agence universitaire de la Francophonie (2001-2005). Il participe à des activités du groupe international de recherche sur l'eau Waterlat. Il est membre du groupe Recherche action formation (RAF, Port-au-Prince). Ses principaux thèmes de recherche sont la question agraire haïtienne, l'économie sociale et solidaire, la décentralisation et la participation citoyenne. Il accompagne des organisations paysannes et des groupes de jeunes. Il appuie des organisations non gouvernementales et des centres de formation dans leurs interventions. Il a publié de nombreux livres et articles de revue.

- **Christian Jetté** est professeur agrégé à l'École de travail social de l'Université de Montréal et chercheur régulier au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Ses intérêts de recherche portent principalement sur le développement et la reconnaissance des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la santé et du bien-être. Ses recherches et publications abordent des questions diverses, tels le logement social avec soutien communautaire, le soutien à domicile des personnes vulnérables, les services sociaux et la nouvelle gestion publique, les maisons de jeunes, les fondations, les tables de concertation, et de manière générale, la recherche partenariale avec les milieux de pratique et les communautés territoriales. Au cours des dernières années, il s'est investi dans plusieurs projets, comités et activités de diffusion de la recherche sur le plan international (notamment en France et en Belgique). Il s'est aussi intéressé aux rapports Nord-Sud avec des missions au Sénégal en 2005 et 2011 ainsi qu'en Haïti en 2016. Il a participé de manière active au programme spécial d'accueil d'étudiants haïtiens à l'Université de Montréal à la suite du séisme de 2010.
- **René Lachapelle**, Ph.D. en service social, professionnel de recherche à la Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire – Université du Québec en Outaouais, a publié en 2017 *Être passeur. La fonction de liaison en organisation communautaire* aux Presses de l'Université du Québec. Il est président du Groupe d'économie solidaire du Québec. Il a publié avec Louis Favreau et Lucie Fréchette *Coopération Nord-Sud et développement. Le défi de la réciprocité* en 2008 aux Presses de l'Université du Québec et *Mouvements sociaux, démocratie et développement. Les défis d'une mondialisation solidaire* en 2010 chez le même éditeur.
- **Gérald Larose** est professeur invité à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal depuis 1999. Il a présidé pendant 16 ans (1983-1999) la Confédération des syndicats nationaux (CSN) du Québec/Canada. Chercheur collaborateur à divers dispositifs de recherche en économie sociale et solidaire, il assume toujours un ancrage militant notamment en présidant bénévolement l'entreprise d'insertion de jeunes Insertech Angus et la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Il est également vice-président du Forum international des dirigeants de l'économie sociale et solidaire (ESS-FI). Gérald Larose s'intéresse aux mouvements sociaux et au développement des capacités de la société civile. Ses objets d'étude, d'enseignement et d'intervention touchent l'économie sociale et solidaire, l'insertion, le modèle québécois de développement, les comparaisons internationales, la langue française et la citoyenneté.

- **Irdèle Lubin** détient un doctorat en travail social. Ancienne secrétaire générale de la Faculté des sciences humaines (FASCH) de l'Université d'État d'Haïti (1993-1998), elle est actuellement professeure à temps plein (depuis 1998) et responsable de recherche au programme de maîtrise en population et développement (MAPODE) à la FASCH (depuis 2015). Depuis 1992, elle travaille sur la thématique des jeunes de rue en Haïti. Elle a ouvert son champ de recherche au domaine famille-enfance-jeunesse depuis 2000, et rallié la question de l'intervention psychosociale en Haïti en 2010. Elle a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques et plusieurs chapitres de livres. Depuis 2015, elle montre un intérêt croissant pour le thème de l'économie sociale et solidaire. Elle est affiliée à plusieurs groupes de recherche, dont Jeunes et familles à risque (JEFAR), le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et Recherche action formation (RAF, en Haïti). Depuis 2007, elle porte pour le compte de ce dernier groupe le programme de cirque social en Haïti. Elle accompagne plusieurs groupes de jeunes à Port-au-Prince et dans certaines autres villes du pays. Elle accompagne aussi plusieurs associations locales et intervient pour plusieurs organisations internationales dans le cadre de leur travail en Haïti.
- **Franck Saint-Jean**, M. Sc. en économie sociale et solidaire, est ingénieur agronome et professeur d'économie rurale à l'Université d'État d'Haïti. Membre de l'Association nationale des agro-professionnels haïtiens (ANDAH), ex-conseiller responsable des affaires paysannes à ladite institution, il fut directeur exécutif du programme de souveraineté alimentaire à la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA) pendant 16 ans. Il a dirigé plusieurs recherches en milieu rural, comme le projet WINNER financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour le compte d'Oxfam America, et une étude pour le compte d'ActionAid visant à évaluer et à analyser les systèmes des marchés locaux de manière à mieux orienter les stratégies d'intervention du programme d'urgence post-Matthew. Il a conduit, comme auteur ou coauteur, la production et la publication de plusieurs ouvrages basés sur des expériences concrètes en milieu rural liées à l'agriculture biologique, dans le domaine de l'environnement et du plaidoyer.

- **Stéphanie Tourillon-Gingras** est étudiante au doctorat et chargée de cours à l'École de travail social de l'Université de Montréal. Ses intérêts de recherche portent sur l'intervention des organisations non gouvernementales locales menée auprès des enfants en domesticité en Haïti. Elle est également impliquée, à titre d'auxiliaire de recherche, dans des projets portant sur l'économie sociale et solidaire en Haïti, sur l'intervention de proximité en milieu d'habitation à loyer modique (HLM) à Montréal, sur les jeunes en situation de grande précarité à Montréal et sur l'intervention par les pairs.
- **Yves Vaillancourt** est détenteur d'un doctorat en sciences politiques. Il a été professeur à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal de 1976 à 2006 et depuis lors, il y est devenu professeur émérite. Il a fait des recherches et des publications sur les politiques sociales (depuis 1972) et sur l'économie sociale et solidaire depuis 1995. Il a été membre du comité de rédaction de la revue *Relations* de 1970 à 1976. Il a fondé la revue *Nouvelles pratiques sociales* en 1988 et l'a dirigée jusqu'en 2003. Il a fondé le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) en 1992 et l'a dirigé jusqu'en 2006. Il est membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) depuis 1995. Il entretient des contacts étroits avec des chercheurs et des acteurs latino-américains, européens et canadiens-anglais qui s'intéressent aux rapports entre la société civile et l'État, notamment dans le domaine des politiques sociales, du logement social et de l'économie solidaire. Il a publié une vingtaine de livres et ouvrages collectifs et pas moins de 250 articles, chapitres de livres et documents de travail. Il est membre du conseil d'administration du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ). Il fait partie de Logis des aulniers, une association qui promeut le logement social pour des personnes à mobilité réduite dans la ville de Saint-Lambert.

COLLECTION
INNOVATION SOCIALE

Dirigée par Jean-Marc Fontan

Fondation, un fonds pleinement engagé dans la finance socialement responsable

Sous la direction de Benoît Lévesque

2017, ISBN 978-2-7605-4855-8, 438 pages

Les fondations philanthropiques : de nouveaux acteurs politiques ?

Sous la direction de Jean-Marc Fontan, Peter R. Elson et Sylvain Lefèvre

2017, ISBN 978-2-7605-4769-8, 376 pages

La transformation sociale par l'innovation sociale

Sous la direction de Juan-Luis Klein, Annie Camus, Christian Jetté,

Christine Champagne et Matthieu Roy

2016, ISBN 978-2-7605-4387-4, 494 pages

Le printemps québécois

Le mouvement étudiant de 2012

Sous la direction de Pierre-André Tremblay, Michel Roche et Sabrina Tremblay

2015, ISBN 978-2-7605-4217-4, 230 pages

Le défi de l'innovation sociale partagée

Savoirs croisés

Sous la direction de Jean-Marc Fontan, Juan-Luis Klein et Denis Bussi res

2014, ISBN 978-2-7605-4125-2, 230 pages

**Transformations des march s du travail
et innovations syndicales au Qu bec**

Yanick Nois ux

2014, ISBN 978-2-7605-4088-0, 276 pages

L'innovation sociale

Les marches d'une construction th orique et pratique

Sous la direction de Beno t L vesque, Jean-Marc Fontan et Juan-Luis Klein

2014, ISBN 978-2-7605-3963-1, 474 pages

Pour une nouvelle mondialisation

Le d fi d'innover

Sous la direction de Juan-Luis Klein et Matthieu Roy

2013, ISBN 978-2-7605-3622-7, 414 pages

Le r le de l'universit  dans le d veloppement local

Exp riences br siliennes et qu b coises

Sous la direction de Ga tan Tremblay et Paulo Freire Vieira

2012, ISBN 978-2-7605-3316-5, 272 pages

Initiatives locales et lutte contre la pauvret  et l'exclusion

Sous la direction de Juan-Luis Klein et Christine Champagne

2011, ISBN 978-2-7605-3121-5, 352 pages

L'économie sociale, vecteur d'innovation

L'expérience du Québec

Sous la direction de Marie J. Bouchard

2011, ISBN 978-2-7605-3060-7, 276 pages

Innovation sociale et territoire

Convergences théoriques et pratiques

Sous la direction de Guy Bellemarre et Juan-Luis Klein

2011, ISBN 978-2-7605-2705-8, 212 pages

L'innovation sociale

Émergence et effets sur la transformation des sociétés

Sous la direction de Juan-Luis Klein et Denis Harrisson

2007, ISBN 978-2-7605-1374-7, 482 pages

Le présent ouvrage est le fruit d'une recherche évaluative participative menée par une équipe de chercheurs québécois et haïtiens en collaboration avec des partenaires du *Projet d'économie sociale et solidaire Québec-Haïti en agroalimentaire*. Il présente notamment le travail de femmes haïtiennes qui ont réalisé des cuisines collectives et approvisionné des cantines scolaires dans des zones rurales à Labrousse et à Rivière-Froide en adoptant une approche qui mise sur l'économie circulaire.

Tenant compte du contexte et des politiques publiques d'Haïti et mettant à contribution les concepts de *capabilités*, d'*empowerment* et de *co-construction des politiques publiques*, les auteurs soulignent que, malgré ses limites, le projet est innovant sur plusieurs points : adoption d'une stratégie de développement plutôt que du modèle de l'aide humanitaire ; renforcement des acteurs locaux plutôt que de leur imposer une programmation centralisée ; recherche d'un modèle haïtien de cuisines collectives plutôt que d'importer un modèle québécois ou péruvien ; reconnaissance du rôle actif des femmes et, de manière générale, des communautés locales plutôt que de les marginaliser ou de les exclure. En conclusion, l'ouvrage identifie cinq conditions pour que le projet fasse école et que l'économie sociale et solidaire fasse mouvement en Haïti.

■ YVES VAILLANCOURT, politologue, est professeur émérite à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il a fait des recherches et produit des publications sur les politiques sociales et sur l'économie sociale et solidaire. Il est membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) depuis 1995.

■ CHRISTIAN JETTÉ est professeur agrégé à l'École de travail social de l'Université de Montréal et chercheur régulier au CRISES. Ses recherches portent principalement sur le développement et la reconnaissance des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la santé et du bien-être.

■ Ont collaboré à cet ouvrage

Wista Délice
Jean Rénol Élie
Christian Jetté
René Lachapelle
Gérald Larose

Irdèle Lubin
Franck Saint-Jean
Stéphanie Tourillon-Gingras
Yves Vaillancourt